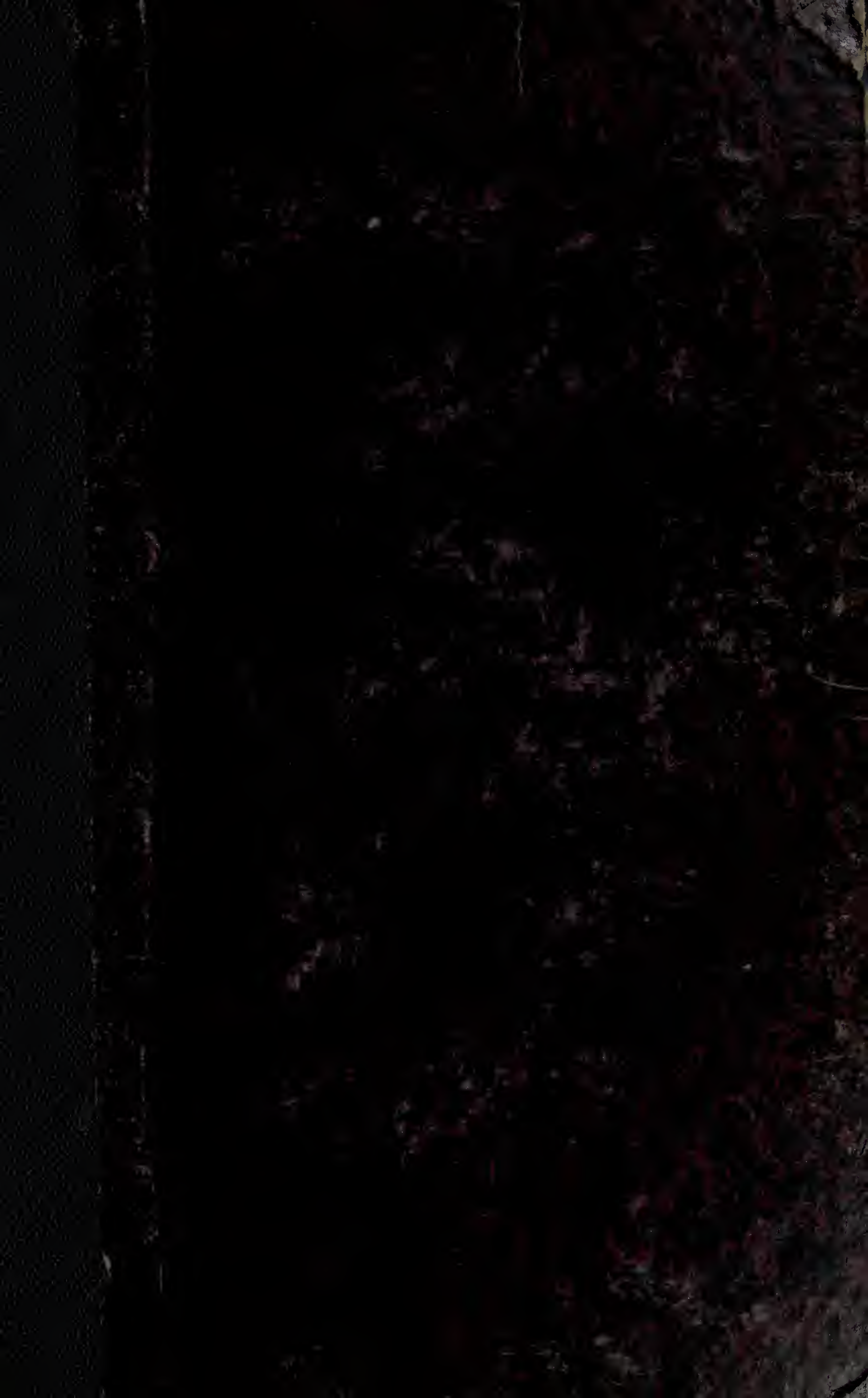

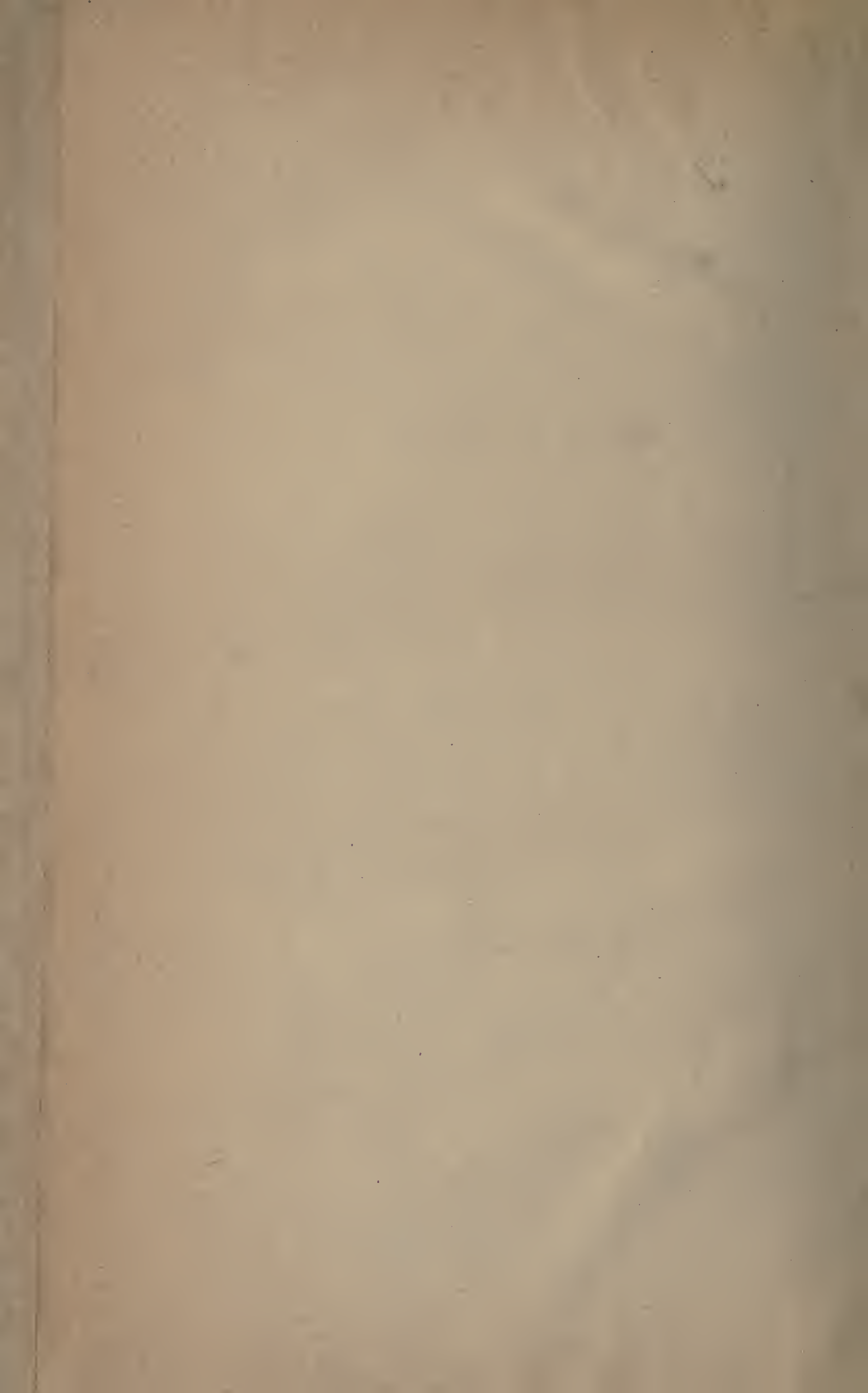

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

MM. MICHEL CHEVALIER, sénateur, membre de l'institut
VICTOR-FOUCHER, conseiller à la cour de cassation
VILLERMÉ, WOLOWSKI, LÉONCE DE LAVERGNE, membres de l'institut
MARQUIS DE FONTETTE; LE HIR, docteur en droit
A. LEGOYT, chef de la division de la statistique générale de France
MEMBRES DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

COMPRENANT LES MOIS DE JUILLET A DÉCEMBRE 1860

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES

PARIS — RUE DES SAINTS-PÈRES, 8 | STRASBOURG — RUE DES JUIFS, 26

1860

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

(De juillet à décembre 1860.)

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance d'installation.

Le 5 juin, à deux heures de l'après-midi, la Société de statistique de Paris, autorisée par arrêté du préfet de police du 14 mai 1860, s'est réunie pour la première fois dans le local de ses séances à l'Hôtel-de-Ville (salle dite de la Caisse d'Épargne). Sur l'invitation d'un certain nombre de membres, M. Legoyt explique à l'assemblée qu'en l'absence de M. Villermé, membre de l'Institut, qui devait occuper le fauteuil en qualité de président d'âge, il croit devoir, comme fondateur de la Société, lui proposer de constituer son bureau ainsi qu'il suit:

Président d'honneur: M. VILLERMÉ, membre de l'institut;
Président: M. Michel CHEVALIER, sénateur, membre de l'Institut;
Vice-présidents: MM. WOLOWSKI, membre de l'Institut;
DE LAVERGNE, *idem.*
Victor FOUCHER, conseiller à la Cour de cassation;
le marquis DE FONTETTE, président de la Chambre d'agriculture de l'Eure;
Secrétaire perpétuel: M. LEGOYT, chef du bureau de la statistique générale de France.
Trésorier: M. LE HIR, docteur en droit, suppléant du juge de paix du 10e arrondissement.

Cette proposition ayant été votée à l'unanimité, les membres ci-dessus désignés prennent place au bureau en leurs qualités respectives.

M. le président prend alors la parole et s'exprime ainsi qu'il suit:

« Messieurs, la statistique, au nom de laquelle nous sommes réunis dans cette enceinte, est la sœur légitime de l'économie politique; elle lui est étroitement unie dans la classification de l'Institut, puisqu'à elles deux indissolublement elles composent une section de l'Académie des sciences morales et politiques. Elles offrent l'une et l'autre à l'homme studieux un champ vaste qui s'élargit par leur concours.

« Des deux sciences jumelles que je viens de nommer, l'économie politique et la statistique, la dernière est celle dont l'aspect est le plus aride. Elle se présente nécessairement et fatalement toute hérissée de chiffres, et dans notre siècle, qui cependant passe pour très-positif, il ne manque pas de personnes qui affectent de montrer une sorte de dégoût lorsqu'on leur met sous les yeux des colonnes de chiffres et des calculs numériques. Mais est-ce à dire pour cela que la statistique ne soit pas appelée à rendre des services fort recommandables? Pour être utile, il n'est point indispensable d'arriver la tête couronnée de fleurs, ou de ne s'exprimer qu'en style figuré. S'il en était autrement, où en seraient toutes les branches du savoir humain, à commencer par la plus élevée de toutes, la philosophie?

« On a depuis longtemps recommandé à l'homme cette maxime : *Connais-toi toi-même.* La connaissance de soi, de sa situation et de ses affaires, n'est pas moins commandée à un peuple qu'à un individu. Or il est clair que, pour un peuple ou une société, la statistique offre le moyen, le seul qu'il y ait, d'analyser sa position, de se rendre un compte exact de ses éléments de prospérité et de richesse, de savoir l'étendue des progrès qu'on a accomplis dans ses industries et dans les autres modes de son activité, ou au contraire de mesurer sa décadence. Il est vrai que lorsqu'un grand philosophe a prononcé la parole : *Connais-toi toi-même,* il l'appliquait particulièrement au monde moral, et que la statistique est plutôt applicable à des faits matériels. Mais en vertu de la relation intime qui existe entre le moral et le physique, les faits matériels sont bien souvent les signes palpables par où se révèle l'état moral des peuples, ainsi que leur état intellectuel, et, s'il était besoin d'en donner la preuve, il n'est aucun de vous qui fût embarrassé pour citer aussitôt des exemples. Une statistique détaillée de l'enseignement constate quelle est la culture intellectuelle de chacune des classes de la société ; elle dénote le degré d'importance qu'on attache à chacune des branches des connaissances, et le développement acquis à chaque degré d'instruction. Par les relevés des naissances légitimes et illégitimes la statistique fournit des indices irrécusables de la moralité des populations. Elle répand des lumières sur le même sujet par d'autres voies. La statistique criminelle, qui a été si bien élaborée chez nous, jette une clarté quelquefois trop vive sur les habitudes morales des peuples et sur la manière dont ils sont familiers avec le respect de la propriété et des personnes.

« Une statistique bien faite est comme un témoin impassible, au dessus de toute intimidation comme de toute séduction, qu'on peut assigner et interroger avec confiance et avec profit, lorsqu'on veut s'éclairer sur les différents aspects de la civilisation ; car il n'en est presque aucun qui ne se manifeste par des faits tangibles et saisissables, et qui, par conséquent, ne soit placé, de près ou de loin, dans le cercle légitime des attributions de la statistique. Des faits curieux et souvent imprévus jaillissent ainsi de ces groupes de chiffres dont l'aridité rebute au premier abord. De nombreuses indications ont été fournies par ce moyen à l'administrateur et à l'homme d'État pour la solution de problèmes qui appartenaient le plus incontestablement à l'ordre moral. Les relevés qui ont été dressés relativement au nombre des récidives, par exemple, ont été précieux pour le législateur, et ont inspiré des mesures tutélaires et conservatrices, dont la politique s'applaudit autant que la philanthropie.

« Ces observations si rapides, et, je dois m'en excuser, si incomplètes, au sujet des mérites de la statistique ainsi que de sa compétence, sont de nature à la relever. Ce ne sont cependant pas les seuls titres qu'elle puisse invoquer pour obtenir d'être traitée avec une considération particulière par les hommes qui aiment le progrès et qui s'enthousiasment volontiers pour ce que la civilisation a de plus noble et de plus précieux.

« Les nations tendent de toutes parts à se mettre en possession des institutions représentatives, chacune sous la forme et dans la mesure appropriée à son génie, à ses traditions, à l'état des esprits dans son sein. C'est là qu'est l'avenir du monde. Jetez les regards sur le spectacle qu'offre l'Europe en ce moment ; vous serez frappé du contraste qui éclate entre les pays qui jouissent du régime représentatif et ceux qui en restent privés. La démarcation est profonde. D'un côté, une féconde activité, la culture des arts, des lettres et des sciences, la sécurité et l'ordre public se consacrant et s'affermissant, les populations s'attachant à leurs institutions et témoignant à leurs gouvernements une confiance croissante. Là, au contraire, où le principe représentatif est banni, les arts, les lettres, les sciences s'étiolent ou disparaissent ; l'industrie est en arrière ; l'ignorance et la superstition, qui sont le triste partage de l'immense majorité, ne préservent pas les populations de l'amour d'un changement dont l'urgence se fait sentir dans l'air même qu'elles respirent. Je ne charge point le tableau, messieurs ; je vous fais les juges de son exactitude.

« Or, la statistique est comme un des organes essentiels du régime représentatif. Sous toutes les variétés que comporte ce régime, il est fondamental que les gouvernés

interviennent dans la gestion de leurs intérêts, qu'ils aient le droit de scruter leurs affaires et particulièrement qu'ils votent les dépenses publiques. Mais la condition pour qu'ils remplissent bien ces attributions, c'est que des comptes soient présentés au pays sur les diverses branches de l'administration, et comme l'administration a des points de contact multipliés avec la plupart des branches de l'activité nationaəl, la conséquence coule de soi : il faut de nécessité qu'on fasse de bonne statistique sur tout ce qui se prête à des appréciations numériques. Voilà comment, partout où les chiffres peuvent apparaître, la statistique est fondée, dans les États bien constitués, à se présenter et à faire valoir ses droits, en s'appuyant sur l'intérêt général de la société.

«On peut dire qu'à plus d'un égard la sincérité du régime représentatif peut se mesurer au soin dont la statistique est l'objet et à l'abondance des documents qu'elle produit.

« Qu'était-ce que la statistique en France avant 1789, c'est-à-dire lorsque le système représentatif n'existait pas, ou, pour parler plus justement, pour notre patrie, n'existait plus? Le régime représentatif s'ouvre chez nous par le *compte rendu* de Necker qui était un premier essai de statistique générale des ressources de l'État et de la richesse publique. La République française et l'Empire n'ont pas laissé que de produire des œuvres statistiques dignes d'être citées et nombreuses. Lorsque cette dictature cessa et que le régime représentatif momentanément voilé reparut à la clarté du jour, les documents statistiques se multiplièrent : l'État et les particuliers rivalisèrent pour en doter le public, et cette heureuse émulation n'a pas discontinué jusqu'à ce moment où la fondation même de la société qui s'inaugure aujourd'hui, est la preuve évidente de la faveur dont jouit chez nous la statistique.

« L'Angleterre, qui est le pays de l'Europe où le système représentatif a atteint son plus grand développement, et où il a pris la forme du gouvernement direct du pays par le pays ou *self-governement,* en ce sens que l'administration et même la politique sont plus dans les mains du parlement que dans celles de l'autorité royale l'Angleterre est la contrée où se publie le plus de documents statistiques. Ses livres bleus (*blue books*), comme on les appelle, sont très-multipliés, et chaque année les relevés produits au parlement et provoqués par lui sous le nom de *returns,* et qui se composent presque uniquement de statistique, sont littéralement innombrables. Depuis que l'Espagne est entrée dans le système représentatif, par cette invincible raison, elle s'est mise à faire de la statistique, et elle commence à en faire de fort recommandable. On fait aussi de très-bonne statistique en Belgique, et le mérite des statisticiens de la Prusse est justement renommé. Les États-Unis ont produit dans plus d'une circonstance des œuvres statistiques d'un grand intérêt; aucun peuple n'a consacré aux travaux statistiques des sommes plus fortes que celles qu'a accordées le congrès au dernier recensement de la population, recensement qui a été accompagné de relevés très-nombreux sur les occupations des citoyens et sur les éléments composant la richesse du pays.

« Je ne prétends pas dire qu'il ne se soit fait aucune œuvre intéressante dans les États qui restent dépourvus encore des institutions représentatives. Dans l'empire d'Autriche, par exemple, il y a eu et il y a des statisticiens distingués; il y a paru même des publications statistiques officielles qui ont justement été remarquées. Mais en pareil cas les publications statistiques sont des exceptions au lieu d'être la règle. Les gouvernements qui ont la prétention de tirer leur droit d'eux seuls répugnent à compter avec le public. Ils ont d'ailleurs une autre raison pour n'aimer pas à rendre des comptes; c'est que, le plus souvent, à l'époque où nous vivons, ce ne sont pas de brillants résultats qu'ils auraient à signaler. Dans les contrées soumises à leurs lois, les statistiques les plus intéressantes de toutes, celles qui se rattachent au service financier de l'État, seraient la révélation d'abus plus ou moins criants qui appelleraient aussitôt la réprobation ou tout au moins la critique du monde civilisé. Le plus souvent aussi, ces statistiques financières constateraient une situation déplorable du trésor; car c'est un fait d'observation que cette catégorie d'États présente presque toujours des finances en désordre.

« Ainsi la statistique est incorporée au régime auquel appartient l'avenir des so-

ciétés; elle en est inséparable, et on est fondé à dire que sa culture et ses progrès sont liés à la cause de la civilisation même.

« De là suit, Messieurs, que nous ne saurions apporter trop de soin et trop de scrupule à nos travaux. La statistique n'est point un art de fantaisie: il faut donc s'appliquer à en écarter tout ce qui est hypothétique et conjectural. Il ne faut rien négliger pour y introduire les méthodes les plus sûres. Nous devons avoir présents à l'esprit les services qu'elle est appelée à rendre, les matériaux précieux qu'elle peut fournir aux amis du progrès, l'assistance qu'elle procure aux bons citoyens pour l'accomplissement de leurs devoirs publics, l'appui qu'elle donne à l'administrateur, les inspirations qu'il lui appartient d'offrir au législateur lui-même. Il n'en faut pas davantage pour faire prendre en patience ce qu'elle a de pénible dans ses labeurs.

« Une des améliorations les plus signalées qui aient été introduites dans la statistique est celle qui a consisté à réunir des documents qui embrassent et résument une suite d'années. De cette manière, on se donne le moyen de suivre les faits à travers des périodes diverses, et presque à travers les âges. A cet égard la statistique française peut citer un certain nombre d'œuvres remarquables, et, par exemple, les *tableaux décennaux* du commerce, dont chacun récapitule les précédents. Dans le même genre, il y a lieu de faire une mention toute particulière d'un résumé que publie tous les ans l'administration britannique sous le nom de *Statistical Abstract*, et qui réunit en quarante-huit pages tous les faits principaux des finances, du commerce d'importation et d'exportation, de la navigation, des institutions de crédit, du monnayage, des caisses d'épargne, du paupérisme, pour chacune des quinze dernières années. Il est impossible d'accumuler une plus grande masse de matériaux dans un si petit espace. Il serait à désirer qu'un résumé semblable fût publié en France. Les éléments qui doivent le composer existent, et l'administration a, vous le savez, des agents habiles qui sauraient les disposer dans l'ordre le plus parfait.

« Nous vivons dans un temps dont ce sera l'honneur d'avoir voulu fortement et d'une manière imperturbable le rapprochement des peuples civilisés, la mise en commun des intérêts de toute la famille humaine. Si notre siècle doit avoir dans l'avenir un symbole qui le rappelle et le représente, ce sera le chemin de fer ou le télégraphe électrique, instruments infatigables de l'unité et de la solidarité du genre humain. Rien n'échappe à l'action de l'esprit qui se manifeste par l'intermédiaire de ces deux puissants leviers, et qui met en œuvre bien d'autres mécanismes encore. La statistique elle-même en subit l'influence et doit l'éprouver de plus en plus. Par cela même que tous les intérêts tendent à se coordonner; par cela même que les habitants de toutes les parties de la terre se recherchent les uns les autres, non plus pour se détruire et s'exterminer, mais pour échanger leurs idées et leurs sentiments, aussi bien que les productions de leur activité industrielle; par cela même l'isolement est un contre-sens et une impossibilité, aussi bien pour la science que pour les individus et les peuples. La statistique ne saurait donc se cantonner dans les frontières d'un État; elle devient non-seulement plus concluante et plus profitable, mais aussi plus attachante, lorsqu'elle compare les faits observés dans les différents États. La statistique comparée répand de vives lumières sur l'administration, sur l'organisation sociale et sur les institutions diverses de chaque État en particulier, de même que l'anatomie comparée donne des éléments précieux pour l'intelligence de l'anatomie particulière à chacune des espèces, et elle devient ainsi un moyen d'organiser parmi les peuples la salutaire hygiène d'une forte émulation. Mais je n'ai pas à insister sur ce point. L'esprit de comparaison, le génie cosmopolite a sa place déjà faite dans la statistique. Parmi les hommes éminents qui me font l'honneur de m'écouter, plusieurs l'ont montré par leurs écrits bien mieux que je ne pourrais le faire par mes paroles.

« Cette heureuse tendance s'est révélée avec une grande intensité d'une manière toute spontanée, dans ces derniers temps, de même que les fruits de chaque saison apparaissent d'une manière toute spontanée lorsque la marche de la terre dans son orbite en a marqué le moment. Elle a donné naissance à des congrès de statistique, dont l'objet était de convenir de bases uniformes pour la préparation des documents qui relèvent de notre science. L'attention que vous avez consacrée à ces congrès,

Messieurs, et la part que plusieurs d'entre vous y ont prise, démontrent qu'il y a lieu de persister dans cette voie, et je ne vois guère de moyen de nous rendre utiles qui surpasse celui-ci.

« La pensée d'avoir des bases uniformes pour la statistique dans les différents États comporte une application qui certainement n'aura échappé à aucun de vous, et pour laquelle on peut dire que le temps est venu; je veux parler de l'uniformité des poids, mesures et monnaies, uniformité que poursuit spécialement une association internationale qui compte plusieurs de vous parmi ses membres. Si l'uniformité est acceptable quelque part, c'est assurément dans les poids, mesures et monnaies. Il y a là lieu d'opérer une révolution qui se recommande par ce caractère qu'elle ne ferait aucune victime, et que, tandis qu'aucun intérêt n'aurait à en souffrir, une multitude d'autres intérêts matériels et moraux auraient à s'en féliciter.

« Pour tous ceux qui se livrent à des travaux statistiques, quelle simplification ce serait, quel vaste champ s'ouvrirait presque sans effort! quelle facilité pour pénétrer dans des détails qu'on n'aborde aujourd'hui qu'avec de fatigants labeurs!

« La seule difficulté que semble pouvoir rencontrer l'adoption d'un système uniforme de poids, mesures et monnaies, a son origine dans l'amour-propre national des différents peuples. Il semble que si l'on adopte le système d'une des nations, c'est une sorte de subordination que les autres acceptent par rapport à elle, et la fierté toujours excitée des peuples européens se révolte à cette pensée. Mais il est un moyen excellent de donner satisfaction à cette personnalité ombrageuse: c'est de renvoyer dos à dos tous les systèmes particuliers pour en adopter un qui serait établi à frais nouveaux, indépendamment de tout ce qui a pu précéder. Or, cette tentative n'est pas un vain projet; c'est déjà un fait accompli. Le système métrique n'est l'œuvre d'aucune nation en particulier; la France en avait pris l'initiative, mais en cela elle avait été devancée par des penseurs de différents pays. Quand bien même l'honneur de l'initiative reviendrait à la France, il resterait que le système métrique, au lieu d'être son ouvrage propre, a été étudié et déterminé avec le concours de tous les États avec lesquels la France n'était pas en guerre à cette époque. En ce moment le système métrique est l'objet de l'attention générale du monde civilisé. Un grand nombre d'États se le sont approprié dans les deux hémisphères. Parmi eux on doit citer une vaste monarchie qui, après avoir eu des revers et subi une décadence affligeante, prend maintenant un nouvel essor, et semble à la veille de se créer de nouveau de grandes destinées: je veux parler de l'Espagne. Il y a moins d'un an, un congrès international s'est assemblé dans une ville d'Angleterre, à Bradfort, à l'effet de délibérer sur le sujet d'un système uniforme de poids et mesures. Il réunissait plusieurs hommes importants de la Grande-Bretagne, et entre autres un vétéran illustre pour les services qu'il a rendus à la cause du progrès en bien des genres, l'ancien chancelier d'Angleterre, lord Brougham.

« Une puissante monarchie, qui pèse d'un grand poids dans la balance du monde, et où l'esprit du progrès social reçoit des encouragements éclatants depuis l'avénement de son nouveau souverain, l'empire de Russie, était officiellement représenté au congrès de Bradford par un savant distingué. La conclusion du congrès a été que le système métrique était la meilleure solution, qu'il répondait à tous les besoins en ce qui concerne les poids et mesures, la question des monnaies étant réservée pour une discussion future. Le congrès de Bradford n'étant qu'une réunion libre, il ne faut pas s'exagérer la portée de sa délibération. Ce n'en est pas moins une pierre d'attente sur laquelle il y a lieu de croire qu'il sera édifié quelque chose dont les amateurs de bonne statistique ne seraient pas les derniers à se féliciter.

« Ainsi, Messieurs, si vous aviez besoin d'être encouragés dans vos travaux par la récapitulation des titres qui recommandent la science de la statistique, il serait facile de produire en son nom de beaux états de service et de faire voir que sa culture se rattache à des améliorations importantes dans les genres les plus divers. Elle trouve en elle-même de quoi se consoler des qualifications peu bienveillantes qui lui ont été adressées quelquefois; elle sait qu'elle les partage avec l'économie politique, mais c'est une raison de plus pour qu'elle ne s'en affecte pas, et la fraternité qui l'unit à l'économie politique est désormais pour elle une source de considération et

de respect. L'économie politique a obtenu depuis 1846 au moins, des mains de l'illustre sir Robert Peel et du gouvernement anglais, la constatation officielle de ses droits. Successivement les États les plus jaloux de leur renommée reconnaissent en elle la théorie générale de l'administration; de même, du moment que la statistique est cultivée par des hommes tels que ceux qui composent notre société ou qui ont promis leur adhésion, il ne faut pas désespérer de voir la statistique honorée publiquement comme l'auxiliaire de l'économie politique et comme la comptabilité générale des peuples civilisés. » (*Applaudissements prolongés.*)

L'ordre du jour appelle la discussion des statuts, préparés par le fondateur de la société.

La discussion s'engage immédiatement sur l'art. 1er. Un membre ayant fait observer que le titre proposé de *Société de statistique de Paris* pourrait induire à penser que la société ne doit s'occuper que de la statistique de cette ville, divers amendements sont proposés et successivement examinés. — Un autre membre exprime l'avis qu'à la suite de l'observation faite par M. le président, il convient de ne modifier le projet de statuts qu'en face d'une nécessité bien démontrée, nécessité qui n'apparait pas en ce qui concerne l'article 1er. — Cet article est maintenu.

L'art. 2 du projet, qui proposait de diviser la société en huit sections distinctes, est renvoyé à la discussion du règlement intérieur, dans lequel l'assemblée estime qu'il doit être compris.

L'art. 3, par lequel la société décide qu'elle publiera un journal mensuel, est adopté sans discussion. — Il en est de même de l'art. 4, par lequel la société manifeste son intention de créer, lorsque sa situation financière le lui permettra, une chaire de statistique comparée.

L'art. 5, relatif aux récompenses honorifiques à décerner par la société aux meilleurs travaux qui lui auront été communiqués, est adopté avec les modifications ci-après : *Ces récompenses seront décernées sur le rapport d'une commission spéciale nommée par l'assemblée, et dont les membres ne pourront prendre part au concours.*

Une vive discussion s'engage au sujet de l'art. 6, qui propose d'interdire toute lecture dont le manuscrit n'aura pas été préalablement communiqué au Bureau quinze jours à l'avance, et lui confère le droit de s'opposer à cette lecture.

L'assemblée consultée, maintient le principe de la communication préalable au Bureau, mais en supprimant le paragraphe qui proposait de lui conférer le droit de s'opposer à la lecture.

L'art. 7 est adopté sans discussion.

L'art. 8 est modifié en ce sens que l'auteur d'une communication conservera la propriété de son manuscrit, mais que la lecture qu'il en aura faite donnera à la société le droit de l'insérer en tout ou partie dans son journal.

L'art. 9 est adopté sans contestation.

L'art. 10 est adopté avec les modifications suivantes : 1° l'époque du paiement de la cotisation est fixée aux premiers jours de janvier et non de juin ; 2° tout membre en retard pendant une année d'acquitter sa contribution, ne sera pas de droit considéré comme démissionnaire, mais *pourra* être considéré comme tel par une décision du bureau.

L'art. 11, aux termes duquel les noms des 200 premiers membres devront être inscrits sur un tableau d'honneur dans la salle des séances, est renvoyé au règlement intérieur de la société.

L'art. 12 est adopté sans discussion.

L'art. 13 relatif aux mesures à prendre vis-à-vis d'un membre qui, par sa conduite au sein ou en dehors de la société, aurait mérité de cesser d'en faire partie, est rejeté sans discussion.

Une discussion prolongée s'élève sur la disposition de l'art. 14, relative à la création d'un secrétaire perpétuel.

Cette discussion étant close, M. le président annonce qu'il va mettre successivement aux voix, d'abord la proposition primitive qui est la plus large, savoir la per-

pétuité des fonctions de secrétaire; puis, en cas de rejet, la fixation de leur durée, soit à dix, soit à cinq ans, soit enfin à un an. Le vote a lieu sur la première proposition: l'épreuve étant considérée comme douteuse, la contre-épreuve a lieu. Elle donne pour résultat 18 voix pour et 11 contre la perpétuité des fonctions, dont le principe est ainsi adopté.

L'art. 14 est d'ailleurs complété par une disposition additionnelle qui institue un trésorier.

L'art. 15 relatif aux droits et devoirs du président est adopté sans discussion.

L'art. 16 est modifié en ce sens que l'administration et la direction du journal, au lieu d'être remises au secrétaire perpétuel, sont confiées collectivement au bureau.

Le 1er paragraphe de l'art. 19 ainsi conçu: *La société se réunit de plein droit et sans convocation préalable le 1er mardi de chaque mois*, est remplacé par celui-ci: *La société se réunit une fois par mois.* Le nombre des membres sur la demande desquels une réunion extraordinaire peut avoir lieu, est réduit de 20 à 10. Les mots: *La société tient tous les ans une séance publique,* sont substitués à ceux-ci: *La société tient, le jour anniversaire de sa fondation, une séance publique.*

L'art. 20 qui accordait aux membres de la société habitant la province le droit de voter par procuration à ses réunions, est supprimé.

Est également supprimé le § de l'art. 21 qui accordait un jeton de présence aux membres de la société, lorsque les ressources de la société l'auraient permis.

L'art. 22 est adopté.

L'art. 23 et dernier est adopté avec cet amendement que les statuts ne pourront être modifiés qu'à la suite d'une convocation spéciale et à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition ayant pour objet de décerner le titre de membres correspondants à un certain nombre de savants étrangers. La liste présentée à l'assemblée, lui ayant paru insuffisante, elle décide qu'il devra lui en être soumis une seconde plus complète. M. le président invite à ce sujet les membres présents à faire connaître, à la prochaine séance, les candidatures qui leur paraîtraient de nature à être accueillies.

Sur la proposition du président, l'assemblée charge deux de ses membres, MM. le comte Dubois, conseiller d'État, et Legrand, auditeur au conseil d'État, de la représenter à la 4e session du congrès international de statistique qui doit s'ouvrir à Londres, le 16 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Statuts adoptés par la société dans sa séance d'installation du 5 juin.

Les Soussignés,

Considérant que la statistique n'est pas autre chose que la connaissance ou la science des faits; qu'à ce titre, elle doit être la base du gouvernement des sociétés;

Que toutefois, malgré les développements considérables qu'elle a reçus dans tous les États policés, elle soulève encore des objections, des doutes, des difficultés qui paralysent, dans une certaine mesure, les efforts des gouvernements pour la populariser;

Que, par suite de l'ignorance qui règne au sein des masses, au sujet de la haute utilité des recherches statistiques, les enquêtes ouvertes par les gouvernements sur l'état économique des populations, sur les sources de la production, sur le mouvement de la richesse publique, rencontrent, de leur part, des défiances, quelquefois même une hostilité qui peuvent en compromettre les résultats; qu'à ce point de vue, il importe de les éclairer sur le but de ces enquêtes et de les disposer à les accueillir comme des mesures essentiellement favorables à leurs intérêts;

Considérant que les publications officielles n'ont qu'une publicité restreinte; que, par leur prix et les dimensions de leur format, elles ne peuvent que difficilement trouver place dans les bibliothèques particulières; enfin que leur caractère exclusi-

vement scientifique ne leur permet pas d'avoir un nombre de lecteurs considérable; qu'à ces divers points de vue, elles n'exercent pas sur les études statistiques une influence suffisante;

Qu'il importe que, sous ce rapport, l'action des gouvernements soit aidée, facilitée par des associations spéciales réunissant le plus grand nombre de membres possible et se livrant avec ardeur à des travaux destinés à mettre en honneur les recherches statistiques et à préparer ainsi la voie aux enquêtes administratives;

Considérant que l'efficacité de ces associations est démontrée par les faits; qu'on est notamment d'accord pour expliquer par le grand nombre de celles qui existent en Angleterre la facilité relative avec laquelle le gouvernement de ce pays obtient des populations, en l'absence de toute centralisation, des renseignements que les puissantes administrations du continent ne réussissent pas toujours à se procurer; que le gouvernement anglais est tellement convaincu des services qu'elles peuvent rendre à l'État, qu'il n'hésite même pas à se servir de leur intermédiaire pour réunir quelques-unes des statistiques officielles (par exemple, la statistique de l'agriculture en Écosse); que ses convictions à ce sujet sont partagées par les hommes politiques les plus éminents du Royaume-Uni, dont les noms sont inscrits les premiers sur les listes des membres de ces associations;

Considérant que les mêmes résultats peuvent être obtenus en France par la formation à Paris d'un organe central et libre des travaux statistiques, qui se mettrait en rapport, d'une part, avec les sociétés locales analogues, de l'autre, avec les sociétés étrangères;

Ont résolu de fonder, sous la réserve de l'autorisation du gouvernement, une société de cette nature, sous le titre de *Société de statistique de Paris*, conformément aux conditions ci-après:

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

Chapitre I. — But et travaux de la société.

ART. 1er. Il est fondé à Paris une société savante ayant pour titre : *Société de statistique de Paris*, et se proposant, par ses travaux et ses publications, de populariser les recherches statistiques.

ART. 2. La société publie, sous le titre de *Journal de la société de statistique de Paris*, un bulletin mensuel divisé en deux parties, la première consacrée à l'insertion des communications des membres et à l'analyse des débats dont elles ont été l'objet; la deuxième à la reproduction ou à l'analyse de tous les faits statistiques publiés officiellement tant en France qu'à l'étranger.

Le recueil de la société est adressé gratuitement à tous ses membres.

ART. 3. La société se propose, en outre, de fonder une chaire de *statistique comparée*, enseignement entièrement nouveau en France, et qu'elle considère comme indispensable au succès de sa mission.

ART. 4. Elle encourage les études statistiques, en distribuant, chaque année, sur le rapport d'une commission spéciale, des médailles d'honneur aux personnes qui lui ont adressé les meilleurs travaux, imprimés ou manuscrits, ou qui ont le mieux résolu les questions qu'elle a mises au concours.

Les membres de la commission d'examen sont exclus de ce concours.

ART. 5. Aucune lecture ne peut être faite sans communication préalable du manuscrit au bureau, au moins quinze jours avant la séance dans laquelle elle doit avoir lieu.

ART. 6. Est interdite toute lecture qui contiendrait une appréciation quelconque des actes politiques du gouvernement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ou une attaque contre l'un des cultes reconnus par l'État.

ART. 7. La société a le droit d'insérer dans son recueil, si elle le juge convenable, toute communication qui lui aura été faite.

Chapitre II. — Conditions d'admission et organisation de la société.

ART. 8. Le nombre des membres de la société est illimité. Ils se divisent en membres titulaires et membres correspondants français ou étrangers. Les premiers

reçoivent seuls le recueil de la société. Les membres correspondants qui se trouvent accidentellement à Paris peuvent assister aux séances de la société.

Art. 9. La cotisation des membres titulaires est fixée à 25 fr. par année, payables en une seule fois dans les premiers jours de janvier de chaque année. La cotisation annuelle peut être convertie en une somme une fois payée de 250 fr. Tout membre en retard pendant une année de payer sa cotisation, peut être considéré comme démissionnaire et rayé du tableau par une simple décision du bureau. Cette décision est rapportée, si le sociétaire justifie d'une absence ou de toute autre circonstance considérée par le bureau comme une excuse suffisante.

Art. 10. Aucun membre nouveau, soit titulaire, soit correspondant, ne peut être admis que sur la présentation de deux sociétaires au moins et à la majorité absolue des membres présents. L'élection n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Art. 11. Le Bureau de la société se compose d'un président d'honneur, d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire perpétuel, de deux secrétaires adjoints et d'un trésorier. Ses membres, moins le président d'honneur et le secrétaire perpétuel, sont réélus tous les ans, à la majorité absolue des voix. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 12. Le président signe la correspondance de la société. Il peut, toutefois, pour les affaires ordinaires, ou, en cas d'absence, déléguer la signature au secrétaire perpétuel. Les diplômes d'admission, ainsi que les procès-verbaux des séances, sont nécessairement signés par lui.

En cas d'absence du président, les vice-présidents sont appelés au fauteuil par rang d'âge. Ils ont, dans ce cas, les mêmes droits et devoirs que le président. En cas d'absence des vice-présidents, l'assemblée appelle un de ses membres au fauteuil à la simple majorité des voix.

En cas de partage, le président a voix prépondérante. Il représente la société dans ses rapports avec l'autorité et le public.

Art. 13. L'administration de la société et la direction de son journal sont confiées au Bureau. Le secrétaire perpétuel rend compte, dans la première séance de chaque année, de la situation de la société pendant l'année précédente. Ce compte est écrit et déposé, avec les pièces à l'appui, dans la salle des séances où il peut en être pris connaissance, pendant un mois, par les sociétaires. Il est arrêté et approuvé par l'assemblée dans la séance suivante.

Art. 14. Le président, après avoir pris l'avis du bureau, peut soumettre l'étude de questions spéciales à l'examen de commissions dont il choisit les membres.

Art. 15. La société se réunit une fois par mois. Ses réunions mensuelles sont indépendantes de celles qui pourraient être provoquées extraordinairement, soit spontanément par le bureau, soit sur une demande signée par dix membres au moins de la société.

En outre des réunions ordinaires, la société tient tous les ans une séance publique, dans laquelle elle décerne les prix qu'elle a institués.

Art. 16. Aucune rétribution ou traitement ne peut être accordé aux membres du Bureau.

Art. 17. La liste des membres de la société, avec l'indication de leur adresse, est publiée tous les ans, dans le numéro de janvier du Recueil de la société.

Art. 18. Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'à la suite d'une convocation spéciale et seulement à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Liste des membres fondateurs de la Société de statistique de Paris.

PARIS.

MM. Allard (Jean), ancien sous-préfet, rue Duguay-Trouin, 17.

Bergeron (Charles), ingén. du chemin de fer de l'Ouest, rue de Babylone, 37.

Bertillon (Louis-Adolphe), docteur-médecin, ancien chemin de ronde de la Barrière-Blanche, 43.

MM. Bigot (Jean-Baptiste-Théodore), docteur médecin, rue Mennessier, 5.
Bing (Alfred), chef de la 3e commission de statistique de la Seine, rue du faubourg Poissonnière, 58.
Blanc (Hippolyte), chef de bureau au ministère de l'instruction publique, rue du Cherche-Midi, 58.
Blanchet (Alexandre-Louis-Paul), chirurgien en chef de l'institution impériale des sourds-muets, rue de Grammont, 23.
Blondel (Ferdinand), inspecteur principal de l'assistance publique à Paris, rue Neuve Saint-Augustin, 31.
Bonjean (C.), sénateur, rue de Grenelle Saint-Germain, 16.
Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes, rue de Rivoli, 210.
Bouffard (Amand), négociant, rue Croix-des-Petits-Champs, 38.
Bourdon (Isidore), membre de l'Académie de médecine, rue Royale Saint-Antoine, 14.
Brierre de Boismont (A.), docteur en médecine, rue du faubourg Saint-Antoine, 303.
Cantacuzène Pachkano (le prince J. A.), ancien ministre des finances à Jassy, rue d'Enfer, 13.
Cazeaux, inspecteur général de l'agriculture, rue de Rumford, 3.
Chatelain (Anatole), chef du bureau de statistique au ministère des affaires étrangères.
Chatelus, ingénieur en chef des mines, rue de Bourgogne, 21.
Chevalier (Michel), sénateur, rue de l'Université, 73.
Coq (Paul), de la Société d'économie politique, rue des Dames-Batignolles, 52.
Debrauz de Saldapenna (le chevalier Louis), conseiller ordinaire de S. M. l'empereur d'Autriche, rue Neuve-des-Mathurins, 39.
Doyère (Louis-Michel), ancien professeur à l'institut agronomique de Versailles, boulevard Péreire, 54.
Dubois (comte Eugène-Joseph), conseiller d'État, rue Neuve-des-Mathurins, 89.
Duboucheron, propriétaire, rue Saint-Honoré, 76.
Dufau, ancien directeur de l'établissement des Jeunes Aveugles, rue de Vaugirard, 62.
Dumesnil de Marigny, ancien élève de l'École polytechnique, rue Caumartin, 68.
Duplay (Eugène), chef d'institution, rue Marbeuf, 44.
Dupont (Paul), membre du Corps législatif, imprimeur, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.
Dupuit (Arsène), inspect. gén. des ponts et chaussées, rue du Cherche-Midi, 14.
Foucher (Victor), conseiller à la Cour de Cassation.
Frignet (Ernest), avocat à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Florentin, 4.
Givelet (Henri), propriétaire, boulevard de Sébastopol, 82.
Godoy (prince Emmanuel de), attaché à l'ambassade d'Espagne.
Guérin (Eugène), employé au ministère de l'agriculture et du commerce.
Guillard (Achille), ancien chef d'institution, boulevard Clichy, 43.
Horn (J.), de la société d'économie politique, rue du Télégraphe, 11 (18e arr).
Humbert (Charles), propriétaire, rue Richepanse, 8.
Jaillon (Théophile), manufacturier, rue Boursault, 19.
Joubleau (Félix-Joseph), de la société d'économie politique, rue d'Astorg, 32.
Juglar (Joseph-Clément), docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 167.
Kastner (Georges), membre de l'Institut, rue Boursault, 16.
Kergorlay (comte Henri de), membre du Corps législatif, rue de Varennes, 48.
Lame-Fleury (Ernest-Jules), ingénieur des mines, rue Neuve-de-l'Université, 14.
Lausseur, négociant, rue de la Paix, 10.
Lavallée (Pierre), conseiller-maître à la Cour des comptes, rue de l'Oratoire-du-Roule, 12.
Lavergne (Léonce de), membre de l'Institut, place de la Madeleine, 8.
Legoyt (Alfred), chef du bureau de la statistique générale de France.
Legrand (Arthur), auditeur au conseil d'État, rue de la Ferme, 17.

MM. Le hir (Jean-Louis), avocat à la Cour impériale de Paris, rue de la Sourdière, 16.
Lisle (Pierre-Égiste), docteur-médecin, rue Saint-Dominique, 190.
Maes (Émile), employé à la compagnie d'assurances la Fraternelle-Parisienne, boulevard Montmartre, 5.
Malarce (Auguste de), sous-chef au ministère de l'intérieur, rue Bonaparte, 72.
Mannequin (Jean-Baptiste-Théodore), attaché à la légation de Guatemala, rue de Lille, 37.
Marot, secrétaire et archiviste de l'administration des Quinze-Vingts, quai de la Mégisserie, 68.
Meding (Henri-Louis), docteur en médecine, rue du faub. Saint-Honoré, 54.
Metternich (prince de), ambassadeur d'Autriche à Paris.
Millot (Louis), ancien élève de l'École polytechnique, rue d'Amsterdam, 49.
Moirans, employé au ministère de l'intérieur.
Mülinen (le comte de), 1er secrétaire de l'ambassade d'Autriche à Paris.
Nicolas (Charles-Étienne), ingénieur des ponts et chaussées, rue de l'Ouest, 9.
Niobey (Pierre-Alphonse), docteur en médecine, rue du faub. Poissonnière, 48.
Parchappe, inspecteur général des asiles d'aliénés et du service médical des prisons.
Passy (Hippolyte), ancien ministre, membre de l'Institut, rue Greffulhe, 4.
Paul (A.), architecte, rue Montholon, 21.
Pautet du Rozier (Jules), ancien sous-préfet, rue du Bac, 81.
Piogey (Jules), avocat à la Cour impériale de Paris, rue Briffault, 24.
Pitois (Claude), propriétaire, rue de Clichy, 56.
Pitois (Ernest), propriétaire, rue de Clichy, 56.
Pommier (André), membre de la société impériale d'agriculture, rue Coquillière, 10.
Prophète (Guerrier), ancien ministre de l'intérieur d'Haïti, place du Havre, 13.
Robyns (Jules), propriétaire, rue de Vaugirard, 79.
Rochussen (Guillaume, comte de), secrétaire de la légation des Pays-Bas, rue du Marché d'Aguesseau, 3.
Rothschild (baron James de), consul général d'Autriche, rue Laffitte, 21.
Roubaud (Félix), docteur en médecine, rue du Helder, 24.
Ruinet (Eugène), négociant, rue Montmartre, 166.
Schwartz (Guillaume), conseiller de S. M. l'empereur d'Autriche, rue Laffitte, 21.
Schwind, négociant, rue Neuve-Claude-Marais, 1.
Seydoux aîné, membre du Corps législatif, rue de Clichy, 66.
Solaville (Valentin de), docteur en médecine, rue de la Chaussée-d'Antin, 18.
Soutzo (le prince Nicolas-Constantin), rue d'Enfer, 13.
Steriod (le prince Constantin), ministre des finances à Bucharest, rue d'Enfer, 13.
Ubicini (A.), homme de lettres, rue d'Enfer, 13.
Ville (George), professeur au muséum d'histoire naturelle.
Vidal (Léon), inspecteur général des prisons, rue de la Victoire, 75.
Villermé, membre de l'Institut, rue Vieille-du-Temple, 29.
Werbrouck (Edmond de), rue des Martyrs, 33.
Wolowski (Louis), membre de l'Institut, rue de la Victoire, 14.

DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER.

MM. Aigron (Pierre-Laurent), président de la commission de statistique du canton de Lusignan (Vienne).
Aubourg de la Contrye, propriétaire, place Royale, à Caen (Calvados).
Barat-Ponteau (Joseph), propriétaire et maire de la commune de Cour-sur-Loire, au Vivier (Loir-et-Cher).
Basque (Jean-Baptiste-Antoine), chef de bureau à la préfecture d'Angoulême (Charente).
Bausset-Roquefort (marquis de), juge au tribunal civil de Lyon (Rhône).

MM. Béchet (Victor-François), docteur-médecin à Avranches (Manche).
Berger-Levrault (Oscar), imprimeur-libraire à Strasbourg (Bas-Rhin).
Bessat (François-Marie), inspecteur des douanes en retraite, à Dunkerque (Nord).
Blanche (Claude-François-Marie), propriétaire à Taises, commune de Saint-Remy (Saône-et-Loire).
Bondelet (Antoine), président de la commission de statistique du canton d'Aunay-sur-Don (Calvados).
Bourdin (Claude-Étienne), docteur-médecin, secrétaire de la commission de statistique du canton de Villejuif (Seine).
Bousquet (Casimir), homme de lettres à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Cézard (Alphonse), armateur à Nantes (Loire-Inférieure).
Cère (Paul), directeur de la colonie agricole de Montevral (Seine-et-Marne), à Paris, rue Richelieu, 79.
Challeton (Jean-François-Félix), ingénieur des mines à Montauger, près Corbeil (Seine-et-Oise).
Charlier (Henri), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Raucourt (Ardennes).
Chastellux (Louis-Emmanuel de), conseiller de préfecture de la Moselle.
Chesnay (Louis), chef de division à la préfecture de Loir-et-Cher.
Chopin (Pierre), chef de division à la préfecture des Ardennes.
Clinckspoor (Alphonse), représentant de la société linière à Gand (Belgique).
Calovoulos, docteur-médecin à Strasbourg.
Cullen (B. C.), armateur à Bordeaux.
Cunin-Gridaine (Charles), manufacturier à Sedan (Ardennes).
Daire (Nicolas-Auguste), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Briey (Moselle).
Delom, chef de division à la préfecture du Lot.
Despouy (Bernard-Léon), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Cazères (Haute-Garonne).
Digeon, juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Flers (Orne).
Dralliat (Joseph-Scipion), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Saint-Laurent-du-Pont (Isère).
Fayet, inspecteur d'académie à Chaumont (Haute-Marne).
Ferrand (Jacques-Joseph), maire de Marcilly-en-Beauce (Loir-et-Cher).
Fontette (marquis Aimé-Louis de), président de la chambre d'agriculture de Caen (Calvados).
Fretay (Halna du), président de la commission de statistique de Douarnenez, au Penity (Finistère).
Grimal (Isidore-César), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Launoy (Nord).
Hary (Englebert), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Marquion (Pas-de-Calais).
Houssard (Eugène-Julien), docteur-médecin à Avranches (Manche).
Jarrault (Louis-Étienne), juge de paix, président de la commission cantonale de statistique de Bouilly (Aube).
Jourdier (Auguste), agronome à Versailles (Seine-et-Oise).
Lagache (Célestin), ancien représentant, à Courcelle-Épayelle (Oise).
Lalande (Armand), négociant à Bordeaux.
Landre (baron de), président de la commission de statistique du canton de Busancy (Ardennes),
Laurens (Paul), rédacteur de l'Annuaire départemental du Doubs, à Besançon.
Laurent (Émile), chef de division à la préfecture de la Gironde.
Laussucg (Jules), juge de paix à Pouillon (Landes).
Letellier (Henri), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Putanges (Orne).

MM. Lefèvre (Pierre-Édouard-Alex.), chef de divis. à la préfecture d'Eure-et-Loir.
Lhomme (Aimé-Léon), secrétaire de la mairie de Blois (Loire-et-Cher).
Mante (Jacques-Fortuné), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Gordes (Vaucluse).
Marion (Charles-Remi), docteur-médecin, à Trévoux (Ain).
Martin (Gérard-Adolphe), président de la commission de statistique du canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).
Milleret (Jacques), ancien député, à l'Étang, commune de Saran (Loiret).
Modeste (Victor), secrétaire de la mairie de Meaux (Seine-et-Marne).
Moreau (Paul), maire de Mer, conseiller général de Loir-et-Cher.
Moser (Hippolyte), chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise.
Offel (Étienne), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Longwy (Moselle).
Parenty (Auguste), chef de division à la préfecture du Pas-de-Calais.
Picot (Alexis), avocat à Blois (Loir-et-Cher).
Pontgibaud (comte de), propriétaire à Fontenay, près Montebourg (Manche).
Poussin (Auguste), manufacturier à Elbeuf (Seine-Inférieure).
Putois, juge de paix à Nangis (Seine-et-Marne).
Rapin, juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Levet (Cher).
Rossignol (Auguste), négociant, au moulin Buttin, commune de Villette (Moselle).
Rougier (Alexandre), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Mont-Guyon (Charente-Inférieure).
Roux (Pierre-Martin), docteur en médecine, secrétaire perpétuel de la société de statistique de Marseille.
Saingeri (Gérard-Auguste), juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Renwez (Ardennes).
Sanson (Pierre-Hippolyte), chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne.
Serret (Jules), avocat à Agen (Lot-et-Garonne).
Teyssier des Farges, propriétaire, au château de Beaulieu, par Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne).
Toucas (Joseph-André), président de la commission de statistique du canton de Solliès-Pont (Var).
Valentin-Smith (Joannès), conseiller à la Cour impériale, à Lyon.
Videt (Clément), chef de division à la préfecture de l'Ariége.
Vingtrinier (Barthélemy), médecin des prisons de Rouen (Seine-Inférieure).

DEUXIÈME PARTIE. — STATISTIQUES DIVERSES.

1° Documents généraux. — *Situation financière de l'Europe.*

Nous empruntons à l'excellent *Annuaire international de crédit public* de notre collègue, M. Horn, les documents suivants sur la situation financière des principaux États de l'Europe et de l'Amérique. On remarquera que, dans les tableaux qui suivent, le total des budgets des États intéressés se liquide à peu près en balance, tandis qu'en réalité le déficit est, à peu d'exceptions près, la règle de tous les bilans financiers; c'est que l'auteur n'a pu donner le plus souvent que les budgets, c'est-à-dire les prévisions des recettes et des dépenses, presque toujours présentées le plus possible en équilibre, et non les résultats accomplis et définitifs, qui ne reçoivent pas généralement une publicité très-étendue. Remarquons en outre qu'en rédigeant le tableau intitulé: *Recettes annuelles par tête,* l'auteur n'a pas eu l'intention d'indiquer la *quotité d'impôt* payée par chaque habitant, les recettes annuelles d'un pays ne se composant pas exclusivement, comme on sait, du produit des taxes.

Sous le bénéfice de ces deux observations, on touvera dans l'extrait qui suit, les faits et les rapprochements les plus intéressants.

«Sur la base des renseignements qui précèdent, nous groupons dans le tableau que voici les totaux des recettes et des dépenses annuelles pour tous les pays quelque peu importants, c'est-à-dire pour ceux dont la population dépasse 1 million d'âmes. Afin de faciliter la comparaison, nous avons ramené tous ces chiffres à l'unité monétaire française, et nous avons calculé dans les deux tableaux qui suivent le montant, en francs et en centimes, des recettes et des dépenses annuelles par tête et par an dans les différents États.

ÉTATS.	POPULATION.	RECETTES ANN.	DÉPENSES ANN.
Amérique du Nord	23,200,000	285,200,000f	289,500,000f
Autriche	37,300,000	649,800,000	733,700,000
Bade	1,300,000	70,000,000	69,700,000
Bavière	4,600,000	93,100,000	93,000,000
Belgique	4,600,000	149,100,000	138,700,000
Brésil	7,700,000	140,200,000	120,200,000
Danemark	3,400,000	74,400,000	70,800,000
Espagne	15,500,000	492,000,000	490,700,000
France	36,200,000	1,825,800,000	1,824,900,000
Grande-Bretagne	27,600,000	1,665,600,000	1,632,500,000
Grèce	1,000,000	19,600,000	19,200,000
Hanovre	1,800,000	72,100,000	71,400,000
Italie	25,600,000	510,000,000	510,000,000
Pays-Bas	3,500,000	194,000,000	165,200,000
Portugal	3,500,000	59,000,000	61,000,000
Prusse	17,700,000	485,000,000	485,000,000
Russie	60,000,000	1,101,000,000	1,101,800,000
Saxe-Royale	2,000,000	31,000,000	41,500,000
Suède et Norwége	5,000,000	176,000,000	170,660,000
Suisse	2,300,000	17,216,000	16,000,000
Turquie	16,400,000	230,000,000	230,000,000
Wurtemberg	1,600,000	20,207,200	30,200,000
Ensemble	282,800,000	8,300,800,000	8,400,600,000

«D'après ce tableau, les différents États, par rapport à la recette annuelle qu'ils tirent de chaque habitant, et à la charge de dépenses qu'ils s'imposent par habitant, se classeraient dans l'ordre suivant:

I. — *Recettes annuelles par tête.*

1. Grande-Bretagne	60f 03c
2. Bade	56 83
3. Pays-Bas	54 75
4. France	50 42
5. Hanovre	39 12
6. Suède et Norwége	34 70
7. Belgique	32 27
8. Espagne	31 06
9. Prusse	27f 35c
10. Danemark	21 66
11. Saxe-Royale	20 37
12. Bavière	20 10
13. Italie	19 92
14. Grèce	18 65
15. Wurtemberg	18 50
16. Portugal	18 42
17. Russie	18f 36c
18. Brésil	18 03
19. Autriche	17 28
20. Turquie	13 98
21. Amérique du Nord	12 27
22. Suisse	7 36

II. — *Dépenses annuelles par tête.*

1. Grande-Bretagne	59f 82c	9. Prusse	27f 35c	17. Russie	18 36
2. Bade	52 25	10. Danemark	20 62	18. Amérique du Nord	16 70
3. France	50 41	11. Saxe-Royale	20 37	19. Portugal	16 62
4. Pays-Bas	46 56	12. Bavière	20 20	20. Brésil	15 42
5. Hanovre	38 70	13. Italie	19 22	21. Turquie	13 98
6. Suède et Norwége	33 62	14. Autriche	19 65	32. Suisse	6 89
7. Espagne	31 62	15. Grèce	18 59		
8. Belgique	30 »	16. Wurtemberg	18 50		

«A peu de perturbations près, les États se classent sous les deux chefs dans le même ordre, et c'est assez naturel puisqu'il faut forcément amener les recettes à couvrir les dépenses, et que, d'autre part, les États ne manquent jamais de trouver l'emploi d'un éventuel excédant des recettes; il y a cependant quelques différences entre le chiffre proportionnel des recettes et celui des dépenses, dont on ne saurait méconnaître la signification.

«En voyant, par exemple, que dans la Grande-Bretagne et dans les Pays-Bas les dépenses restent au-dessous des recettes annuelles par tête, tandis que c'est tout à fait le contraire que l'on constate en Autriche, on devinera aussitôt qu'on a devant soi, d'une part, des États dont les finances sont bien réglées, et, d'autre part, un État qui ne parvient jamais à établir l'équilibre dans ses finances.

«Il va de soi que les chiffres des tableaux qui précèdent ne peuvent prétendre à une valeur absolue, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas fournir la mesure rigoureuse des ressources que chaque État peut tirer de ses contribuables ou des charges qu'il leur impose. Il y a deux circonstances surtout dont il faut tenir compte: d'abord que les charges s'accroissent ou diminuent selon que l'État s'occupe plus ou moins des affaires et des intérêts qui ne sont pas strictement de son domaine, qui devraient être laissés soit à l'industrie privée, soit aux administrations communales et départementales; c'est en partie à l'abstention absolue de tout ce qui n'est pas strictement de l'intérêt général que la Suisse et l'Amérique du Nord sont redevables des proportions si modestes de leur budget. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue non plus la faculté contributive de la population, qui diffère si énormément d'un pays à l'autre selon le degré de l'aisance générale et du développement économique; personne ne doutera, par exemple, que les habitants de la Grande-Bretagne supportent plus facilement une contribution annuelle de 60 fr. que l'habitant russe ne paye la sienne, quoiqu'elle soit du tiers à peine de la contribution anglaise.

«Il faut enfin ne pas oublier de quel poids, dans maints États, les fautes et les charges du passé pèsent sur la génération présente. Si la Grande-Bretagne et les Pays-Bas figurent en tête de notre tableau, quoique l'administration y soit organisée sur un pied assez économe et sache s'abstenir de toute intervention coûteuse dans les affaires et les intérêts qui ne réclament pas son concours d'une manière absolue, c'est la dette léguée par les générations précédentes qui augmente si fortement les charges budgétaires dans l'un et dans l'autre Etat. La part que la dette et la guerre, les deux «vers rongeurs» des ressources publiques, prennent dans chaque État ressortira mieux d'après le tableau que voici:

	DETTE. Rente annuelle.	ARMÉE. Dépense annuelle.	AUTRES CHARGES. Dépense annuelle.
Etats-Unis	51,700,000f	135,900,000f	201,800,000f
Autriche	249,500,000	250,900,500	234,200,000
Bade	7,200,000	10,600,000	51,900,000
Bavière	20,000,000	22,000,000	42,000,000
Belgique	38,400,000	32,200,000	68,000,000
Brésil	21,400,000	14,300,000	85,100,000
Danemark	18,000,000	11,900,000	40,900,000
Espagne	168,800,000	139,800,000	181,100,000
France	316,000,000	339,400,000	1,169,400,000
Grande-Bretagne	719,900,000	315,400,000	597,100,000
Grèce	1,100,000	4,900,000	13,200,000
Hanovre	7,900,000	9,700,000	53,701,000
Italie	125,000,000	140,000,000	245,000,000
Pays-Bas	79,400,000	24,300,000	61,400,000
Portugal	16,000,000	14,800,000	30,100,000
Prusse	49,800,000	120,200,000	315,000,000
Russie	240,000,000	383,500,000	577,300,000
Saxe-Royale	9,500,000	7,500,000	17,500,000
A reporter	2,147,600,000	1,877,300,000	3,723,000,000

Report	2,147,600,000f	1,877,300,000f	3,723,000,000f
Suède et Norwége. . .	27,300,000	54,800,000	66,700,000
Suisse	300,000	1,400,000	14,300,000
Turquie	53,100,000	69,500,000	74,400,000
Wurtemberg	5,700,000	6,000,000	18,600,000
TOTAUX.	2,234,000,000	2,009,000,000	3,900,000,000

«En classant les États: 1° d'après la part proportionnelle que la dette prend sur l'ensemble de leurs dépenses, et 2° d'après la part qu'en prend l'armée, on obtient les deux tableaux que voici:

I. — *Dette.*

	Pour 100.		Pour 100.		Pour 100.
1. Pays-Bas.	48f 10c	9. Portugal	26f 36c	17. Amérique du Nord	13f 29c
2. Grande-Bretagne	44 11	10. Danemark	25 45	18. Hanovre	11 19
3. Espagne	34 41	11. Italie.	24 51	19. Prusse	11 18
4. Autriche	34 04	12. Russie	21 19	20. Bade	10 35
5. Bavière	30 10	13. Wurtemberg . .	18 80	21. Grèce	6 00
6. Belgique	27 67	14. Suède et Norwége	18 22	22. Suisse	2 35
7. Saxe-Royale . . .	27 28	15. Brésil	17 90		
8. Turquie	26 55	16. France	17 86		

II. — *Armée.*

	Pour 100.		Pour 100.		Pour 100.
1. Suède et Norwége	36f 60c	9. Prusse	24f 79c	17. Danemark	16f 84c
2. Amérique du Nord	34 81	10. Portugal	24 43	18. Bade	15 19
3. Turquie	34 75	11. Bavière	23 70	19. Pays-Bas.	14 85
4. Autriche	34 06	12. Belgique	23 22	20. Hanovre	13 49
5. Espagne	28 50	13. Saxe-Royale . . .	22 00	21. Brésil	11 80
6. Italie.	27 45	14. Wurtemberg. . .	19 72	22. Suisse	10 00
7. Grèce	25 82	15. Grande-Bretagne	19 38		
8. Russie	25 45	16. France	18 51		

«La grande moyenne serait ainsi de 26.20 pour 100 pour la dette et de 25.70 pour 100 pour la guerre, c'est-à-dire que plus de la moitié des sommes demandées annuellement aux contribuables, s'en va en dépenses improductives. Cette moyenne est d'ailleurs dépassée par la moitié au moins des États qui figurent dans notre liste. Il convient en outre de remarquer: 1° au sujet des dépenses militaires, que nous avons compté uniquement les dépenses ordinaires et permanentes, c'est-à-dire les charges que l'entretien de l'armée impose aux pays respectifs en temps de *paix;* 2° au sujet de la dette, que la *rente* annuelle n'en constitue pas encore toute la charge, qu'il y a des dépenses accessoires (administration, amortissement, rentes viagères, etc.), qui l'accroissent parfois d'un tiers ou même de deux tiers et plus; en France, par exemple, la dette publique a occasionné en 1857, la dernière année dont le compte budgétaire soit *définitivement* établi, une dépense de 516 millions 668,213 fr., quoique la somme payée aux rentiers de l'État n'ait alors été que de 299 millions 99,242 fr. En généralisant ce calcul, on trouverait pour la dette et la guerre une moyenne de 65 à 70 p. 100, qu'elles absorbent sur les ressources des États de l'Europe.»

Commerce extérieur de l'Europe.

On trouve dans le *Dictionnaire des marchandises* de la maison Guillaumin et Cie (nouvelle édition), sous la signature de M. Chemin-Dupontès, le résumé ci-après du commerce de l'Europe, d'après des renseignements récents. Dans le tableau qui suit, les États sont rangés par ordre décroissant d'importance commerciale *relative* ou calculée d'après leur population.

	POPULATION.	VALEUR DU COMMERCE en millions de fr.	VALEUR DU COMMERCE par tête d'habitant.
Villes anséatiques	500,000	3,110	622f 00c
Hollande	3,451,000	1,600	463 63
Suisse.	2,400,000	900	375 00
Belgique	4,585,000	1,819	350 92
Angleterre	28,154,000	8,350	296 58
Sardaigne.	5,042,000	843	167 26
A reporter.	44,132,000	16,622	» »

	POPULATION.	VALEURS DU COMMERCE en millions de fr.	par tête d'habitant.
	—	—	—
Report	44,132.000	16,622	»f »c
France	36,039,000	5,329	147 86
Toscane	1,817,000	240	132 08
Suède, Norwége et Danemark	7,500,000	825	110 00
Grèce	1,043,000	74	70 90
Zollverein	32,700,000	2,200	67 28
Portugal	3,500,000	221	63 14
Turquie d'Europe et principautés Danubiennes	15,500,000	800	51 61
Autriche (la Lombard-Vénitie comprise)	39,400,000	1,811	41 11
Espagne	16,000,000	639	39 94
États-Romains	3,125,000	118	37 76
Deux-Siciles	9,200,000	250	27 20
Russie d'Europe	60,123,000	1,100	18 33
Autres pays	1,921,000	29	13 01
	272,000,000	30,258	111 24

Il est à peine besoin de faire remarquer que ces renseignements ne sauraient être considérés que comme des approximations, le mode de détermination de la valeur différant dans beaucoup de pays. En ce qui concerne particulièrement le Zollverein, ses états de douane ne faisant connaître que les quantités et non les valeurs, celle-ci n'a pu être supputée que par évaluation. Quelque élevée que soit cette somme de 30 milliards $^1/_2$, elle est loin, même en la supposant exacte, de représenter fidèlement le montant des échanges de l'Europe avec le monde entier. Il faut, en effet, tenir compte d'un élément considérable qui échappe au calcul du statisticien, comme à la surveillance des gouvernements, c'est la fraude, la contrebande. Considérable en général pour les objets d'une grande valeur sous un faible volume, considérable surtout dans les pays où domine le principe de la protection exagérée, et dans ceux où le faible traitement alloué aux agents douaniers permet de croire à des collusions qui assurent l'impunité du fraudeur, elle ne cessera complétement que le jour où la modération des droits de douane aura fait disparaître la prime qui la fait vivre.

Que représente le commerce extérieur par rapport au commerce intérieur de chaque pays? ce serait un sujet d'étude plein d'intérêt, mais dont il est bien difficile de réunir les éléments, au moins dans les États (et c'est le plus grand nombre) où la valeur détaillée de la production agricole et industrielle n'est pas officiellement connue. A. L.

Statistique des armées européennes.

Le tableau ci-après, dont la plus grande partie est empruntée à l'almanach de Gotha pour 1860, qui puise, comme on sait, aux sources officielles, fait connaître, aux dates les plus récentes, et le plus souvent d'après les budgets de 1859, l'effectif militaire des États grands et petits de l'Europe. Cet effectif a été, autant que possible, calculé d'après ce que nous appellerons le démi-pied de guerre. Il ne comprend que les troupes régulières en service actif et non les réserves. La marine n'y figure pas.

PAYS.	DATES.	EFFECTIF NOMINAL.
—	—	—
Russie	1858	780,000
France	1859	760,000
Autriche	1858	663,656
Prusse	1859	547,000[1]
Grande-Bretagne	id.	229,557
Espagne	id.	202,266
Sardaigne	id.	160,000
Turquie	id.	150,000
Suède	1858	144,000
Deux-Siciles	id.	143,586
Bavière	id.	121,424
A reporter		3,901,489

1. Landwehr du premier ban comprise.

PAYS.	DATES.	EFFECTIF NOMINAL.
—	—	—
Report		3,901,489
Belgique	1858	84,219
Suisse	id.	77,439
Danemark	1859	75,000
Hollande	1858	58,000
Portugal	id.	42,000
Hanovre	id.	26,938
Saxe	id.	25,396
Norwége	id.	23,184
Wurtemberg	id.	22,869
Valachie	1858	18,200
Toscane	id.	17,205
Moldavie	id.	15,944
A reporter		4,643,793

PAYS.	DATES.	EFFECTIF NOMINAL.
Report		4,693,893
États-Romains . . .	1859	15,239
Bade (gr.-d. de) . .	id.	15,000
Hesse-Darmstadt. .	id.	10,621
Grèce	id.	9,686
Hesse-Cassel. . . .	id.	7,896
Parme	id.	5,672
Nassau (duché) . .	id.	5,498
Brunswick (duché).	id.	5,359
A reporter		4,718,864

PAYS.	DATES.	EFFECTIF NOMINAL.
Report		4,718,864
Les 2 Mecklembourg	1859	5,380
Modène (duché) . .	id.	5,300
Oldenbourg (duché)	id.	3,738
Servie	id.	2,500
Petits États allemands et villes anséatiques . . .	id.	6,000
		4,735,782

Pour une population approximative de 272 millions d'habitants, c'est un soldat sur 57 habitants. En évaluant au minimum à 600 fr. par an (et nous croyons ce chiffre bien inférieur à la vérité), la dépense d'entretien d'un soldat de toute arme sous le drapeau, c'est une charge totale pour les budgets européens de 2,841,469,200 fr. Que l'on suppose un instant les effectifs ci-dessus réduits de moitié, et les gouvernements européens rentrent immédiatement en possession d'un revenu annuel de plus de 1400 millions, avec lequel ils peuvent construire, chaque année, de 4 à 5000 kilomètres de chemin de fer, et achever ou porter au plus haut degré de perfectionnement possible leurs autres voies de communication, y compris les ports de commerce. Le réseau rationnel des voies ferrées, des routes et des canaux une fois terminé et leur entretien assuré, l'Europe serait en mesure de consacrer cette importante économie à l'extinction de sa dette, et elle pourrait la rayer complétement de son budget, en moins d'un demi-siècle, en y consacrant seulement un milliard par an.

A. L.

Population et superficie des États de l'Europe.

Les éléments du tableau qui suit, quand ils n'ont pas été puisés directement aux documents officiels eux-mêmes, sont extraits de l'*Almanach de Gotha* pour 1860. On n'a pas attribué à l'Europe, contrairement à l'usage, les Açores, les Canaries et Madère. La Suède et la Norwége ont été comprises dans un seul et même État; les îles Ioniennes ont eté considérées comme un État indépendant; la Moldavie, la Valachie, la Serbie et le Monténégro comme des dépendances de la Turquie d'Europe. La France comprend la Savoie et le comté de Nice; la Sardaigne, ses nouvelles acquisitions territoriales en Italie. Les pays qui figurent dans les pays ci-après ont été classés par ordre décroissant: 1° de population; 2° de superficie; 3° de densité.

DATES des dénombrements.	PAYS.	POPULATION.	PAYS.	SUPERFICIE en myriamèt. carrés.	PAYS.	DENSITÉ.
1856	Russie	63,752,081	Russie	53,361.49	Francfort	78,493
Juin 1856	France	36,544,903	Suède et Norwége .	7,587.25	Hombourg	63,356
Fin oct. 57	Autriche	35,002,953	Autriche	6,848.99	Brême	46,279
1851	Royaume-Uni. . . .	27,835,513	France	5,398.24	Belgique	15,695
Déc. 1858.	Prusse	17,739,913	Turquie	5,365.96	Lubeck	15,038
»	Turquie	17,000,000	Espagne	4,882.81	Saxe	14,225
Mai 1857	Espagne	16,074,705	Royaume-Uni. . . .	3,178.63	San-Marino	12,903
1858	Sardaigne	11,369,429	Prusse	2,800.98	Reuss (br. aînée) . .	10,562
1856	Deux-Siciles	9,117,050	Danemark av. Islande	1,606.84	Saxe-Altenbourg . .	10,225
1855	Suède et Norwége .	5,129,379	Sardaigne	1,303.22	Hesse-Darmstadt . .	10,090
31 déc. 58	Belgique	4,623,089	Deux-Siciles	1,115.75	Hollande	10,072
Déc. 1858	Bavière	4,615,748	Portugal	972.38	Hesse-Hombourg . .	9,396
1857	Portugal	3,568,895	Bavière	961.44	Lippe	9,388
31 déc. 58	Hollande	3,543,775	Grèce	494.24	Nassau	9,376
Janv. 1855	Danemark av. Islande	2,541,967	Suisse	396.92	Royaume-Uni. . . .	8,757
Mars 1850	Suisse	2,392,740	Hanovre	683.41	Bade	8,755
Déc. 1858	Saxe	2,122,148	Hollande	351.85	Sardaigne	8,724
Déc. 1857	États-Romains . . .	2,111,681	États-Romains . . .	312.95	Wurtemberg	8,700
Déc. 1858	Hanovre	1,843,976	Belgique	294.56	Iles-Ioniennes . . .	8,694
Idem	Wurtemberg	1,690,898	Wurtemberg	194.35	Reuss (br. cadette) .	8,466
Idem	Bade	1,335,952	Bade	152.60	Deux-Siciles	8,171
1856	Grèce	1,067,216	Saxe	149.18	Saxe-Cob.-Gotha . .	7,823

DATES des denombrements.	PAYS.	POPULATION.	PAYS.	SUPERFICIE en myriamèt. carrés.	PAYS.	DENSITÉ.
Déc. 1858	Hesse-Darmstadt. .	845,571	Mecklemb.-Schwérin	133 97	Anhalt-Dessau-Köth.	7,716
Idem	Hesse-Cassel. . . .	726,739	Hesse-Cassel	95.32	Hesse-Cassel	7,624
Idem	Mecklemb.-Schwérin	542,148	Hesse-Darmstadt . .	83.80	Brunswick	7,435
Idem	Nassau.	439,454	Oldenbourg.	62.62	Schwarzb.-Sonderh.	7,435
Idem	Oldenbourg.	294,359	Nassau.	46.87	Saxe-Weimar-Eisen.	7,375
Idem	Brunswick	274,069	Brunswick	36.86	Schwarzb.-Rudolst.	7,302
Idem	Saxe-Weimar-Eisen.	267,112	Saxe-Weimar-Eisen.	36.22	Saxe-Meiningen. . .	7,153
1858	Iles Ioniennes . . .	246,483	Iles-Ioniennes . . .	28.35	Schaumbourg-Lippe.	6,820
1848-1858	Hambourg	222,379	Mecklemb.-Strélitz .	27.16	Reuss (br. cadette) .	6,792
Déc. 1858	Saxe-Meiningen . .	168,816	Saxe-Meiningen . .	23.60	France	6,757
Idem	Saxe-Cob.-Gotha . .	153,879	Saxe-Cob.-Gotha . .	19.67	États-Romains . . .	6,748
Idem	Saxe-Altenbourg . .	134,659	Anhalt-Dessau-Köth.	15.49	Prusse	6,333
Idem	Anhalt-Dessau-Köth.	119,515	Saxe-Altenbourg . .	13.17	Bavière.	5,983
Idem	Lippe	106,086	Waldeck	11.89	Autriche	5,428
Juill. 1851	Mecklemb.-Strélitz .	99,628	Lippe.	11.30	Waldeck	4,840
1855	Brême	88,856	Schwarzb.-Rudolst.	9.59	Hanovre	4,809
Déc. 1858	Reuss (br. cadette) .	81,806	Schwarzb.-Sonderh.	8.47	Oldenbourg.	4,701
Idem	Francfort.	79,278	Anhalt-Bernbourg. .	8.25	Lichtenstein	4,497
Idem	Schwarzb.-Rudolst.	70,030	Reuss (br. cadette) .	8.23	Danemark av. Islande	4,338
Idem	Schwarb.-Sondersh.	62,094	Schaumbourg-Lippe.	4.42	Mecklemb.-Schwérin	4,047
Idem	Waldeck	57,550	Reuss (br. aînée) . .	3.73	Portugal	3,670
Idem	Anhalt-Bernbourg. .	56,031	Hombourg	3.51	Mecklemb.-Strélitz .	3,668
1er sept. 57	Lubeck. . . . . . ,	49,324	Lubeck.	3.28	Espagne	3,292
Déc. 1858	Reuss (br. aînée). .	39,397	Hesse-Hombourg . .	2.74	Turquie	3,168
Idem	Schaumbourg-Lippe.	30,144	Brême	1.92	Grèce	2,159
Idem	Hesse-Hombourg . .	25,746	Lichtenstein	1.59	Russie	1,195
1858	San-Marino	8,000	Francfort	1.01	Suède et Norwége .	696
	Lichtenstein.	7,150	San-Marino.	0.62		
	TOTAUX. . . .	276,256,528		98,017.70	EUROPE. . .	2,818

(*Archives statist. de la Suisse.*)

Statistique des Cultes.

Si l'idée de Dieu est aussi ancienne que le monde, si cette idée trouve sa source même dans la raison pure et n'a pas besoin d'une révélation, celle que les peuples ont pu se faire de sa nature et de ses attributs, a sensiblement varié aux diverses époques de l'humanité. Ces variations peuvent cependant se résumer dans les deux grandes divisions du polythéisme et du monothéisme. Il n'en est pas de même des formes sous lesquelles a été rendu à l'Être suprême et à sa perfection l'hommage inspiré par la crainte, la reconnaissance ou l'admiration, l'extrême multiplicité de ces formes défiant toute classification. Toutefois on constate un fait à peu près universel, et qui s'est conservé jusqu'à nos jours, c'est l'existence, dans chaque État, d'un corps puissant, vénéré par ses lumières et ses vertus, auquel sont officiellement confiés la direction spirituelle des âmes et le règlement de tous les actes extérieurs par lesquels se manifestent leurs rapports avec Dieu. Ce corps, c'est l'Église, quelle que soit sa dénomination; son organe, le clergé.

Les relations de l'Église avec l'État ont été de tout temps intimes : cette intimité dans les premiers âges des sociétés, était telle qu'elle équivalait à une identification complète; c'était le temps des gouvernements purement théocratiques. Plus tard, les deux principes, le principe politique et le principe religieux se sont dégagés; par degrés, chacun s'est fait son domaine à part, et sans jamais abdiquer une influence mutuelle, profonde et salutaire, ils ont revendiqué et pratiqué une liberté d'action dont l'étendue a varié avec le degré de civilisation de chaque pays.

Aujourd'hui encore, sauf un petit nombre d'exceptions, l'Église a conservé avec le pouvoir laïque des liens qui lui donnent, à divers points de vues, un caractère séculier. Même dans les États catholiques, l'État intervient aujourd'hui dans le règlement des conditions d'existence matérielle du clergé. Là où ses biens, fruit des libéralités accumulées des souverains et des particuliers, sont insuffisants pour lui assurer l'indépendance qu'exige sa haute et sublime mission, il y ajoute une dotation. Là où les révolutions ont distrait ces biens de leurs possesseurs séculaires pour les annexer au domaine de l'État et les remettre dans le commerce, l'État a inscrit à son budget une somme équivalente à leur revenu annuel. Il intervient encore dans la collation des grades, des bénéfices; il soumet à sa sanction les bulles d'investiture; il fixe, d'accord avec le représentant souverain de l'auto-

rité spirituelle, les rapports des délégués de cette autorité avec les siens propres. Cette intervention est bien plus grande encore dans les États protestants ou dissidents. Là, le chef de l'État est aussi le chef de la religion et toute autorité laïque et religieuse émane de lui. Nous ne connaissons en Europe que deux Églises considérables qui ne relèvent pas, dans une mesure plus ou moins étendue, de l'État, et qui se meuvent dans une orbite complètement indépendante: l'Église catholique d'Irlande, l'Église presbytérienne d'Écosse. Ce qui est l'exception en Europe, est la règle aux États-Unis. Là, chaque croyance a son clergé et son culte, et ce clergé, ce culte, exclusivement salariés par les fidèles, ne demandent à l'État que la légitime protection due à la liberté de conscience. Cette organisation est-elle plus favorable à la diffusion de l'esprit religieux que celle qui prévaut en Europe? Donne-t-elle une satisfaction plus étendue aux besoins spirituels? Assure-t-elle au clergé cette dignité, cette influence morale, ce respect profond qui sont la première garantie du succès de sa haute mission? Il est bien difficile de savoir la vérité sur ce point. Ces considérations ne sont pas, d'ailleurs, de la nature de celles qui doivent trouver place dans ce court travail. Nous nous bornerons ici à quelques mots sur l'organisation des cultes en Prusse et en Angleterre, ces deux siéges principaux du protestantisme, puis, en France, cette fille aînée de l'Église catholique. Nous terminerons par un classement par culte, d'après les documents les plus dignes de foi, des populations de l'Europe et des États-Unis.

L'Église nationale en Prusse est l'Église dite *unie* ou *évangélique;* c'est une branche du luthéranisme. Elle est administrée, sous les ordres du chef de l'État, par un conseil supérieur (*Oberkirchenrath*) composé d'ecclésiastiques et de laïques, qu'il nomme directement et qui ne sont responsables que vis-à-vis de lui. Seules, les questions qui touchent à la fois aux intérêts de l'Église et de l'État, sont soumises, par l'intermédiaire du département des affaires ecclésiastiques, à l'examen des ministres et à la décision du gouvernement. Le conseil supérieur est chargé de la direction de toutes les affaires de discipline intérieure; son président travaille directement avec le roi, considéré comme chef ou premier évêque du culte évangélique. Dans les provinces, ce conseil est représenté par des consistoires qui ont, sous son autorité supérieure, des attributions de même nature. A côté des consistoires se trouvent les *surintendants généraux* (*General-Superintendenten*) qui ont mission de veiller à la conservation du dogme, au maintien des bonnes mœurs parmi les membres du clergé, à la régularité du service religieux. Ces fonctionnaires sont en outre chargés de l'examen en première instance, des affaires communales ecclésiastiques, des mutations dans le clergé, enfin de la surveillance, au point de vue des doctrines morales et religieuses, de l'enseignement dans les établissements d'instruction publique. Quelques-uns portent le titre purement honorifique d'évêque. L'administration des affaires religieuses comprend, dans chaque province ou gouvernement, des arrondissements ecclésiastiques et des synodes de cercle (ou de canton), placés sous la direction de *surintendants* (*Superintendenten*), exerçant dans leurs circonscriptions respectives, les mêmes attributions que les surintendants généraux. La présidence des réunions synodales de cercle ou canton appartient à l'intendant général. Les synodes provinciaux se composent des surintendants de la province. La nomination des curés (soumise à des conditions de capacité déterminées par des examens) appartient, dans quelques localités, au chef de l'État, dans d'autres aux membres de la noblesse, dans d'autres encore à l'autorité municipale. Ailleurs, elle est remise au libre choix des fidèles. Le système de l'élection est notamment en vigueur parmi les protestants du Rhin et de la Westphalie, qui ont une constitution presbytérienne assez semblable à celle de l'Église établie d'Écosse. Ces protestants n'appartiennent pas à l'Église nationale; ils forment une secte distincte connue sous la dénomination de *vieux luthériens* (*Alt-Lutheraner*). Leur administration religieuse a été réglée par la loi spéciale du 23 juillet 1845. Cette loi leur a permis de former, sous l'autorisation des ministres des affaires ecclésiastiques, de l'intérieur et de la justice, des circonscriptions ecclésiastiques et a placé ces circonscriptions sous une direction commune étrangère à celle de l'Église établie. Cette direction est connue en Prusse sous le nom de: *Collége supérieur ecclésiastique des Églises évangéliques luthériennes.* Son siége est à Breslau.

L'Église catholique possède en Prusse deux archevêchés et six évêchés. Les deux archevêchés sont ceux de Cologne (dont le siége est à Cologne), et de Posen et Gnesen (dont le siége est à Posen). Sur les six évêchés, quatre sont placés sous l'autorité immédiate du Saint-Siége: ce sont ceux de Breslau (dont le titulaire porte le titre de prince-évêque) et Ermeland; les quatre autres ont leur siége à Culm, Münster, Paderborn et Trèves. L'Église catholique ne possède plus de couvents en Prusse. Ils ont été supprimés en principe par l'édit du 30 octobre 1810, dont l'exécution n'a été complète qu'en 1837. Seuls les établissements religieux consacrés à l'enseignement et à la charité hospitalière, ont été conservés.

Au 31 décembre 1855, on a recensé en Prusse 17,545 édifices (ou 1 pour 965 personnes) consacrés aux services religieux (églises sans distinction de culte, chapelles, ora-

toires). Sur ce nombre, le culte évangélique comptait 8,186 églises et succursales et 872 chapelles et autres édifices religieux; c'était en moyenne 1266 évangéliques pour une église; le culte catholique 5,295 églises et succursales et 2,232 chapelles (une église ou chapelle pour 1196 fidèles); les mennons, 31, et les grecs-unis, 3 chapelles; les israélites, 926 synagogues et autres édifices consacrés à l'exercice de leur culte. A la même date, le clergé évangélique comprenait 6,199 et le clergé catholique 5,796 ecclésiastiques: c'était 1 membre du clergé pour 1391 évangéliques et pour 1093 catholiques.

L'église établie en Angleterre comprend deux provinces ecclésiastiques: 1° l'archevêché de Canterbury avec 20 évêques suffragants, et l'archevêché d'York avec 6 évêchés. Chacun des 26 diocèses se divise en archidiaconats, et ceux-ci en décanats ruraux. D'après le dénombrement de 1851, on comptait 11,728 bénéfices, répartis entre 71 archidiaconats et 463 décanats ruraux. Le droit de collation de ces bénéfices appartient: pour 1144 à la couronne; pour 1853 aux archevêques et évêques; pour 938 aux doyens et chapitres; pour 770 aux universités de Cambridge et d'Oxford et à quelques grandes écoles; pour 931 aux recteurs des églises-cathédrales; pour 6,092 à des particuliers. D'après le *Clergy list* de 1854, le nombre des bénéfices s'élevait cette année à 12,270, produisant un revenu annuel de 78,287,850 fr. Ce droit de collation des bénéfices est caractéristique dans l'organisation ecclésiastique de l'Angleterre. Il est le lien qui rattache l'Église au gouvernement et aux intérêts de l'aristocratie. Il constitue d'ailleurs un droit réel qui se transmet avec l'immeuble et se vend, comme lui, aux enchères.

Les revenus de l'Église établie se composent de loyers d'immeubles ruraux et urbains, de dîmes, du produit des taxes destinées à la réparation des églises, du produit de la location des chaises dans les édifices religieux, d'oblations et de droits d'église divers. Le montant de ces revenus est évalué à 125 millions 1/2 de francs.

L'archevêque de Canterbury a le titre de *primat de toute l'Angleterre*. Après les membres de la famille royale, c'est le personnage le plus considérable du royaume. Il a le privilége de couronner le souverain, de délivrer concurremment avec les universités, le grade de docteur. Il est l'organe habituel des communications entre le gouvernement et l'administration ecclésiastique pour les questions constitutionnelles qui touchent aux intérêts de l'Église. Il dispose de 184 bénéfices. Son revenu était en 1835, de 361,595 fr.; il a été réduit depuis à 337,500 fr. L'archevêque d'York a le titre de *primat d'Angleterre*, de lord-aumônier supérieur de la reine. Il dispose de 102 bénéfices et de toutes les prébendes des églises-cathédrales de la province. Son revenu a été réduit de 294,152 fr. en 1835 à 225,000 fr. Chaque archevêque est chef du clergé de son ressort; il exerce à ce titre un droit de surveillance sur les évêques et leurs églises. Il a la juridiction ecclésiastique dans son diocèse et connaît en appel des sentences rendues par les évêques ses suffragants, avec l'assistance de deux évêques; il confirme et consacre les évêques nouvellement nommés.

L'évêque de Londres occupe le premier rang parmi ses collègues; après lui viennent, par ordre de préséance, l'évêque de Durham, qui avait autrefois la dignité de palatin, puis l'évêque de Winchester, autrefois comte de Southampton. Ces trois prélats sont toujours appelés à faire partie de la chambre haute, où le banc des évêques comprend, comme on sait, vingt-quatre membres. L'évêque anglican a le droit de conférer la prêtrise et le diaconat, de consacrer les églises, de confirmer les baptisés, de délivrer les permis de mariage. Il a en outre le droit de visite et d'inspection du clergé. Il exerce dans son diocèse la juridiction ecclésiastique ordinaire par son chancelier, assisté de juges délégués; assisté de trois assesseurs, il juge disciplinairement les ecclésiastiques de son diocèse. Les évêques sont encore, au moins dans la forme, élus par le doyen et le chapitre qui se réunissent à cet effet, en vertu d'un *congé d'élire* (*sic*), émané de la Couronne; mais en réalité, ils ne font que confirmer par un simulacre d'élection le candidat désigné par le gouvernement. La couronne a même nommé directement aux évêchés institués dans ces derniers temps. Le traitement des évêques a été, jusqu'à ce jour, de 360,750 fr. pour l'évêché de Londres; de 428,985 fr. pour l'évêché de Durham; de 247,500 fr. pour l'évêché de Winchester et Ely et en moyenne de 112,500 fr. pour les autres. Il y a été, depuis, réduit d'un quart environ.

Les archevêques et évêques anglicans sont assistés d'un chapitre dont le doyen est le chef. Le doyen a rang immédiatement après l'évêque et jouit des priviléges d'une personne civile (*juris civilis*); il est maintenant nommé directement par la Couronne. Les membres du chapitre (chanoines) sont nommés en partie par le gouvernement, en partie par l'évêque, en partie par voie de cooptation. Les traitements des doyens autres que ceux de Durham, de Saint-Paul, de Westminster et de Manchester (où il varie entre 45,000 et 67,500 fr.) est de 22,500 fr.; celui des chanoines, de 12,000 fr.

Chaque paroisse est administrée spirituellement par un ministre résident qui a le titre

de recteur, de vicaire ou de curé perpétuel. Les circonscriptions paroissiales actuelles diffèrent très-peu de ce qu'elles étaient au moyen âge, époque à laquelle elles avaient pour limite la juridiction des manoirs. Le recteur se fait habituellement remplacer par un vicaire qu'il rétribue le moins possible; il va jouir dans les villes des revenus de la cure: c'est l'un des plus graves abus de l'organisation ecclésiastique en Angleterre. La surveillance du bas clergé et l'inspection de la fabrique appartiennent à l'archidiacre, assisté de doyens ruraux.

L'Église anglicane a conservé, mais pour la forme seulement, le privilége de faire ses propres lois. Tous les ans, le synode provincial (*convocation*) se réunit en même temps que le parlement. Les vingt évêques de la province de Canterbury forment la chambre haute; la chambre des communes est formée des représentants du bas clergé au nombre de 163 membres. L'archevêque de Canterbury, accompagné de l'avocat de la reine (*queen's advocate*), du vicaire général et d'une suite nombreuse, ouvre la session; mais, comme il ne peut être procédé à l'examen d'aucune affaire sans un *warrant* royal, le prélat proroge le parlement ecclésiastique immédiatement après son ouverture. Ainsi finit ce simulacre de représentation. Cependant, depuis quelques années, des discussions assez importantes ont eu lieu au sein de la chambre basse du synode qui, quoique ne pouvant aboutir à un résultat positif, a mis cependant en lumière des faits intéressants sur la situation du bas clergé en Angleterre.

Le clergé anglican avait autrefois le droit de s'imposer lui-même; il lui a été retiré sous la Restauration en 1664. Mais il conserve encore des droits de juridiction très-étendus. Ces droits s'appliquent 1° aux procès relatifs aux dîmes, à la taxe pour l'entretien des églises et à la location des chaises; 2° aux cas relatifs aux mariages (droits de dispense, de célébration religieuse du mariage); 3° à la confirmation ou annulation des testaments et au partage des successions des intestats. Les cours ecclésiastiques statuaient également autrefois sur les demandes en séparation de corps; cette juridiction a été remise par une loi récente aux tribunaux laïques.

On sait que les dissidents furent longtemps frappés de certaines incapacités civiles et politiques; elles ont successivement disparu. En 1831 les catholiques ont été émancipés; ils ont maintenant accès à toutes les fonctions publiques, sauf à celles auxquelles est attaché le droit de conférer des bénéfices et à un très-petit nombre d'autres. Jusqu'en 1857 les juifs, quoique admissibles aux fonctions municipales, ne pouvaient entrer au parlement. Cette dernière incapacité a été supprimée récemment par un vote spécial de la chambre des communes qui a admis dans son sein le baron Lionel de Rothschild.

En France, les cultes légalement reconnus et salariés par l'État sont au nombre de trois: le culte catholique, les cultes protestants (luthéranisme et calvinisme) et le culte israélite. Les bases générales de l'organisation du culte catholique (qui est celui de la grande majorité du pays) sont les mêmes en France que dans les autres pays catholiques. Ces pays sont divisés en diocèses et les diocèses en paroisses. Chaque diocèse est gouverné par un évêque qui tient ses pouvoirs spirituels du pape, chef de l'Église. Chaque paroisse est dirigée par un curé, sous l'autorité et la juridiction épiscopale. Les bulles d'investiture des évêques, ainsi que tous les autres actes de la cour de Rome (brefs, rescrits), les décrets des synodes étrangers et même ceux des conseils généraux, doivent être sanctionnés par le gouvernement. Il approuve également les nominations faites par les évêques des vicaires généraux, des chanoines et des curés; la fondation des établissements ecclésiastiques et des communautés religieuses; les plans de circonscription des paroisses, les érections des cures, succursales, chapelles, annexes et oratoires particuliers; les règlements dressés par les évêques au sujet du casuel, l'acceptation des dons et legs par les fabriques, les acquisitions, ventes et transactions et autres actes importants faits sur l'avis de l'autorité diocésaine, par les établissements ecclésiastiques et les communautés religieuses. Il a le droit d'ordonner des prières publiques, et aucune fête ne peut être établie sans son autorisation. Elle est également nécessaire pour l'exercice du culte dans les maisons des particuliers, dans les établissements publics ou privés. Les cérémonies pour l'exercice du culte catholique peuvent avoir lieu dans les rues, sur les places publiques et les chemins des communes de France, sauf dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. Il n'existe, au point de vue de la juridiction, aucune différence entre les prêtres catholiques et les autres citoyens en ce qui concerne les crimes et délits commis en dehors de leurs fonctions. Quant aux peines disciplinaires, elles sont infligées par les évêques. L'inviolabilité du secret de la confession est garantie par les lois civiles comme par les lois canoniques.

Les deux cultes protestants reconnus et salariés par l'État, ont une base commune: l'absence de hiérarchie entre les pasteurs, qui sont tous égaux, et l'existence, dans la société des fidèles exclusivement, du droit ecclésiastique. Ils sont, comme le culte catholique, divisés en paroisses. On donne le nom de paroisse à un groupe de protestants habitant une

ou plusieurs communes et pour lesquels l'État rétribue un ou plusieurs pasteurs. Chaque paroisse a un *conseil presbytéral* composé de membres laïques, élus par les électeurs paroissiaux et présidé par les pasteurs. Le gouvernement, après avoir déterminé un certain nombre de paroisses pour former une *circonscription consistoriale,* désigne l'une d'elles pour chef-lieu et y institue le conseil presbytéral en qualité de *consistoire.* Le nombre des membres de ce conseil est alors doublé et chacun des autres membres des conseils presbytéraux de la circonscription y envoie un délégué laïque. Tous les pasteurs du ressort font de droit partie du consistoire. Les consistoires sont, comme les conseils presbytéraux, renouvelés tous les trois ans par moitié. Le conseil presbytéral maintient l'ordre et la discipline dans le ressort paroissial, veille à l'entretien des édifices religieux et à la conservation des biens curiaux. Le consistoire exerce la même surveillance dans le ressort consistorial et contrôle l'administration des conseils presbytéraux.

Au-dessus des consistoires, en ce qui concerne le culte calviniste (*Églises réformées*), se trouvent les *synodes* chargés de veiller sur la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques et à côté des synodes, qui ne peuvent se réunir qu'avec la permission du gouvernement, est placé le *Conseil central des églises réformées*, chargé de les représenter auprès du gouvernement. — Les consistoires du culte luthérien (*confession d'Augsbourg*) sont subordonnés à des *inspections* correspondant, à certains égards, aux synodes réformés, puisqu'elles s'assemblent et fonctionnent dans les mêmes conditions. A côté des synodes se trouve le *Consistoire supérieur* siégeant à Strasbourg, représenté par un comité mixte et permanent appelé *Directoire.*

Le culte israélite comprend un certain nombre de synagogues réparties dans les circonscriptions de huit *consistoires* dits *départementaux.* Elles ont des *rabbins communaux* élus par une assemblée de notables que désigne le consistoire, et des *ministres officiants* (simples chantres) nommés de la même manière. Chaque consistoire départemental se compose de quatre membres laïques et d'un *grand rabbin,* élus par les électeurs de la circonscription. Au-dessus des consistoires départementaux est placé un *Consistoire central* siégeant à Paris, et servant d'intermédiaire entre le ministre des cultes et les consistoires départementaux. Toutes les élections faites par les consistoires et assemblées électorales du culte israélite sont soumises à l'approbation du gouvernement.

D'après le compte rendu définitif de l'exercice 1857 (le dernier publié), le personnel des cultes salariés par l'État se compose ainsi qu'il suit :

I. *Culte catholique.* — 15 archevêques ; 66 évêques ; 117 vicaires généraux; 669 chanoines; 3,424 curés et 29,107 desservants; 8,616 vicaires. Le chapitre de Saint-Denis comprend en outre 20 chanoines et 1 prêtre-sacristain, et la chapellenie de Sainte-Geneviève 7 chapelains. C'est un total de 42,042 ecclésiastiques en activité de service. La même année, le culte catholique était célébré dans 75 cathédrales et environ 40,000 églises, chapelles et oratoires. Le clergé se recrutait dans 70 séminaires et la théologie catholique était enseignée dans six facultés. On comptait en outre, en France, au moins 1500 congrégations et communautés religieuses, réunissant 9,136 hommes et 40,391 femmes. —

II. *Culte protestant.* — 530 pasteurs réformés et 253 luthériens; 2 séminaires, l'un à Strasbourg, l'autre à Montauban ; 2 facultés de théologie dans les mêmes villes.

III. *Culte israélite.* 9 grands-rabbins; 12 ministres officiants et 93 rabbins communaux; école centrale rabbinique à Metz.

Le culte réformé est rétribué dans 61 départements et le culte luthérien dans 7, qui sont : le Doubs, la Meurthe, la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, la Haute-Saône et les Vosges. Le culte israélite est rétribué dans 14 départements.

La dépense des cultes en France (l'Algérie non comprise) s'est élevée en 1857, distraction faite de celle des exercices clos et périmés, à la somme de 45,462,174 francs, dont 43,928,463 fr. pour le culte catholique ; 1,370,811 fr. pour les cultes protestants, et 162,900 fr. pour le culte israélite.

La valeur des biens transmis aux établissements religieux de 1836 à 1855 (20 ans), s'est élevée à 21,695,302 fr., dont 17,286,027 fr. en meubles et 4,409,275 fr. en immeubles.

Le tableau suivant fait connaître la répartition par culte, d'après les plus récents dénombrements ou les évaluations les plus dignes de confiance, des populations du plus grand nombre des États de l'Europe. La lettre E désigne les évaluations.

ÉTATS.	ANNÉES.	CATHOLIQUES.	PROTESTANTS.			JUIFS.	Autres cultes ou cultes inconnus.
			Réformés ou Calvinistes.	Luthériens.	Total. [1]		
Anhalt (duché d')	E. 1851	1,700	»	»	161,300	1,400	»
Angleterre	E. [2]	700,000	»	»	17,850,000	40,000	37,000
Autriche	1851	31,767,137	1,869,546	1,213,897	3,083,443	853,304	46,733
Bade	1852	899,458	»	»	432,052	23,699	1,999
Bavière	1852	3,176,533	2,231	1,231,463	1,233,694	56,033	5,560
Belgique	1846	2,157,499	»	»	4,143	718	1,163
Brunswick	1855	2,565	»	»	266,355	995	»
Danemark [3]	1855	3,060	2,633	2,450,050	2,452,982	8,263	4,408
Espagne	E. 1856	15,445,000	»	»	17,000	2,370	»
Écosse	1851	25,000	»	»	2,895,862	1,500	»
France	1851	34,121,454	1,017,608	488,476	[4] 1,515,847	106,038	29,831
Grèce	E. 1857	500	»	»	350	300	[5] 1,044,082
Hanovre	1852	217,367	95,220	1,194,033	1,589,253	11,652	1,071
Hesse (grand-duché)	1851	217,798	»	»	607,782	»	»
Hesse-Cassel	1857	95,694	»	»	625,276	15,422	»
Hesse-Hombourg	E.	3,000	»	»	21,037	900	»
Hollande	1857	1,220,087	1,906,618	66,170	1,972,788	64,070	266,678
Iles Ioniennes	E.	4,800	»	»	6,500	18,000	[6] 212,193
Irlande	E. 1834	6,427,712	»	»	1,444,228	»	15,232
Mecklembourg-Schwérin	1856	794	179	537,965	538,144	3,126	»
Mecklembourg-Strélitz	1851	123	»	98,829	98,829	676	»
Modène	E.	601,479	»	»	212	2,821	»
Monaco	E.	6,500	»	»	100	300	»
Nassau	1855	200,516	»	»	226,568	6,980	»
Oldembourg	1852	71,991	569	212,577	180,114	749	»
Parme	E.	499,000	»	»	175	660	»
Piémont	1857	5,138,283	»	»	22,360	6,899	»
Portugal	E.	3,494,626	»	»	3,000	1,500	»
Principautés allemandes	E.	17,000	»	»	463,200	5,700	»
Prusse	1855	6,418,312	»	»	10,535,698	234,241	14,580
Romains (États)	1853	3,115,168	»	»	263	9,237	»
Russie (d'Europe)	1851	3,017,189	»	»	1,881,040	1,266,765	[7] 47,587,000
San-Marino	E.	7,500	»	»	50	250	»
Saxe (Royaume)	1849	35,586	2,581	1,855,242	1,857,823	1,022	»
Saxe-Altenbourg	E.	920	»	»	131,173	1,500	»
Saxe-Cobourg-Gotha	1847	2,504	»	»	143,080	1,611	»
Saxe-Meiningen	1843	888	»	»	154,534	1,508	»
Saxe-Weimar	1843	10,202	6,729	233,601	240,330	1,488	1,813
Suède et Norwége	E.	500	»	3,141,600	3,639,350	1,750	»
Suisse	1850	971,809	»	»	1,417,786	3,145	»
Toscane	1854	1,802,943	»	»	2,155	7,558	»
Turquie (d'Europe)	E.	640,000	»	»	35,000	125,000	[8] 14,700,000
Villes libres	E.	13,350	»	»	418,279	12,656	591
Wurtemberg	1846	531,566	»	»	1,208,025	12,356	»
		122,115,093			49,377,182	2,913,662	63,969,914

Les chiffres qui précèdent se résument ainsi qu'il suit en nombres absolus et proportionnels :

Catholiques	122,115,093	51.24
Protestants	49,377,182	20.68
Juifs	2,913,662	1.22
Autres	63,969,914	26.86
	238,375,851	100.00

1. Y compris les autres sectes protestantes, Anglicans, Presbytériens, etc.
2. Évaluation d'après le nombre moyen des individus ayant fréquenté pendant plusieurs dimanches, en 1851, les églises consacrées aux divers cultes.
3. Avec les duchés.
4. Dont 19,763 Anglicans.
5. Catholiques-grecs.
6. Catholiques-grecs.
7. Dont 44,241,168 Gréco-russes; 572,535 Arméniens-grégoriens; 2,557,335 Mahométans et 415,962 Païens.
8. Dont 10,150,000 Grecs et 4,550,000 Mahométans (d'après Ubicini, *Lettres sur la Turquie*).

Si les nombres afférents aux Réformés et aux Luthériens pouvaient être considérés comme représentant leurs rapports numériques, on compterait, pour 100 Protestants, 26.22 Calvinistes et 73.78 Luthériens.

On remarque que l'Europe religieuse se divise en deux zones bien distinctes : la zone du Midi qui est catholique; la zone du Nord qui est protestante. De ces deux cultes chrétiens, quel est celui qui gagne ou perd de ses adhérents? c'est ce que nous apprendront les recensements ultérieurs. A. L.

2° Documents spéciaux a divers pays.

Angleterre. — Situation financière d'après le Statistical abstract.

Dans la période 1845-1859 (15 ans), le budget anglais s'est liquidé neuf fois par un excédant de recettes (en 1845, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 57 et 58); six fois par un excédant de dépenses (en 1847, 48, 54, 55, 56, 59). Le revenu net (déduction faite des frais de perception) a oscillé entre 51 millions de livres sterling (la livre sterling = 25 fr.), en 1851, année de paix, et 68 millions en 1856, année de guerre. De ce chiffre, il est descendu, par suite du rappel ou de la diminution des taxes de guerre, d'une moindre émission de billets et de bons de l'Échiquier, et de la suppression des ressources extraordinaires provenant des emprunts, à 66 millions de liv. sterl. en 1857; à 61 $^4/_5$ millions de liv. sterl. en 1858; à 61 $^3/_5$ millions liv. sterl. en 1859. — Les dépenses (déduction faite des frais de perception) se sont accrues ou réduites dans les mêmes conditions et sous l'influence des mêmes causes. Après avoir flotté de 1845 à 1853, entre 49 $^1/_4$ millions (minimum en 1845) et 54 $^1/_2$ millions (maximum en 1847), elles se sont élevées à 60 millions en 1854; à 84 $^1/_2$ millions en 1855, pour descendre dans les 4 années suivantes, à 78, 66, 60 $^3/_4$, et 63 $^3/_4$ millions en 1859. La somme des excédants de recettes, dans cette période de 15 années a été de 20,904,095 liv. st., et celle des excédants de dépenses de 40,227,341 liv. st. ou de près du double.

Tous les revenus de l'État se sont accrus dans le même intervalle, malgré des réductions nombreuses et considérables des droits de douanes, d'accise et de poste. Le produit des droits de douane n'a cessé notamment de s'élever, malgré l'application sur une échelle inconnue jusque-là, des principes du libre échange. De 20 millions en 1845, il s'est élevé par des accroissements successifs et presque réguliers, à 23,568,981 liv. st. en 1859. C'est, d'ailleurs, et de beaucoup, l'élément le plus considérable du budget des recettes. Après le produit des douanes vient, par ordre d'importance, celui de l'accise, qui est un droit de consommation sur divers objets de consommation fabriqués à l'intérieur. De 13 $^1/_2$ millions en 1845, le montant de l'accise s'est élevé, en 1859, à un peu plus de 18 millions. Le timbre et l'enregistrement, malgré de fortes réductions de tarifs, ont fourni à l'Échiquier, en 1845 et 1859, une somme à peu près égale (7 $^2/_3$ millions). Seul le produit des taxes somptuaires a diminué. Ce produit, après des variations insignifiantes de 1845 à 1850, entre, à partir de cette année, dans une période d'affaiblissement très-marqué, pour ne se relever légèrement qu'en 1859, où il figure au budget anglais pour une somme de 3 millions. Le montant de la taxe sur le revenu et la propriété s'est accru ou a diminué selon que la quotité du droit a été élevée ou abaissée. C'est dans les trois années de guerre 1855-1857, qu'elle a donné les ressources les plus considérables (13.7, 15.7 et 14.8 millions). Elle ne figure plus au compte rendu de l'exercice 1859 que pour 5.9 millions. Les produits de la poste se sont accrus sans relâche, et aujourd'hui l'État a retrouvé à peu près le même revenu net qu'avant la réforme, c'est-à-dire, 1 $^1/_3$ million. Le domaine, mieux et surtout plus économiquement administré, a vu plus que doubler, en 1859, la recette qu'il versait au trésor en 1845 (282,000 au lieu de 120,000 liv. st.). La vente des matériaux et approvisionnements de guerre de toute nature accumulés, de 1854 à 1856, dans les ports et arsenaux, à l'occasion de la guerre d'Orient, a fourni, en 1857, 1858 et 1859, des ressources extraordinaires et supérieures de près du double à la moyenne des onze années précédentes. Quant aux recettes nettes totales réalisées par l'Échiquier dans cette période de 15 années, après des oscillations de 1 ou 2 millions environ, de 1845 à 1852, elles sont entrées, à partir de 1853, dans une phase d'accroissement très-marqué, déterminée surtout par la guerre d'Orient. En 1859, l'Échiquier a reçu une somme nette de 61 $^1/_2$ millions ou 1,525 millions de francs.

Le budget des dépenses de l'Angleterre, comme de tout autre pays, comprend trois grandes catégories : le service de la Dette consolidée ou flottante; l'Administration et l'Armée. L'intérêt de la dette consolidée a peu varié de 1845 à 1859. Il est d'ailleurs sensiblement le même pour ces deux années (27,827,265 et 27,797,244 fr.), malgré les emprunts

de 1854 à 1857. Quant à la dette flottante (billets et bons de l'Échiquier), elle a varié selon les besoins budgétaires, entre 368,651 liv. st. en 1853, et 1 million en 1856. Elle est descendue à 575,172 liv. st. en 1859. Les frais du gouvernement civil ont suivi une progression ascendante très-marquée. De 5 $1/3$ millions en 1845, nous les voyons s'élever graduellement à 9 $1/3$ millions en 1859. Ce fait paraît devoir s'expliquer, en partie par la formation de nouvelles administrations centrales et le développement des attributions des anciennes, résultat du progrès marqué de la centralisation en Angleterre; en partie par la mise à la charge du budget de l'État de dépenses acquittées antérieurement par les budgets provinciaux. Mais ce sont surtout les dépenses militaires dont le chiffre s'accroît sans relâche. L'armée, qui n'avait coûté que 8 $4/5$ millions en 1845, en a absorbé 14 $4/5$ millions en 1859, et dépensera très-probablement 16 millions en 1860. Même observation pour la marine. Elle n'avait figuré au budget que pour 6 $4/5$ millions en 1845; 11 millions lui ont été consacrés en 1859, et cette somme énorme s'accroîtra de 3 millions environ en 1860-1861. Ce qui n'empêche pas l'Angleterre de dénoncer au monde entier les prétendus armements extraordinaires de la France. Voici, au surplus, la vérité sur ce point : En France, le budget de la guerre s'est élevé de 302 millions de francs, en 1845, à 369 $1/2$ millions en 1858; celui de la marine de 114 $7/10$ millions en 1845, à 135 $9/10$ millions en 1858. La différence, comme on voit, est très-grande.

C'est peut-être ici le cas de rapprocher sommairement les recettes et les dépenses des deux pays, et de montrer leurs dissemblances et leurs analogies. Pour rendre cette comparaison plus exacte, nous choisirons l'année 1853, année régulière, normale, pendant laquelle l'Europe a joui d'une paix profonde, qui paraissait ne devoir pas être troublée de longtemps.

Les *taxes indirectes*, comprenant les douanes, l'accise, le timbre et l'enregistrement, ont produit cette année, en Angleterre, un peu plus de 1 milliard ou 79 p. 100 du total des recettes. Cette somme se décompose ainsi qu'il suit en monnaie française :

	Millions.	5 p. 100.
Douanes	522.5	38.40
Accise	383.4	28.18
Timbre et enregistrement . . .	174.4	12.82
Les *taxes directes*, comprenant les taxes somptuaires, l'impôt sur le revenu et la taxe sur la propriété, ont donné les produits ci-après :		
Taxes somptuaires	78.8	5.79
Taxe sur le revenu et foncière.	139.7	10.27
Les *recettes diverses :*		
Poste	27.6	2.03
Produits domaniaux	10.5	0.77
Recettes essentielles diverses .	23.7	1.74
Totaux	1,360.6	100.00

Ainsi, tandis que sur une recette nette de 1361 millions, les taxes indirectes ont rapporté plus d'un milliard ou 79 p. 100, le montant des taxes directes n'a pas dépassé 218 $1/2$ millions ou 16 p. 100.

En France, les recettes, autant que possible de même nature, se classent ainsi qu'il suit par ordre d'importance, en 1853, déduction faite des droits de perception et d'exploitation.

	Millions.	P. 100.
Contributions indirectes :		
Douanes	124.2	9.45
Revenus indirects proprement dits. .	311.0	23.65
Timbre et enregistrement.	274.6	20.89
	709.8	53.99
Contributions directes.	410.3	31.22
Recettes diverses :		
Poste	16.5	1.26
Domaines	46.7	3.56
Produits et revenus divers	58,0	4.03
	121.2	8.85
Totaux.	1241.3	100.00

On voit qu'en France ce sont également les contributions indirectes qui fournissent aujourd'hui les ressources les plus considérables au trésor, puisqu'elles produisent 54 p. 100 du total des recettes et les contributions directes seulement 31 p. 100. Ce résultat, qui ne remonte qu'à quelques années, est dû aux progrès de la richesse publique, et par suite, à l'accroissement rapide des consommations de toute nature. On peut même dire qu'avec le

maintien de la paix, cette prédominance du rôle des taxes indirectes dans nos recettes, en présence de la presque immobilité de l'impôt foncier, se caractérisera chaque année davantage. Toutefois, pendant que les taxes directes n'ont donné en Angleterre que 16 p. 100 de la recette totale, elles ont contribué à la recette totale en France pour 31 p. 100. Ce revenu, assis en France sur le sol, participe de sa fixité et n'est pas sujet, comme la taxe sur le revenu par exemple, à des oscillations déterminées par les circonstances qui élèvent ou abaissent les bénéfices du commerce et de l'industrie. Quant à la taxe foncière en Angleterre, on sait que son assiette n'a pas été modifiée depuis le milieu du dix-septième siècle. Elle produit une somme fixe de 83 1/3 millions.

La comparaison des dépenses des deux pays en 1853, s'établit ainsi qu'il suit.

En 1853, les dépenses du Royaume-Uni ont été de 1,279,371,000 fr. et se sont réparties entre les divers services dans les proportions ci-après:

	Millions.	P. 100.
Dette consolidée	685 9	54 76
Dette flottante	9 2	
Liste civile, dotation et administration civile	176 1	14 22
Armée	242 1	31 02
Marine	165 0	

Voici les dépenses *autant que possible* analogues pour la France:

	Millions.	P. 100.
Dette consolidée (amortissement compris)	287 9	31
Intérêts et amortissement de certains emprunts.	10 3	
Dette flottante et intérêts des cautionnements.	33 7	
Rentes viagères et pensions	46 2	
Dotations et administration	385 7	31
Armée	323 0	38
Marine	102 8	

D'après les documents qui précèdent, le rapport entre chaque grand groupe de dépenses s'établirait ainsi qu'il suit entre les deux pays.

	Dette publique.	Dotations et dépenses de l'ordre civil.	Dépenses militaires.	Total.
Angleterre. . .	54	14	32	100
France. . . .	31	31	38	100

Il résulte de ces chiffres que l'administration intérieure coûte sensiblement plus cher en France qu'en Angleterre. Mais il importe de savoir qu'en France, le budget de l'État est obligé de satisfaire à des besoins auxquels il reste étranger de l'autre côté du détroit. Ainsi, dans le Royaume-Uni, 1° le clergé est rétribué sur le produit de la dîme et des biens de l'Église; 2° l'État n'intervient dans les dépenses de l'instruction publique que sous la forme de subvention à l'instruction primaire et seulement au profit des écoles qui consentent à se laisser inspecter par ses agents; 3° les travaux publics, dont la part est si grande dans nos dépenses publiques, ne figurent que pour une somme très-minime au budget anglais, qui n'a point à pourvoir à l'entretien des routes, canaux et ports de commerce; 4° l'agriculture et le commerce ne sont l'objet d'aucun encouragement officiel en Angleterre, sauf peut-être une faible prime pour les pêcheries; 5° une grande partie de la justice civile et criminelle est rendue gratuitement par les juges de paix, choisis parmi les propriétaires fonciers les plus considérables des comtés; 6° l'administration provinciale est entre les mains des mêmes magistrats qui y pourvoient gratuitement, le gouvernement n'étant pas représenté, comme en France, dans les comtés et les paroisses, par des agents de son choix et rétribués, pour la plupart, directement par l'État; 7° enfin en chargeant les banques d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, moyennant une prime déterminée, de l'encaissement de l'impôt, du service de la dette et du paiement, sur mandats délivrés par les ordonnateurs, des dépenses publiques, l'État s'est exonéré, en Angleterre, d'une notable portion des frais qu'entraîne notre système de perception et de trésorerie. La conclusion à tirer des faits qui précèdent, c'est que les budgets des deux pays différant essentiellement au point de vue de la nature de leurs recettes et de leurs dépenses, toute comparaison à ce sujet ne saurait conduire à un résultat vraiment utile, vraiment pratique.

(*La suite au prochain numéro.*) A. L.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

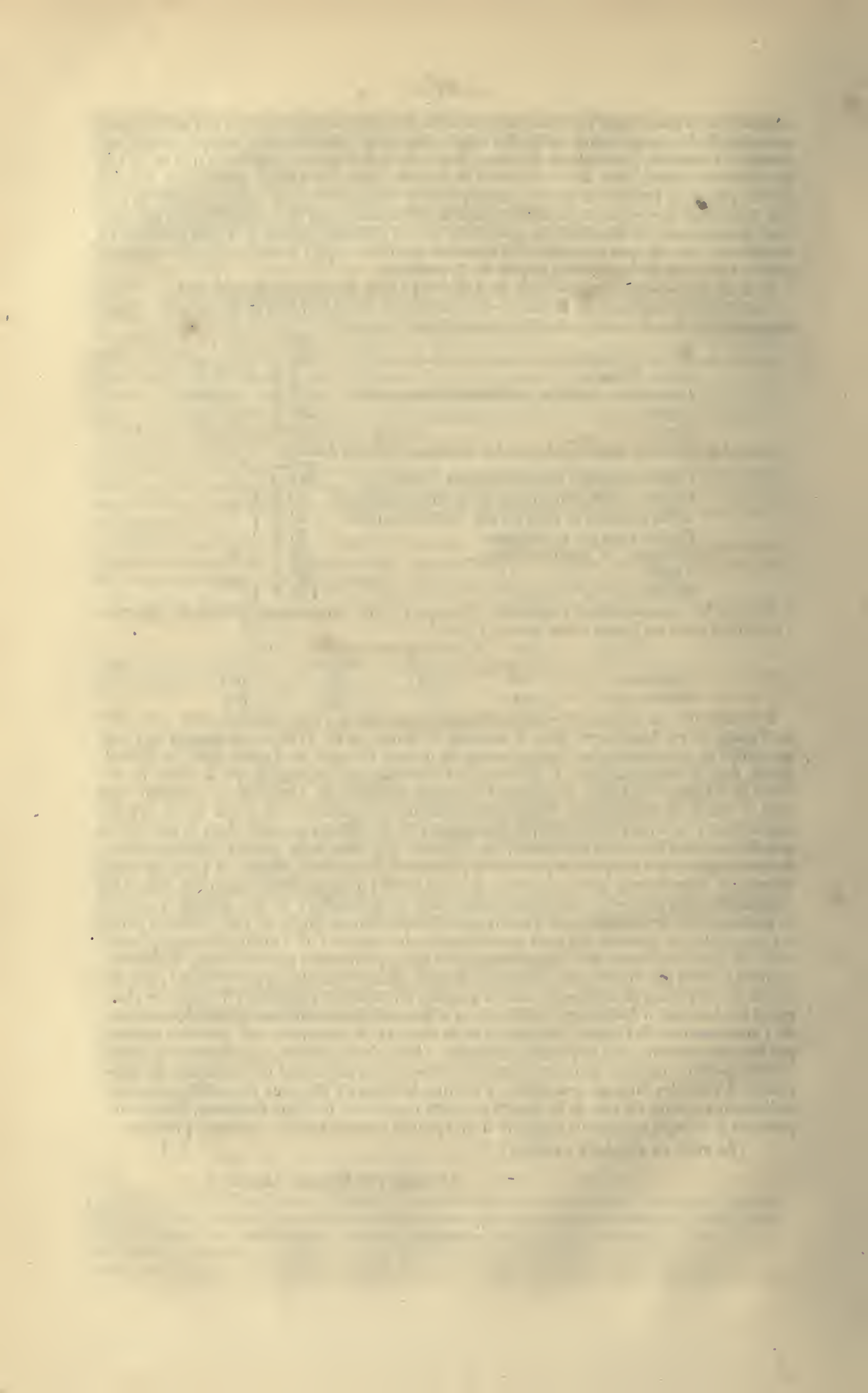

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

I.

Des races humaines, considérées au point de vue de l'acclimatement et de la mortalité dans les divers climats, par M. Boudin.

Non excogitandum neque fingendum, sed inveniendum quid natura faciat aut ferat. (Bacon.)

I. INTRODUCTION.

L'homme est-il cosmopolite, comme on l'a cru jusqu'ici, ou bien est-il lié, pour la conservation de son existence et la propagation de sa race, à certaines contrées plus ou moins semblables au pays de sa provenance? En d'autres termes, l'homme peut-il s'acclimater sur tous les points du globe, ou son acclimatement est-il circonscrit, limité, subordonné à certaines conditions de climat, de localité, de milieu? Le problème est certainement un des plus importants de la science anthropologique, car il domine la grande question de la colonisation, celle du recrutement des hommes destinés à des expéditions lointaines, enfin celle de la fixation de la durée réglementaire du séjour des troupes la plus appropriée à la conservation de leur santé dans certaines stations, et du maintien d'un effectif en rapport avec les besoins de la guerre.

On reste stupéfait en voyant avec quelle légèreté cette grande question de l'acclimatement a été traitée jusqu'ici. « Une ferme résolution, dit Malte-Brun, de ne point se laisser vaincre par une maladie est, de l'avis de tous les médecins, un des remèdes les plus efficaces pour se roidir contre l'influence d'un climat nouveau. Notre corps n'attend que les ordres de l'intelligence... Sous chaque climat, les nerfs, les muscles, les vaisseaux, en se relâchant ou se tendant, en se dilatant ou se resserrant, prennent bientôt l'état habituel qui convient au degré de chaleur ou de froid que le corps éprouve. » (*Géographie universelle*, 5e édition, Paris, 1853, t. I, p. 560.) Ainsi, pour le célèbre géographe, l'homme n'a qu'à *vouloir* pour plier son organisme à toutes les difficultés d'un nouveau milieu, d'un nouveau climat.

Un des médecins les plus éminents du dernier siècle, John Hunter, n'a pu échapper complétement à ce genre d'illusion. On lit en effet, à la page 328, du t. Ier de ses œuvres (traduction française par Richelot), le passage suivant : « Jusque-là je m'étais imaginé qu'il serait possible de prolonger indéfiniment la vie en plaçant un homme dans un climat très-froid. Je m'appuyais sur cette considération, que toute action, et par conséquent toute déperdition de substance, seraient suspendues jusqu'à ce que le corps fût dégelé. Je pensais que si un homme voulait consacrer les dix dernières années de sa vie à cette espèce d'alternative de repos et d'action, on

pourrait prolonger sa vie jusqu'à un millier d'années, et qu'en se faisant dégeler tous les cent ans, il pourrait connaître tout ce qui se serait passé pendant son état de congélation. Comme tous les faiseurs de projets, je m'attendais à faire fortune avec celui-là; mais cette expérience me désabusa.»

Selon M. Wappæus[1], la ductilité (*die Biegsamkeit*) de l'organisme humain est telle, que l'homme civilisé est capable de dominer la nature sur tous les points du globe.

Par contre, Boerhaave soutenait «qu'aucun animal pourvu de poumons ne peut vivre dans une atmosphère dont la température est égale à celle de son sang;» d'où il résulterait que l'homme périrait infailliblement sous une température de 38° à 39° centigrades. Enfin Cassini pensait qu'aucun animal ne peut vivre au delà de 4,767 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que l'observation démontre que l'homme *habite* des lieux situés à près de 4,800 mètres.

La vérité est que l'homme n'est ni aussi *pliable*, comme disait Pascal, ni aussi fragile qu'il a plu aux théories de l'imaginer.

En faveur de l'hypothèse du cosmopolitisme de l'homme, on a cru pouvoir invoquer l'acclimatement d'un certain nombre de plantes et d'animaux. Mais d'abord aucune raison ne permettrait de conclure du cosmopolitisme démontré d'une plante ou d'un animal au cosmopolitisme de l'homme; en second lieu, on s'est singulièrement exagéré la facilité d'acclimatement des plantes et des animaux. Ainsi, pour être acclimaté, un végétal a besoin de se reproduire spontanément, c'est-à-dire sans le secours de l'homme. Or, on sait que, même dans nos climats, abandonnées à elles-mêmes, les céréales ne se reproduisent pas, mais disparaissent; les fruits à couteau deviennent acerbes; la vigne dégénère. Tous les vingt ans, les oliviers de la Provence et les orangers de la Ligurie meurent de froid. En Europe, l'orge et l'avoine ne peuvent être cultivées au delà d'une ligne qui s'étend en certains points jusqu'au 70° latitude nord, et qui descend en Écosse jusqu'au 57° et même jusqu'au 52° en Irlande. La culture du riz ne dépasse guère le 40° au nord, et s'arrête même au 30° au Brésil.

Voici les températures sous l'influence desquelles périssent un certain nombre d'arbres :

	Au-dessous de zéro.		
Olivier et laurier-rose	de 5°	à	8°
Grenadier, pistachier.	6	à	10
Romarin	7,5	à	11
Cyprès	8,6	à	10
Figuier	8,6	à	11
Laurier-cerise	10	à	15
Jasmin	14	à	21
Amandier.	26	à	31
Vigne, châtaignier, pêcher	30	à	33
Prunier, cerisier, noyer.	31	à	35
Poirier, pommier	33	à	37

Voici, d'autre part, la température exigée pour la maturation de quelques fruits :[2]

Fraise	de 10°	à	14°,5
Cerise.	12,5	à	14,5
Pêche.	12,5	à	14,3
Courge.	19	à	21
Melon.	20	à	24
Raisin.	18	à	24
Orange.	19	à	24

En ce qui concerne les animaux, leur acclimatement est soumis à des difficultés

1. *Allgem. Bevölkerungsstatistik.* Leipzig, 1859. t. I, p. 194. — Bien que le passage que nous avons traduit littéralement ne soit pas très-clair, il l'est cependant assez pour indiquer que l'auteur est partisan du cosmopolitisme.

2. *Voy.* notre *Carte physique et météorol. du Globe,* 3e édition, Paris, 1855; et notre *Traité de Géographie et de Statistique médicales*, Paris, 1857, t. I, p. 263.

bien plus grandes que celui des plantes; aussi sur les cent quarante mille espèces qui, selon les estimations les plus récentes, composent le règne animal, quarante seulement sont aujourd'hui au pouvoir de l'homme.

« S'il est difficile de faire vivre un animal en captivité ou à l'état privé, dit M. J. Geoffroy Saint-Hilaire, il l'est bien plus de passer de la possession de l'individu à celle de la race. En dehors de l'état de nature, les animaux sont *le plus souvent inféconds ou peu féconds*, et s'ils se reproduisent, leurs petits, le plus souvent aussi, ne s'élèvent pas, ou, chétifs et maladifs, *ne peuvent propager leur race au delà de quelques générations*. Pour vaincre de si grandes difficultés et même encore, la race conquise, pour en étendre la possession à d'autres climats, il faut une si longue suite d'essais, d'efforts, de soins qu'on ne saurait s'étonner de la rareté de ces victoires de l'homme sur la nature.... Aussi, sur les cent quarante mille espèces qui, selon les estimations les plus récentes, composent le règne animal, combien sont au pouvoir de l'homme? Un peu plus de quarante! Encore n'arrive-t-on à ce nombre qu'en réunissant les animaux domestiques de tous les pays : on doit le réduire d'un quart pour les contrées les plus civilisées et les plus agricoles, et de bien davantage pour les autres.... Il est bien plus facile à l'homme de s'emparer d'une espèce végétale que d'une espèce animale. Le transport lointain de grands animaux en nombre suffisant pour assurer leur reproduction est une de ces difficiles et dispendieuses entreprises qui ne sont guère à la portée que d'un État ou d'une puissante association; et si pour les petites espèces, les dépenses sont bien moindres, les difficultés restent considérables. Que d'efforts en vain tentés, depuis quelques années, pour introduire en Europe de nouveaux vers à soie! Et quand on a réussi, de combien d'obstacles il avait fallu triompher! Pour faire du ver à soie du ricin un insecte européen et africain, il n'a fallu rien moins que l'amener graduellement, par une suite d'acclimatations locales, et comme par étapes, de l'intérieur de l'Inde à Calcutta, de Calcutta en Égypte, de l'Égypte à Malte, de Malte à Turin, de Turin à Paris et à Alger. »[1]

Il y a près de deux mille ans, Vitruve disait : « *Quæ a frigidis regionibus corpora traducuntur in calidas, non possunt durare, sed dissolvuntur; quæ autem ex calidis locis sub septentrionum regiones frigidas, non modo non laborant immutatione loci valetudinibus, sed etiam confirmantur.* » Ainsi, selon le grand architecte romain, les migrations du nord au sud ne résistent pas, mais disparaissent (*dissolvuntur*), tandis que les migrations en sens opposé ont un plein succès (*confirmantur*). Il faut convenir qu'au moins en ce qui regarde les races européennes, les faits modernes tendent à confirmer l'opinion de Vitruve. En effet, jusqu'ici l'Européen n'a pas réussi à implanter sa race dans le nord de l'Afrique, et moins encore dans les régions tropicales. Méhémet-Ali a eu, dit-on, quatre-vingt-quatorze enfants; au moment de sa mort, trois seulement avaient survécu.

Jamais les Mamelouks, originaires du Caucase, n'ont pu se perpétuer en Égypte, où, depuis 1250, époque de l'avénement de leur dynastie jusqu'à 1811, époque de leur extermination, leur caste représentait une notable partie de la population.

« En les voyant subsister en Égypte depuis plusieurs siècles, dit Volney, on croirait qu'ils s'y sont reproduits par la voie ordinaire de la génération, mais si leur premier établissement est un fait singulier, leur perpétuation en est un autre qui n'est pas moins bizarre. Depuis cinq cent cinquante ans qu'il y a des Mamelouks en Égypte, *pas un seul n'a donné une lignée subsistante; il n'en existe pas une famille à la seconde génération : tous leurs enfants périssent dans le premier ou second âge. Les Ottomans sont presque dans le même cas*, et l'on observe qu'ils ne s'en garantissent qu'en épousant des femmes indigènes, ce que les Mamelouks ont toujours dédaigné (les femmes des Mamelouks sont comme eux des esclaves transportées de Géorgie, de Mingrélie, etc.). Qu'on explique pourquoi des hommes bien constitués, mariés à des femmes saines, ne peuvent naturaliser, sur les bords du Nil, un sang formé au pied du Caucase! et qu'on se rappelle que les plantes d'Europe refusent également d'y maintenir leur espèce. »[2]

1. *Hist. nat. génér. des règnes organ.* Paris, 1860, t. III, p. 34 à 38.
2. Volney, *Voyage en Syrie et en Égypte.* Paris, 1787, t. I, p. 98.

En Algérie, on ne rencontre aucune trace de descendants de Romains ni de Vandales. « Les enfants nés dans ce pays de père et de mère européens, dit M. Vital, « médecin en chef de Constantine depuis 1837, sont *impitoyablement moissonnés;* « les enfants de père et de mère nègres sont *plus maltraités encore.* »[1]

« Les cimetières, disait le général Duvivier[2], sont les seules colonies toujours « croissantes de l'Algérie. » Dans une lettre adressée le 29 juillet 1860 à l'ambassadeur de France à Londres par l'Empereur lui-même, on lit : « Puis-je me dissimuler « que l'Algérie est une cause d'affaiblissement pour la France, qui, depuis trente « ans, *lui donne le plus pur de son sang* et de son or? »

Voyons maintenant ce que dit l'inexorable statistique. D'après les documents officiels publiés par le Gouvernement, voici quelle a été en Algérie la mortalité de la population européenne, tant française qu'étrangère :

	NOMBRE DE DÉCÈS SUR 1000 HABITANTS.	
Années.	Étrangers.	Français.
1847.	48,4	50,8
1848.	41,8	41,7
1849.	81,3	101,5
1850.	43,1	70,5
1851.	39,3	64,5
1852.	40,3	55,6
1853.	30,4	47,7
1854.	41,5	54,5

On voit d'abord que les pertes de la population française dépassent notablement et d'une manière constante celles des autres éléments européens, circonstance qu'il est permis d'attribuer à l'origine méridionale d'un grand nombre d'étrangers, qui sont Espagnols, Italiens ou Maltais. En second lieu, ce tableau montre qu'en 1849, la population française a été plus que décimée.

Tandis que la mortalité moyenne en France s'élève à peine à 24 décès sur 1,000 habitants, les documents publiés par le ministère de la guerre présentent, pour la population civile européenne en Algérie la mortalité suivante :

	En 1853.	En 1854.
Province d'Alger	35,0 décès	43,0 décès.
— d'Oran	31,4	48,9
— de Constantine. .	64,0	67,7
Moyennes. . .	43,5	53,2

Voici quelle a été, toujours d'après les documents officiels, dans chaque ville en particulier, la proportion des décès sur 1,000 habitants européens, de 1845 à 1853.[3]

	1845.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.
Alger	36,4	48,7	44,3	54,2	66,1	30,0	56,0	33,0
Blidah.	66,2	76,4	56,7	105,9	73,6	39,0	36,0	45,4
Ténès	49,6	42,1	46,6	103,3	10,8	36,6	34,6	30,8
Cherchell. . .	60,0	50,0	43,6	323,6	72,3	67,7	35,5	31,5
Médéah. . . .	16,0	30,0	21,7	36,1	41,0	37,4	64,5	36,5
Milianah . . .	25,6	57,5	69,0	100,0	68,8	30,0	29,5	35,2
Boufarik . . .	40,4	134,0	49,3	27,5	28,6	19,2	44,3	50,5

1. *Gaz. méd. de Paris,* 6 nov. 1852, p. 702.

2. *Solution de la question de l'Algérie.* Paris, 1841, p. 19.

3. On sait combien l'altitude exerce une influence prononcée sur la température. A ce titre, nous donnons ici l'élévation au-dessus du niveau de la mer, de quinze localités de l'Algérie.

Tenez	45m	Constantine	650m
Boufarik	47	Milianah	800
Oran	50	Aumale.	830
Coléah	190	Sétif	920
Douéra.	210	Boghar	1070
Blidah	250	Tiaret.	1300
Guelma	280	Teniet el Had.	1150
Mascara	400	Médéah.	1920

	1845.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.
Aumale. . . .	»	»	»	»	»	»	59,0	37,4
Oran	41,5	52,1	44,9	107,1	47,1	52,1	52,6	23,9
Mostaganem .	37,0	25,5	27,5	116,8	45,6	67,4	77,1	39,0
Tlemcen . . .	17,6	47,2	32,9	35,2	46,8	11,9	48,2	39,0
Constantine .	»	56,0	44,2	61,0	72,3	71,9	48,7	68,5
Bone	28,2	47,0	46,8	103,8	54,1	37,7	100,0	88,8
Philippeville .	55,3	82,0	70,0	100,0	33,4	38,3	58,5	42,7
Bougie	30,7	38,3	12,2	30,0	18,1	18,2	60,1	20,4

On voit que, dans toutes les localités de l'Algérie mentionnées dans les documents officiels, et sans aucune exception, la mortalité de la population européenne dépasse de beaucoup non-seulement la mortalité normale de la France et de l'Angleterre, mais encore celle des années pendant lesquelles le choléra a exercé ses ravages dans ces deux pays. En effet, on a compté sur 1,000 habitants les chiffres de décès ci-après :

	En France.	En Angleterre.
En 1832	28,6	»
1849	27,4	25,1
1854	27,6	23,5

Le tableau qui précède nous donne pour l'année 1849, à Milianah 100 décès sur 1,000 habitants, à Ténès 103, à Blidah 105, à Oran 107, à Mostaganem 116, enfin à Cherchell 323 décès; c'est-à-dire une mortalité de plus du tiers de la population.

En 1851, la mortalité de Boufarik s'étant, *par hasard*, abaissée à 19 décès, les partisans systématiques de l'acclimatement crurent pouvoir chanter victoire. Malheureusement, dès l'année suivante, la règle reprenait le dessus sur l'exception, et la mortalité s'élevait en 1852 à plus de 44, et en 1853 à plus de 50 décès sur 1,000 habitants.

On nous répond : « mais ne voyez-vous pas que la population de l'Algérie s'accroît chaque année, ce qui ne serait pas si la mortalité atteignait les proportions dont vous parlez. » D'abord les chiffres de mortalité que nous donnons ne sont autres que ceux du gouvernement lui-même, qui n'a pas intérêt à les exagérer; en second lieu, l'accroissement de la population européenne en Algérie tient uniquement à ce que le nombre des immigrants excède celui des morts. En effet, voici pour chacune des trois provinces le mouvement de la population, depuis 1830 jusqu'à 1853 inclusivement :

	Naissances.	Décès.
Province d'Alger.	25,411	34,979
— d'Oran	11,755	13,692
— de Constantine. . .	7,734	12,097

On dit encore : « soit; la mortalité de la population européenne en Algérie est très-considérable sans doute; mais elle résulte de la misère des colons, de la débauche, des écarts de régime, du remuement du sol, toutes causes indépendantes du climat. » La misère, la débauche et les écarts de régime, ne sont pas plus considérables parmi les colons algériens que parmi les colons de l'Australie, et cependant, dans ce dernier pays, la salubrité est proverbiale. En second lieu, le remuement des terres s'effectue dans un grand nombre d'autres pays sans dommage aucun pour la population.

Quoi qu'il en soit et quelle que soit la gravité des faits qui précèdent, nous n'en déduirons pas que l'acclimatement de l'Européen en Algérie est *impossible*, mais seulement qu'il est *soumis à d'immenses difficultés*, sur le compte desquelles il serait temps de ne plus s'aveugler.

Aux Antilles, on trouve à peine la troisième génération d'une famille européenne, et selon M. Ramon de la Sagra, la population blanche de la Havane ne s'entretient *que par un croisement incessant avec de nouveaux immigrants.*[1]

---

1. On lit à l'article *acclimatement* du dictionnaire de médecine en 30 volumes, article fait par Rouchoux, qui avait habité, pendant plusieurs années, la Guadeloupe : « Aux Antilles, on ne saurait peut-être pas « citer dix exemples de créoles à la troisième génération de père et de mère, *sans croisement aucun* « *avec du sang européen.* »

Jusqu'ici les importations de Chinois, de Coulis et de Madériens aux Antilles, ont donné de déplorables résultats.

Un médecin distingué qui a exercé la médecine à la Martinique pendant 20 ans, M. Rufz, tout en cherchant à défendre l'hypothèse de l'acclimatement, est obligé cependant de reconnaître que la population blanche de cette île était[1] :

En 1738. . . . . de 14,969 habitants.
En 1769. . . . . de 12,069 —

Or, notre honorable collègue nous avouait dernièrement que la population blanche de la Martinique atteint aujourd'hui à peine le chiffre de 8,000 habitants! Ce n'est pas tout : le ministère de l'Algérie et des colonies vient de publier en 1859 une *Notice statistique sur les colonies françaises*, et nous y voyons, p. 28, que, dans trois autres colonies, le mouvement de la population *de toutes races* y est représenté, de 1852 à 1856, par les chiffres ci-après :

	Naissances.	Décès.
Guadeloupe.	20,095	20,675
Guyane	2,333	2,830
Réunion.	18,934	20,773

« Le blanc, dit M. Laure[2], vit avec peine aux colonies. Sans le secours des noirs, « il ne pourra jamais cultiver un sol vierge. Sa constitution s'y refuse. Même *accli-« maté*, il vieillit avant l'âge, il a perdu la force et l'énergie, il a perdu l'aptitude au « travail. »[3]

On peut en dire autant de l'Inde anglaise, de Java et des Philippines, et pourtant, là encore, ce n'est pas l'Européen qui cultive le sol. Le gouvernement anglais n'a rien négligé pour encourager les mariages de ses soldats dans l'Inde avec des femmes anglaises. En dépit de tous ces efforts, jamais un régiment anglais, dit le major Bagnold, n'est parvenu à élever assez d'enfants *pour maintenir au complet ses tambours et ses fifres.*

Mais interrogeons les documents qui se rapportent directement à l'Inde. On sait qu'en Angleterre les pertes annuelles de la population civile du sexe masculin pendant la période de la vie qui correspond à celle de la vie militaire, n'atteignent pas même le chiffre de 13 décès sur 1,000 individus. Or, pendant la période de 1838 à 1856 inclusivement, c'est-à-dire avant l'insurrection des cipayes, la mortalité de l'armée anglaise dans la présidence du Bengale a dépassé la proportion de 76 décès sur 1,000, non compris les hommes qui ont péri dans les combats ; en d'autres termes, la mortalité a été *huit fois plus considérable* dans l'armée du Bengale que dans la population civile du même âge. Sur 18,549 décès, 961 ont eu pour cause

---

1. *Études histor. et statist. sur la population de la Martinique.* Saint-Pierre-Martinique, 1850, 2 vol. in-8°; t. I, p. 235 et t. II, p. 187.

2. *Considérations prat. sur les maladies de la Guyane, etc.*, par J. Laure, médecin en chef de la marine. Paris, 1859, p. 78 et 79.

3. Les métis résultant du croisement des Européens avec les nègres des Antilles sont loin de réussir aussi bien qu'on aurait pu le croire.

« Les mulâtres de la Jamaïque, dit Long*, sont en général bien proportionnés, et les mulâtresses ont de beaux traits. Ils semblent tenir du blanc plus que du nègre. Quelques-uns se sont mariés avec des femmes de leur couleur, *mais ces mariages ont été généralement stériles.* Ils semblent sous ce rapport participer de la nature de certains mulets et être moins capables de produire entre eux qu'avec les blancs ou les nègres. Quelques exemples ont pu se rencontrer peut-être où le mariage de deux mulâtres a produit des enfants qui ont vécu jusqu'à l'âge adulte : *mais je n'ai jamais entendu parler d'un cas de ce genre.*

« Ceux des mulâtres de la Jamaïque dont je parle spécialement, se sont mariés jeunes, ont reçu quelque éducation et se font remarquer par leur conduite chaste et régulière. Les observations qu'on fait sur eux ont *un grand degré de certitude. Ils ne produisent pas de postérité,* quoique aucune apparence n'indique qu'ils fussent inféconds en s'alliant avec les blancs ou les noirs.

« Si l'on cherche des faits contraires à cette opinion, il faudra que la mulâtresse ne soit pas soupçonnée d'avoir eu communication avec un autre homme que son époux mulâtre, et il resterait encore à savoir, si le fils de deux mulâtres marié avec la fille de deux autres mulâtres pourrait se reproduire et former une race durable. »

A Java, dit Gruffgörtz, les *Lipplappes* (c'est le nom des métis de Java), *ne se reproduisent pas au delà de la troisième génération.* Doux, mous et faibles, ils se développent bien jusqu'à 15 ans, puis ils s'arrêtent. *A la troisième génération, ils ne font plus que des filles et celles-ci sont stériles.*

* *History of Jamaica*, London, 1774. T. II, p. 235, cité par M. Broca, Journal de physiologie, 1860, p. 629.

des maladies du foie; 2,423 ont été causés par le choléra; 5,306 par des affections dysentériques; 3,272 hommes ont succombé à des fièvres. Pendant cette même période, le nombre annuel des admissions aux hôpitaux s'est élevé au chiffre de 2,047, sur un effectif de 1,000 hommes; en d'autres termes, chaque homme est entré en moyenne plus de deux fois à l'hôpital dans l'année. D'après un autre document, la mortalité croît, dans le Bengale, dans la progression suivante, selon les grades:

DÉCÈS ANNUELS SUR 1,000.	
Sous-lieutenants	23,4
Lieutenants	27,5
Capitaines	34,5
Majors	41,0
Lieutenants-colonels	48,4
Colonels	59,4

Il faut remarquer que l'élévation du grade correspond, en général, à un bien-être plus grand, mais aussi à un séjour plus prolongé dans l'Inde.

Dans la province de Madras, on a constaté en 1847, que la mortalité de l'armée anglaise qui n'était que de 11,8 décès sur 1,000 hommes entre 1 an et 3 ans de séjour, dépassait 37 décès sur 1,000 parmi les hommes ayant plus de 14 ans de séjour.

En ce qui regarde les employés civils européens dans le Bengale, on a constaté que, pendant la période de 1790 à 1836, la mortalité, qui était au-dessous de 20 décès sur 1,000, entre 1 an et 5 ans de séjour, s'est élevée au delà de 35 décès entre 20 et 25 ans de séjour dans l'Inde. Ajoutons que cette effrayante mortalité se trouve diminuée par l'autorisation accordée aux employés civils qui ont passé dix années dans l'Inde, de se rendre en Europe et d'y séjourner trois ans. « L'Inde, dit M. de Valbezen, n'est qu'un lieu d'exil, une Sibérie tropicale sur le sol de laquelle l'Européen ne s'acclimate pas, et qu'il quitte du jour où il a assuré le pain de sa vieillesse. Quant aux familles que les liens du sang rattachent au sol, aux enfants d'Européens et de natives, cette race frêle et chétive s'abâtardit dès les premières générations.» Un Français, M. de Warren, qui a eu le rare privilége de servir dans l'armée anglaise de l'Inde pendant neuf années, est plus explicite: «Chaque année « passée dans l'Inde, dit-il, en enlève au moins deux de l'existence, tarit toutes les « sources de la vie, flétrit et dessèche l'avenir. On ne saurait trop payer une vie sans « cesse aventurée, dévastée par le choléra, la dyssenterie, les mille plaies du climat. « L'homme passe ici comme l'herbe des champs.»

En 1840, le gouvernement anglais tentait une expédition dans le Niger. Les équipages des trois bateaux à vapeur se composaient de 158 nègres presque tous nés en Amérique, et de 145 blancs choisis parmi les meilleurs matelots ayant déjà fait leurs preuves dans les pays chauds. Trois semaines après avoir pénétré dans le Niger, 130 de ces derniers étaient gravement malades, et 40 ne tardèrent pas à succomber. Parmi les nègres, au contraire, on ne compta pas un seul décès.

II. HÉMISPHÈRE SUD.

En présence des faits qui précèdent et qui sembleraient dénoter la presque incompatibilité de l'Européen avec les pays chauds de l'hémisphère nord, il est aussi curieux que digne de remarque que les choses se comportent tout autrement, à latitude égale, dans l'hémisphère sud. Nous croyons devoir insister sur cette différence parce qu'elle n'a pas, que nous pensions, été signalée jusqu'ici. Ainsi, par exemple, les colonies anglaises de la Nouvelle-Zélande et d'une partie de l'Australie, quoique plus rapprochées de l'équateur que l'Algérie, jouissent d'un tel état sanitaire que la mortalité de la population civile européenne et de l'armée y est de beaucoup inférieure à celle de l'Angleterre. On peut en dire autant, non-seulement des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, telles que Montevideo et Buenos-Ayres, mais encore des colonies hollandaises du Cap de Bonne-Espérance et de Port-Natal. A Taïti, située à la fois sous le 18° de latitude sud et sous l'équateur thermal (voir notre carte physique du globe), la mortalité de la garnison française pendant plusieurs années, n'a pas dépassé la moyenne de 10 décès par 1,000 hommes, alors

qu'elle est en France de 20 sur 1,000. Nous citerons encore les descendants non croisés des premiers colons de l'île de Bourbon, connus sous le nom de *petits blancs*.

« On appelle ainsi, dit le docteur Yvan, les descendants des anciens colons qui vivent loin des villes, dans les étroites vallées du centre de l'île, et forment assurément la population la plus originale et la plus intéressante de notre possession. Les premiers aventuriers français qui abordèrent sur cette terre y subirent des chances diverses: les uns, favorisés par les circonstances, firent rapidement fortune; les autres, moins intelligents et moins heureux, n'ayant pu parvenir à acheter des esclaves et à établir des plantations, se retirèrent dans le haut pays. Depuis près de deux siècles, leurs descendants habitent ces lieux sauvages. Ces familles, qui constituent la noblesse, la véritable aristocratie coloniale, cachent fièrement leur pauvreté dans ces solitudes. La race qui s'est perpétuée ainsi, a acquis un degré de beauté remarquable. Les hommes sont élancés et vigoureux, leur teint est légèrement hâlé, leur front intelligent et large; ils ont une bouche étroite, des dents magnifiques, et le sourire qui s'évanouit sur leurs lèvres minces a une expression singulière de douceur et de finesse. Leurs femmes ont de grands yeux bruns, des cheveux châtains qu'elles tordent et relèvent derrière la tête; leurs formes sveltes et qui n'ont jamais subi la pression du corset, sont couvertes d'une simple chemise attachée au cou et qui descend sur leurs pieds nus. Ces belles créatures, dont les traits droits et réguliers rappellent les types chers à la statuaire antique, auraient peut-être une physionomie trop fière, trop énergique, si les longs cils qui voilent leurs regards n'en adoucissaient l'expression, et si, lorsqu'elles parlent, un sourire d'une douceur infinie n'éclatait sur leurs lèvres roses. Les mœurs des *petits blancs* sont simples et paisibles; les femmes se livrent aux travaux du ménage. Les hommes s'assujettissent à de légers labeurs pour suffire aux besoins de leurs familles. Ils cultivent l'étroit jardin qui environne leur case. Quelques-uns exploitent la forêt et fabriquent le charbon que l'on consomme dans la colonie; d'autres sont de hardis braconniers et d'intrépides chasseurs. Ces petites industries procurent quelque aisance aux *petits blancs*, mais ne les enrichissent jamais. Ils ne possèdent point d'esclaves; parfois seulement ils louent des nègres pour les aider dans leurs travaux. Il se commet peu de délits parmi eux, et un crime est à peu près chose inouïe. Malgré leur pauvreté, jamais les *petits blancs* ne se sont associés aux mulâtres, aucune considération ne saurait les décider à altérer leur race par une goutte de sang mêlé.[1] »

Tableau comparatif de la mortalité de l'armée anglaise dans les deux hémisphères.

I. Hémisphère nord. [2]

LATITUDE.	DÉSIGNATION des colonies.	PÉRIODE.	EFFECTIF TOTAL.	NOMBRE ANNUEL des décès s^r 1000 h.
32° 25' N.	Bermudes	de 1837 à 1856.	22,398	32,3
Entre 6° et 7° N.	Antilles et Guyane	de 1837 à 1853.	51,115	60,0
18° N.	Jamaïque	de 1837 à 1858.	22,100	58,5
Entre 5° 54' et 9° 50' N.	Ceylan	de 1837 à 1856.	29,908	36,8
Entre 25° et 15° N.	Présid. du Bengale	de 1838 à 1856.	227,306	69,5
	— de Madras	de 1838 à 1856.	100,545	38,4
	— de Bombay	de 1838 à 1856.	96,516	58,7
	Hong-Kong	de 1842 à 1845.	3,505	285,0
	Sierra Léone	de 1819 à 1836.	»	583,0
	Cap Coast	de 1823 à 1826.	»	668,3

1. Yvan, *De France en Chine*, Paris, 1853, p. 175.

2. Le *Moniteur universel* du 17 mars 1860 a donné, d'après le *Moniteur de la Flotte*, les indications suivantes sur les frais annuels d'entretien du simple soldat de l'armée anglaise :

Garde du corps	2,757 f	Terre-Neuve	1,228 f
Garde à cheval	2,652	Carabiniers de Ceylan	716
Dragons de la ligne	2,225	Corps du Cap	2,281
Garde à pied	1,194	Fencibles de Malte	752
Infanterie de ligne	1,136	Carabiniers Canadiens	1,022
Corps aux Indes-Orientales	1,175	Corps de Sainte-Hélène	1,304

Nous reproduisons cette note, d'origine en apparence officielle, sous toutes réserves et sans méconnaître ce qu'elle laisse à désirer sour le rapport de la clarté et de la précision.

II. Hémisphère sud.

Entre 15° et 16° S.	Sainte-Hélène	de 1837 à 1856.	8,258	10,6
34° 22′ S.	Cap de Bonne-Esp.	de 1838 à 1856.	73,508	12,0
20° 9′ S.	Maurice	de 1838 à 1855.	29,178	22,4
Entre 44° et 42° S.	Van-Diémen	de 1839 à 1856.	17,600	7,8
Entre 34° et 47° S.	Nouvelle-Zélande	de 1844 à 1856.	15,128	9,1

Mortalité de la marine royale anglaise en 1857.[1]

DÉCÈS SUS 1,000 HOMMES.

Royaume-Uni (Home)	8,2	Cap de Bonne-Espérance	12,2
Méditerranée	7,4	Inde et Chine	34,2
Indes-Occidentales	21,7	Australie	2,5
Côte sud-est de l'Amérique	21,2	Divers	9,6
Océan Pacifique	7,4		
Côte occidentale d'Afrique	16,7	Mortalité moyenne	14,7

Armée française.

1° HÉMISPHÈRE NORD.		NOMBRE de décès sur 1000 hommes
Martinique (entre 14° et 16° N.)	de 1819 à 1855	91,9
	1821	253,3
Guadeloupe (*ibidem*)	de 1819 à 1855	91,1
	1825	294,2
Guyane (4° 56′ N.)	de 1850 à 1855	90,8
	1855	237,4
Sénégal (16° N.)	de 1819 à 1855	106,1
	1830	573,1
Algérie (entre 34° et 35° N.)	de 1837 à 1846	77,8
2° HÉMISPHÈRE SUD.		
Taïti (17° 42′ S.)	de 1848 à 1855	9,8
	1850	3,9
Réunion (21° S.)	de 1819 à 1827	17,2
	1821	10,1

Armée des États-Unis d'Amerique.

De 1829 à 1838 inclusivemant, l'armée des États-Unis a compté[2]:

	Hommes.	Malades.	Décès.
Dans les provinces du nord, sur un effectif de	32,242	32,154	281
Dans les provinces du sud, —	24,978	54,411	823

Soit, dans le nord, 18 décès sur 1,000 hommes.
— dans le sud, 49 — —

En présence des chiffres qui précèdent, on voit ce qu'il faut penser de l'opinion de Süssmilch, d'après laquelle les climats n'auraient presque pas d'influence (*fast gar keinen Einfluss*) sur la mortalité. Mais on a lieu d'être plus étonné encore, lorsque M. Wappæus[3] qualifie cette opinion d'importante *découverte* (*Entdeckung*) *confirmée par toutes les recherches faites depuis Süssmilch* (*vollständig bestätigt durch alle spätere Untersuchungen*).

III. MIGRATIONS DU SUD AU NORD.

Les migrations des Européens du Sud au Nord paraissent réussir assez généralement.

En 1761, lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, la population française était d'environ *soixante et dix mille* habitants. Or le recensement de 1851 a donné un total de 1,842,265 habitants, dont 695,945 *Franco-Canadiens.*[4]

En 1755 on comptait 18,000 Acadiens dont 16,000 dans la péninsule acadienne et 2,000 dans les îles du Cap-Breton et Saint-Jean. Sur ce nombre, 6,000 furent

1. *Statist. Report of the health of the royal navy for the year* 1857. *London,* 1860. In-8°, p. 171. Il ne s'agit ici que des décès causés par maladies.
2. *Statist. Report on the Sickness and mortatity in the army of the United States, prepared under the direction of Th. Lawson, surgeon general.* Washington, 1840. 1 vol. in-8°.
3. *Allgem. Bevölkerungsstatistik,* t. I, p. 217.
4. J. C. Taché, membre du parlement canadien, *Esquisse sur le Canada.* Paris, 1855, p. 43 et 113.

déportés par les Anglais, 1,500 se rendirent au Canada; 2,500 environ disparurent sous l'influence de la misère et de la persécution britannique.

Or on compte aujourd'hui 95,000 Acadiens, dont 30,000 dans le Nouveau-Brunswick; 15,000 dans l'île du Cap-Breton; 4,000 aux îles Madeleine et sur la côte du Labrador; 8,000 sur la côte septentrionale de la baie des Chaleurs; enfin, 3,000 à Terre-Neuve et aux îles de Saint-Pierre et Miquelon. M. Rameau[1] estime que plus des trois-quarts de cette population proviennent des 47 familles françaises qui lors du recensement de 1671, constituaient les seuls habitants européens de l'Acadie au nombre de 400.

On sait d'ailleurs que dans la désastreuse campagne de Russie de 1812, ce furent surtout les Français du Midi, les Italiens, les Espagnols, les Portugais et même les Créoles qui résistaient le mieux au froid, alors que les Allemands, les Hollandais et les Russes succombaient dans d'énormes proportions. Voici en quels termes s'exprime Larrey[2]:

«Le froid était devenu très-vif; le thermomètre de Réaumur était descendu à 19 degrés au-dessous de zéro; les vents étaient au nord-est et soufflaient avec violence. Ces premiers froids, survenus presque tout à coup, furent pernicieux à plusieurs de nos jeunes gens.

«De Smolensk à Krasnoë, dans un espace d'environ vingt-quatre lieues, on ne trouva aucune habitation; tout avait été brûlé, la terre était couverte de neige et le froid avait augmenté de deux degrés. L'armée se reposait quelques heures la nuit dans les forêts qu'elle traversait; mais en général elle avait beaucoup à souffrir de la faim et de la rigueur de la température.

« Quoique le froid eût toujours augmenté depuis notre passage de la Bérézina, le mercure n'était pas encore descendu au-dessous de 10 à 12 degrés. Le jour de notre arrivée à Smorgonie, il tomba de la neige cristallisée en étoiles. Pendant la nuit que nous passâmes au bivouac, le mercure descendit à 18 degrés; il passa ensuite rapidement à 19, 20 et 21 de Réaumur.

« A notre entrée dans Osmiana, mon thermomètre marquait 25 degrés; il descendit pendant la nuit à 26, et le bivouac fut terrible. On pouvait à peine se tenir debout, et exécuter de simples mouvements. Celui qui perdait l'équilibre et qui tombait à terre, était aussitôt frappé d'une stupeur glaciale et mortelle.

A l'exception de quelques troupes d'élite de la garde, toute l'armée était dans un affreux dénuement, sans armes, sans aucun signe capable de faire reconnaître les corps; mêlés complètement, ils ne formaient plus que des masses d'individus qui semblaient marcher tout d'une pièce. Le froid et la faiblesse les portait à s'appuyer et à se serrer les uns contre les autres.

«Malheur à celui qui se laissait saisir par le sommeil! Quelques minutes suffisaient pour le geler entièrement; et il restait mort à la place où il s'était endormi.

« Mon thermomètre, suspendu quelques moments au milieu de la nuit à la boutonnière de mon habit, marqua 28 degrés (35° centigr.).

«On marchait dans un morne silence. La vue et les forces musculaires étaient affaiblies au point qu'il était difficile de suivre sa direction et de conserver l'équilibre. L'individu chez qui il venait d'être rompu tombait aux pieds de ses compagnons, qui ne détournaient même pas les yeux pour le regarder.

«Toutes choses égales d'ailleurs, les tempéraments qualifiés sous le nom de sanguins et chauds, résistaient beaucoup mieux: *aussi la mort a-t-elle plus épargné les individus des contrées méridionales de l'Europe que ceux des contrées septentrionales, tels que les Hollandais, les Hanovriens, les Prussiens et autres peuples allemands. Les Russes eux-mêmes, ont perdu plus d'hommes en proportion que les Français.* Trois mille hommes des meilleurs soldats de la garde, presque tous des contrées *méridionales* de la France, étaient les seuls qui eussent vraiment résisté aux cruelles vicissitudes de la retraite.

« Les vieillards de la Russie et de la Pologne nous ont déclaré qu'ils n'avaient

1. E. Rameau, *La France aux colonies. Les Français en Amérique.* Paris, 1859. 1 vol. in-8°, p. 92 et 154.
2. *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes.* Paris, 1817. T. IV, p. 89 et 139.

jamais vu un hiver si long et si rigoureux. J'ai remarqué *que les sujets bruns et d'un tempérament bilioso-sanguin, presque tous des contrées méridionales de l'Europe, résistaient plus que les sujets blonds, d'un tempérament phlegmatique et presque tous des pays du Nord*, aux effets de ces froids rigoureux, ce qui est contraire à l'opinion généralement reçue. Nous avons vu les Hollandais du 3e régiment des grenadiers de la garde, composé de 1787 hommes, tant officiers que soldats, périr presque tous sans exception, car il n'en rentra en France, deux années après, que 41 ; tandis que les deux autres régiments de grenadiers, composés d'hommes presque tous nés dans les provinces *méridionales* de la France, conservèrent une grande partie de leurs soldats ; il est d'ailleurs très-vrai *que les Allemands ont beaucoup plus perdu de monde que les Français*. Plusieurs de nos médecins restés à Wilna, m'ont assuré que le froid avait moissonné plus d'individus de la coalition, proportion gardée, que de Français, quoique les premiers eussent bien plus de moyens de se préserver des effets de cet agent destructeur que nos malheureux compatriotes qui, dépouillés par les Cosaques de leurs habillements et forcés de passer d'un lieu à un autre dans un état de nudité plus ou moins complète, n'en résistaient pas moins la plupart aux injures de l'air glacial, et parvenaient à force de courage et d'industrie, à se garantir d'une entière congélation.

« Les Français, les Portugais, les Espagnols, les Italiens, ont offert le moins de victimes, nouvel argument contre l'assertion de l'auteur de l'*Esprit des lois*, nouvelle preuve que les habitants des contrées méridionales ont plus d'énergie et plus de moyens de résistance à l'action du froid que les peuples du nord. D'après le rapport de plusieurs médecins qui partagèrent le sort de nos soldats et furent transportés comme eux en Sibérie, presque tous les individus appartenant à nos alliés de l'Allemagne, du Hanovre et de la Hollande, avaient péri de bonne heure ; certaines troupes russes et les Polonais cependant avaient beaucoup mieux résisté à ces calamités. »

L'observation constate des faits parfaitement semblables dans le règne animal. Ainsi, dans nos ménageries, les animaux des contrées chaudes résistent mieux à l'action de notre climat que ceux des contrées très-froides, la comparaison étant établie, bien entendu, entre espèces analogues. On conserve plus difficilement à Paris l'ours blanc polaire que les petits ours de l'Inde, l'isatis que le renard d'Alger et le chacal, le renne que les cerfs de l'Amérique méridionale, et surtout de l'Inde. On sait que les chevaux anglais ont péri en Crimée beaucoup plus rapidement que les chevaux français. « Les chevaux anglais, écrivait-on de Crimée, fondent en campagne comme la neige au soleil. » A la même époque, les petits chevaux d'Afrique supportaient admirablement les rigueurs de l'hiver, les privations et la fatigue, sans autre abri qu'une simple couverture.

Parmi les végétaux[1], le froment et le sarrasin viennent de l'Asie ; le riz, de l'Éthiopie ; le concombre, d'Espagne ; l'artichaut, de la Sicile et de l'Andalousie ; le cerfeuil, de l'Italie ; le cresson, de Crète ; la laitue, du Coos ; le chou vert, le chou rouge, l'oignon et le persil, de l'Égypte ; le chou-fleur, de Chypre ; l'épinard, de l'Asie Mineure ; l'asperge, de l'Asie ; la citrouille, d'Astracan ; l'échalote, d'Ascalon ; le haricot, de l'Inde ; le raifort, de la Chine ; le melon, de l'Orient et de l'Afrique ; l'Amérique nous a fourni la pomme de terre et le topinambour. Parmi les fruits, nous devons l'aveline, la grenade, la noix, le coing et le raisin, à l'Asie ; l'abricot, à l'Arménie ; le citron, à la Médie ; la pêche et le lilas, à la Perse ; l'orange, à l'Inde, la figue, à la Mésopotamie ; la noisette et la cerise, au Pont ; la châtaigne, à la Lydie ; la prune, à la Syrie ; les amandes, à la Mauritanie, et les olives, à la Grèce. Parmi les plantes qui servent à divers usages, citons encore le café, de l'Arabie ; le thé, de la Chine ; le cacao, du Mexique ; le tabac, du Nouveau Monde ; l'anis, d'Égypte ; le fenouil, des Canaries ; le girofle, des Moluques ; le ricin, de l'Inde, etc. Parmi les arbres, le marronnier vient de l'Inde ; le laurier, de la Crète ; le sureau, de la Perse, etc. Parmi les fleurs, le narcisse et l'œillet viennent de l'Italie ; le lis, de la Syrie ; la

---

1. Voir le discours prononcé par M. Drouyn de l'Huys à la séance publique de la Société d'acclimatation de 1859.

tulipe, de la Cappadoce; le jasmin, de l'Inde; la reine-marguerite, de la Chine; la capucine, du Pérou; le dahlia, du Mexique. En résumé, c'est du sud et non du nord que nous tenons la grande majorité de nos végétaux exotiques.

IV. RACE NÈGRE.

Mais ce bénéfice en faveur des migrations du sud au nord, est-il général à toutes les races? Il est permis d'en douter si l'on considère qu'un régiment nègre, placé en garnison à Gibraltar, en 1817, y fut presque totalement détruit par la phthisie pulmonaire, dans la courte période de quinze mois. On sait d'ailleurs que la race nègre ne se maintient en Algérie et même en Égypte que par des immigrations incessantes.

Au reste, ce n'est pas seulement dans ses migrations vers les pôles que nous constatons le dépérissement croissant de la race négre; les déplacements à l'ouest et à l'est du continent africain sont loin de présenter constamment de brillants résultats, même dans la zone tropicale.

Il était permis de croire que les nègres, transportés aux Antilles, s'y trouveraient dans d'excellentes conditions pour la propagation de leur race. Cependant, dès l'origine de la traite, on constata un excédant des décès sur les naissances. Les choses n'ont guère changé depuis lors, si nous en croyons le général Tulloch, qui assurait, il y a quelques années, que les Antilles anglaises donnent toutes, à la seule exception de la Barbade, un excédant prononcé de décès sur les naissances, à tel point que le célèbre statisticien croyait pouvoir affirmer qu'*avant un siècle, la race nègre aura presque disparu des Antilles anglaises*[1]. En effet, de 1810 à 1832, la population esclave nègre des Antilles anglaises a compté, année moyenne, 696,171 individus, dont 345,320 du sexe masculin, et 350,851 du sexe féminin; sur ce nombre, on a constaté dans la même période, année moyenne, 10,390 décès et 8,652 naissances du sexe masculin; 8,826 décès et 8,565 naissances du sexe féminin; soit 1 décès sur 36 individus des deux sexes et 1 naissance sur 40. Il résulte de là une diminution annuelle de 2,000 individus.

Le tableau suivant donne les naissances et les décès pour chacune des colonies en particulier.[2]

Tableau du mouvement de la population nègre dans les colonies anglaises des Indes occidentales.

COLONIES.	PÉRIODE d'observations.	POPULATION MOYENNE.		DÉCÈS sur mille individus		NOMBRE D'HABITANTS pour un décès.	NOMBRE D'HABITANTS pour une naissance.
		Sexe masculin.	Sexe féminin.	masc.	fém.		
Trinité	1816-1828	13,444	10,786	30	30	33	43
Tabago	1819-1832	6,554	7,118	47	37	24	41
Démérari et Esséquibo	1826-1832	37,949	32,475	34	25	33	44
Berbice	1819-1831	12,029	10,093	33	29	32	37
Jamaïque	1817-1829	168,277	170,699	27	23	40	44
Grenade	1817-1831	12,371	13,147	36	31	30	36
Saint-Vincent	1817-1831	12,110	12,267	34	28	32	42
Barbade	1817-1829	36,310	42,491	31	26	35	27
Sainte-Lucie	1816-1831	6,621	7,878	35	25	34	42
Dominique	1817-1826	8,008	8,734	35	29	32	37
Antigoa	1818-1827	14,577	16,612	30	25	36	39
Saint-Cristophe	1817-1831	9,465	10,304	30	26	36	38
Montserrat	1818-1827	2,986	3,479	34	26	34	31
Névis	1817-1831	4,619	4,768	26	23	41	43
TOTAUX		345,320	350,851	30	25	36	40

1. *Before the termination of an other century, this race will have almost ceased to exist in our West India colonies.*
2. M. Tulloch, *Statistics of the negro slave population in the West Indies* (*British annals of medecine*).

Ce tableau met en lumière une décroissance notable de la population nègre des Indes occidentales, à la seule exception de la Barbade.

Si l'on examine le chiffre de la population nègre esclave des colonies anglaises à diverses époques, on constate les décroissances ci-après :

COLONIES.	ANNÉES.	POPULATION esclave.	COLONIES.	ANNÉES.	POPULATION esclave.
Jamaïque	1812	350,000	Tabago	1805	14,883
	1832	320,000		1832	12,091
Barbade	1786	62,115	Sainte-Lucie	1831	13,348
	1805	59,506		1836	10,000
Antigues	1774	37,808	Trinité	1811	21,143
	1832	29,537		1828	20,265
Saint-Christophe	1805	26,000	Iles Bahama	1805	14,910
	1831	19,085		1828	9,765
Névis	1787	8,420	Iles Bermudes	1820	5,176
	1805	8,000		1836	4,536
Monserrat	1787	10,000	Honduras	1812	3,000
	1836	7,119		1830	1,783
Vierges-Tortole	1805	9,000	Berbice	1811	25,169
	1823	6,505		1831	20,178
Grenade	1802	29,381	Démérari, Esséquibo	1820	77,376
	1832	23,164		1832	65,116
Dominique	1805	22,085	Maurice	1826	63,432
	1832	14,387		1836	53,791
Saint-Vincent	1812	22,000			
	1832	22,997[1]			

Le tableau suivant met en lumière un fait d'une grande importance, à savoir que dans toutes les colonies anglaises des Indes Occidentales, sans exception, la mortalité du sexe masculin excède d'une manière notable celle du sexe féminin.

COLONIES.	PÉRIODE d'observations.	NOMBRE ANNUEL DES DÉCÈS sur 1,000 individus du sexe masc.	du sexe fém
Trinité	1816-1828	30	30
Tabago	1819-1832	47	37
Demérari et Esséquibo.	1826-1832	34	25
Berbice	1819-1831	33	29
Jamaïque	1817-1829	27	23
Grenade	1818-1831	36	31
Saint-Vincent	1817-1831	34	28
Barbade	1817-1829	31	26
Sainte-Lucie	1816-1831	35	25
Dominique	1817-1826	35	29
Antigues	1818-1827	30	25
Saint-Christophe	1817-1831	30	26
Montserrat	1818-1828	34	26
Névis	1817-1831	26	23
	Moyenne	30	25

Cet excédant paraît se reproduire à l'île Maurice où la population nègre des deux sexes a subi, de 1827 à 1832, la réduction ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Population nègre en 1827	42,621	26,455
— — 1832	38,124	24,932
Diminution en cinq ans	4,497	1,523

Cette différence dans la résistance respective des deux sexes devient plus saisissante, si l'on considère que la mortalité est à peu près égale dans les deux sexes avant l'âge de vingt ans, d'où il résulte que la différence porte en quelque sorte

1. Tout porte à croire que cet accroissement était dû aux importations opérées par la traite.
2. *Voy. Supplement to Part III of statistical Tables published by M. Porter, under the authority of the Board of Trade.*

exclusivement sur la population adulte. Il résulte d'un calcul intéressant auquel s'est livré à ce sujet le général Tulloch, que la mortalité de la population nègre de Demerari peut être représentée ainsi :

	DÉCÈS SUR 1,000 INDIVIDUS. Sexe masculin.	Sexe féminin.
Au-dessous de 10 ans.	34	32,7
De 10 à 20 ans	11	11
Au-dessus de 20 ans	41,7	28,6

On trouve dans les Antilles françaises des nègres de plusieurs provenances. «Ainsi, dit M. Rufz (Études hist. et stat. sur la pop. de la Martinique, t. II, p. 146), les Sénégalais sont désignés à la Martinique sous le nom de *Calvaires*. Ce sont entre les nègres ceux dont les traits du visage se rapprochent le plus du type européen; ils ont le nez bien fait, la taille élancée, des proportions parfaites, la peau d'un noir d'ébène bien luisante et réunissent souvent les conditions que nous attribuons à la beauté. La tribu des Caplahous est très-nombreuse, mais on ne sait à quelle partie de l'Afrique la rattacher. Elle paraît venir de l'intérieur des terres, les individus de cette tribu sont en général dociles, bons et très-estimés aux îles. Je les crois les mêmes que les *Koromantins*, des colonies anglaises. Puis viennent les nègres de la côte de Judas, *Jeuda* ou *Widah*. Les *Aradas*, les *Fonds*, les *Fouëda*, les *Bibi*, les *Bouliquis*, les *Papaws*, qui sont très-patients au travail. C'est parmi les Aradas que se trouvent principalement les nègres sorciers auxquels on attribue la connaissance de plantes vénéneuses inconnues en Europe, et l'art diabolique de s'en servir. Les nègres *Mines* sont vigoureux et forts, adroits pour apprendre les métiers; ils sont courageux, mais ils étaient portés à se détruire, dans la croyance qu'après leur mort ils retournaient dans leur pays. Ils se pendaient aux arbres. Sur la côte de Benin et du Gabon se trouvent les Ibes ou Eboës, qui sont d'une extrême timidité; leur nom leur vient probablement d'Arêbo, village considérable situé sur la rivière de Benin. Il y a aussi les Mocos, les Bambaras, les Congres, les Mondongues, qui ont été tirés de l'intérieur des terres; les Mondongues ont les dents limées en pointe et passent pour anthropophages. Je ne sais si cela est justifié, mais c'est une tradition très-répandue. Enfin la nombreuse nation des Congos, aux formes trapues, massives, aux joues grosses et joviales, est fournie par les royaumes d'Angola, de Loango et de Congo; ils sont en général grands, railleurs, bruyants, gais, mais peu laborieux et gourmands.

«Sous le ciel des tropiques, la race africaine, comme l'européenne, se modifia sensiblement par la reproduction. Les uns et les autres donnèrent naissance à un être nouveau. Il y eut le *créole* africain, comme le *créole* européen plus particuliers au sol. De même que des Européens venus des divers points de la France, il est sorti un rejeton tellement identique, qu'il n'est pas possible d'en démêler la provenance originaire; de même de l'Africain long et élancé du Sénégal, du Congo lourd et trapu, du Mandingue plus vif et plus délié, est sorti le nègre créole, tellement fondu, homogène et approprié au sol, qu'il n'est pas possible de retrouver sur son front, ses pères et mères, sa souche naturelle, sa filiation. Cependant sur le terrain même de l'Afrique, comme nous l'avons dit, les races sont aussi diverses que peuvent être, en Europe, le Lapon et l'Espagnol, mais aux îles, sous l'influence d'une température égale, tout est devenu créole. Quelquefois me laissant aller à la fantaisie physiologique de remonter soit pour le blanc, soit pour le noir, aux types originaires à travers la variété des descendants, et de faire l'analyse des divers éléments qui ont contribué à composer notre population, j'ai essayé d'interroger les traits du visage, la physionomie, le port, les goûts, les caractères, les aptitudes de ceux qui m'entouraient. Il me semblait qu'il n'y avait pas un lieu au monde où cette étude fût possible comme aux colonies; mais presque toujours j'ai été arrêté dès la première génération; jamais sans l'aide des souvenirs, je n'aurais pu arriver à une détermination exacte; jamais je n'aurais pu dire : voilà le descendant d'un de ces durs Bretons ou de ces cauteleux Normands qui ont fondé la colonie, ou bien voilà le fils du Mandingue ou du royaume d'Angola, tant, sous une couleur ou sous une autre, la puissance assimilatrice du sol a agi sur les germes primitivement semés. La trans-

formation a été complète. Seulement on peut dire : voilà un blanc ou un noir créoles; voilà un blanc européen ou un noir africain; encore semble-t-il, après un certain nombre d'années, que l'Européen affaibli, décoloré par le climat, laisse quelque incertitude; mais, à de rares exceptions, il est toujours facile de reconnaître l'Africain primitif, ou, comme on l'appelle ici, le *noir de la côte.* Il résiste mieux à l'action du climat et conserve plus l'intégrité de son origine. » (Rufz, *op. cit.*)

A la Martinique, nous trouvons, de 1834 à 1838, pendant deux années sur cinq, un excédant des décès sur les naissances. A la Guadeloupe, de 1821 à 1838, l'excédant des décès se présente pendant quatre années sur huit; en outre, le nombre des nègres esclaves est tombé :

A la Martinique, de. . 86,299 en 1831 à 76,517 en 1838.
A la Guadeloupe, de . 99,464 en 1832 à 93,349 en 1838.

A la Guyane française, le mouvement de la population nègre esclave se présente ainsi pendant une période de huit années, d'après M. Moreau de Joannès.

Années.	Naissances.	Décès.
1831	679	693
1832	508	736
1833	384	672
1834	392	540
1835	424	443
1836	363	523
1837	297	628
1838	254	515
Totaux . . .	3,301	4,750

Ajoutons que le nombre des nègres esclaves qui était dans cette colonie de 19,102 en 1831, n'était plus que de 15,751 en 1838.

« Le nègre, dit M. Laure (*op. cit.*, p. 75), supporte à la Guyane une plus grande morta- « lité que l'Européen; *il aura disparu du sol dans un temps qu'on pourrait calculer.* »[1]

A la Guyane hollandaise, la population esclave a diminué pendant la période de 1844 à 1854, de 2,866 individus par le seul excédant dès décès sur les naissances. (Rapport officiel du ministre des colonies de 1855, p. 232.)

Pour Cuba, M. Moreau de Joannès a donné les chiffres suivants sur le mouvement de la population esclave nègre en 1817 :

Décès	22,933
Naissances	6,670
Décroissance. . . .	16,263

Le même auteur ajoute (p. 88) : « En 1802, lors du séjour de M. de Humboldt à Cuba, c'était un fait de toute notoriété que la perte des nègres esclaves s'élevait annuellement à 8 sur 100.[2]

1. Il est difficile de se faire une idée de ce que peut être l'état sanitaire des nègres à la Guyane, alors qu'on lit à la page 67 de la brochure de M. Laure : « En arrivant à Cayenne, on croit tomber dans « la cour d'un hospice, et tout ce que doit espérer un colon dans les meilleures conditions de salubrité, « *c'est de ne pas mourir.* Jamais des familles créoles n'ont pu multiplier sans se croiser, sans se ré- « générer avec le sang européen. »

2. En ce qui regarde Haïti, nous n'entendons pas préjuger la question. La vérité est que, sur ce point, des documents positifs font entièrement défaut. En 1833, M. de Montverran a donné sur la population d'Haïti le tableau suivant :

	ANNÉES.			
	1790	1800	1804	1827
Population absolue	»	»	470,000	935,335
Travailleurs.	455,000	290,000	»	»

L'auteur n'indique pas les sources auxquelles il a puisé; il se borne à dire que, d'après le recensement de 1824, publié dans le *New Monthly Magazine* de février 1825, le nombre des individus de toute couleur de la partie française était de 715,000.

On a dit qu'en 1834 le recensement de toute la population d'Haïti était de 953,335 habitants. Nous ignorons ce qu'il y a d'exact dans cette estimation, toujours est-il qu'en 1843 M. Berghaus la portait à 875,000; M. Moreau de Joannès en 1845 et M. Bouillet en 1850 ne l'estimaient même qu'à 600,000. En somme, on peut inférer de tout ce qui précède que nous ne savons rien de positif sur la population de cette île.

« La race nègre, dit enfin M. Ramon de la Sagra, aurait entièrement disparu du « sol de Cuba et *de toutes les Antilles*, par l'effet naturel de l'équilibre rompu entre « les naissances et les décès, si cet équilibre n'avait sans cesse été rétabli par la « traite. »

A Maurice, on a compté, sur une population nègre de 60,000 individus, un excédant de 6,000 décès sur les naissances, pendant une période de cinq années. D'autre part, la mortalité annuelle moyenne des troupes nègres en garnison dans cette île s'est élevée, de 1825 à 1836, à 37,2 décès sur 1,000 hommes, chiffre très-élevé si l'on considère que la mortalité des troupes européennes en Europe atteint à peine 20 décès sur 1,000[1]. Ajoutons que les troupes anglaises en garnison à Maurice n'ont perdu, pendant la même période, que 27,4 sur 1,000.

Dans l'île de Ceylan, on ne trouvait en 1841 aucune trace des 9,000 nègres qui y avaient été importés par le gouvernement hollandais, avant la domination anglaise. Sur les 4,000 à 5,000 nègres importés par les Anglais depuis 1803, il n'en restait à la même époque que 200 à 300, bien qu'on eût pris tous les soins pour perpétuer leur race par l'importation d'un nombre convenable de femmes.

A Bourbon, les documents officiels présentent, pour la population nègre esclave, le mouvement suivant pendant une période de sept années.[2]

Années.	Naissances.	Décès.
1832	1,563	2,040
1833	1,177	1,908
1834	1,160	1,923
1835	1,251	2,458
1836	1,131	2,447
1837	1,001	2,359
1838	1,118	2,049
Totaux	8,401	15,184

Dans cette même colonie, le nombre des nègres esclaves qui, en 1834, était de 70,425, n'était plus, en 1838, que de 66,163. En 1842, M. Moreau de Joannès (*op. cit.*, p. 35) ne le porte même qu'à 59,654.

En résumé, en présence des faits nombreux qui précèdent, et que nous avons puisés aux sources les plus respectables, il n'est plus possible d'admettre, *comme chose démontrée*, que la race nègre puisse s'acclimater et se perpétuer dans tous les pays chauds, comme on l'avait admis jusqu'ici par simple hypothèse, et moins encore qu'elle soit cosmopolite.

Il est digne de remarque que la population nègre, dont la perpétuation semble rencontrer de si grandes difficultés dans les îles du golfe du Mexique, réussit en revanche parfaitement dans une contrée continentale voisine, bien que située sous des tropiques : nous voulons parler des provinces du sud des États-Unis d'Amérique. En effet, bien que le nombre des nègres importés en Amérique depuis le commencement de la traite n'ait jamais dépassé 700,000, leur chiffre excède aujourd'hui quatre millions. On comptait aux États-Unis[3] :

En 1790	697,397	esclaves
En 1800	892,406	
En 1810	1,190,930	
En 1820	1,536,127	
En 1830	2,007,913	
En 1840	2,486,138	
En 1850	3,178,055	

1. Voici en quels termes s'expriment les auteurs des documents officiels anglais : « *The Mauritius* « *and the West-Indies seem alike unsuited to the constitution of the negro. . . . . So fast is the negro* « *race decreasing at Mauritius, that in five years the deaths have exceeded the births by upwards of* « 6,000 *on a population of* 60,000. » (*Voy. Statist. Report on the sickness, mortality, etc., among the troops. London,* 1840. In-fol., p. 17 a.)

2. Moreau de Joannès, *Recherches statist. sur l'esclavage colonial.* Paris, 1842. p. 59.

3. Il paraîtrait toutefois que l'acclimatement des facultés intellectuelles du nègre laisse beaucoup à désirer dans les États du Nord. En effet, si l'on en croit un médecin distingué de la Nouvelle-Orléans,

Il est à noter que l'importation des nègres d'Afrique aux États-Unis a été presque nulle depuis 1808.

Disons toutefois que, pour être complétement décisive, l'expérience devrait s'appuyer sur un fonctionnement normal de la population nègre dans ces provinces des États-Unis, et il est loin d'en être ainsi. En effet, les États à esclaves se divisent en pays de production et de consommation. Dans les premiers, on élève les esclaves; dans les seconds, on les applique à la culture du sol. On évalue à 80,000 environ le nombre des esclaves annuellement transportés des États éleveurs (*breeding States*) dans les États consommateurs. Les États éleveurs sont le Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Nord, le Kentucky, le Tennessée et le Missouri. Le sol de ces États n'étant point propre aux grandes cultures du sucre et du coton, et le tabac, le chanvre et les céréales n'exigeant pas les esclaves, ils y sont nourris principalement en vue de l'exportation. L'élève de cette espèce de *bétail* est devenue une branche importante de la production. Les éleveurs proportionnent leurs approvisionnements aux demandes croissantes des États du Sud, et ils donnent une attention spéciale à l'amélioration de leurs produits. Les mulâtres se vendant mieux que les nègres, on encourage, même par des primes, le mélange des races et le meilleur sang de la Virginie coule dans les veines des esclaves, selon le révérend M. Paxton. On rencontre des esclaves entièrement blancs, et il faut être connaisseur pour les distinguer des blancs de race pure. L'élève des esclaves donne des profits élevés, et aucune propriété n'est d'un meilleur rapport que celle des jeunes négresses, lorsqu'elles sont saines et fécondes. On fouette les négresses stériles et les mères dont les enfants meurent. La valeur d'un esclave adulte est en moyenne de 600 dollars; mais elle est sujette à des variations considérables. « Ces outils vivants, dit M. Molinari, se vendent plus ou moins chers, selon l'état du marché du coton et du sucre; lorsque ces articles sont très-demandés, le prix des esclaves s'élève; lorsqu'ils le sont peu, les esclaves se vendent à vil prix. Comme tous les autres producteurs, les éleveurs d'esclaves s'efforcent d'augmenter leurs débouchés et de se préserver de la concurrence étrangère. Ce sont les éleveurs de la Virginie et de la Caroline qui ont été les plus ardents à demander l'annexion du Texas, et qui se sont montrés, en toute occasion, les plus chauds adversaires de l'importation des nègres d'Afrique. Le commerce des esclaves n'est pas moins profitable que l'élève, et les hommes les plus notables ne se font aucun scrupule d'y engager leurs capitaux. Le président Jakson, par exemple, achetait des cargaisons d'esclaves dans le Nord pour les revendre dans le Sud. Les agents secondaires et les courtiers, en faisant leurs achats, n'ont aucun égard aux liens de parenté. Les enfants sont communément séparés de leur mère, parce qu'ils n'ont presque aucune valeur dans le Sud; on attend, pour les y transporter, qu'ils aient acquis la plus grande partie de leur croissance et de leurs forces. Après l'achat dans les plantations, les esclaves sont dirigés par détachements vers leur destination; les prisons d'État servent d'entrepôt. La vie moyenne d'un esclave importé dans le Sud paraît ne pas excéder cinq ans, et l'on estime le déchet annuel d'une plantation d'esclaves à 2 $^1/_2$ pour 100. Le travail excessif imposé aux femmes aussi bien qu'aux hommes fait obstacle à la reproduction, et l'esclavage disparaîtrait promptement des États consommateurs par le fait de l'extinction de la population esclave, s'il n'était incessamment alimenté par les importations des États éleveurs. Chaque habitation, dit M. de Molinari, a son code particulier, ses tortures particulières; ici on oblige les esclaves récalcitrants à porter un collier comme les chiens de basse-cour; là on les marque à la joue avec un fer rouge; ailleurs on leur broie les rotules avec un tourniquet. Un des supplices que l'on inflige le plus communément aux esclaves échappés consiste à leur arracher les dents de devant. Cependant les évasions sont fréquentes. Les propriétaires vont à la chasse des *runaways* avec des chiens dressés à chasser le nègre, et l'éducation

M. Nott, le nombre des aliénés qui, dans la Louisiane, n'est que de. 1 sur 4,310 nègres,
s'élèverait, dans la Caroline du Sud . . . . à 1 sur 2,477,
dans la Virginie. . . . . à 1 sur 1,299,
dans le Massachussets . . . . à 1 sur 43,
dans le Maine. . . . . à 1 sur 14.

de ces animaux est même devenue une spécialité lucrative. Les chasseurs ne se font aucun scrupule de tirer des coups de fusil aux *runaways;* mais ils mettent leur adresse à ne leur casser aucun membre, pour ne pas trop en diminuer la valeur. »

V. RACE JUIVE.

Une seule race semble avoir résolu jusqu'ici le problème de l'ubiquité; une seule se montre véritablement cosmopolite, et cette race est la race juive. Le juif occupe aujourd'hui toutes les parties du monde. On le trouve en Europe, depuis Gibraltar jusqu'en Norwége; en Afrique, depuis Alger jusqu'au cap de Bonne-Espérance; en Asie, depuis Cochin jusqu'au Caucase, et depuis Jaffa jusqu'à Péking; en Amérique, depuis Montevideo jusqu'à Québec. Depuis cinquante ans, il a envahi l'Australie. Non-seulement, il s'est acclimaté sous les tropiques, mais encore il a habité pendant une longue série de siècles le seul pays du globe situé à 400 mètres *au-dessous* du niveau de la mer : nous voulons parler de la vallée du Jourdain.[1]

La population juive du globe a été évaluée aux chiffres ci-après :

Autorités.	Époque.	Nombre.
Almanach israélite	1828	4,947,600
Malte-Brun	»	5,000,000
Balbi	1829	4,000,000
Le Magasin catholique	»	3,260,000
Hœrschelmann	1833	6,598,000
Hassel	»	3,930,000
Grœberg	»	5,000,000
Pinkerton	»	5,000,000
Berghaus	1854	4,000,000
Johnson	1855	6,000,000
Omalius d'Halloy	1860	4,000,000
Kolb	1860	7,000,000
Boudin	1860	4,500,000

Selon nous, on compte aujourd'hui *environ* 4,500,000 juifs, ainsi répartis :

Europe	3,600,000	Amérique	48,000
Asie	400,000	Australie	2,000
Afrique	450,000		

Sur ce nombre, on en trouve environ 400 au Canada, 40,000 aux États-Unis d'Amérique, 2,500 aux Antilles et à la Guyane, 400,000 dans le nord de l'Afrique, 170 au cap de Bonne-Espérance, 200,000 en Perse et dans la Turquie d'Asie, 100,000 dans le Turkestan, 1,200 à Bombay, 307 à Calcutta, etc.[2]

En 1639, David Nasci, juif portugais, obtint de la compagnie des Indes l'autorisation de former une colonie juive à Cayenne. Lors de la conquête de Cayenne par les Français, en 1664, les Juifs se retirèrent à Surinam où leur nombre s'accrut rapidement. Ils paraissent s'être introduits en Chine sous la dynastie de Han, vers l'an 210 de notre ère. Leurs principales résidences étaient, dit-on, Han-Teken, Pékin et Kaisong-Fou. En 1764, d'après un missionnaire de la Chine, le père Gozani, leur nombre se réduisait à sept familles.

La population juive de la Palestine, d'après M. Schultz, consul de Prusse à Jérusalem, se répartit ainsi qu'il suit :

A Jérusalem	7,120
A Hébron	400
A Sapheth	400
A Tibériade	300
A Naplouse	150
A Schavram	75
	8,445

1. *Carte physique et météorologique du globe.* 3e édition.
2. Voir, pour plus de détails, *Traité de Géogr. et de Statist. méd.* Paris, 1857. T. II.

On a souvent parlé d'une secte habitant à Cochin et désignée sous la dénomination de juifs blancs et de juifs nègres. Mosseh de Paiva, juif portugais d'Amsterdam, qui visita Cochin en 1686, a publié après son retour en Europe un petit livre, devenu très-rare, dans lequel on trouve les détails suivants : « L'an 4130 de la création du monde, après la destruction du second temple par Titus, 70 à 80,000 juifs pénétrèrent jusqu'à la côte de Malabar, où le roi Cheram-Ibérimal leur donna la ville de Cranganor, qu'ils furent plus tard obligés de quitter pour se réfugier à Cochin.... Quoique le climat de Cochin les ait basanés au point de les rendre presque mulâtres, ils se croiraient déshonorés s'ils priaient, mangeaient ou s'alliaient avec les juifs nègres ou malabres, qui descendent d'esclaves au service des juifs de Cranganor. » Les juifs nègres, d'après Paiva, étaient au nombre de 465.

La population juive de l'Europe est répartie ainsi :

États.	Années.	Habitants.
France[1]	1851	73,975
Grande-Bretagne[2]	1860	40,000
Suède[2]	1860	1,000
Norwége[3]	1860	150
Danemarck[1]	1859	8,663
Russie (empire de)[2]	1860	1,500,000
Hollande[2]	1859	64,000
Belgique[1]	1846	1,336
Allemagne (confédération)[2]	1860	454,000
Autriche (empire d')[1]	1857	1,040,570
Prusse[1]	1858	242,416
Suisse[1]	1850	3,146
Espagne[4]	1835	1,272
Portugal[3]	1854	1,200
Italie[2]	1858	41,044
Turquie d'Europe[2]	1860	70,000
Grèce[2]	1860	500
Iles Ioniennes[3]	1854	18,000

Dans plusieurs pays où l'on a pu étudier le juif comparativement avec les autres peuples au milieu desquels il vit, on a constamment trouvé une différence plus ou moins prononcée dans la proportion des mariages, des naissances et des décès, dans celle du sexe des naissances, enfin dans le degré de prédisposition pour diverses maladies dont quelques-unes constituent l'apanage presque exclusif de la race juive, tandis que d'autres semblent l'épargner complétement.

Ainsi on a compté, en Prusse, les nombres d'habitants ci-après pour un mariage :

	Protestants.	Catholiques.	Juifs.
1831	129	136	155
1834	102	103	129
1837	110	109	142
1840	112	113	127
1843	107	113	123
1846	112	122	134
1849	107	111	174

On voit que les mariages sont constamment moins nombreux dans la population juive que dans la population prussienne des cultes catholique et protestant.

Dans le même pays, et dans une période de dix-neuf années, de 1822 à 1840, on a compté respectivement sur 100,000 habitants :

Dans la population chrétienne . . .	2,961 décès.
Dans la population juive	2,161

1. Produit du recensement officiel.
2. Kolb, *Handbuch der vergleichenden Statistik*. 2e édition. *Leipzig*, 1860.
3. De Reden, *Deutschland und das übrige Europa*. *Berlin*, 1854, p. 28.
4. Les juifs ne sont pas tolérés en Espagne; le chiffre de 1272 se rapporte à la seule ville de Gibraltar.

Considérée aux divers âges, cette mortalité se répartit ainsi sur 100,000 habitants de chaque race :

	Chrétiens.	Juifs.
Mort-nés	145	89
Avant l'accomplissement de la 1re année	697	459
De 1 à 5 ans	477	386
De 5 à 14 ans	202	151
De 14 à 25 ans	155	123
De 25 à 45 ans	334	231
De 45 à 70 ans	614	392
De 70 et au delà	339	330
	2,961	2,161

Sur 100,000 enfants, on a compté en Prusse, pendant la même période :

	Chrétiens.	Juifs.
Mort-nés	3,659	2,524
Morts dans la première année	17,413	12,935

En Algérie, la mortalité est représentée par les chiffres officiels suivants :

	DÉCÈS SUR 1,000 HABITANTS.	
	Européens.	Juifs.
1844.	44,6	21,6
1845.	45,5	36,1
1847.	50,0	31,5
1848.	42,5	23,4
1849.	105,9	56,9

La différence, déjà très-prononcée, serait plus sensible encore si la population européenne possédait, comme la population juive, une proportion normale de vieillards et d'enfants, et si les fréquentes rentrées en Europe ne venaient pas diminuer la mortalité des Européens.

On trouve dans les documents officiels sur l'Algérie la mortalité de la population juive et musulmane des villes représentée par les chiffres suivants :

	Musulmans.	Juifs.
En 1844.	32,4	21,6 décès sur 1,000 habitants.
En 1845.	40,8	36,1

A Francfort-sur-Mein, les décès selon les âges se répartissent ainsi, d'après M. de Neufville.

	PROPORTION SUR 1,000 DÉCÈS.	
AGE.	Populat. chrétienne.	Populat. juive.
De 1 à 4 ans.	24,1	12,9
5 à 9	2,3	0,4
10 à 14	1,1	1,5
15 à 19	3,4	3,0
20 à 24	6,2	4,2
25 à 29	6,2	4,6
30 à 34	4,8	3,4
35 à 39	5,8	6,1
40 à 44	5,4	4,6
45 à 49	5,6	5,3
50 à 54	4,6	3,8
55 à 59	5,7	6,1
60 à 64	5,4	9,5
65 à 69	6,0	2,7
70 à 74	6,4	11,4
75 à 79	4,3	9,1
80 à 84	2,6	5,0
85 à 89	0,9	1,5
90 à 94	0,16	0,4
95 à 100	0,04	»
	100,00	100,00

On trouve dans la même ville que :

	Parmi les chrétiens.		Parmi les juifs.	
Le quart des décès s'est effectué à	6 ans	11 mois, à	28 ans	3 mois.
La moitié des décès	36	6	53	1
Les trois quarts des décès	59	10	71	0

L'accroissement de la population juive est à celui de la population indigène :

En Hollande.	comme	2 à 1
En Prusse et dans la Bavière rhénane. . .	»	3 à 1
En Suisse	»	4 à 1
En Algérie	»	7 à 1

D'après M. Hallez, on comptait en France[1] :

En 1808.	46,663 juifs.
En 1845.	60,000

Or, d'après le recensement de 1851, la population juive de la France s'élevait à 73,975 individus. Si les chiffres de M. Hallez sont exacts, la population juive aurait presque doublé depuis 1808, tandis que la population française qui, d'après le recensement de 1806, était de 29,107,425 habitants, n'en comptait, en 1851, pas même 36 millions.

Le tableau suivant peut donner une idée de la rapidité avec laquelle s'est accrue la population juive dans divers États :

DÉSIGNATION des contrées.	ÉPOQUES.	NOMBRE des juifs.
Belgique	1829	781
	1846	1,336
Hollande	1830	45,482
	1840	51,138
	1850	58,541
	1860	64,000
France[2].	1808	46,663
	1845	60,000
	1851	73,975
Pologne[3].	1850	554,984
	1858	571,678
Suisse	1803	1,267
	1837	1,360
	1850	3,146
Bavière rhénane . .	1814	9,951
	1829	13,937
	1835	14,428
Prusse (Roy. de). .	1822	145,000
	1840	195,000
	1849	218,000
	1858	242,416
Autriche	1846	749,851
	1851	853,304
	1858	1,040,570
Hongrie	1785	75,089
	1805	127,816
	1840	241,632
	1846	263,030
	1848	292,000
Pesth (ville)	1840	7,771
	1843	12,800
	1846	14,320
	1848	16,512
Algérie	1849	19,028
	1851	21,048
Guyane hollandaise.	1841	1,324
	1848	1,500
Ile de Crête[4]. . . .	1780	300
	1814	450
	1860	1,000

CONCLUSIONS. De l'ensemble des faits qui précèdent, nous déduirons les conclusions générales suivantes :

1° Il n'est nullement prouvé que les diverses races humaines soient cosmopolites, comme on l'avait cru jusqu'ici, et un grand nombre de faits tendent même à établir le contraire.

2° Il n'est pas démontré que l'Européen, *à l'état d'agriculteur*, puisse se perpétuer dans les pays chauds de l'hémisphère nord.

3° L'acclimatement de l'Européen semble s'effectuer avec beaucoup moins de difficulté dans un très-grand nombre de localités situées dans les régions chaudes et même tropicales de l'hémisphère sud.

1. *Des Juifs en France*. Paris, 1845, in-8°.
2. Hallez, *Des Juifs en France*; p. 241.
3. Kolb, *Handbuch der vergleichenden Statistik*. Leipzig, 1860.
4. *Revue de l'Orient*, février 1860.

4° L'Européen supporte beaucoup mieux les migrations dans les pays froids que les migrations dans les pays chauds.

5° La race nègre paraît ne pas s'acclimater dans le midi de l'Europe, ni même dans le nord de l'Afrique, où elle ne se maintient que par des immigrations incessantes.

6° Il n'est pas démontré que la race nègre puisse se perpétuer dans les Antilles anglaises et françaises, à Bourbon, à Maurice et dans l'île de Ceylan, bien que ces îles soient situées entre les tropiques.

7° La race nègre paraît s'acclimater dans les provinces du Sud des États-Unis d'Amérique.

8° Dans les provinces du Nord des États-Unis d'Amérique, la race nègre dépérit, en même temps qu'elle y fournit un énorme tribut à l'aliénation mentale.

9° La race juive s'acclimate et se perpétue dans tous les pays.

10° La race juive obéit à des lois de naissance, de maladies et de mortalité, complétement différentes de celles auxquelles sont soumises les autres populations au milieu desquelles elle vit.

M. Legoyt : Les faits si intéressants, si curieux, que vient de mettre en lumière notre honorable collègue, en ce qui concerne certaines immunités de la nation juive, sont entièrement conformes à ceux que j'ai personnellement recueillis sur le même sujet. Depuis quelques années, le Bureau de la statistique générale de France reçoit, sur le mouvement de la population israélite française, des documents qui, quoique imparfaits encore sur certains points, lui attribuent déjà, avec une certaine persistance, des avantages marqués au point de vue d'une moindre mortalité, d'une plus longue durée de la vie et d'un plus petit nombre de naissances naturelles.

Ces avantages, ou du moins celui d'une moindre mortalité peut sans doute avoir sa cause principale dans une influence de race; mais on peut encore en chercher l'explication, au moins partielle, dans certaines conditions d'existence qui sont particulières aux israélites.

En général les juifs, au moins les juifs français, vivent dans une sorte d'aisance relative. Doués d'une activité extraordinaire et d'une intelligence toute spéciale des affaires, ils ne tardent à se créer des moyens d'existence. L'aumône est d'ailleurs l'une de leurs qualités distinctives, et leurs pauvres, toujours en petit nombre, sont très-libéralement secourus. A ce point de vue, ils sont moins soumis que la nation au sein de laquelle ils vivent, aux funestes influences de la misère.

J'ai été surtout frappé de la faible mortalité de leurs enfants, et je serais assez disposé à l'expliquer par ce fait qu'ils exercent en général des professions peu fatigantes. On sait, en effet, que les juifs appartiennent presque tous au commerce, fort peu à l'industrie, en plus petit nombre encore à l'agriculture. Les mères de famille, par suite de leur état sédentaire, ne sont donc pas exposées, pendant la gestation et l'allaitement, aux accidents et aux maladies que déterminent les labeurs du travail industriel et agricole. Par cette raison, d'une part, leurs enfants viennent au monde dans des conditions de vitalité très-favorables, et c'est ce que prouverait au besoin le petit nombre des morts-nés; de l'autre, ils résistent mieux aux crises du premier âge. Enfin, par suite d'une tendresse, d'une sollicitude tout à fait extraordinaires pour leurs nouveaux-nés, les mères juives ne les confient que très-rarement à des nourrices étrangères; or, on sait les heureux résultats de l'allaitement maternel pour la santé de l'enfant.

Au surplus, cette influence d'une profession relativement peu fatigante sur la durée de la vie chez les juifs avait déjà été remarquée par le savant Hoffmann, prédécesseur de feu M. Dieterici dans la direction du bureau de statistique de Berlin. En constatant, comme nous, la moindre mortalité des enfants israélites, il n'hésitait pas à l'attribuer, d'abord aux grandes précautions des mères pour éviter les fatigues ou les accidents de nature à porter atteinte à la santé de leur fruit, puis aux soins extraordinaires dont elles entourent leurs jeunes enfants. Ces précautions et ces soins, ajoute-t-il, trouvent des facilités particulières dans cette circonstance que la femme

juive est beaucoup plus sédentaire, beaucoup plus occupée dans l'intérieur de la maison que la femme chrétienne.

Si la profession est une cause d'immunité pour les enfants, elle doit l'être également pour les parents, et, pour moi, j'estime que la profession commerciale est incomparablement moins pénible, moins fatigante, moins funeste pour la santé que la vie industrielle, que le travail en commun dans la manufacture.

Quant au petit nombre de naissances naturelles chez les juifs, je serais tenté d'y voir l'effet d'abord de cette aisance générale dont j'ai déjà parlé, la misère étant peut-être la cause la plus active de la séduction; puis du sentiment religieux encore très-vif chez eux; enfin de l'âge peu avancé auquel ils se marient.

M. Nicolas : Les juifs ont une hygiène toute particulière que je crois de nature à exercer une heureuse influence sur leur santé. Les soins avec lesquels leurs mets sont préparés, les précautions toutes particulières qu'ils prennent pour ne manger que des viandes parfaitement saines, leur abstention de certains mets d'une digestion difficile; tous ces faits témoignent suffisamment que, chez eux, l'alimentation, qui joue le premier rôle dans la conservation de la santé, est conforme aux préceptes de l'hygiène la plus éclairée.

M. Guillard : Les savantes observations de M. Boudin confirment par des faits nouveaux les traits bien connus qui séparent la race juive des races caucasiques et obligent de la classer à part. Les hébreux d'aujourd'hui conservent en général, avec une étrange *tenacité,* peut-être moins les croyances que les pratiques de leurs ancêtres. Nous en avons la preuve à Paris même, où plusieurs institutious juives, ayant un grand nombre de maîtres, d'élèves et de serviteurs, ont une manière de vivre tellement chargée de prescriptions et de prohibitions singulières, qu'elle ne ressemble presque en rien à la nôtre, soit pour le choix des aliments, soit pour la manière de les préparer, de les mesurer et de les prendre.

Les influences diverses qui modifient la durée de la vie n'ont pas encore été bien démêlées, et c'est une des recherches les plus intéressantes de la statistique humaine. Mais, dès aujourd'hui, il est impossible de nier *l'influence de la race.* Parmi les nombreux exemples que l'on en connaît, je rappellerai seulement les tableaux publiés par le secrétaire ministériel Hain[1]. D'après ces documents, les divers peuples qui vivent sous le sceptre de l'Autriche se classent naturellement, selon la décroissance marquée de leur vie moyenne, comme il suit :

Allemands. . . . . environ	32 ans.[1]	Italiens	23 ans.
Slovaques	30 —	Polonais.	22 —
Serbes	29 —	Ruthènes	21 —
Croates	27 —	Moldaves	20 —
Czèches et Moraves.	25 —		

Notre France elle-même, si une, si compacte, si indivisible, garde encore tellement distincts les traits des races qui la composent que, comme on reconnaît à la vue et au langage un Normand, un Breton, un Arverne, un Aquitain, même un Ligure, de même nos grandes statistiques, déjà très-précises en ce point, témoignent d'une différence de vie moyenne entre les diverses provinces qui, de 48 ans, descend jusqu'à 30 et au-dessous (Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales).

Mais la race juive ne formant qu'une très-petite fraction des nations diverses chez lesquelles elle est semée, il faut toujours se souvenir, dans les calculs que l'on fait sur elle, du mirage décevant qui est le propre des *petits nombres.* On ne doit qu'avec beaucoup de défiance les confronter aux grands nombres, qui seuls (sous le bénéfice des périodes et des moyennes) ont le privilége de la vérité démontrée. Il y a beaucoup d'exemples en démographie de ces comparaisons où les petits nombres s'arrogent un avantage qui, tantôt n'est qu'usurpé, tantôt est vrai comme fait particulier ou exceptionnel dont on ne peut tirer une conclusion générale. Ainsi, puisqu'on a parlé de naissances illégitimes, les relevés officiels prussiens font voir qu'en Poméranie les catholiques, qui dominent dans cette province, ont de ces naissances

1. Hain, *Handbuch Stat., Œsterreich, 2ter Abschnitt.*

une proportion beaucoup plus forte que les protestants, tandis que, dans la province peu catholique de Brandenburg, cette proportion, très-grande pour les protestants, décroît précisément comme les nombres relatifs des divers religionnaires[1] :

Protestants	9	illégitimes	pour 100 naissances	(N 0.09);
Catholiques	6	—	—	(N 0.06);
Juifs.	2	—	—	(N 0.02);
Mennonites	1,5	—	—	(N 0.015).

M. Boudin assure que l'immigration des hommes, qui échoue complétement quand elle remonte du nord au sud, peut réussir quand elle descend en sens contraire. Je me tais sur la première partie de sa proposition; mais je puis appuyer la deuxième par l'un des résultats généraux de la statistique humaine: c'est que, toutes autres conditions égales, les pays du nord (dans notre hémisphère), paraissent plus favorables à la prolongation de la vie que ceux du midi. Ce fait résulte très-clairement des documents officiels.[2]

En ce qui concerne la France, le chiffre de sa vie moyenne, qui dépasse 36 dans la période 1846-50, la met en quelque sorte hors de concours, soit que la supériorité de ce chiffre tienne à celle de ses races, ou à ses belles conditions sociales, soit que la bonne tenue de son état civil donne plus d'exactitude à cette branche de sa statistique officielle.

M. Horn : Les faits articulés par M. le docteur Boudin ne sont pas particuliers aux juifs; on les constate également dans les pays où l'on trouve une minorité protestante à côté d'une majorité catholique. Plusieurs contrées de l'Allemagne du Sud, par exemple, se trouvent dans ce cas, et presque partout où ce cas se produit, la statistique fait ressortir, pour la minorité protestante, des proportions démographiques plus favorables que pour la majorité catholique. Sans vouloir rechercher, ce qui me conduirait trop loin, des causes de ce fait, je veux seulement en conclure qu'on ne saurait considérer la différence des races comme cause principale de l'intéressant phénomène signalé par M. Boudin, puisque cette différence n'existe pas entre catholiques et protestants. Il s'explique plutôt par la différence des mœurs dont l'influence sur la vie de la population est incontestable et se manifeste à tous les instants.

Si réellement, comme l'affirme M. Guillard, les conditions démographiques sont plus favorables aux minorités, quelles qu'elles soient, ce serait une preuve de plus que la race ou même le climat n'ont rien ou presque rien à voir dans ce phénomène, et qu'il faut surtout en chercher les causes dans les mœurs. Cette observation s'applique surtout au petit nombre des décès et des naissances illégitimes comparativement à l'ensemble de la population. On conçoit, en effet, que les minorités, parce que minorités, se trouvant plus *exposées*, ayant devant elles une majorité qui n'est pas toujours bienveillante, soient amenées à mieux s'observer, à se surveiller plus rigoureusement. De là, par exemple, cette sainteté du lien de la famille et cette sobriété dans l'usage des boissons alcooliques, qui comptent au premier rang des particularités distinctives de la population juive. Or, quiconque connaît la fatale influence

---

1. *Tabellen*, relevés officiels de 1816 à 1849.

2.

PAYS.	PÉRIODES.	VIE moyenne.	
Suède	1846-1850	31. 40	(*Tab. Com. Berätelse*).
Danemark	1845-1849	31. 20	(*Tabelwerk*, 1850).
Belgique	1846-1850	33. 60	(*Exposé sit. roy.*).
Hanovre	1848-1852	30. 50	(Tellkampf, *Verhältn.*).
Angleterre	1846-1850	29. 40	(*Reg. gen. Rep.* 10*th Dec.* 1855.)
Bavière	1846-1850	27. 85	(*Beiträge*).
Prusse	1846-1850	25. 75	(*Tabellen*).
Saxe royale	1846-1850	24. 25	(*Statist. Mittheil.* II).
Bohême	1841-1845	24. 50	(Hain, *Handbuch*).
Lombardie	1841-1845	23.	(Hain, *Handb.*).
Naples	1821-1824	23.	(D'Ivernois, Bibl. univ.).
Iles Açores	1838-1841	23.	(*Reg. gen.* 6*th Rep.*).
Ile Madère	1838-1841	19.	» »

que l'intempérance dans les jouissances sexuelles et dans les consommations alcooliques exerce sur la constitution physique d'une population, trouverait déjà, dans les deux qualités que nous venons de signaler (et qui, par la nature des choses, se trouvent plus ou moins chez toutes les *minorités*), une explication suffisante des conditions démographiques si favorables aux juifs. Par contre, je ne saurais voir dans le fait allégué par M. Legoyt une des causes explicatives du phénomène qui nous occupe. Si la population juive était encore plus adonnée au commerce et à l'industrie qu'à l'agriculture, il faudrait voir dans ce fait une circonstance très-défavorable pour elle; il est certain, en effet, que le travail des champs donne la santé et prolonge la vie, tandis qu'il en est tout autrement du commerce, surtout quand on se rend compte de la manière dont il est fait par la classe pauvre. Si, malgré cela, la mortalité est moindre chez la population israélite, il faut que l'influence nuisible des occupations prédominantes soit, elle aussi, combattue par les influences bienfaisantes dont nous venons de parler.

Je ne veux pas entrer dans le fond de la question, à savoir, si, sous le rapport démographique, on peut encore aujourd'hui regarder les juifs comme une *race* particulière, surtout dans les pays, où, presque à tous les égards, ils sont plus ou moins fusionnés avec la population chrétienne; mais j'estime qu'il faut en général se garder d'exagérer l'action que la différence des races peut exercer sur le mouvement de la population. Un ouvrage récent de M. Wappæus contient à ce sujet des chiffres et des aperçus très-curieux et parfois décisifs. Sans adhérer tout à fait à l'opinion peut-être trop absolue du savant professeur de Göttingue, je crois pourtant que, dans la démographie aussi, il faut maintenir comme axiôme suprême que toute société est, de même que l'individu, *suæ fortunæ faber;* que le développement heureux ou malheureux des populations dépend surtout et avant tout d'elles-mêmes; que s'il y a des influences perturbatrices plus ou moins fortes (qui pourrait en contester l'existence?), il y a chez l'individu et chez la société en général une puissance supérieure qui peut tantôt en paralyser, tantôt en amortir le choc. Cette puissance suprême, c'est la volonté intelligente et morale de l'homme, de la société.

M. LE D[r] BERTILLON : J'appuie les observations de M. Guillard et de M. Horn. Je pense que la race juive doit *une partie* de la supériorité actuelle de sa longévité et à son infériorité numérique et à l'espèce d'ostracisme dont cette malheureuse race a été si longtemps victime. L'influence d'une si longue adversité a développé chez elle plusieurs qualités dont d'ailleurs le peuple juif s'est montré doué dès l'origine : un esprit de fraternité très-vif, mais très-exclusif à sa race; une habileté spéciale pour les affaires et le négoce; aptitude que d'autres *Sémites,* les Tyriens et les Carthaginois, ont également poussée très-loin. Ainsi armés, forts de ces deux qualités, et invités tout à coup, par les conquêtes du grand dix-huitième siècle, à prendre une part égale dans cette société dont ils n'avaient eu à supporter jusque-là que les persécutions, les juifs se sont naturellement trouvés supérieurs dans la grande lutte de concurrence qui a été le résultat de l'émancipation du travail, et les premiers, surtout dans une société dont les rouages économiques sont tels, que la première place, je veux dire le plus gros profit, est assuré à l'échange bien plutôt qu'à l'invention et à la production. Il en est résulté que, presque partout, cette petite société qui vit et trafique dans la grande, a conquis des positions de fortune relativement supérieures, a offert beaucoup moins de paupérisme et beaucoup plus d'aisance. Cette même position sociale a contribué aussi à soutenir leur moralité; toujours en petit nombre, ils se connaissent, ils se secourent et aussi ils se surveillent mutuellement. D'un autre côté, ils ne peuvent oublier qu'ils sont en face, en vue d'une société encore hostile, qui ne demande qu'à les surprendre en faute. Ainsi l'amitié et la haine leur est à profit, et partout nous les voyons en effet jouir d'une aisance et d'une moralité (il faudrait peut-être dire d'une hygiène) supérieures. Or, nous connaissons l'immense influence de ces deux conditions sur la vitalité; la statistique elle-même nous l'a bien des fois démontré.

Je crois que l'on peut également se rendre compte, jusqu'à un certain point, de la grande facilité avec laquelle la race juive s'acclimate dans différentes contrées. En effet, il ressort des recherches si persévérantes et si intéressantes du docteur

Boudin, que l'acclimatation est plus facile : 1° pour les habitants du Midi qui se déplacent vers le Nord que pour ceux du Nord allant au Midi; 2° pour les colons qui de l'hémisphère boréal se rendent dans l'hémisphère austral.

Or, il importe de remarquer que le juif, qui appartient à la race sémitique, race originaire de l'Arabie et ayant habité originairement l'Afrique, ne saurait se trouver, quand elle émigre, que dans les conditions signalées comme les meilleures. Ainsi, lorsque le docteur Boudin constate que le juif prospère sur la terre d'Algérie, si inhospitalière pour nous, nous le comprenons sans peine. Le Sémite, en effet, est en quelque sorte chez lui, puisque, dès l'origine, il a vécu ou s'est retrempé sur le sol africain. Maintenant, s'il émigre, où peut-il aller? S'il se rend en Europe, il va du Sud au Nord; sinon, il passe dans l'hémisphère austral. Ainsi toujours, ainsi partout, *par le fait de son point de départ*, il se trouve dans une des deux et souvent dans les deux conditions signalées comme les plus favorables par M. Boudin.

Cependant je ne pense pas que cet ensemble de circonstances suffise pour rendre compte des immunités de cette race. Il importe de faire remarquer, à ce sujet, qu'elle se distingue par quelques caractères physiques, peu accentués il est vrai, mais excessivement persistants; par des caractères psychologiques beaucoup plus tranchés; mais surtout par des caractères particuliers que la linguistique (cette science des langues comparées qui, sans parti pris, sans souci de tels ou tels préjugés, n'a d'autre but que la découverte de la vérité), que la linguistique, dis-je, a mis en lumière. Elle a établi, en effet, que les langues sémitiques (arabe, hébreu, etc.), sont, par leurs racines, par leur grammaire, par leur génie, par la constitution même de leurs sons primitifs, sans aucun rapport avec la famille des langues ariennes ou indo-européennes (sanscrit, persan, greco-latin, slave, kimrique et celtique). Il paraît ainsi bien constant que, par son origine, la race juive s'éloigne beaucoup plus de la race indo-européenne que ne pourraient le faire supposer ses caractères purement physiques. Par conséquent, on doit moins s'étonner que ses traits distinctifs se poursuivent jusque dans la physiologie et la pathologie. Il nous paraît, en effet, que si quelques-uns des milieux où se trouve actuellement la race juive, lui sont favorables, ils n'expliquent pourtant pas suffisamment les énormes différences constatées partout et à son profit, dans la mortalité comparée. Je pense donc qu'à côté de ces conditions favorables, dont quelques-unes d'ailleurs sont le fait même des qualités de tout temps caractéristiques de la race juive, il faut encore leur attribuer une force de constitution toute spéciale. La statistique des causes de décès, si elle était enfin mise en œuvre et publiée avec les détails suffisants, jetterait de grandes lumières sur ce sujet.

M. Dufau : J'ai quelques doutes sur la valeur du mot *race* appliqué à la nation juive. Je serais tenté de croire qu'elle ne forme pas quelque chose de parfaitement homogène. On distingue, en effet, le juif allemand du juif portugais, et cette distinction semble indiquer une différence d'origine. D'un autre côté, rien de plus différent à tous les points de vue que le juif d'Orient et le juif d'Europe. Pour ce dernier, je crois qu'il s'est tellement mélangé avec les populations chrétiennes au sein desquelles il vit depuis tant de siècles, que je serais assez disposé à contester, en ce qui le concerne, l'existence d'une influence de race. Les particularités biologiques qui viennent d'être signalées sont sans doute très-intéressantes; mais je crains qu'elles ne soient pas appuyées de faits assez nombreux pour avoir le caractère d'une observation parfaitement exacte.

M. Le Hir : Ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu M. le docteur Boudin affirmer le fait d'un accroissement incessant de la population chez les juifs, surtout d'un accroissement plus rapide, toutes choses égales d'ailleurs, que chez les nations chrétiennes; je m'étais toujours figuré, au contraire, que sous le coup des persécutions dont elle a été si longtemps l'objet en Europe et ailleurs, leur race avait obéi à un mouvement de décadence marqué et continu. J'ai d'ailleurs entendu dire par les hommes les plus compétents que les dénombrements par culte, d'une part, sont en très-petit nombre en Europe; de l'autre, ne présentent pas toutes les garanties d'exactitude désirables. Par suite, les documents recueillis sur les juifs pourraient

bien ne pas mériter une entière confiance. Ce qui me paraît presque certain, c'est qu'ils étaient beaucoup plus nombreux autrefois, c'est-à-dire, sous la domination romaine que de nos jours.

M. Boudin : Parmi les observations qui viennent d'être présentées, les unes confirment mes propositions, les autres tendent à les combattre. J'accepte les premières, et je vais démontrer que les secondes ne résistent point à une analyse sérieuse.

1° En faveur de la prétendue réussite des migrations du Nord au Sud, on cite les migrations anciennes des peuples du Nord. Ces migrations ne tendent qu'à confirmer ma thèse, puisque les descendants des immigrants ont pour ainsi dire disparu des contrées méridionales envahies par leurs ancêtres. Ainsi, on ne retrouve en Algérie ni descendants de Romains, ni descendants de Vandales. En Égypte, jamais les Européens ne sont parvenus à perpétuer leur race depuis plus de 2000 ans.

2° On demande comment on pourrait concilier avec l'accroissement exceptionellement rapide de la population juive, le petit nombre des juifs d'aujourd'hui comparé à leur prétendu grand nombre d'autrefois. Leur accroissement exceptionnellement rapide est un *fait* que j'appuie sur les recensements officiels; quant au nombre des juifs dans l'antiquité, rien ne démontre qu'il ait jamais atteint le chiffre actuel. Ajoutons que la destruction de plus d'un million de juifs au siége de Jérusalem, leur extermination réitérée, et sur une très-large échelle au moyen âge, enfin leur misère, auraient dû en diminuer le nombre, tandis que ce dernier n'a pas cessé de s'accroître.

3° On a parlé aussi du nombre toujours plus faible des pauvres chez les juifs. Le seul document capable d'éclairer ce problème est peut-être le travail de M. Reboul-Deneyrol sur le *Paupérisme dans le Bas-Rhin.* Or ce document prouve que la *proportion* des pauvres est près de 50 p. 100 plus élevée parmi les juifs que parmi les catholiques de ce département, nouvelle infraction à la prétendue *loi des petits nombres.* Enfin, M. Bertillon, tout en admettant notre cosmopolitisme du juif, incline à l'attribuer *au lieu de sa provenance.* S'il veut dire que le cosmopolitisme est commun au juif avec tous les peuples sémitiques, une telle hypothèse est jusqu'ici complétement dénuée de preuves. MM. Guillard et Bertillon admettent avec moi une *race* juive; M. Horn la croit, dans certains pays, *fusionnée* avec les populations chrétiennes, ce qui ne se concilierait peut-être pas avec la *sainteté de la famille* juive invoquée précédemment. Pour moi, la fusion n'existe nulle part. Il y a quelques alliances individuelles; mais, comme race, le juif est *incroisé et incroisable.* M. Dufau éprouve des doutes au sujet du mot *race,* appliqué à ce qu'il appelle la *nation juive.* Je m'en tiens au mot *race,* consacré par l'usage et par la science, et je repousse le mot de *nation juive,* précisement parce que les juifs ne constituent nulle part nation, pas plus que les Bohémiens ne forment une *nation bohémienne.* M. Dufau croit à une origine distincte des juifs allemands et portugais. On pourrait, au même titre, admettre une origine distincte entre les Franco-Canadiens et les Français des Antilles.

4° M. Horn a cherché à établir que les différences de mortalité que nous avons invoquées, sont pure affaire de bien-être, non de race ni de climat. J'ai peine à comprendre que l'on vienne parler de bien-être en présence des faits que j'ai produits. Les Français du midi, les Espagnols, les Italiens qui résistaient en 1812 au froid rigoureux de la Russie, avaient-ils donc plus de bien-être que les Russes, les Prussiens, les Hollandais et les Français du nord, qui, eux, succombaient dans une énorme proportion?

MM. Horn et Bertillon parlent de *moralité supérieure.* Mais, depuis quand donc la moralité du juif l'emporte-t-elle sur celle du chrétien? Ce serait là un fait assez nouveau pour mériter au moins un semblant de démonstration.

MM. Horn, Guillard et Bertillon invoquent la prétendue tendance des groupes moins nombreux à s'observer davantage. Eh bien, il fut un temps en Algérie où les juifs étaient beaucoup plus nombreux que les Français; d'après l'hypothèse invoquée, ces derniers auraient dû éprouver une mortalité inférieure à celle des juifs;

or, pareille chose ne s'est jamais vue. Sur la côte d'Afrique, à Sierra-Léone, l'effectif des troupes anglaises a toujours été beaucoup plus faible que celui des troupes nègres. Contrairement à l'hypothèse invoquée, la mortalité des nègres atteignait à peine 30 décès sur 1000 hommes, alors que celle des Anglais dépassait 450 décès sur 1000. Par contre, à Gibraltar, la perte des troupes nègres dépassa en 1817 et 1818, 60 décès sur 1000 hommes, alors que la garnison anglaise, beaucoup plus nombreuse, ne perdait pas même 20 hommes sur 1000. Ne perdons pas de vue que la solde, et partant le bien-être sont identiques dans les éléments que nous comparons.

M. Horn nie l'influence de la race et du climat en s'appuyant de l'opinion de M. Wappæus.

Nous ne voyons trop, quand il s'agit de FAITS et de chiffres, ce que pourrait prouver une OPINION d'outre-Rhin, si savante qu'elle fût. Mais, il y a plus, M. Wappæus dit précisement le contraire de ce que lui fait dire M. Horn, et pour qu'il ne reste aucun doute sur ce point, citons textuellement: « Quant à savoir, dit cet auteur, si « la différence de race exerce sur la mortalité une influence décisive, *on ne saurait « le démontrer* d'après les documents dont on dispose aujourd'hui.... Cette question « d'ailleurs *ne sera point examinée ici.* » (Page 195.)

Ainsi donc, non seulement M. Wappæus n'a point démontré, comme le suppose gratuitement M. Horn, la non-influence des races sur la différence de mortalité; mais il déclare de la manière la plus explicite *qu'il ne s'en occupera pas.*

Enfin M. Horn nie aussi l'influence des climats; ici il aurait pu s'appuyer de l'opinion non-seulement de M. Wappæus, mais même de celle de Süssmilch cité par cet auteur (voir *Die Bevölkerungs-Statistik*, page 217).

Nous allons prouver que, sur ce point, Süssmilch et M. Wappæus se sont gravement trompés et M. Horn avec eux.

La France entretient, dans divers climats, des troupes recrutées d'une manière identique.

Voyons les résultats obtenus:

	DÉCÈS ANNUELS sur 1000 hommes.
Martinique	91,9.
Guadeloupe	91,1.
Guyane	90,8.
Sénégal	106,1.
Algérie	77,8.
Réunion	17,2.
Taïti	10,1.

Ainsi, voilà des troupes, identiques sous le rapport de la nationalité, de la composition et du bien-être, et dont les pertes varient cependant de 10 à 106 suivant les climats. Et les climats seraient étrangers à de telles différences! Non, l'individu n'est point, comme on le prétend, *suæ fortunæ faber.*

Mêmes observations pour l'armée anglaise. Ses pertes, qui sont de 7 sur 1000 à Van Diemen, de 9 à la Nouvelle Zélande, s'élèvent
à Hong-Kong à 285 sur 1000
à Sierra-Leone à 483 sur 1000.

A quelle influence donc attribuer de telles différences, si ce n'est à celle du climat? Évidemment Süssmilch était bien mal inspiré lorsqu'il niait cette influence. Il est vrai que les documents lui faisaient défaut; c'eût été un motif pour s'abstenir; quant aux statisticiens modernes, ils ne seraient plus excusables de soutenir aujourd'hui une pareille hypothèse.

Je terminerai en empruntant à mon *Traité de Géographie et de Statistique médicales* quelques faits pour mettre hors de contestation l'influence de la *race.*

L'Angleterre entretient, sur divers points du globe, des troupes de diverses races; voyons les résultats obtenus.

Voici d'abord les pertes constatées dans l'Inde pendant une période de 20 années, de 1825 à 1844. (Nombre de décès pour 1000 hommes.)

	Troupes anglaises.	Cipayes.
Province de Bombay.	50,7	12,9.
— du Bengale.	73,8	17,9.
— de Madras	38,4	20,9.

Aux Antilles les pertes ont été de 1817 à 1836 :
de 80 sur 1000 pour les troupes anglaises,
de 40 sur 1000 pour les troupes nègres.

Enfin, dans l'île de Ceylan, nous trouvons des troupes de 5 races différentes et, pour chaque race, une mortalité différente; ainsi :

Troupes cipayes	12	décès annuels sur 1000 hommes.
Troupes recrutées à Ceylan .	23.	—
Troupes malaises.	24.	—
Troupes nègres.	50.	—
Troupes anglaises	69.	—

Nous avons, dans ce dernier exemple, identité d'âge et de sexe, identité de solde et de bien-être, identité de climat; à quelle influence attribuera-t-on la différence de mortalité si ce n'est à celle de la race?

Il est regrettable que des chiffres si concluants aient été ignorés de M. Wappæus. Le savant professeur n'eût certainement pas affirmé, s'il les eût connus, que les faits manquaient pour la solution du problème de l'influence de la race.

Je me résume, et je dis que les climats et les races exercent sur la mortalité une influence prodigieuse et qui l'emporte de beaucoup sur l'influence du bien-être et celle des petits nombres, influences qui n'ont rien à voir dans la question du non-cosmopolitisme de l'homme.

II.

Quelques chiffres sur la Péninsule italique, par M. Jules Pautet.

Les événements graves qui se sont accomplis en Italie, rendent opportuns, nous le pensons, quelques chiffres de statistique calculés sur son état nouveau.

Par suite de l'annexion des duchés de Toscane, de Parme, de Modène et du Milanais (sans y comprendre les Romagnes qui, d'après la déclaration même du roi Victor Emmánuel, devront être administrés à part, comme relevant de la suzeraineté du pape), le royaume de Sardaigne ou plutôt de l'Italie septentrionale comptait 98,794 kilomètres carrés, avant que l'annexion du duché de Savoie proprement dit et du comté de Nice fût définitivement consommée. Ce chiffre doit être réduit aujourd'hui à 90,346 kilomètres carrés, ainsi décomposés : royaume de Sardaigne, 75,457 kilomètres carrés; Milanais, 16,580 kilomètres carrés; Modène et Lucques, 1212 kilomètres carrés; Parme, 1200; Toscane, 4345; ensemble 90,346 kilomètres carrés, qui, avec Nice et Savoie formant 8,488 kilomètres carrés, reproduisent le chiffre total de 98,594 kilomètres carrés.

La population du nouveau royaume de la maison de Savoie sera de 10,931,253 habitants, ainsi décomposés : Sardo-Lombards, 8,031,938 habitants; Modène, 604,512; Parme, 499,836; Toscane, 1,793,967; total égal 10,931,253 habitants.

Tous les États de la péninsule italique ne seront plus placés que sous le sceptre de 4 souverains : le pape, le roi de Sardaigne, le roi de Naples et l'empereur d'Autriche; ces divers États comptent ensemble 24,482,224 habitants, dont il faudra retrancher 520,000 pour la Savoie et 226,000 pour Nice et la principauté de Monaco.

Aux chiffres de population que nous avons donnés, il faut ajouter pour la Vénétie 2,306,658 habitants; pour les États romains, y compris Bologne, Ravenne, Ferrare et Forli, 3,126,263 habitants; pour les Deux-Siciles, 9,117,050 habitants; ces trois chiffres sont compris dans l'évaluation totale de 24,482,224 qui est celle de la péninsule entière.

La population de la Sardaigne (île) est naturellement comprise dans le chiffre général; elle y figure pour 577,282 habitants.

Le budget du nouveau royaume de l'Italie septentrionale (toujours moins les Romagnes), est de 251,972,233 francs de recettes, et de 261,050,050 francs de dépenses.

Il est intéressant de mettre en regard les autres budgets de l'Italie.

Les États pontificaux, avec les Romagnes, ont de recettes annuelles : 14,662,088 scudi, environ 60 millions de francs; les dépenses s'élèvent à 14,520,022 scudi; il y a donc un excédant de 142,066 scudi, qui s'accroît d'une réserve de 100,000 scudi.

Dans les Deux-Siciles, les recettes sont de 31,626,359 ducats et les dépenses de 31,949,628 ducats, ce qui fait à peu près 125,504,436 francs de recettes, et 127,998,552 de dépenses; il y a à peu près 2,500,000 francs de déficit.

Comme la Vénétie ne restera pas étrangère au commerce de l'Italie, qu'elle en est partie intégrante, et que la situation nouvelle de Venise, sa capitale, malgré la concurrence redoutable de Trieste, pourra prendre, ainsi que nous l'avons fait pressentir ailleurs[1], une immense importance, surtout si le grand et fécond projet d'ouverture de l'isthme de Suez se réalise, comme nous avons heureusement tout lieu de le penser, il est essentiel de comprendre cette province dans notre tableau d'évaluation de la puissance italienne. Nous avons donné sa population, voici son budget : 40 millions de francs de recettes et 45 millions de dépenses; mais nous le répétons, sa situation commerciale doit changer de la manière la plus notable.

S'il n'est plus question, au moins pour le moment, d'une confédération italienne, il n'est pas possible de ne point prévoir l'époque où les gouvernements de la péninsule se rallieront à l'idée d'un *Zollverein italique*, dans lequel la Vénétie devra être comprise.

L'importance du commerce des différents États de la péninsule va nous faire comprendre la puissance que pourrait acquérir ce Zollverein.

En 1856, l'importation du commerce général dans les États sardes d'alors a été de 396,313,000 fr., l'exportation de 313,079,000 fr. L'importation du commerce spécial a été de 267,317,000 fr. et l'exportation de 193,018,000 fr., ce qui fait pour le mouvement total 709,397,000 fr. au commerce général et 460,333,000 fr. au commerce spécial. Ce mouvement a porté sur les soies et soiries, céréales et pâtes, denrées coloniales, cotons et cotonades, laines et lainages, métaux, vins, esprits et huiles, mercerie, quincaillerie, bestiaux, fruits, semences et plantes, carton, papier et livres.

La France, cette même année, a continué à tenir le premier rang dans le commerce général sarde; le mouvement total de ses exportations et de ses importations a été de 164,971,000 fr.

Nous avons envoyé aux États sardes : soies grèges pour 8,574,000 fr., tissus de laine pour 6,104,000 fr., tissus de coton pour 5,572,000 fr., du sucre pour 5,554,000 fr., des tissus de soie pour 4,594,000 fr., des grains pour 2,371,000 fr., enfin de la quincaillerie et de la mercerie pour 2,371,000 fr. Nous avons reçu des États sardes, pour ne parler que des produits principaux : soie pour 64,502,000 fr., huiles pour 9,816,000 fr., bestiaux pour 4,285,000 fr., riz pour 4,249,000 fr., graine de vers à soie pour 1,417,000 fr., plomb pour 1,049,000 fr.

On le voit, l'extension du royaume de Sardaigne, avec les relations amicales qui l'unissent à la France, donnera un rapide essor à notre commerce, et les plus grands avantages commerciaux résulteront du bon accord des deux pays.

Dans le duché de Modène, la valeur des importations et des exportations réunies s'élève à environ 21 millions de francs par année.

En Toscane, l'effectif de la marine marchande est de 959 bâtiments, donnant un total de 59,023 tonnes. Le produit des douanes y a été en 1856 de 10,281,843 fr.; dans le même État, la récolte de la soie en cocons est annuellement de 1,200,000 kilogrammes, à 4 et 5 fr. le kilog. La pêche du corail y représente une valeur de 4,200,000 fr.; les 33,500 kilogrammes de corail que pêche la Toscane annuellement se dirigent sur Livourne pour les 2 cinquièmes, et sur Gênes, Naples et Marseille pour le reste.

---

1. *Journal des économistes.*

Dans le port franc de Livourne, le mouvement des céréales est considérable; c'est là aussi que se concentre un commerce important de chiffons venant de Tunis et des États barbaresques, et dont les États-Unis seuls demandent annuellement 25,000 balles. Le commerce de l'albâtre avec la France est de 700,000 livres pesant; celui des marbres de Carrare et de Massa, avec la France surtout, la Belgique, l'Angleterre et l'Amérique, représente une valeur de 1,836,000 francs.

Quant aux États pontificaux, y compris Bologne, Ferrare, Ravenne et Forli, voici leur importance commerciale. En 1856 leur marine marchande s'élevait à 1852 navires dans les ports de l'Adriatique et de la Méditerranée, donnant un effectif de 41,360 tonnes, et montés par 10,076 marins.

Le mouvement maritime pour l'ensemble des États romains a été en 1856 de 7,597 navires entrés dans les ports des deux mers, et de 6,586 navires sortis, formant un total de 14,183 navires, jaugeant ensemble 1,193,612 tonnes et ayant à bord 155,635 hommes d'équipage.

Dans le port de Civita-Vecchia sont entrés, en 1856, 576 bâtiments à vapeur, ayant à bord 24,226 passagers. Tous les chiffres que nous donnons sur le mouvement commercial des États romains témoignent d'une importance dont peut-être l'on ne s'est pas toujours suffisamment rendu compte. En un mot, l'importation et l'exportation forment un total de 105 millions, et, chose remarquable, un sage abaissement des droits à l'entrée a provoqué une élévation notable de ce chiffre qui a été, en 1856, de 130 millions.

Dans les mêmes Etats pontificaux, 287 filatures ont filé 4,893,799 livres de cocons, dans l'année 1857. On arrive à établir par la moyenne une vente de soie pour cette même année montant à 13,650,000 fr.

La vente des objets d'art, peinture et sculpture antiques atteint le chiffre de 2,177,596 fr. par année.

Si nous passons aux chiffres du mouvement commercial des Deux-Siciles, nous pourrons nous faire une idée à peu près complète de l'importance de la péninsule italique au point de vue des échanges et des forces productives.

En 1856, le mouvement d'importation et d'exportation dans les Deux-Siciles s'est élevé au chiffre de 160,807,000 fr. L'Angleterre figure pour 24,000,000 de francs dans ce chiffre; la France pour 19,095,000 fr.; l'Amérique pour 11,000,000 fr.; la Hollande pour 5,860,000 fr.; les États sardes anciens pour 3,919,000 fr.; les États romains pour 1,500,000 fr.; l'Espagne pour 1,250,000 fr.; la Toscane pour 1,100,000 fr.; etc.

La France a l'avantage relativement aux produits tirés des Deux-Siciles; elle en a reçu pour 36,030,000 fr.; l'Angleterre pour 24,550,000 fr.; l'Autriche pour 11,830,000 fr.; la Russie pour 5,000,000 fr.; la Hollande pour 2,252,000 fr.; etc.

Les objets que les Deux-Siciles demandent au commerce extérieur sont les sucres pour 8 millions de francs; les cafés, les poissons salés, les tabacs, le charbon de terre, pour 2,200,000 fr.; les cotons et étoupes pour 7,680,000 fr.; les cotons filés pour 9 millions; les tissus de laine, de coton, de soie et de fil pour 5 millions.

En échange de ces produits, les Deux-Siciles expédient (la Sicile exceptée) des huiles pour 33,325,000 fr., des blés pour 21,000,000 fr., des soies pour 14,025,000 fr., des garances pour 4,150,000 fr., des laines pour 3,500,000 fr., des amandes pour 2,000,000 fr., de la réglisse pour 1,550,000 fr., des peaux de toute sorte pour 1,100,000 fr., des fruits secs pour 900,000 fr., de la crême de tartre pour 620,000 fr., de la graine de lin pour 350,000 fr., enfin des produits divers pour 5,500,000 fr.

Le mouvement du port de Naples, cabotage compris, a été en 1856 de 7,435 navires, tant entrés que sortis, jaugeant ensemble 1,113,524 tonneaux; dans l'intercourse (toujours navires entrés et sortis réunis), la France figure pour 198 navires à voiles jaugeant 32,643 tonneaux, et 513 navires à vapeur jaugeant 152,408 tonneaux.

Le service direct des messageries impériales établi entre Marseille, avec relâche à Civita-Vecchia, a donné une grande importance à la navigation avec la France.

En ce qui concerne la Sicile proprement dite, le mouvement commercial a été en 1856 de 26,227,000 fr. en importations, et de 59,211,000 fr. en exportations.

Les produits importés en Sicile sont : le sucre pour 2,899,000 fr., les lainages pour 2,868,000 fr., les tissus de coton pur pour 2,540,000 fr., les tissus mélangés pour 2,021,625 fr., le café pour 1,516,000 fr., les soieries pour 1,285,000 fr., les cuirs pour 1,598,000 fr., le fer pour 1,415,000 fr., le coton filé pour 906,000 fr., le charbon de terre pour 874,000 fr., les ouvrages en fer pour 871,000 fr., les toiles pour 773,000 fr., la poterie et la verrerie pour 683,000 fr., le tabac pour 383,000 fr., la morue pour 513,000 fr., les peaux tannées pour 428,000 fr., et la cire pour 429,000 fr.; on y importe encore la papeterie, les livres, le plomb, les planches, etc.

L'île exporte pour 16 millions de soufre, 10 millions de sumac, 4 millions de soie, 4 millions de vins et esprits, 8 millions d'oranges et citrons, 2 millions de fruits secs, 2 millions d'huile d'olive, 1 million de graine de lin, 1 million de chiffons, 1 million de pâte de réglisse; puis la manne, le sel, les semences, les essences, la soude, la crême de tartre, le jus de citron, les peaux et les cantharides.

On le voit, la péninsule italique pacifiée, laissée en possession de son autonomie, reliant ses divers États par un puissant et libéral *Zollverein*, deviendra pour le monde, et particulièrement pour nous qui y serons sur le pied des plus favorisés, un marché précieux pour nos produits, et une mine féconde d'échanges internationaux sous l'égide de la liberté commerciale.

Le tableau général récapitulatif suivant est de nature, croyons-nous, à démontrer l'importance des relations qui ne sauraient manquer de l'établir entre la France et la péninsule italique :

Superficie, population, budgets et commerce de l'Italie. — Tableau général récapitulatif.

Royaume de Sardaigne, augmenté de la Lombardie, Modène et Lucques, Parme et la Toscane.	Superficie		90,346 k. c.
	Habitants		10,931,253 h.
	Budget	Recettes	251,972,233 fr.
		Dépenses	261,050,050 fr.
	Commerce général et spécial en 1857.	Importation	782,059,000 fr.
		Exportation	568,773,000 fr.
États pontificaux (y compris Bologne, Ravennes, Ferrare et Forli).	Superficie		41,295 k. c.
	Habitants		3,126,263 h.
	Budget	Recettes	60,060,000 fr.
		Dépenses	60,000,000 fr.
	Commerce général et spécial en 1857.	Importation	70,364,000 fr.
		Exportation	47,998,000 fr.
Royaume des Deux-Siciles.	Superficie		104,550 k. c.
	Habitants		8,118,050 h.
	Budget	Recettes	125,504,476 fr.
		Dépenses	127,998,552 fr.
	Commerce général et spécial en 1857.	Importation	74,625,000 fr.
		Exportation	62,250,000 fr.
Vénétie	Superficie		15,000 k. c.
	Habitants		2,306,658 h.
	Budget	Recettes	40,000,000 fr.
		Dépenses	40,000,000 fr.
	Commerce général et spécial en 1857.	Importation	» »
		Exportation	» »

Ce tableau peut donner une idée (idée seulement approximative, puisqu'il devra être modifié vraisemblablement d'après des événements ultérieurs faciles à prévoir), une idée de la puissance d'un *Zollverein* italien.

ERRATA AU 1er NUMÉRO.

Page 18, 2e tableau, 5e colonne, au mot *densité* ajouter : *par myriamètre carré.*

Page 25, ligne 6, au lieu de : *qui gagne ou perd de ses adhérents,* lisez : *qui gagne ou non des adhérents.*

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL
DE LA
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

I.

Moralité comparée des diverses parties de la France, d'après la criminalité, par M. A. DE MALARCE.

Quel est l'état relatif de la moralité dans les diverses parties de la France?

Quelle influence exercent sur les mœurs la densité de la population, le travail industriel, l'instruction populaire, le climat et la race?

Ces questions touchent aux bases de nos lois sociales et de nos lois économiques; elles sont aujourd'hui plus que jamais vivantes, car jamais la civilisation n'a saisi dans un courant plus rapide et plus général les masses populaires; jamais notre société n'a été animée d'un souffle plus actif; jamais le monde ne s'est senti plus en fièvre virile de production, plus en crise normale de transformation.

Il est intéressant, et peut être utile, de reconnaître avec précision la part qu'ont prise dans ces mouvements les diverses régions de la France. Il est toujours utile, et plus que jamais aux époques actives, de constater, dans leur nature et leur puissance, les influences morales qui mènent le monde.

Plus un peuple agit, plus il faut éclairer son œuvre.

Malheureusement ces questions, comme toutes celles qui ont servi de champ de bataille aux passions publiques, ne sont d'ordinaire abordées ni avec le calme qui impose à l'erreur, ni avec la sincérité qui rend l'erreur même parfois profitable. Trop souvent une observation superficielle sert de point de départ à tout un volume de prétendues doctrines. Se produit-il dans notre société en travail, un fait extra-ordinaire, brillante bonne action, trait d'héroïsme, grand scandale, crime pittoresque ou horriblement ingénieux : Quelle révélation de notre état social! s'écrie tel ou tel coryphée. Comme si la vérité ne se faisait jour dans ce monde que par ces éclats d'exception. Et voilà qu'on s'empare aussitôt de ces accidents, monstres ou prodiges, pour échafauder des systèmes : fragiles monuments, soutenus par des artifices d'équilibre.

C'est un jeu de rhéteur, ingénieux peut-être, et capable de charmer de faciles disciples; un jeu de partisan, trop souvent habile, et capable d'entraîner des esprits simples; un jeu, enfin, qui peut rapporter des bénéfices d'amour-propre ou d'ambition, mais qui ne vaut rien pour la vérité, rien pour le bien des peuples; en outre, il peut être fatal à la science, qu'il discrédite, à la politique, qu'il déshonore, au progrès, qu'il déroute.

Bases du mémoire. — Documents de la statistique générale de la France.

Comment donc apprécier sagement les mœurs d'un peuple, ses puissances et ses infirmités, ses progrès et ses déchéances, ce qu'il vaut, ce qu'il devient?

Par la statistique : c'est-à-dire, par la constatation la plus régulière et la plus étendue possible des faits sociaux; par la tenue des livres sociale.

La statistique est, en effet, la tenue des livres sociale.

Sans journal et sans inventaire, il n'est pas de maison de commerce, mais seulement des entreprises hasardées, obscures, suspectes de mauvaise foi ou d'imprudence, dont les plus grands succès n'assurent pas le crédit, dont un seul échec peut entraîner la ruine.

Sans statistique, il n'est pas de bon gouvernement; sans statistique, aussi, n'est-il pas de crédit pour les finances d'un État, pas de popularité solide pour les entreprises d'un souverain.

En dehors même du crédit et de l'opinion, deux forces toutes modernes, on peut dire que sans statistique il n'est pas de grand chef d'empire. Aux premiers temps de nos sociétés modernes, alors que tout pasteur de peuples ne connaissait qu'une puissance, son génie, après Dieu, nous voyons les fondateurs d'empire tenter de donner pour base à leurs institutions, pour guide à leurs actes, la statistique. Ainsi Charlemagne forme, par ses *Missi dominici,* cet inventaire impérial que nous nommons les *Polyptiques,* et qui donne des renseignements si étendus sur la population, la nature des terres et les produits agricoles de ce vaste empire d'Occident; trois siècles après, un de ses héritiers médiats, Guillaume de Normandie, conquérant l'Angleterre, dresse cet inventaire de sa conquête, que l'on appelle le *Domesday Book* et qui fut le cadastre social et économique de son nouvel empire.

Au moment où l'unité française venait d'être constituée, le maître de ce grand État qui devait s'appeler bientôt nation, Louis XIV, fait former par ses intendants cet *État de la France*, qui présente en chiffres officiels et en notes savantes la population, l'agriculture, l'industrie et le commerce de la France vers la fin du dix-septième siècle.

Ainsi enfin, le premier consul Bonaparte, présidant à l'organisation de la France nouvelle, appelle pour guide et pour contrôle la statistique. Mais ce génie essentiellement fondateur, visant plus loin qu'au bien prochain, voulut transformer en institution permanente, en institution nationale, ces tentatives accidentelles de comptabilité publique. Il créa au ministère de l'intérieur une division de statistique générale, chargée d'établir une enquête permanente sur les diverses branches de la richesse publique. Cet important service répondit bien à la pensée du fondateur; il s'est naturellement développé. En 1834, il a été réorganisé suivant les progrès de l'expérience. Enfin, en 1852, un décret du 1er juillet a institué dans toute la France, un réseau de commissions cantonales de statistique, ressortissant à un service central placé aujourd'hui dans les attributions du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Cet office de la comptabilité sociale et économique de la France est devenu pour la science et l'administration une source puissante de lumières; et dernièrement, au congrès de statistique de Londres, il a mérité à la statistique française cet éloge d'un des plus illustres vétérans des affaires publiques et des sciences économiques. « La statistique française, a dit lord Brougham, est la plus complète, la plus régulière et la plus claire de tous les États civilisés. »

Cet hommage peut s'appliquer, et s'applique sans doute aussi aux statistiques spéciales publiées régulièrement par nos administrations centrales sur les principaux faits spéciaux à leur sphère d'action; statistiques des services financiers, du recrutement et de l'armée, de la justice.

C'est encore le premier consul qui avait prescrit ces inventaires.

Statistique judiciaire.

Sur le domaine de la justice, la pensée du premier consul rencontra un de ces hommes dont la droiture égale le talent, et qui se font une règle et un honneur d'appeler sur tous leurs actes la lumière, pour y montrer mieux l'équité et la sagesse.

Le ministre Abrial accueillit donc avec sympathie et traduisit fidèlement cette pensée d'une enquête permanente sur la justice. Par une circulaire du 3 pluviose an IX, il ordonna aux commissaires du gouvernement près les tribunaux criminels d'adresser chaque mois à l'administration centrale des États sommaires, qui devaient fournir les éléments de rapports généraux sur l'administration de la justice dans toute l'étendue du territoire. Cette mesure d'états périodiques, devenus trimestriels, fut consacrée, en 1808, par le Code d'instruction criminelle. (Art. 600, 601.)

Cependant par l'effet des préoccupations politiques, ces travaux furent négligés, et ne fournirent dès lors que des documents très-incomplets. En 1825, le directeur des affaires criminelles, M. Guerry de Champneuf, de concert avec M. Victor Foucher (aujourd'hui conseiller à la cour de cassation), proposèrent au garde-des-sceaux, comte de Peyronnet, le rétablissement régulier de cette partie de son service : ce qui fut fait; et c'est d'après ce règlement que nos statistiques judiciaires ont été continuées jusqu'à ce jour.

La France peut revendiquer l'honneur d'avoir donné aux États civilisés l'exemple de la statistique judiciaire. Presque tous les gouvernements de l'Europe se sont empressés de nous imiter et de publier un compte rendu annuel des opérations de leurs tribunaux.

Depuis 1826, notre ministre de la justice publie chaque année un compte général de l'administration de la justice criminelle en France; les éléments de ce rapport, chaque fois mieux ordonnés et plus étendus, présentent aujourd'hui, en outre du nombre des arrêts et des jugements, du nombre des accusés et des prévenus, du résultat des poursuites et de la durée des procédures, les indications les plus intéressantes sur le sexe et l'âge des accusés et des prévenus, sur leurs antécédents judiciaires, sur l'état civil, l'origine, le domicile, la profession et le degré d'instruction des accusés, etc.

Depuis 1831, le ministre de la justice publie un second rapport annuel sur l'administration de la justice civile et commerciale, qui complète l'inventaire judiciaire de notre pays. Les travaux de cette partie de la statistique judiciaire sont placés sous la surveillance du directeur des affaires civiles.

En 1852, la chancellerie eut l'heureuse idée de résumer dans une revue rétrospective les rapports annuels de 1826 à 1850, présentant ainsi le mouvement de la criminalité et des procès civils pendant ce dernier quart de siècle.

On pressent le haut intérêt de ces tableaux comparatifs, pour le Gouvernement, dont ils éclairent l'action, pour la science, dont ils assurent ou rectifient la marche. Cependant, il faut le reconnaître, et le dire bien nettement, les résultats généraux de cette étude se réduisent à un très-petit nombre de vérités certaines; et quant aux résultats particuliers, l'erreur ou la passion politique peuvent en tirer des arguments, disons des armes, de toute sorte. Quelques mots à ce sujet, pour bien fixer la valeur des preuves dont nous ferons un discret usage.

Réserves dans l'usage de la statistique judiciaire.

Nous n'avons pas ménagé les témoignages de notre estime pour les bienfaits possibles de la statistique; nous ne ménagerons pas non plus nos réserves sur l'usage abusif qu'on peut en faire. Toute science, toute science jeune surtout, a son parasite, qu'elle alimente et qui la blesse : l'astronomie, l'astrologue; la chimie, l'alchimiste; le droit, le sophiste; la médecine, l'empirique; et la science économique, l'homme qui recherche dans ce foyer de vérités de la statistique, non point la flamme qui éclaire, mais l'étincelle qui éblouit, mais le tison qui noircit ou brûle.

Dans les études statistiques, il faut apporter un esprit droit, franc de prévention, prudent, patient et sévère; il faut savoir repousser bravement toutes ces déductions invalides ou félones qui sollicitent en foule un recruteur de vérités; il faut être capable d'accueillir une vérité contraire à nos sentiments, à nos prévisions, à nos systèmes, aussi bien que de rejeter une erreur sympathique.

Il faut savoir chercher beaucoup, pour trouver peu et s'approprier moins encore.

Ainsi, voilà un vrai trésor de statistique, une série de tableaux qui nous donnen.

pour un quart de siècle les états annuels de la criminalité. Qu'un esprit superficiel ou systématique ouvre cet arsenal de faits sociaux : avec un peu d'habileté, il y trouvera des armes à toutes fins. Et cependant ces tableaux, de tous les documents statistiques publiés en France, sont assurément les moins imparfaits, car ils sont dressés avec une loyauté, une intelligence et une régularité peu communes, sous les yeux et quelquefois par les soins mêmes de nos magistrats. D'où vient donc qu'il serait hasardeux d'accepter toutes les déductions rigoureuses de ces tableaux comparatifs, pour établir, par exemple, le mouvement des mœurs aux diverses époques de cette période?

Expliquons nos réserves pour signaler l'écueil aux hommes de science, mettre en garde les polémistes, et donner confiance dans les enseignements restreints que nous nous proposons de tirer de la statistique judiciaire.

Oui, certes, vingt-cinq années de statistique criminelle comparées fourniraient de hauts et nombreux enseignements, si les termes comparés étaient de même espèce, condition essentielle de ce calcul; c'est-à-dire, si aucun changement grave n'avait été introduit ni dans la pénalité, ni dans la procédure, ni dans les mesures administratives, ni dans l'étendue et l'énergie de la répression.

Mais en a-t-il été ainsi? Et dès lors, comment démêler le mouvement des mœurs par la criminalité sous tant d'influences complexes, quelquefois successives, quelquefois combinées et simultanées, qui ont modifié le caractère du juge, son autorité, la gravité pénale, le titre légal du crime, etc.

Modifications dans l'organisation et dans les fonctions du jury;

Modifications dans les limites des juridictions criminelle et correctionnelle;

Modifications dans la loi pénale par le régime des circonstances atténuantes, et dans le régime même des circonstances atténuantes;

Modifications dans l'application pénale par l'institution des casiers judiciaires, c'est-à-dire, par l'emploi général d'un manuel, instrument d'appréciation de la moralité des individus; sans parler des variations dans l'action de la justice suivant les temps d'ordre ou de trouble publics.

Sans doute, les législateurs et les magistrats peuvent trouver, dans cette étude comparée des temps, quelques moyens d'apprécier les effets immédiats d'une loi ou d'un règlement, d'une crise ou d'une disette; sans doute ils peuvent contrôler par là de proche en proche l'action de la justice, et constater même à grands traits ce phénomène incontestable: la diminution progressive des crimes. Mais ces appréciations de rapports, avec des termes de nature si variable, ne sauraient être le plus souvent que des probabilités; appréciations toujours mal définies, qui valent en raison du tact politique de l'observateur, mais que la science suspecte et presque toujours récuse.

A mesure que notre état social dégagera mieux sa forme essentielle, notre législation pénale sera mieux fixée dans les principes; à mesure que l'expérience de nos institutions, si récentes encore, s'étendra dans le temps, notre législation pénale sera mieux fixée dans ses dispositions. Alors les tableaux annuels de la justice pourront être acceptés par l'économiste comme les meilleurs éléments d'études comparées, comme les signes des temps pour la moralité publique.

Détermination du criterium de moralité.

En attendant, n'y aurait-il pas dans les tableaux actuels de la chancellerie un point de vue qui nous donnât sans illusion quelque image de notre état social?

Comparer les temps, c'est, comme nous l'avons démontré, une opération le plus souvent faussée par le changement de nature des rapports; mais ne peut-on comparer les lieux?

A une époque donnée, toutes les parties de la France sont soumises à la même loi, administrées sous le même esprit et par des magistrats animés de la même impulsion pour la poursuite des crimes.

Si donc nous étudions le bilan criminel de la France pour une année, en ne recherchant que les rapports des départements entre eux, nous serons sûrs d'en

tirer l'expression aussi vraie que possible de la moralité relative dans les diverses régions de notre pays. D'où il nous sera facile de mettre en lumière les influences sociales qui dominent la moralité.

Étudions l'année 1857, la dernière dont le rapport de chancellerie était publié quand nous avons commencé, il y a quelques mois, cette laborieuse étude.[1]

Dans ce rapport de l'année 1857, nous aurons même la réserve de ne prendre que les éléments les plus indépendants de l'action de la justice, ceux qui révèlent le plus franchement les mœurs.

La poursuite des délits, et même, dans une certaine mesure, leur répression, dépendent trop du nombre des agents de l'autorité, de leur vigilance et de leur sévérité. Bien des délits échappent à la clameur publique, et, par suite, à la vindicte publique; et le plus souvent il serait difficile de leur attribuer une valeur morale appréciable.

En moyenne, de 1826 à 1850, sur mille délits, 33 seulement ont conduit à une condamnation d'un an ou plus d'emprisonnement, 200 à moins d'un an d'emprisonnement; le reste à l'amende ou à l'acquittement: c'est dire assez le peu d'importance morale des délits. On le comprendra mieux encore, quand on verra qu'en 1857, sur mille délits, plus de 500 se rapportent à des contraventions fiscales, délits forestiers, abus de timbres-poste, etc.; et 300 à des délits de vagabondage et de mendicité. Quelque faible que soit le petit nombre des délits graves, nous n'avons pas laissé de considérer qu'une modification de la loi avait fait descendre aux tribunaux correctionnels, pour mieux assurer la répression, une catégorie d'actes qui étaient auparavant réputés criminels. Avant cette loi, la jurisprudence des cours, surtout dans les grands parquets, inclinait à livrer aux juges correctionnels tous les crimes secondaires, qui étaient ainsi plus vite et mieux atteints. Cette jurisprudence s'était très-répandue, quand la loi l'a généralisée. Nous avons vérifié dans la pratique, et nous avons reconnu par le mouvement décroissant des délits les plus graves que, dans toutes les cours, l'application de cette loi est aujourd'hui uniforme. On doit donc admettre que les crimes réservés aux assises dans tous les départements sont aujourd'hui tous mesurés à partir du même degré de la même échelle : ce qui satisfait la proportionnalité que nous recherchons.

Nous laisserons donc tout ce qui regarde les juridictions inférieures; et nous étudierons les tableaux des assises.

L'état des criminels condamnés ne nous semble même pas un signe assez certain; car les condamnations sont ici le fait du jury; et l'on sait combien les jurys sont différents suivant les cours, et même suivant les sessions d'une même année.

L'élément vraiment acceptable comme criterium des mœurs, c'est le tableau des accusés de crimes.

Par la gravité de ses effets, le crime se signale bien autrement que le délit à la vindicte publique; peu de crimes échappent donc à la poursuite judiciaire, surtout dans les temps réguliers où nous vivons. La qualification d'accusé résulte, comme on le sait, d'une instruction qui peut être considérée comme un premier jugement; et l'on peut admettre qu'à une époque donnée les magistrats apportent dans cette instruction un zèle égal, une égale sévérité.

C'est donc sur les accusés de crimes pour l'année 1857 que portera notre expérimentation.

On nous saura gré des réserves que nous venons de faire et de motiver : la moitié de la science est un défrichement d'erreurs; nous avons fait, en toute conscience, cette partie négative de notre tâche; poursuivons.

Pour n'être pas une œuvre d'imagination, cette étude n'en a pas moins un intérêt saisissant par les résultats, souvent imprévus, mis en lumière. Le drame de la vie sociale s'y déroule, et il s'y dévoile dans ses causes les plus menaçantes. L'émotion est profonde, comme d'une visite de clinique dans un vaste hôpital; l'en-

---

1. Le rapport pour 1858 vient de paraître, devançant ainsi de plusieurs mois les époques ordinaires, toujours trop retardées, de cette publication. On ne peut que louer la chancellerie d'un zèle qui donnera un plus grand intérêt d'actualité à ces rapports, et assurera peut-être une plus grande exactitude encore dans les états périodiques fournis par les cours.

seignement est puissant, car il révèle les sources du crime, et les influences qui empoisonnent les mœurs ou les épurent.

Quel est donc l'état relatif de la moralité, soit de la criminalité, dans les diverses contrées de la France?

Pour atténuer autant que possible l'aridité des chiffres et des calculs, qui ont pris une grande part dans la préparation de ce travail, nous laisserons tout cela enfoui dans les fondations de l'œuvre, pour ne montrer que les matériaux de bon aspect. Ainsi nous transformerons nos travaux de proportions et de moyennes en deux procédés plus agréables à l'œil, plus faciles à l'esprit; les tableaux d'ordre, et les cartes *teintées.*

Établissons un ordre des départements suivant la criminalité spécifique, c'est-à-dire, depuis le département le plus grevé, eu égard à sa population, jusqu'au département le plus franc en criminalité, depuis les Bouches-du-Rhône, qui donne un accusé par 2,601 habitants, la Haute-Garonne (1 sur 2,719), la Corse (1 sur 2,894), la Marne (1 sur 3,025), la Seine (1 sur 3,235), la Charente-Inférieure (1 sur 3,892), Ille-et-Vilaine (1 sur 3,899), Vaucluse (1 sur 3,956), le Haut-Rhin (1 sur 4,381), le Gers (1 sur 4,413), Tarn-et-Garonne (1 sur 4,515), l'Ariége (1 sur 4,741), etc., jusqu'au département des Pyrénées-Orientales, qui ne donne un accusé que pour 10,768 habitants, de l'Aude (1 sur 10,878), de l'Indre (1 sur 10,939), des Hautes-Pyrénées (1 sur 11,175), du Nord (1 sur 11,545), de la Haute-Loire (1 sur 11,577), de la Corrèze (1 sur 11,666), du Jura (1 sur 12,963), des Hautes-Alpes (1 sur 12,963), des Deux-Sèvres (1 sur 14,251), du Pas-de-Calais (1 sur 14,851), de l'Hérault (1 sur 15,401), et enfin de la Creuse, le plus heureux (1 sur 15,493).

Et, pour mettre mieux encore cette échelle en matérielle évidence, employons l'ingénieux procédé des cartes teintées; sur une carte de France, marquons par des teintes noires les premiers départements de la liste, et par des teintes de plus en plus claires les départements suivants. Examinons cette carte :

Presque tous les départements nous apparaissent réunis en groupes, sombres ou clairs.

— Trois groupes très-sombres se détachent sur la masse; ils sont formés :

Le premier, le plus accentué, par la Provence;

Le second, par les départements riverains de la Garonne;

Le troisième, par les départements riverains de la Seine et de la Marne.

Isolément, trois départements à teintes noires : la Corse, le Haut-Rhin et l'Ille-et-Vilaine.

— Trois groupes très-clairs, régions sereines, couvrent :

1° La plus grande partie du Languedoc;

2° Le centre de la France et les frontières de la Suisse et de la Savoie;

3° Les frontières du nord et du nord-est, depuis la Somme jusqu'au Rhin.

Les autres départements, non compris dans ces groupes, présentent une teinte, soit une criminalité, moyenne.

Cela posé sous nos yeux, il va nous être plus facile d'apprécier les causes qui peuvent influer sur la criminalité de ces diverses régions.

— Et d'abord, la densité de la population ?

La forte densité de la population est-elle une cause exclusive, absolue, constante de désordre moral? Les contrées les plus peuplées sont-elles fatalement les plus criminelles ?

Comme pour la criminalité spécifique, dressons un état de la population spécifique, c'est-à-dire, un état présentant les départements suivant le rapport du nombre des habitants à l'étendue du territoire; formons aussi une carte teintée, à teintes noires pour les départements les plus peuplés eu égard à leur territoire, à teintes de plus en plus claires pour les autres. Or, ce qui frappe au premier coup d'œil, en comparant les deux listes et les deux cartes, c'est qu'on n'y trouve aucune concordance; bien loin de là.

Le département le plus peuplé, toujours eu égard au territoire, est le département de la Seine, qui dans l'ordre de la criminalité n'est que. . . . . le 5e
Viennent ensuite 2° le Rhône, qui a l'avantage pour la criminalité de n'être que le 30e

3° Le Nord . . . . le 78e
4° La Seine-Inférieure . . . . le 21e
5° Le Bas-Rhin. . . . . le 53e
6° Le Haut-Rhin . . . . le 9e
7° Le Pas-de-Calais . . . . le 84e
8° La Loire . . . . le 61e
Etc., etc.

D'autre part, Loir-et-Cher, le 79e dans l'ordre de la population spécifique, figure dans l'ordre de la criminalité. . . . . le 27e

80° La Haute-Marne . . . . le 14e
81° L'Indre . . . . le 76e
82° Les Landes. . . . . le 39e
83° La Corse . . . . le 3e
84e La Lozère . . . . le 52e
85e Les Hautes-Alpes . . . . le 82e
86° Les Basses-Alpes. . . . . le 55e

Les départements les moins peuplés sont donc loin d'être les moins criminels, et la plupart des départements les plus peuplés figurent, par contre, parmi les moins criminels.

Est-ce à dire toutefois que l'agglomération des hommes n'est d'aucun effet sur les mœurs? Non, certes. Nous venons de reconnaître seulement que cette influence n'est pas exclusive; et nous ne tarderons pas à constater, en poursuivant cette étude, plusieurs causes bienfaisantes, nées, comme par une loi providentielle, de l'agglomération même, et qui font de plusieurs de nos départements les plus peuplés les contrées les meilleures de la France.

Quelle est cependant la nature d'influence de l'agglomération?

L'adoucissement des mœurs: la substitution des passions qui attaquent la propriété aux passions qui attaquent la personne; les crimes enfantés par les instincts haineux, les convoitises sauvages, l'appétit bestial, étant remplacés chez les populations les plus denses par des crimes moins violents, plus réfléchis, dominés par une cupidité calculée, et qui semblent plutôt inspirés par l'esprit du mal que par la passion du mal; les attentats à la vie remplacés par les attentats à la fortune. En voici les preuves:

Prenons, dans le tableau de la population spécifique, les départements qui possèdent les plus fortes agglomérations; presque tous, ils nous donnent la proportion des accusés de crimes contre les personnes bien inférieure à la moyenne de la France.

Ainsi, pour toute la France, sur mille accusés 341 sont jugés pour des crimes contre les personnes, soit environ un tiers, et 659 pour des crimes contre les propriétés, soit environ deux tiers.

Or, le département de la Seine donne seulement 113 accusés de crimes contre les personnes pour 421 contre les propriétés;

Au nord, la Seine-Inférieure,	38	contre les personnes	et 144	contre les propriétés;
Le Bas-Rhin.	20	—	et 50	—
Au midi, les Bouches-du-Rhône	38	—	et 144	—
La Haute-Garonne	29	—	et 148	—

Notez que la Haute-Garonne, qui donne une si petite proportion de crimes contre les personnes, est au milieu de départements faiblement peuplés et très-féconds en crimes contre les personnes: ainsi le Tarn donne 25 accusés contre les personnes et 30 contre les propriétés; le Lot 19/31; le Gers 29/49; la Dordogne 42/53; la Charente 25/26, etc. Ce qui met bien en évidence la nature de l'influence de la vie agglomérée, de la vie sociale: il n'est donc pas bon que l'homme soit seul.

Si l'on nous demande: Mais ce caractère dans les mœurs des populations les plus denses, cette prépondérance relative des crimes contre les propriétés, est-ce un avantage social? Nous répondrons: Supposez un pays où vous n'auriez à craindre

que pour vos biens, et un autre pays où vous n'auriez à craindre que pour votre vie, lequel aimeriez-vous le mieux habiter?

Autre bienfait de la vie sociale : la diminution du nombre général des crimes vient surtout des départements les plus peuplés. En effet, si à côté de l'ordre des départements classés suivant la criminalité de 1857, j'établis un ordre analogue des départements suivant la moyenne de la criminalité de 1826 à 1850, je constate que les départements les plus peuplés sont le plus en progrès de moralité.

Le département le plus peuplé, la Seine, qui figurait le 1er, comme le plus mauvais, dans la période 1826-1850, n'est plus en 1857 que le 5e; le Rhône, qui était le 22e, n'est plus que le 30e; la Seine-Inférieure, qui était le 4e, n'est plus que le 21e; le Bas-Rhin, qui était le 6e, n'est plus que le 53e; le Pas-de-Calais, qui était le 68e, n'est plus que le 84e. Les autres départements les plus peuplés sont restés au moins stationnaires dans leur position relative, c'est-à-dire qu'ils ont suivi le mouvement général de l'amélioration de la France; sauf trois exceptions: le département des Bouches-du-Rhône, qui a passé du n° 13 au n° 1 sur la liste de la criminalité; la Loire-Inférieure, qui a passé du n° 26 au n° 6; et la Manche, qui a passé du n° 78 au n° 41. Ces trois départements tirent leur activité de grands ports de mer; ils sont ainsi ouverts à des éléments étrangers ou spéciaux, qui ne peuvent être admis qu'en compte distinct dans le bilan moral de la France. Ces éléments sont d'autant plus influents et nombreux que l'activité prospère de ces ports s'accroît plus vite et déborde ainsi l'ordre établi.

Au total, les départements les plus peuplés sont donc le plus en progrès de moralité; ajoutons, pour compléter l'argument, que les départements les moins peuplés présentent en masse un abaissement dans les mœurs. Au point de vue de la nature des crimes, les seuls crimes qui résistent au mouvement général d'amélioration de la criminalité en France, les seuls crimes qui augmentent chaque année, au lieu de diminuer, sont des crimes contre les personnes, c'est-à-dire des crimes plus particulièrement produits par les populations éparses. Ainsi, l'infanticide, dont l'accroissement est constant depuis les premiers travaux sérieux de statistique judiciaire (50 pour 100 depuis 1826), et qui grève si tristement notre criminalité, l'infanticide est surtout le fait des populations peu agglomérées. Les départements qui fournissent le plus d'infanticides sont, en effet, Lot-et-Garonne, la Charente, la Dordogne, la Côte-d'Or, l'Ain, les Vosges, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher.

Par ces preuves, il nous est acquis que les départements les plus peuplés jouissent d'un double progrès: une diminution notable des crimes contre les personnes et au total une diminution sensible des crimes. En définitive, la vie sociale peut donc être bonne pour les mœurs. Nous reconnaîtrons bientôt à quelles conditions elle produit ses meilleurs effets.

— Et l'industrie? Comment agit sur la moralité le travail industriel?

Si, dans la liste des départements suivant la criminalité spécifique, nous notons les principaux départements industriels, ceux qui comptent plus de 10,000 ouvriers industriels, nous les trouverons à peu près indifféremment répartis sur toute l'échelle.

Ainsi d'abord la Marne est le 4e; la Seine, le 5e; Ille-et-Vilaine, le 7e; le Haut-Rhin, le 9e; l'Eure, le 13e; la Seine-Inférieure, le 21e; l'Oise, le 16e; le Rhône, le 30e; l'Aisne, le 31e; . . . .; l'Orne, le 54e; les Ardennes, le 60e; la Loire, le 61e; la Somme, le 62e; la Mayenne, le 64e; l'Isère, le 72e, le Nord, le 78e; le Pas-de-Calais, le 84e; l'Hérault, le 85e.

Le travail industriel n'est donc pas une cause absolue à l'égard de la moralité; cette cause peut être souvent neutralisée, l'observation précédente le démontre; mais ajoutons qu'elle est en soi mauvaise, l'observation suivante va le prouver.

Tous ceux de ces départements industriels dont la population générale est éparse, dont les centres industriels sont trop petits pour connaître les bienfaits de civilisation répandus dans les populations denses, tous ces départements, sans exception, baissent en moralité. Ainsi la Marne, le 72e dans la liste de la population spécifique, par conséquent pays à population éparse, figure dans la criminalité de 1826-1850 avec le n° 7, et en 1857 avec le n° 4; Ille-et-Vilaine, du n° 21 en 1826-1850, passe

en 1857 au n° 7; l'Oise, du n° 47 au n° 26; l'Aisne, du n° 31 au n° 30; l'Orne, du n° 74 au n° 54; les Ardennes, du n° 61 au n° 60; l'Isère, du n° 84 au n° 72.

Le travail industriel est donc mauvais pour les mœurs, mais son influence n'est pas inévitable; elle peut être combattue par les institutions nées de la civilisation, et elle cède en effet à ces causes bienfaisantes dans les contrées où une population plus dense développe la vie sociale.

— Et le climat?

Si nous divisons la France suivant la latitude par une ligne tirée de l'île de Ré au lac de Genève, nous aurons au nord de cette ligne 48 départements septentrionaux, et au midi 38 méridionaux.

Sur l'échelle de la criminalité, ces départements sont répartis de telle façon qu'il est impossible au premier examen de rien conclure pour ou contre le climat.

Mais si nous comparons la criminalité moyenne de 1826-1850 à la criminalité de 1857, nous trouvons que, pour les départements du Nord, 17 seulement sur 48 ont baissé en moralité; tandis que pour les départements du Midi, 17 ont baissé sur 38.

De plus, dans l'amélioration générale de la France, les crimes contre les personnes ne diminuent pas dans une aussi forte proportion que les crimes contre les propriétés. Or, ces crimes contre les personnes sont surtout imputables aux départements du Midi, qui en donnent tous une proportion de plus d'un tiers du total de leurs crimes, dépassant ainsi la proportion moyenne de la France, tandis que les départements du Nord donnent les proportions les moins fortes des crimes contre les personnes. Le Nord s'améliore donc plus que le Midi, et les mœurs y sont plus douces; la vie sociale y est plus avancée, les populations plus sociables, plus participantes de la civilisation.

— Et la race?

C'est la cause qui agit le plus vivement sur les mœurs et avec le plus de persistance.

La France est une par sa constitution politique, par son organisation administrative, par son esprit national, mais elle l'est moins par ses races. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur notre carte teintée de la criminalité, dont nous avons décrit les groupes sombres ou clairs.

Et ici la science ne fait que confirmer l'opinion.

En effet, on n'étonnera personne en montrant par la statistique que les Provençaux, que les Gascons, ardents par le sang, forment deux groupes sombres, deux groupes signalés par un excès de crimes, surtout de crimes contre les personnes. Au compte de ces races, il est juste d'ajouter que leur ardeur se porte vers le bien aussi vivement, on pourrait dire aussi violemment, que vers le mal. Sans aucun doute ces populations, les premières par la criminalité, figureraient aussi les premières si nous pouvions dresser un ordre analogue des départements suivant les actes de dévouement privé et d'héroïsme militaire. L'histoire des grandes guerres de ce siècle en fournit de brillantes preuves, et l'on ne sait d'abord trop que dire quand ces races passionnées opposent aux criminalistes cette défense: Que les gens qui ne savent point haïr ne savent rien aimer.

On n'étonnera non plus personne en établissant que les Normands, avides de fortune, présentent dans la criminalité un excès de crimes, et de crimes contre les propriétés. Ardents par l'esprit, doués d'une entente parfaite des affaires, faciles à l'ambition, tenaces dans leurs entreprises, les Normands se sont signalés dans notre histoire, et surtout dans nos chroniques, par de rapides fortunes. Cette ardeur normande vers les biens s'exagère souvent; et souvent aussi se dévoie: de là de nombreux actes que la morale positive condamne et punit, mais qu'on serait presque tenté d'oublier un moment, quand cette puissante race nous dit avec sa finesse: Il n'y a que les gens qui ne font rien qui ne font jamais mal.

L'Ile de France et la Champagne participent du caractère normand.

Tels sont les trois groupes, les trois races qui se font remarquer par des excès dans la criminalité: au Midi par des crimes contre les personnes, au Nord par des crimes contre les propriétés.

Ajoutons une race toute exceptionnelle, *sui generis,* celle de l'île de Corse. Le

département de la Corse est le troisième dans l'ordre de la criminalité, et cet excès de crimes lui vient surtout de crimes contre les personnes, qui donnent 48 sur 35 crimes contre les propriétés. C'est la plus forte proportion que l'on trouve en France pour les crimes contre les personnes. Il y aurait encore ici place pour une équitable observation, afin d'atténuer l'impression pénible que produit ce bilan criminel de la Corse. Espérons que la Corse, comme la Provence, comme la Gascogne, comme la Normandie, sans rien perdre de ses puissantes facultés naturelles, affaiblira le vice de ses mœurs sous l'influence de la civilisation.

Pour les races les plus morales, parmi les groupes clairs, nous trouvons d'abord et avant tout les Flamands (je comprends dans cette région tout l'extrême nord, Nord, Pas-de-Calais et Somme), le type le plus parfait d'une population civilisée au degré le meilleur : puis les Lorrains et les Alsaciens, sauf la haute Alsace où l'industrie fait tache noire; les populations voisines de la Suisse et de la Savoie; les populations du centre de la France, et les Languedociens, sauf la partie riveraine de la Garonne.

La Bretagne est bonne par sa nature, mais elle s'altère facilement : trois de ses départements, Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure et le Finistère, agités par l'industrie, par le commerce ou la marine, sont d'une moralité médiocre. Nous allons voir pourquoi la Bretagne défend si faiblement ses mœurs contre les moindres influences mauvaises : la carte de l'instruction populaire va nous donner le secret de la faiblesse et de la force des mœurs d'un peuple.

— J'ai retenu en dernière analyse l'instruction populaire, l'instrument fondamental de la civilisation, pour bien dégager son influence.

Dressons la liste des départements suivant la proportion moyenne de dix années des jeunes gens du recrutement sachant au moins lire. Et formons, d'après cette liste, une carte teintée des départements de la France, les teintes les plus claires aux départements les plus instruits. Comparons cette carte à celles de la criminalité, de la densité de la population, du climat et de la race.

Le nord et le nord-est de la France constituent les régions les plus claires, les plus instruites; la Bretagne, et surtout le centre de la France, les régions les plus ignorantes.

Les meilleurs départements en instruction populaire sont en effet le Bas-Rhin, la Meuse, les Vosges, le Haut-Rhin, le Doubs, la Haute-Marne, la Meurthe, la Moselle, le Jura, la Seine, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, la Marne, les Hautes-Alpes, les Ardennes, l'Aube, Seine-et-Oise, l'Oise, la Manche, le Pas-de-Calais, etc. Et les départements les plus ignorants sont les Côtes-du-Nord, le Morbihan, la Nièvre, la Dordogne, le Finistère, le Cher, l'Indre, la Haute-Vienne, l'Allier et enfin la Corrèze.

Nous trouvons ici la vérification de quelques conclusions déjà émises.

Le Nord nous apparaît plus instruit que le Midi; or, nous aurons vu aussi qu'il est plus moral, surtout plus en progrès de moralité.

Voici trois régions bien différentes :

1° Celle de la Flandre, très-peuplée, très-active, très-instruite, très-civilisée et très-morale;

2° Celle de la Bretagne, assez peuplée, assez active, mal instruite, peu civilisée et peu morale;

3° Celle du centre de la France, mal peuplée, peu active, très-mal instruite, très-peu civilisée mais morale.

Trois bonnes races, à trois degrés de civilisation et de moralité : trouver la loi de ces mœurs ?

Nous touchons au vif la question sociale.

Les populations du Centre géographique de la France représentent en France un état primitif, le demi-sommeil des peuples : habitants épars, peu sociables, mal instruits, et conservant la pureté de leurs mœurs simples dans une vie peu féconde, loin des activités de l'industrie et du commerce.

Les populations de la Bretagne nous montrent un second état de civilisation, le réveil, la mise en train d'un peuple : les populations se condensent; deux grands

ports militaires, un grand port de commerce, un département industriel, toutes ces causes soufflent partout l'activité et transforment les mœurs. Mais la transition est douloureuse, parce que les esprits sont peu éclairés; et dans cette rénovation, les mœurs anciennes se détruisent avant que les mœurs nouvelles, fondées sur la vie active, se soient formées. Quand on n'est pas sûr de pouvoir tenir un peuple éternellement en charte privée, dans la simplicité primitive, il est au moins sage de l'armer de bonne heure d'instruction et de lui donner des mœurs fortes.

Les populations de l'extrême nord de la France sont au plus parfait degré de civilisation: c'est le plus bel échantillon de la France économique et de la France morale. Les habitants y sont condensés et semblent s'y disputer la terre, moins pour jouir toutefois que pour produire. On ne sait qu'admirer le plus de l'agriculture ou de l'industrie, deux rivales alliées dans ce pays à force de s'y sentir grandes par la science et par le travail des habitants. L'instruction populaire y est la base des mœurs, qui sont d'ailleurs cimentées par les institutions les plus ingénieuses et les plus sages d'un peuple civilisé.

En considérant ainsi la Bretagne et la Flandre, on se rappelle cet aphorisme: Peu de science éloigne de Dieu, mais beaucoup de science en rapproche. Et l'on se prend à dire: *Un commencement de civilisation trouble les mœurs et les ébranle; une civilisation avancée les reconstruit, les améliore et les élève.*

En résumé, sous toutes ces influences si diverses, la densité de la population l'industrie, le climat, la race et l'instruction populaire, la moralité relative des diverses régions de la France doit s'établir dans l'ordre suivant:

En première ligne, les départements de l'extrême nord, Flandre, Artois, Picardie, population très-dense et très-sociable, bonne instruction, travail industriel bien organisé et dominé par les institutions; excellente race dans le meilleur état de civilisation.

Les départements de l'Est, voisins de la Suisse et de la Savoie, Franche-Comté, Bourgogne et Dauphiné: densité moyenne, bonne instruction, travail industriel dans certaines parties, et nombreuses institutions: race foncièrement bonne et bien garantie.

Les départements du Languedoc, sauf les rives de la Garonne: densité moyenne, instruction avancée; bonne race.

Les départements du centre: densité faible, peu d'instruction, peu d'industrie; bonne race à l'état primitif.

D'autre part, en dernière ligne:

La Provence, race violente, population assez éparse, instruction faible; un grand port militaire et un port de commerce dont les progrès dépassent toute prévision et débordent toute tutelle préventive.

La Gascogne, c'est-à-dire tous les bords de la Garonne: race ardente, population peu dense, instruction faible.

La Normandie, race ambitieuse, population dense, travail industriel, instruction médiocre et bien insuffisante pour contenir la race et dominer le désordre industriel.

Isolément, les départements de la Marne, du Haut-Rhin et d'Ille-et-Vilaine, victimes de la tyrannie, sans contre-poids, du travail industriel.

Enfin, la Corse, race *sui generis*, population très-éparse, instruction médiocre, peu ou point de vie sociale.

— Il convient de nommer à part le département de la Seine, qui subit dans la criminalité l'effet inévitable de toute grande capitale, et les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, qui en sont des dépendances.

La Seine n'est pourtant que le cinquième département dans l'ordre de la criminalité; Seine-et-Oise n'est que le seizième; Seine-et-Marne, le vingt-cinquième; et tous trois sont en progrès notable depuis la période de 1826-1850.

En appréciant les avantages moraux des pays bien peuplés, nous n'avons rien dit de la ville millionnaire. Le bilan criminel en main, faut-il attaquer Paris ou le défendre; le vouer à la ruine ou saluer ses destinées grandissantes?

Le département de la Seine est celui de France qui donne la plus petite proportion de crimes contre les personnes : 113 sur 534. C'est donc le pays de France où les mœurs sont les plus douces, où l'on a le plus de sûreté pour sa vie.

On a dit souvent que Paris était le lieu où se produisaient le plus de crimes et le plus de vertus. Soit pour les vertus; mais pour les crimes, il n'est que juste de modifier l'assertion, puisque quatre départements, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, la Corse et la Marne, sont plus criminels que la Seine, et que, en outre, les quatre cinquièmes des crimes commis dans le département de la Seine ne sont que des attentats à la propriété, surtout des vols. Et ces vols, par qui sont-ils commis? Par des gens dépaysés, déclassés, souvent sans feu ni lieu, discrédités ou compromis dans leurs provinces natales, et qui viennent au milieu des activités fécondes d'une capitale cacher leurs hontes ou exploiter leurs vices. Sur 534 individus, 124 sont nés dans le département de la Seine; or, reprocher à Paris ces 410 criminels étrangers, ce serait accuser la Forêt-Noire de dépraver les mœurs parce que des voleurs viennent y exercer leurs brigandages.

Donc, si l'on ôte à la responsabilité de Paris une partie seulement des criminels étrangers à sa population normale, nous ferons monter le département de la Seine, dans l'ordre de la moralité, au rang où le placent naturellement sa race intelligente, vive, laborieuse, sa vie au plus haut point sociale, son instruction très-élevée, et ces institutions protectrices dont elle offre aux provinces, et même au monde entier, les meilleurs types et souvent le berceau.

Conclusions morales. — L'isolement est donc un mal pour les mœurs; et l'ignorance un danger.

Le travail industriel, comme les machines qu'il met en jeu, exige des précautions; à cette condition, les richesses qu'il enfante ne coûtent rien aux mœurs.

Comme les corps attirés par la gravité, qui accroissent leur vitesse en raison de la distance parcourue, les pays les plus civilisés s'améliorent plus vite que ceux qui sont moins avancés; ainsi le Nord de la France plus que le Midi.

Un pays à l'état primitif a de bonnes mœurs; civilisé, il a des mœurs plus parfaites et plus fortes; mais dans la crise de civilisation, il est comme démoralisé. D'où cette loi : Un commencement de civilisation trouble les mœurs et les ébranle; une civilisation avancée les renouvelle, les consolide et les élève.

Le caractère des races persiste dans tous les degrés de civilisation; il peut être modifié mais non jamais détruit : au reste, le plus dangereux ne saurait être mauvais absolument, et l'on ne doit pas le combattre, mais le régler, non pas barrer le torrent, mais le changer en canal utile.

En somme, là où il y a plus d'ardeur, la civilisation a plus de prise ; là où elle aborde, elle opère une révolution, elle détruit pour reconstruire; mais partout, en définitive, elle devient la meilleure garantie des mœurs.

Et, quand elle a défriché une terre vierge, quand elle a déraciné les vieilles mœurs pour semer des mœurs jeunes et vigoureuses, appelant à son aide l'industrie, la science et la morale, elle fait fructifier à la fois sur cette terre richesses, lumières et vertus : solution du problème social, si heureusement réalisée dans la contrée flamande.

A. de Malarce.

APPENDICE.

ORDRE DES DÉPARTEMENTS suivant LA CRIMINALITÉ SPÉCIFIQUE en 1857.		ORDRE DES DÉPARTEMENTS suivant LA POPULATION SPÉCIFIQUE.	ORDRE DES DÉPARTEMENTS suivant la MOYENNE DE CRIMINALITÉ spécifique de 1826-1850.	ORDRE DES DÉPARTEMENTS suivant L'INSTRUCTION POPULAIRE.
1. Bouches-du-Rhône.	M.	Seine.	Seine.	Bas-Rhin.
2. Haute-Garonne.	M.	Rhône.	Corse.	Meuse.
3. Corse.	M.	Nord.	Pyrénées-Orientales.	Vosges.
4. *Marne.*	n.	Seine-Inférieure.	Seine-Inférieure.	Haut-Rhin.
5. *Seine.*	n.	Bas-Rhin.	Haut-Rhin.	Doubs.
6. Charente-Inférieure.	M.	Haut-Rhin.	Bas-Rhin.	Haute-Marne.
7. *Ille-et-Vilaine.*	n.	Pas-de-Calais.	Marne.	Meurthe.
8. Vaucluse.	M.	Loire.	Seine-et-Oise.	Moselle.
9. *Haut-Rhin.*	n.	Manche.	Lozère.	Jura.
10. Gers.	M.	Bouches-du-Rhône.	Vienne.	Seine.
11. Tarn-et-Garonne.	n.	Somme.	Vaucluse.	Côte d'Or.
12. Ariége.	n.	Côtes-du-Nord.	Aube.	Haute-Saône.
13. *Eure.*	M.	Finistère.	Bouches-du-Rhône.	Marne.
14. Haute-Marne.	n.	Calvados.	Ariége.	Hautes-Alpes.
15. Indre-et-Loir.	n.	Seine-et-Oise.	Calvados.	Ardennes.
16. Seine-et-Oise.	n.	Ille-et-Vilaine.	Seine-et-Marne.	Aube.
17. Lot-et-Garonne.	M.	Moselle.	Tarn.	Seine-et-Oise.
18. Var.	M.	Loire-Inférieure.	Eure.	Oise.
19. Dordogne.	M.	Haute-Garonne.	Gard.	Seine-et-Marne.
20. Calvados.	n.	Vaucluse.	Ardèche.	Manche.
21. *Seine-Inférieure.*	n.	Aisne.	Ille-et-Vilaine.	Calvados.
22. Gard.	M.	Sarthe.	Rhône.	Pas-de-Calais.
23. Loire-Inférieure.	n.	Puy-de-Dôme.	Haute-Garonne.	Aisne.
24. Lot.	M.	Maine-et-Loire.	Loiret.	Eure-et-Loir.
25. Seine-et-Marne.	n.	Mayenne.	Eure-et-Loir.	Hautes-Pyrénées.
20. *Oise.*	n.	Gard.	Moselle.	Rhône.
27. Loir-et-Cher.	n.	Orne.	Finistère.	Yonne.
28. Haute-Vienne.	M.	Ardèche.	Charente-Inférieure.	Ain.
29. Eure-et-Loir.	n.	Morbihan.	Lot.	Somme.
30. *Rhône.*	M.	Meurthe.	Meurthe.	Eure.
31. *Aisne.*	n.	Charente-Inférieure.	Aisne.	Cantal.
32. Doubs.	n.	Isère.	Basses-Alpes.	Hérault.
33. Maine-et-Loire.	n.	Eure.	Haute-Marne.	Gard.
34. Drôme.	M.	Oise.	Gironde.	Seine-Inférieure.
35. Gironde.	M.	Saône-et-Loire.	Côtes-du-Nord.	Charente-Inférieure.
36. Aube.	n.	Vosges.	Var.	Deux-Sèvres.
37. Ardèche.	M.	Gironde.	Vendée.	Nord.
38. Tarn.	M.	Hérault.	Meuse.	Orne.
39. Landes.	M.	Ain.	Tarn-et-Garonne.	Loiret.
40. Basses-Pyrénées.	M.	Charente.	Haute-Vienne.	Drôme.
41. Manche.	n.	Lot-et-Garonne.	Yonne.	Corse.
42. Finistère.	n.	Tarn-et-Garonne.	Loir-et-Cher.	Aude.
43. Yonne.	n.	Tarn.	Maine-et-Loire.	Haute-Garonne.
44. Sarthe.	n.	Ardennes.	Loire-Inférieure.	Aveyron.
45. Vienne.	n.	Haute-Loire.	Morbihan.	Gironde.
46. Meurthe.	n.	Seine-et-Marne.	Deux-Sèvres.	Basses-Pyrénées.
47. Cantal.	M.	Jura.	Oise.	Isère.
48. Loiret.	n.	Haute-Saône.	Doubs.	Basses-Alpes.
49. Cher.	M.	Vendée.	Sarthe.	Vaucluse.
50. Puy-de-Dôme.	M.	Haute-Vienne.	Dordogne.	Gers.
51. Charente.	M.	Basses-Pyrénées.	Aveyron.	Haute-Loire.
52. Lozère.	M.	Lot.	Lot-et-Garonne.	Saône-et-Loire.
53. Bas-Rhin.	n.	Dordogne.	Allier.	Ille-et-Vilaine.
54. *Orne.*	n.	Doubs.	Aude.	Var.
55. Basses-Alpes.	M.	Deux-Sèvres.	Hérault.	Sarthe.
56. Nièvre.	n.	Hautes-Pyrénéns.	Puy-de-Dôme.	Charente.
57. Allier.	n.	Corrèze.	Indre-etLoire.	Lot-et-Garonne.
58. Morbihan.	n.	Indre-et-Loire.	Somme.	Loire.
59. Haute-Saône.	n.	Var.	Landes.	Vendée.
60. *Ardennes.*	n.	Ariége.	Ardennes.	Tarn-et-Garonne.
61. *Loire.*	M.	Loiret.	Mayenne.	Lozère.
62. *Somme.*	n.	Creuze.	Vosges.	Loir-et-Cher.
63. Côte-d'Or.	n.	Drôme.	Indre.	Indre-et-Loire.
64. *Mayenne.*	n.	Yonne.	Hautes-Pyrénées.	Bouches-du-Rhône.
65. Meuse.	n.	Eure-et-Loir.	Haute-Saône.	Landes.
66. Côtes-du-Nord.	n.	Meuse.	Loire.	Creuze.
67. Saône-et-Lolre.	n.	Gers.	Gers.	Pyrénées-Orientales.
68. Vosges.	n.	Allier.	Pas-de-Calais.	Maine-et-Loire.
69. Moselle.	n.	Nièvre.	Hautes-Alpes.	Puy-de-Dôme.
70. Aveyron.	M.	Vienne.	Corrèze.	Loire-Inférieure.
71. Vendée.	n.	Marne.	Cantal.	Ardèche.
72. *Isère.*	M.	Aveyron.	Orne.	Lot.
73. Ain.	M.	Aude.	Nièvre.	Vienne.
74. Pyrénées-Orientales.	M.	Pyrénées-Orientales.	Drôme.	Mayenne.
75. Aude.	M.	Côte-d'Or.	Charente.	Ariége.
76. Indre.	n.	Cher.	Basses-Pyrénées.	Tarn.
77. Hautes-Pyrénées.	M.	Aube.	Côte-d'Or.	Côtes-du-Nord.
78. *Nord.*	n.	Cantal.	Manche.	Morbihan.
79. Haute-Loire.	M.	Loir-et-Cher.	Saône-et-Loire.	Nièvre.
80. Corrèze.	M.	Haute-Marne.	Haute-Loire.	Dordogne.
81. Jura.	n.	Indre.	Jura.	Finistère.
82. Hautes-Alpes.	M.	Landes.	Nord.	Cher.
83. Deux-Sèvres.	n.	Corse.	Cher.	Indre.
84. *Pas-de-Calais.*	n.	Lozère.	Isère.	Haute-Vienne.
85. Hérault.	M.	Hautes-Alpes.	Creuze.	Allier.
86. Creuze.	M.	Basses-Alpes.	Ain.	Corrèze.

NOTA. — Dans la 1re colonne, les départements imprimés en italiques sont les départements les plus industriels.

II.

Note sur le suicide en Danemark, par M. le conseiller d'État DAVID, *directeur du Bureau de statistique à Copenhague.*

Pendant les années 1845-1856, 4,430 suicides ont été constatés dans le Danemark; c'est, en moyenne, 369,2 par an.

Cette moyenne s'est accrue ainsi qu'il suit :

1835-1839.	261,6
1840-1844.	300,2
1845-1849.	330,6
1850-1854.	389,8
1855-1856.	414,0

Il s'est donc produit, de 1835 à 1856, un mouvement ascendant presque régulier. Ce mouvement est encore confirmé par les résultats ci-après des dernières années :

1857	427
1858	457
1859	451

C'est, pour la dernière période quinquennale, une moyenne de 432,6. Cette marche progressive des suicides ne se manifeste pas moins clairement, si on les rapporte à la population.

Ainsi, en Danemark, on comptait pour un million d'individus :

De 1835 à 1844.	219 suicides.
De 1845 à 1854.	250
De 1855 à 1859.	288

En comparant ces rapports avec ceux que présentent les divers États de l'Europe, on constate les données suivantes :

L'Angleterre. .	84	suicides sur un	million d'habitants.
La France. . .	100	»	»
La Norwége. .	108	»	»
La Suède . . .	67	»	»
La Prusse . . .	108	»	»
La Belgique . .	57	»	»
La Saxe	202	»	»
Genève	267	»	»

Le rapport afférent au Danemark mérite une attention particulière. Il est hors de doute que le penchant au suicide est considérable dans ce pays; mais, d'un autre côté, la différence énorme entre le nombre de ses suicidés et de ceux de l'Angleterre, de la Suède et de la Belgique permet de suspecter l'exactitude des documents officiels sur la matière dans ces derniers pays. Dans tous les cas, la grande diversité des résultats que constate le tableau comparatif ci-dessus, me semble nécessiter une enquête préalable sur la valeur de ces résultats, ou, ce qui est à peu près analogue, sur la méthode d'observation employée dans chaque État.

Parmi les 4,430 suicides, constatés en 1845-1856, que mentionne le volume XV du *Dansk Tabelwærk* (statistique de la monarchie danoise), 1,106, ou à peu près un quart, appartiennent au sexe féminin, et 3,324 au sexe masculin. A Copenhague (ville de 150,000 âmes), où les cas de suicide sont très-nombreux relativement à la population, ils se sont élevés, pour toute la période, en moyenne, à 392 pour un million de personnes. Dans cette ville, la part des suicides féminins surpasse également la moyenne. Pour 100 cas du sexe masculin, on y a constaté 37,6 cas du sexe féminin; tandis que ce rapport, pour le pays en général, est de 100 cas masculins contre 33,3 féminins. Dans les autres communes urbaines ou dans les villes de 2e ou 3e rang, les cas de suicide du sexe féminin ont été, au contraire, relativement moins fréquents que dans les communes rurales.

Les trois mois d'été (mai, juin et juillet) comptent relativement le plus grand nombre des suicides. Sur 100 cas, 36,7 ont été commis dans ce trimestre. Le trimestre qui a donné le moins de suicides comprend les mois de novembre, décembre et janvier, dans lesquels on n'a constaté que 17,8 pour 100 du total des suicides.

Les deux autres trimestres (février, mars, avril, août, septembre et octobre) occupent, au point de vue de la fréquence des suicides, une position intermédiaire entre l'été et l'hiver.

On a recueilli des observations analogues dans d'autres pays. Ainsi, en France, en Belgique, en Suède, les suicides sont plus nombreux en été, moins fréquents en hiver.

Sur 100 cas de suicide, on a, dans les mêmes pays, pour chaque saison, la proportion ci-après :

	Danemark.	France.	Belgique.	Suède.
Hiver.	17,8	19,4	18,6	19,7
Printemps . . .	22,0	25,3	25,8	24,2
Été.	36,7	31,4	31,0	32,9
Automne. . . .	23,5	23,9	25,1	23,2

C'est donc une erreur de croire que le penchant au suicide s'accroît à raison du triste spectacle qu'offre la nature en hiver, et qu'il subit ainsi des influences hypocondriaques. Cette thèse pourtant a rencontré, dans ces derniers temps, des partisans nombreux.

Sur 100 cas de suicide, la répartition par mois, en Danemark, s'opère dans les proportions ci-après :

Novembre	6,8	Mai.	12,3
Décembre	5,1	Juin	13,0
Janvier.	5,9	Juillet	11,5
Février.	6,7	Août	9,1
Mars	6,7	Septembre. . . .	7,8
Avril	9,0	Octobre	7,0

On voit que du *minimum*, qui tombe en décembre, il se produit un accroissement régulier jusqu'au *maximum*, qui se manifeste en juin. A partir de ce mois, le décroissement est régulier jusqu'en décembre.

Quant à l'âge des individus qui se sont donné la mort, les observations recueillies en Danemark démontrent qu'on a tort de croire que plus l'homme approche de la vieillesse, plus il se rattache à la vie, et moins, par conséquent, il a de penchant pour le suicide. Si l'on a commis cette erreur (et des auteurs très-estimés l'ont commise), c'est parce que l'on a omis de comparer les cas des suicides à chaque âge avec le total des individus du même âge.

En Danemark, 100 cas de suicides se répartissent ainsi qu'il suit par âge, pour 100,000 individus :

Individus de moins de 21 ans.	11,3 suicides.
« entre 21 et 60 ans	36,6
« plus de 60 ans.	62,1

Les chiffres suivants indiquent la proportion dans laquelle ce penchant funeste s'accroît en raison de l'âge :

	SUICIDES SUR 100,000 INDIVIDUS de chaque catégorie d'âge.
De 11 à 20 ans	11,3
21 à 30 »	27,2
31 à 40 »	30,7
41 à 50 »	42,6
51 à 60 »	57,2
61 à 70 »	70,2
71 à 80 »	78,5
Plus de 80 »	64,2

Les rapports qui précèdent ne s'appliquent pas également aux deux sexes.

En effet, l'accroissement du penchant au suicide se manifeste très-régulièrement d'âge en âge jusqu'à 80 ans, pour la population entière; mais en ce qui concerne le sexe féminin, l'âge de 21 à 30 ans fait une exception, ce penchant étant beaucoup plus marqué dans cette période de la vie de la femme que de 31 à 40 ans et de 41 à 50 ans. Aussi le rapport des suicides féminins aux suicides masculins est-il beaucoup plus fort à cet âge qu'à aucun autre; et tandis que le total des suicides féminins est à celui des suicides masculins comme 33 : 100, les suicides des femmes âgées de 21 à 30 ans sont aux suicides des hommes du même âge comme 57,7 : 100.

Le tableau ci-après fait connaître : 1° la part afférente, dans les suicides, à chaque sexe, et pour chaque sexe, à chaque âge :

AGE.	NOMBRE DE SUICIDES sur 100,000 hommes.	NOMBRE DE SUICIDES sur 100,000 femmes.	NOMBRE de suicides féminins pour 100 suicides masculins.
Entre 11 et 20 ans	16,2	6,2	37,9
21 et 30	36,3	19,0	57,7
31 et 40	46,5	15,0	32,4
41 et 50	70,7	16,8	24,1
51 et 60	93,5	23,3	26,5
61 et 70	117,2	30,8	30,0
71 et 80	138,4	30,2	26,9

En étudiant les suicides accomplis de 1835 à 1844, on constate le même résultat que dans la période 1845-56; savoir : 1° que le nombre des suicides s'élève avec l'âge; 2° que l'accroissement est régulier, d'âge en âge, pour la population masculine; mais que cette régularité n'existe pas au même degré pour la population féminine, l'âge de 21 à 30 ans présentant, pour ce sexe, un nombre exceptionnel de suicides. Ce n'est qu'à partir de cet âge, que les deux sexes marchent en quelque sorte parallèlement.

Ce fait constaté en Danemark sur 7,239 cas de suicide commis de 1835 à 1856, dont 1,827 appartenant au sexe féminin, n'est point confirmé par l'expérience résultant en France de l'observation de 21,566 cas de suicide commis dans la période 1839 à 1845. Dans ce pays, en effet, l'accroissement des suicides est régulier d'âge en âge, pour les deux sexes.

Il nous reste à indiquer la part des divers modes de perpétration du suicide en Danemark.

Comme dans les autres pays, l'asphyxie est le mode de suicide le plus fréquent. Mais tandis qu'en France, en Belgique, en Suède, en Bavière et en Angleterre, les suicides ainsi accomplis s'élèvent à la moitié de leur nombre total, en Danemark ils en forment à peu près les sept dixièmes.

En Danemark, sur 100 suicides, on en a compté 68,9 par asphyxie;
20,8 par submersion;
4,9 par les armes à feu;
1,5 par empoisonnement;
3,9 par d'autres moyens.

Dans les campagnes, l'asphyxie est un moyen de suicide plus fréquent que dans les villes, puisque les trois quarts (79,1 p. 100) des morts volontaires lui sont attribués par les documents officiels.

A Copenhague, au contraire, sur 100 suicides, on n'a compté que 49,6 cas d'asphyxie, 28,1 cas de submersion, 8,6 cas par des armes à feu, 5,8 cas d'empoisonnement, et 7,9 perpétrés de toute autre manière.

Les cas de suicide par submersion sont plus fréquents chez la femme que chez l'homme. Il est assez curieux d'étudier la différence qui, sur ce point, s'est établie entre les deux sexes.

	SUR 100 SUICIDES masculins.	SUR 100 SUICIDES feminins.
Asphyxie	74,8	51,3
Submersion	14,6	39,4
Armes à feu	9,4	0,1
Empoisonnement. . .	6,9	3,2
Autres moyens. . . .	3,3	6,0

Des différences analogues avaient déjà été constatées pour la période 1835-44. Dans cette période, sur 100 suicides du sexe masculin, 16,5 seulement avaient été accomplis par submersion; tandis que sur 100 femmes suicidées, 43,0 s'étaient noyées. Sur 100 suicides masculins, 72,8 avaient été attribués à l'asphyxie, et 48 seulement pour 100 suicides du sexe féminin.

Quant aux causes des suicides, il est très-difficile de les connaître; les procès-

verbaux, d'après lesquels ils sont constatés, n'offrant à ce sujet rien de clair ni de précis. Nous ne croyons même pas que des recherches sur ce point aboutissent à des résultats satisfaisants. Il est pourtant une cause qui nous paraît jouer un rôle considérable dans le suicide, c'est l'ivrognerie. Dans une foule de cas, elle agit comme cause sinon immédiate, au moins indirecte.

En Danemark, l'autorité chargée de la rédaction des procès-verbaux, pose habituellement la question suivante : le défunt était-il adonné à l'ivrognerie? Or, 17,5 fois sur 100, la réponse a été affirmative. Eh bien! cette proportion nous paraît encore très-éloignée de la vérité, et nous sommes convaincu que des informations plus précises et mieux dirigées en élèveraient considérablement le chiffre.

III.

De l'assurance contre l'incendie, en France, en 1858, par M. Le Hir.

Les tableaux suivants présentent, pour les compagnies d'assurance à prime fixe contre l'incendie et pour les sociétés mutuelles françaises, la somme des valeurs assurées en 1858, les primes afférentes aux risques en cours, le montant des sinistres, les frais divers et les frais d'administration.

Dans les comptes-rendus des compagnies à prime fixe, les frais divers et les frais d'administration, et aussi les bénéfices produits par l'assurance, font partie de l'excédant de la somme des primes sur les sinistres (dernière colonne).

Dans les tableaux des opérations des sociétés mutuelles, nous avons été forcé, faute de documents, de mêler quelques chiffres de 1857, et même de 1856, à ceux de 1858; mais comme ces trois années ont été très-chargées en sinistres, les différences ne doivent pas être bien sensibles.

Nous ferons suivre ces tableaux d'observations et de chiffres d'ensemble et de comparaison.

Compagnies d'assurances à prime fixe contre l'incendie.

NOMS DES COMPAGNIES.	RISQUES NETS EN COURS au 31 décembre 1858.	PRIMES AFFÉRENTES aux risques en cours.	MONTANT des SINISTRES.	EXCÉDANT de la somme DES PRIMES sur les sinistres.
La Générale	6,702,498,666	5,555,342	2,941,995	2,613,347
Le Phénix	5,530,146,712	5,098,148	3,642,711	1,455,437
La Nationale	5,595,252,124	4,332,566	2,384,464	1,948,102
L'Union	3,452,686,058	3,265,494	1,834,154	1,431,340
Le Soleil	[1] 2,850,000,000	3,393,829	2,063,549	1,030,280
La France	3,083,378,520	2,697,930	1,313,175	1,384,765
La Providence	2,391,808,090	1,986,429	1,159,792	826,637
L'Urbaine	3,004,823,314	2,744,084	1,603,957	1,140,127
La Paternelle	2,224,021,480	2,273,786	1,215,440	1,058,346
La Confiance	1,147,675,905	1,071,256	591,754	479,502
L'Aigle	1,259,596,562	1,453,062	680,890	772,172
Le Nord	[2] 1,000,000,000	[3] 1,045,472	[4] 516,285	529,189
	38,241,887,431	35,117,398	19,948,166	15,169,232

1. Ce nombre n'est qu'approximatif, le *Soleil* n'ayant pas donné la somme de ses valeurs assurées. Nous croyons qu'il faut déduire les réassurances du nombre que nous donnons comme sommes des risques en cours et des primes afférentes à ces risques; les primes déduites pour réassurances données par le *Soleil* en 1857 ont monté à 348,462 fr.

2. Somme approximative. Le compte rendu du *Nord* ne publie pas ses valeurs assurées. Dans notre chiffre doivent être comprises les réassurances données par la compagnie.

3. Dans ce nombre doivent être comprises les réassurances données par la compagnie.

4. D'après le compte rendu du *Nord*, dans cette somme de 516,285 figurerait celle de 328,600 fr. applicable aux réassurances, d'où résulterait qu'il ne serait resté en sinistres afférents aux assurances proprement dites de la compagnie que 187,685 fr., et cependant le président, dans son rapport, dit que les incendies ont sévi avec intensité dans la compagnie le *Nord* comme dans les autres compagnies.

Sociétés d'assurance mutuelle immobilière contre l'incendie.

NOMS DES SOCIÉTÉS.	CIRCONSCRIPTION.	ANNÉES.	VALEURS ASSURÉES réelles.	SOMME des SINISTRES.	FRAIS		TOTAL. SINISTRES, FRAIS DIVERS et d'administration.
					DIVERS.	D'ADMINISTRATION.	
Blois.	1 département .	1857	152,397,917	69,384	5,563	30,629	105,576
Bourges	1 département .	1858	46,736,850	33,608	2,112	13,214	48,934
Caen.	3 départements.	1858	611,742,066	205,935	106,049	16,317	328,301
Caen (la Neustrie) .	6 départements.	1857	81,143,514	30,671	9,104	20,285	60,060
Châlons-sur-Marne .	1 département .	1859	117,100,000	72,621	»	38,800	111,421
Chartres	1 département .	1856	108,854,785	28,920	608	34,833	64,361
Clermont-Ferrand. .	3 départements.	1857	25,386,205	8,161	838	4,945	13,944
Le Mans	20 départements	1857	734,505,200	164,404	44,544	74,850	283,799
Limoges	5 départements.	1857	104,211,702	48,663	6,814	18,758	74,235
Lyon	Ville et faub. de Lyon	1858	133,547,652	1,809	»	9,857	11,666
Marseille.	4 départements.	1858	107,976,900	1,524	»	14,648	16,172
Metz.	La ville de Metz.	30 juin 59	54,004,050	10,526	6,535	2,100	19,161
Melun	6 départements.	1858	241,196,477	94,772	10,897	53,063	158,732
Moulins	1 département .	1858	95,194,552	40,809	1,313	16,119	58,241
Mulhouse	1 département .	1858	94,035,064	60,764	4,717	19,816	85,297
Nantes (la Bretagne).	15 départements	1858	277,038,370	58,242	16,508	84,259	149,009
Nantes (la Nantaise).	5 départements.	1858	93,959,456	21,792	1,176	12,430	35,398
Orléans	14 départements	1858	158,339,815	68,252	2,086	32,436	102,774
Paris (la Banlieue) .	27 départements	1857	27,993,345	1,897	663	[1] 7,000	9,560
Paris (la Mut. immob.)	Paris seulement.	31 mars 59	2,566,634,000	[2] 282,658	»	[3] 141,739	424,397
Paris, Seine, Seine-et-Oise	2 dép. (Paris exc.)	1858	892,711,732	88,459	10,912	146,325	245,696
Poitiers	5 départements.	1858	265,585,606	37,397	16,009	31,203	84,609
Rouen	Toute la France.	1858	794,679,495	224,089	42,946	79,367	346,402
Strasbourg	1 département .	18 fév. 59	62,915,645	28,591	9,372	12,313	50,276
Tours.	1 département .	1 juill. 59	207,487,440	29,463	33,153	25,071	87,687
Valence	5 départements.	1858	127,480,400	43,571	5,924	31,870	81,365
Versailles	Versailles . . .	1857	49,570,900	105	833	2,560	3,498
			8,232,429,138	1,747,087	338,676	974,807	3,060,570

Sociétés d'assurance mutuelle mobilière contre l'incendie.

NOMS DES SOCIÉTÉS.	CIRCONSCRIPTION.	ANNÉES.	VALEURS ASSURÉES réelles.	SOMME des SINISTRES.	FRAIS		TOTAL. SINISTRES, FRAIS DIVERS et d'administration.
					DIVERS.	D'ADMINISTRATION.	
Blois.	1 département .	1858	26,064,543	7,006	356	5,606	12,968
Caen (la Neustrie). .	6 départements.	1857	139,739,123	52,628	17,889	55,895	126,412
Clermont-Ferrand .	3 départements.	1857	6,499,115	1,817	294	1,451	3,562
Le Mans	20 départements	1858	381,943,054	167,153	41,911	76,388	285,452
Limoges	5 départements.	1857	58,978,020	37,814	13,795	17,693	69,302
Melun	6 départements.	1858	58,265,465	[4] 65,396	17,145	16,286	98,827
Nantes (la Bretagne).	15 départements	1858	212,844,961	56,904	83,661	68,211	208,776
Nantes (la Nantaise).	5 départements.	1858	10,088,906	316	218	1,863	2,397
Orléans	14 départements	1858	12,362,618	6,549	480	4,326	11,355
Paris (la Banlieue) .	27 départements	1857	50,892,065	10,316	3,481	15,267	29,067
Paris (la Fraternelle).	Ville de Paris. .	1858	193,242,000	63,964	36,761	57,972	158,697
Paris, Seine, Seine-et-Oise	2 départements.	1858	95,684,110	11,853	4,151	25,063	41,067
Poitiers	5 départements.	1858	175,247,046	35,877	20,887	26,287	83,051
Rouen (anc. Mutuelle)	Toute la France.	1858	441,117,660	170,779	54,956	61,621	287,356
Valence	5 départements.	1858	113,138,100	71,011	5,609	33,941	110,561
			1,976,106,786	759,383	301,597	467,870	1,528,850

1. Ce nombre a été calculé approximativement.

2. Le montant des indemnités à la charge de la société, après déduction des recours et matériaux, était de 92,636 fr.

3. Dans les 141,739 fr. de frais d'administration sont compris les frais de direction, d'administration et œuvre de bienfaisance.

4. Sur cette somme de 65,396 fr., les réassureurs ont payé 18,408 fr., il restait à la charge de la société 46,988 fr.

Sociétés d'assurance mutuelle immobilière et mobilière.

NOMS DES SOCIÉTÉS.	CIRCONSCRIPTION.	ANNÉES.	VALEURS ASSURÉES réelles.	SOMME des SINISTRES.	FRAIS		TOTAL. SINISTRES, FRAIS DIVERS et d'administration.
					DIVERS.	D'ADMINISTRATION.	
Bordeaux.	29 départements	1858	140,935,332	33,443	9,404	43,374	86,221
Châteauroux	1 département .	1858	91,828,500	35,749	6,716	18,325	60,790
Paris (Centre mutuel)	Toute la France.	1857	272,268,240	150,622	46,215	101,733	298,570
Paris (la Parisienne).	Toute la France.	1858	363,801,729	148,307	132,058	67,861	348,226
Paris (la Prudence) .	37 départements	1857	152,387,300	43,802	[1] 23,718	[2] 53,200	120,720
Rouen (la Clémentine)	Toute la France.	1857	267,797,560	1,043,041	284,093	118,033	1,445,167
Rouen (Normandie) .	Toute la France.	1857	611,279,600	249,116	198,961	150,488	598,565
Rouen (la Rouennaise).	Toute la France.	1858	350,720,940	386,377	50,075	76,199	512,651
			2,251,019,201	2,090,457	751,240	629,213	3,470,910

Société d'assurance mutuelle contre les risques locatifs et recours de voisins.

Paris (la Fraternelle) .	Ville de Paris	1858	179,137,000	5,236	1,434	22,392	29,062

D'après les tableaux ci-dessus, les valeurs assurées par les compagnies d'*assurance à prime fixe* ont monté à . . . . 38,241,887,431 f

Les sinistres à 19,948,166

Les frais d'administration, frais divers et bénéfices, à. . . 15,169,232

Les sinistres, frais d'administration, frais divers et bénéfices, à. 35,117,398

L'assurance à prime fixe a donc coûté, tous risques compris, pour 1,000 fr. de valeurs assurées :

En sinistres . . . . 0 f 52,16

En frais d'administration, frais divers et bénéfices 0 39,66

En sinistres, frais d'administration, frais divers et bénéfices . 0 91,829

Les valeurs réelles assurées par les sociétés *mutuelles immobilières* ont monté à . . . . 8,232,429,138 f

La somme des sinistres à 1,747,087

La somme des frais d'administration à 974,807

La somme des sinistres, frais divers et frais d'administration, à. 3,060,570

Ainsi l'assurance mutuelle immobilière a coûté pour 1,000 fr. de valeurs réelles assurées :

En sinistres . . . . 0 f 21,03

En frais d'administration 0 11,84

En sinistres, frais divers et frais d'administration 0 37,17

Les valeurs réelles assurées par les sociétés *mutuelles mobilières* ont monté à . . . . 1,976,106,786 f

La somme des sinistres à 759,383

La somme des frais d'administration à 467,870

La somme des sinistres et frais divers et d'administration à. 1,528,850

Ainsi l'assurance mutuelle mobilière a coûté pour 1,000 fr. de valeurs réelles assurées :

En sinistres . . . . 0 f 38,43

En frais d'administration 0 23,65

En sinistres, frais divers et frais d'administration 0 77,37

Les valeurs réelles assurées par la société d'assurance *mutuelle contre les risques locatifs et recours de voisins* ont monté à . . . . 179,137,000 f

La somme des sinistres à 5,236

La somme des frais d'administration à 22,392

La somme des sinistres, frais divers et frais d'administration à 29,962

1. 11,433 fr., provenant de rentrées inespérées, ont été appliqués à diminuer la somme des frais divers qui étaient de 35,151 fr.

2. Ce nombre a été calculé approximativement.

Ainsi l'assurance mutuelle contre les risques locatifs et recours de voisins a coûté, pour 1,000 fr. de valeurs réelles assurées :

En sinistres	0^{f}02,92
En frais d'administration	0 13,06
En sinistres, frais divers et frais d'administration	0 16,22

Les valeurs réelles assurées par les sociétés mutuelles *immobilières et mobilières, contre les risques locatifs et de voisinage* ont monté à . . . . 2,251,019,201^{f}

La somme des sinistres à	2,090,457
La somme des frais d'administration à	629,213
La somme des sinistres, frais divers et frais d'administration à	3,470,910

Ainsi l'assurance des sociétés mutuelles assurant à la fois tous les risques d'incendie, a coûté pour 1,000 fr. de valeurs réelles assurées :

En sinistres	0^{f}92,85
En frais d'administration	0 27,95
En sinistres, frais divers et frais d'administration	1 54,19

Si nous réunissons maintenant toutes les espèces de risques et les *opérations de toutes les sociétés mutuelles*, nous aurons :

Valeurs réelles assurées	12,638,692,125^{f}
Sinistres	4,602,163
Frais d'administration	2,094,282
Sinistres, frais divers et frais d'administration	8,089,392

Ainsi l'assurance mutuelle contre l'incendie, tous risques réunis, a coûté pour 1,000 fr. de valeurs réelles assurées :

En sinistres	0^{f}36,41
En frais d'administration	0 16,56
En sinistres, frais divers et frais d'administration.	0 64,01

D'après les mêmes tableaux, les *valeurs assurées* par les compagnies d'*assurance à prime fixe*, contre l'incendie, en 1858, ayant monté à	38,241,887,431^{f}
Celles assurées par les sociétés d'*assurance mutuelle*, à	12,638,692,125
Le total a été de	50,880,579,556
Les *sinistres* des compagnies à *prime fixe* ayant été de	19,948,166^{f}
Ceux des sociétés *mutuelles* de	4,602,163
Le total sinistres a été de	24,550,329
Les *frais d'administration, frais divers et bénéfices* des compagnies *à prime fixe* ayant monté à	15,169,232
Les frais d'administration et frais divers des sociétés mutuelles à	3,487,199
Le total, frais d'administration, frais divers et bénéfices a été de	18,656,431
Total des sinistres, frais d'administration, frais divers et bénéfices	43,206,760

Ainsi l'*assurance à prime fixe ou mutuelle contre l'incendie*, tous risques réunis, a coûté, en France, en 1858, pour 1,000 fr. de valeurs assurées :

En sinistres	0^{f}48,25
En frais d'administration, frais divers et bénéfices	0 36,66
En *sinistres*, *frais d'administration, frais divers et bénéfices*	0 84,917

Il importe de rapprocher les résultats obtenus par les *sociétés mutuelles* de ceux des *compagnies à prime fixe*. Et d'abord nous ferons observer que la comparaison serait difficilement établie entre ces compagnies et les sociétés d'assurance mutuelle exclusivement immobilières ou exclusivement mobilières, puisque les risques qui affectent les objets mobiliers sont beaucoup plus considérables que ceux des immeubles, et puisque beaucoup de sociétés mutuelles, surtout les immobilières, excluent de leur garantie les risques très-dangereux. La comparaison ne peut donc s'établir qu'entre les compagnies *à prime fixe* et les sociétés d'*assurance mutuelle à la fois immobilière et mobilière, contre les risques locatifs et de voisins.*

Or, le coût de l'assurance à prime fixe a été, comme nous l'avons vu plus haut, pour 1,000 fr. de valeurs assurées, de	0^{f}91,829
Le coût de l'assurance des sociétés mutuelles assurant à la fois l'immeuble, le meuble, le risque locatif et de voisinage	1 54,19

Le coût de l'assurance a été, par conséquent, bien supérieur, dans les sociétés mutuelles assurant tous les risques, au coût de l'assurance à prime fixe. Cela vient principalement de ce que les sinistres de ces sociétés mutuelles ont été proportionnellement beaucoup plus considérables que ceux des compagnies à prime fixe.

Si les sociétés mutuelles n'avaient pas été plus maltraitées en sinistres que les compagnies à prime fixe, leurs pertes n'auraient monté qu'à 1,174,202 fr. 10 c. Et le coût tout entier de l'assurance pour 1,000 fr. de valeurs assurées, au lieu de 1f54,95, aurait été de 1f13,48.

Il semblerait résulter de ces observations que l'assurance mutuelle coûte plus que l'assurance à prime fixe; mais il n'en est point ainsi. Les sociétés mutuelles qui assurent à la fois tous les risques, les seules dont les opérations aient pu être prises pour terme de comparaison, ne font payer si cher leur garantie que parce que leur constitution et les conditions dans lesquelles elles agissent laissent à désirer, et surtout parce que la somme de leurs valeurs assurées n'étant pas assez considérable, elles ne peuvent reporter leurs frais d'administration sur un chiffre d'opérations suffisant.

Il est certain que l'assurance de sociétés mutuelles bien constituées et opérant sur de grandes masses de valeurs assurées, coûte beaucoup moins cher que celle des compagnies à prime fixe, au moins pour les bas risques, et notamment pour les maisons des villes, bâties en pierres, comme le sont presque toutes celles des villes en France.

Ainsi, en 1858, les valeurs classées[1] de la mutuelle immobilière de Paris ont monté à 3,282,154,000 fr. Les sinistres ont été de 282,658 fr. Les frais d'administration et autres frais de 141,739 fr. Le premier risque eût payé, d'après ces données, 0f12,930 par 1,000 fr. de valeurs assurées. Mais, comme la société mutuelle immobilière de Paris exerce des recours nombreux contre les locataires (car elle n'assure pas le risque locatif en dehors de l'immeuble), comme, en outre, elle a une réserve qu'elle emploie pour diminuer les charges de ses assurés dans les années calamiteuses, sa contribution pour le premier risque n'a été en réalité, en 1858, que de 0f08,980, dont 6 centimes de frais d'administration.

Or, le taux le plus bas du même risque, dans l'assurance à prime fixe, est de 0f20c ; il monte le plus souvent à 25 et 30 centimes.

Nous nous bornerons aujourd'hui à cet exemple. Dans un autre article, nous établirons des moyennes du coût de l'assurance contre l'incendie en France, pour plusieurs années, en comparant les deux modes d'assurances. Nous n'avons voulu donner aujourd'hui que le compte rendu des opérations de 1858.

IV.

Statistique médicale des maisons centrales de force et de correction, par M. le docteur PARCHAPPE, *inspecteur général du service sanitaire des prisons. (Compte rendu par M.* JULES DE LAMARQUE.*)*

Le ministère de l'intérieur a publié, il y a quelques mois, une statistique médicale des maisons centrales de force et de correction, qui embrasse la période 1850 à 1855, et continue, quoique sous une autre forme, la statistique des mêmes établissements de 1836 à 1839, par M. le docteur Chassinat. Nous allons signaler les faits les plus saillants de ce remarquable travail dû à M. le docteur Parchappe.

Les variations annuelles de la proportion de la mortalité considérée pour l'ensemble des prisons ne sont pas très-considérables. De 1836 à 1849, la mortalité pour 100 a oscillé entre un minimum et un maximum représentés : pour les deux sexes, par 5,24 (1849) et 9,95 (1847); pour les hommes, par 5,13 (1849), et 9,94 (1847); pour les femmes, par 3,67 (1837) et 9,95 (1847). L'écart de ces limites extrêmes se trouve sensiblement réduit, si l'on rapporte la mortalité de ces années exceptionnelles, et surtout celles de chaque année, à la moyenne générale qui a été : pour les deux sexes, 7,44; pour les hommes, 7,79; pour les femmes, 6,15. Ces

---

1. On entend par valeurs *classées* les valeurs rapportées au premier risque; ainsi, le risque qui dans l'échelle est imposé au double du premier risque, compte dans les valeurs classées pour deux fois son chiffre, et ainsi de suite.

variations ont été encore moins considérables dans la période de 1850 à 1855, où la mortalité moyenne a été, pour les deux sexes, de 6,28. On n'a pas compris dans ce chiffre, comme cela avait eu lieu pour la première période, la mortalité des jeunes détenus, beaucoup plus faible que celle des adultes; elle a été pour la seconde l'objet d'un travail séparé.

Il résulte de la comparaison de la mortalité moyenne pendant les deux périodes, que l'état sanitaire des maisons centrales s'est notablement amélioré de 1850 à 1855, principalement en ce qui concerne les hommes, dont la mortalité s'est abaissée de 7,79 à 6,23. Si l'on néglige la mortalité tout exceptionnelle de 41,99 due au choléra, qui a sévi dans la maison centrale d'Aniane, en 1854, le maximum de la mortalité ne dépasse pas, de 1850 à 1855, pour les hommes, la proportion de 13,72, et, pour les femmes, la proportion de 18,33, atteinte une seule fois dans la maison centrale de Limoges. On avait remarqué antérieurement que la mortalité des femmes, primitivement très-inférieure à celle des hommes, tendait à lui devenir égale. De 1850 à 1855, elle s'est encore accrue pour devenir un peu supérieure à celle des hommes, augmentation qui porte d'ailleurs presque exclusivement sur les deux maisons centrales de Haguenau et de Limoges. Les différences considérables de mortalité entre les diverses maisons centrales, bien que le régime disciplinaire et hygiénique de ces établissements soit partout le même et qu'ils contiennent une population identiquement semblable, appellent particulièrement l'attention. Ces différences paraissent tenir à des influences matérielles particulières aux localités et tout à fait indépendantes du caractère physique ou moral des détenus. L'exactitude de cette conclusion (formulée par M. le docteur Chassinat) s'est trouvée confirmée, dit M. Parchappe, par la reproduction du même fait pendant les périodes 1836 à 1849 et 1850 à 1855, et surtout par sa persévérance presque constante dans les mêmes établissements. Pendant ces deux périodes, ce sont toujours les maisons centrales d'Eynes, de Limoges, de Riom et de Haguenau qui présentent le chiffre de mortalité le plus élevé, et celles de Poissy et de Melun où les décès sont le moins nombreux. La statistique médicale aura peut-être pour résultat de faire découvrir un jour la nature de ces influences matérielles spéciales dont nous avons parlé et dont l'action, favorable ou nuisible, s'exerce presque toujours dans les mêmes maisons. Du reste, dans la période 1850 à 1855, les différences dans la mortalité sont devenues moins tranchées, en même temps que la mortalité diminuait dans l'ensemble des maisons centrales. On peut attribuer ce double progrès aux nombreuses améliorations qui ont été introduites dans ces établissements, et notamment à la suppression graduelle des quartiers de femmes dans ceux qui renfermaient les deux sexes. On a du moins remarqué un abaissement plus prononcé de la mortalité de 1850 à 1855, dans les maisons centrales qui ont cessé d'être communes aux deux sexes. La mortalité moyenne est descendue pour Beaulieu de 8,49 (hommes) et 8,13 (femmes) à 6,85; pour Fontevrault, de 9,05 (hommes) et 8,19 (femmes) à 8,21; pour Loos, de 6,36 (hommes) et 6,06 (femmes) à 4,62.

La viciation de l'air respirable est une des causes les plus puissantes parmi celles qui concourent à déterminer d'une manière absolue l'augmentation et, par conséquent, l'inégalité de la mortalité entre les divers établissements. Cette influence, à peu près inévitable dans toutes les maisons centrales, peut se trouver exagérée, pour quelques-unes, par une notable insuffisance de l'espace affecté aux habitations communes et de leur ventilation. Les prochaines statistiques ne manqueront pas probablement de déterminer l'importance de ce fait, par rapport à l'état sanitaire de nos grandes prisons. On peut, dès à présent, grâce à un précédent travail de M. Parchappe sur la contenance cubique des habitations dans les maisons centrales, en 1853, comparer la proportion d'air fournie la nuit à chaque détenu et la mortalité dans chaque établissement. On voit par ce rapprochement qu'une capacité d'une certaine étendue et une ventilation convenable assurent des conditions hygiéniques favorables dans les maisons centrales de Poissy, de Clairvaux et de Nîmes, dont la mortalité est relativement faible; qu'une capacité d'une moindre étendue et une ventilation insuffisante déterminent des conditions contraires dans la maison centrale de Riom, dont la mortalité est sensiblement élevée, et que l'insuffisance de la venti-

lation neutralise les avantages de la grande capacité des habitations dans les maisons centrales d'Eysses et de Fontevrault.

Les réformes opérées par suite de l'arrêté du 10 mai 1839, qui a prohibé l'usage du vin et du tabac et prescrit la règle du silence, semblent avoir déterminé, de 1840 jusqu'à 1848, une augmentation assez sensible de la mortalité. Elle a, néanmoins, diminué, de 1850 à 1855, par des effets dus à d'autres causes, bien que le régime disciplinaire, considérablement relâché en 1848 et 1849, ait peu à peu repris, dès l'année suivante, tous les caractères que lui avait donnés l'arrêté de 1839.

Le rapport de M. Parchappe se termine par un résumé des faits relatifs à l'état sanitaire pendant l'année 1853, et dont il a exposé les détails dans 14 tableaux synoptiques. Il est à désirer que les années suivantes soient l'objet d'un semblable travail; il permettrait de grouper et de comparer entre eux une quantité de faits suffisante pour rechercher utilement la solution des questions les plus essentielles de l'hygiène des prisons. Il serait même à désirer que les maisons d'arrêt, de justice et de correction, ainsi que les colonies privées affectées aux jeunes détenus, fussent comprises dans ces études, comme elles le sont dans la statistique des mêmes établissements que le ministère de l'intérieur publie sans interruption depuis plusieurs années, et dont ce fait seul atteste l'importance.

Nous venons de voir que, dans la période 1836-1849, la mortalité dans les maisons centrales a été: pour les hommes, de 7,79 p. %; pour les femmes, de 6,15; pour les deux sexes réunis, de 7,44.

Pour se faire une idée exacte du chiffre exceptionnellement élevé de cette mortalité, il importe de savoir que celle de la population générale, calculée d'après les relevés de l'état civil de 1853 (année ordinaire), est de 1 sur 45 habitants, ou de 2,22 p. %. Rapportée à la population de chaque sexe, elle a été, la même année, de 1 sur 44,85 hommes, ou de 2,23 p. % et de 1 sur 45,16 femmes, ou de 2,21 p. %. On a donc compté, dans les prisons centrales, pendant la période qui nous occupe, plus de trois fois et demie de décès parmi les hommes et un peu moins de trois fois plus de décès parmi les femmes que dans la population générale. Or, cette population comprend tous les âges indistinctement, c'est-à-dire aussi bien ceux qui fournissent le plus de décès, comme les âges extrêmes (enfance et vieillesse), que ceux qui en fournissent le moins, comme les âges moyens (adultes), tandis que celle des maisons centrales ne contient que des adultes et qui donnent, en moyenne, dans la population générale, de 1 à 1 $1/2$ décès pour 100 habitants. Les détenus de ces établissements ont donc 7 fois plus de décès que dans la vie libre, et par conséquent, l'homme qui y entre, a sept fois plus de chances de mourir que s'il fût resté en liberté. C'est là un fait grave, très-grave, et qui, selon nous, n'a pas suffisamment appelé l'attention de l'administration et du législateur. Chose singulière! la mortalité des maisons centrales n'est que de très-peu inférieure à celle des hôpitaux placés dans des conditions hygiéniques convenables (8 p. %) et elle l'a dépassée en 1857 (voir Statistique générale de France, 2e série; — Statistique de l'assistance publique). Il y aurait lieu de savoir, en outre, comme nous avons lieu de le croire, comment elle a été calculée. Si elle a été déduite du nombre total des individus qui ont fait un séjour quelconque dans les prisons, elle est inférieure à la réalité et ne peut plus être comparée à celle de la population générale, qui est fixe et permanente dans ses éléments. Il est évident, en effet, que l'individu qui n'a séjourné qu'une partie de l'année dans un lieu de détention, a moins de chances d'y mourir que celui qui y est resté l'année entière ou une série d'années.

Maintenant quelle est ou plutôt quelles sont les causes de cette mortalité extraordinaire? A nos yeux les trois principales sont: 1° l'agglomération, c'est-à-dire, au point de vue hygiénique, l'insuffisance de l'air respirable, et, au point de vue moral, les excès de tout genre qu'elle engendre; c'est l'agglomération qui détermine dans les casernes une mortalité double de celle de la population civile aux mêmes âges; 2° la privation de la liberté; 3° une alimentation insuffisante, ou mieux encore, la brusque substitution d'une alimentation moins animalisée, moins alcoolisée surtout, à celle du prisonnier avant son incarcération. *(Note de la rédaction.)*

DEUXIÈME PARTIE. — STATISTIQUES DIVERSES.

1° Documents communs a divers pays.

Justice criminelle.

C'est un intéressant problème, mais dont il est assez difficile de réunir exactement toutes les données, que celui de savoir si la moralité d'un pays s'élève ou s'abaisse. Il est en effet, en dehors des statistiques criminelles, un grand nombre d'actes coupables dont la loi pénale n'a pas à s'occuper, qui ne sont justiciables que de l'opinion ou de la conscience, et sans la constatation desquels cependant il n'est pas permis de porter un jugement définitif sur cette grave question. L'étude des documents officiels eux-mêmes ne saurait, en outre, être séparée de celle des conditions économiques nouvelles dans lesquelles peut se trouver, d'une période à l'autre, le pays auquel ces documents s'appliquent. Il est certain que la France antérieure à 1789, par exemple, n'est pas comparable, au point de vue de ces conditions, avec la France de 1860, et par conséquent il n'est pas douteux que si l'on possédait, pour la première, une statistique criminelle semblable à celle qui s'applique à la seconde, on y trouverait peut-être moins d'infractions à la loi, mais, à coup sûr, des infractions d'une nature différente. Les crimes ou délits contre les personnes, si fréquents dans les pays peu éclairés où la passion n'est pas modérée par le calcul, l'intérêt ou la réflexion, où l'espoir de l'impunité est très-grand, parce que les moyens abondent d'échapper à la vindicte publique, ces crimes ou délits, disons-nous, y seraient notamment plus nombreux. En revanche, toute la catégorie des attentats contre la propriété, qui sont la conséquence d'un état industriel et commercial très-avancé, joueraient un rôle moins considérable. Ce n'est pas tout. L'exactitude des comparaisons de cette nature est encore compromise par la différence entre les institutions de police judiciaire aux deux époques, c'est-à-dire entre les moyens de découvrir les infractions à la loi. Il est évident que, dans un pays où ces institutions auront atteint le plus haut degré d'efficacité possible, les infractions arriveront plus facilement à la connaissance de l'autorité que dans celui où elles seront restées stationnaires. En Angleterre, par exemple, où sauf le cas de flagrant délit et de quelques contraventions fiscales, le soin de la constatation et de la poursuite des crimes est abandonnée aux particuliers, et où la justice est énormément coûteuse, un plus grand nombre de ces crimes devra rester inconnu ou impuni qu'en France où leur recherche et leur répression appartiennent à l'autorité aidée des particuliers.

Enfin, quand on compare la criminalité d'un pays à diverses époques, il importe de s'assurer si l'ordre des compétences n'a pas été changé par la loi, c'est-à-dire si elle n'a pas confié à des tribunaux inférieurs le jugement d'actes antérieurement qualifiés de crimes et désormais rangés dans la catégorie des délits. Le cas contraire peut également se présenter, quoique plus rarement. Quant à la comparaison à établir entre plusieurs pays, elle présente, par suite de différences essentielles dans la qualification des faits repressibles et souvent dans la nature même de ces faits, des causes d'inexactitude tellement graves, qu'elle ne pourrait donner lieu, surtout dans la forme actuelle (très-incomplète pour plusieurs États) des documents officiels, à une étude vraiment scientifique. C'est sous le bénéfice de ces observations que nous allons aborder l'examen des statistiques criminelles.

France. — Le nombre moyen annuel des accusations et des accusés de crimes contre les personnes et les propriétés a suivi la progression indiquée par les moyennes quinquennales ci-après :

	CRIMES						POPULATION MOYENNE.
	CONTRE LES PERSONNES.			CONTRE LES PROPRIÉTÉS.			
	Nombre.	Accusés.	Nombre d'accusés pour un crime.	Nombre.	Accusés.	Nombre d'accusés pour un crime.	
1826-1830	1,354	1,824	1.35	4,022	5,306	1.32	31,857,961
1831-1835	1,547	2,371	1.53	3,697	5,095	1.38	32,561,463
1836-1840	1,593	2,153	1.35	4,135	5,732	1.38	33,540,910
1841-1845	1,695	2,186	1.29	3,597	4,918	1.37	34,230,178
1846-1850	1,778	2,438	1.37	3,381	4,998	1.48	35,401,761
1851-1855	1,880	2,353	1.25	3,398	4,751	1.35	35,911,211
1856	1,702	2,108	1.24	2,833	4,016	1.42	36,039,364
1857	1,657	1,966	1.19	2,742	3,807	1.39	36,139,364

En résumant les deux catégories de crimes et en recherchant le rapport des accusés à la population, on constate les résultats suivants auxquels nous joignons ceux des poursuites :

	NOMBRE TOTAL			NOMBRE d'habitants pour un crime.	ACCUSÉS		NOMBRE de condamnés pour 100 habitants.
	des crimes.	des accusés.	Nombre d'accusés pour un crime.		acquittés.	condamnés.	
1826-1830	5,376	7,130	1.33	4,517	2,782	4,848	68.0
1831-1835	5,244	7,466	1.42	4,427	3,156	4,310	57 7
1836-1840	5,728	7,885	1.38	4,297	2,797	5,088	64.5
1841-1845	5,292	7,104	1.34	4,901	2,313	4,791	69.4
1846-1850	5,159	7,430	1.42	4,749	2,733	4,697	63.2
1851-1855	5,278	7,104	1.35	5,055	2,019	5,085	71.5
1856	4,535	6,124	1.35	5,884	1,556	4,568	74.6
1857	4,399	5,773	1.31	6,260	1,404	4,369	75.7

D'après ces tableaux, le nombre des crimes, après s'être accru sans relâche de 1826 à 1854, est entré, à partir de 1855, dans une phase de diminution très-remarquée. En effet, de 7,556 en 1854, il est descendu à 6,480 en 1855, à 6,124 en 1856 et à 5,773 en 1857. En même temps que le nombre des accusés diminuait, la répression s'accroissait, c'est-à-dire qu'un plus grand nombre d'accusés était condamné par le jury. Cette double circonstance, due évidemment au rétablissement de l'ordre et du principe d'autorité en France, est d'autant plus remarquable, que la cherté des subsistances qui, en temps ordinaire, exerce une influence si sensible sur le mouvement de la criminalité, a été très-grande de 1854 à 1857 et qu'en outre, dans ces trois années, la population des villes s'est très-sensiblement accrue.

Nous constaterons encore, comme un fait remarquable, l'accroissement jusqu'en 1851 du rapport des accusés de crimes contre les personnes aux accusés de crimes contre les propriétés, et l'abaissement de ce rapport à partir de 1852. Ce fait est mis en relief par le tableau ci-après qui indique, pour 1000 accusés, le nombre de ceux qui l'ont été de crimes contre les personnes et de crimes contre les propriétés.

PÉRIODES ET ANNÉES.	ACCUSÉS DE CRIMES	
	contre les personnes.	contre les propriétés.
1826-1830	256	744
1831-1835	318	682
1836-1840	273	727
1841-1845	308	692
1846-1850	328	672
1851-1855	331	669
1851	393	607
1852	351	649
1853	328	672
1854	276	724
1855	311	689
1856	344	656

En 1857, ce rapport a encore fléchi ; il n'a plus été que de 341 contre 659. Il est certain que, dans la période septennale 1851-1857, tous les grands crimes ont diminué et notamment les crimes d'assassinat, de meurtre, d'empoisonnement, de parricide, de coups et blessures graves, de coups et blessures envers un ascendant. Seul, par une triste exception, l'infanticide a suivi une marche ascendante continue. Il est une nature de crimes dont la disparition, presque complète depuis 1852, n'a pas peu contribué à cette diminution de la criminalité, ce sont les crimes politiques. On sait, d'ailleurs, que, par suite du décret de 1852 qui a enlevé la connaissance des délits de presse au jury pour en confier la répression aux tribunaux correctionnels, cette nature d'infraction à la loi a disparu de la statistique des cours d'assises.

Le tableau ci-après indique le mouvement des affaires correctionnelles jugées de 1826 à 1857. Il importe de remarquer, pour l'explication au moins partielle des accroissements considérables que ce tableau met en relief, ce fait important que la législation pénale a été modifiée plusieurs fois en France dans le sens de l'abaissement des compétences, un certain nombre d'infractions à la loi que le Code qualifiait de crimes et qui, à ce titre, étaient

jugées par les cours d'assises, ayant été soumises comme de simples délits aux tribunaux correctionnels. Il ne faut pas perdre de vue, en outre, la tendance de jour en jour plus grande des chambres de mise en accusation de *correctionaliser* les crimes dont l'appréciation leur est confiée, c'est-à-dire de leur enlever les circonstances aggravantes qui déterminent la compétence de la cour d'assises, dans le but soit d'alléger la tâche du jury qui, autrement dans certaines circonscriptions judiciaires, serait énorme, soit peut-être d'obtenir une répression plus efficace, l'indulgence du jury étant souvent excessive. Enfin la magistrature militante a aujourd'hui une expérience qui lui manquait autrefois; elle se compose généralement, en outre, d'hommes plus jeunes et plus actifs. D'un autre côté, l'effectif de la gendarmerie a été sensiblement augmenté de 1826 à 1857 et le nombre des commissaires de police a plus que triplé. Ces diverses circonstances ont dû exercer une certaine influence dans le sens d'une constatation plus exacte que par le passé des infractions à la loi pénale.

	NOMBRE MOYEN ANNUEL DES PRÉVENUS	
	de délits communs.	de contraventions fiscales.
1826-1830	60,822	117,199
1831-1835	68,524	134,683
1836-1840	84,081	107,706
1841-1845	96,429	99,095
1846-1850	128,546	92,868
1851-1855	154,355	81,605
1856	225,561	59,862
1857	229,467	65,442

On voit que le nombre des délits communs a presque quadruplé de 1826-1830 à 1857. Quant au nombre des contraventions fiscales (forestières et autres), elles ont diminué dans le même intervalle de 79 p. %, ce qui pourrait s'expliquer ou par la faculté donnée, dans ces dernières années, aux administrations publiques de transiger sur les contraventions, ou par une extension de cette faculté.

Le nombre moyen annuel des jugements rendus par les tribunaux de simple police a suivi la marche indiquée ci-après:

PÉRIODES OU ANNÉES.	JUGEMENTS.
1826-1830	97,568
1831-1835	102,757
1836-1840	148,295
1841-1845	199,878
1846-1850	197,343
1851-1855	355,925
1856	402,914
1857	404,333

Ainsi le nombre des contraventions de simple police (généralement de très-peu d'importance) a plus que quadruplé de 1826-1830 à 1857.

Belgique. — Les institutions judiciaires de la Belgique ne diffèrent que très-peu, comme on sait, des nôtres; nous croyons donc devoir rapprocher immédiatement les deux pays au point de vue de la statistique criminelle. Le tableau ci-après fait connaître le nombre moyen annuel des accusés de crimes de 1826 à 1855, seul document officiellement publié jusqu'à ce jour.

PÉRIODES.	ACCUSÉS DE CRIMES		TOTAL.
	contre les personnes.	contre les propriétés.	
1826-1830	200	566	766
1831-1835	185	417	602
1836-1840	165	331	496
1841-1845	107	330	437
1846-1850	103	385	488
1851-1855	84	182	266

On constate ici une diminution tellement sensible des crimes que, tout en admettant un progrès sensible dans la moralité officielle du peuple belge, il faut nécessairement supposer que des modifications sensibles dans la législation pénale ont renvoyé devant les tribunaux correctionnels un nombre considérable d'infractions à la loi autrefois soumises aux cours d'assises. Or c'est ce qui a eu lieu en effet. Comme en France, on constate une diminution notable du nombre des crimes, celui d'infanticide excepté. Dans la période 1850-1855, le rapport des accusés à la population a été de 54,638 habitants pour un accusé de crime contre les personnes, de 27,891 pour un accusé de crime contre les propriétés, et de 18,477 habitants pour un accusé. Si l'on étudie, pour les cinq périodes ci-dessus, le nombre des accusés de crimes (jugés contradictoirement) pour lesquels la législation n'a pas varié, et qui sont le meurtre, l'infanticide, l'assassinat, l'empoisonnement et le parricide, on constate qu'ils ont plutôt augmenté que diminué, ainsi qu'il résulte du document ci-après :

1832-1835.	1836-1839.	1840-1845.	1846-1849.	1850-1855.
181	224	305	224	303

Le tableau suivant fait connaître, pour la période de 1850-1855, le résultat des accusations de crimes :

NOMBRE TOTAL des crimes.	NOMBRE TOTAL des accusés.	NOMBRE d'accusés pour un crime.	NOMBRE TOTAL des accusés acquittés.	NOMBRE TOTAL des accusés condamnés.	NOMBRE de condamnés sur 100 accusés.
1,059	1,606	1.51	406	1,200	74.7

Les résultats de la répression sont peu différents de ceux que nous avons indiqués pour la France; seulement la Belgique présente un nombre d'accusés plus considérable pour chaque crime. Si l'on ne tient compte que des accusés jugés contradictoirement, on remarque que, dans la même période, le nombre des acquittés pour 100 accusés a été de 28 et celui des condamnés de 72 p. %.

Le nombre moyen des affaires de police correctionnelle a suivi les phases ci-après :

Périodes.	Affaires.	Prévenus.
1832-1836	15,875	23,840
1837-1841	16,509	24,023
1842-1846	20,606	30,294
1847-1851	22,237	33,084
1852-1855	15,768	22,992

La diminution considérable qui se manifeste dans la dernière période et la faible augmentation constatée dans les périodes antérieures s'explique, comme pour les cours d'assises, par des modifications législatives dans les juridictions. Ainsi la loi du 1er mai 1849 a renvoyé aux tribunaux de simple police un grand nombre de délits que jugeaient autrefois les tribunaux correctionnels. Aussi allons-nous voir s'accroître assez sensiblement le mouvement des affaires jugées par les juges de paix.

Périodes.	Affaires.	Prévenus.
1840-1844	16,775	26,544
1845-1849	21,114	32,415
1850-1855	63,263	»

Autriche. — Nous ne connaissons, pour ce pays, que la statistique judiciaire recueillie, à titre d'essai (si nous ne nous trompons), pour 1856. Nous en allons résumer les résultats :

Le nombre total des crimes (*Verbrechen*) parvenus à la connaissance de l'autorité s'est élevé, en 1856, à 124,301, et celui des crimes poursuivis à 118,614. Ces crimes sont, en grande partie, de la nature de ceux que jugent nos cours d'assises. Toutefois la nomenclature officielle confond en une seule toutes les catégories de vols, tandis qu'en France les vols qualifiés sont seuls soumis au jury. Or, d'après le document autrichien, les vols poursuivis de toute nature se sont élevés en 66,221.

Pour 118,614 crimes qui ont donné lieu à des poursuites, 42,232 accusés seulement ont comparu devant la justice, dont 30,755 ou 72.8 p. % ont été condamnés.

Le nombre total des délits ou contraventions (*Vergehen*) dénoncés s'est élevé à 8,716 seulement, ce qui confirme notre observation qu'un grand nombre de vols simples sont jugés par les tribunaux criminels. Sur ces 8,716 infractions à la loi, 7,980 ont donné lieu à des poursuites, et 2,331 prévenus ou inculpés ont comparu devant la justice qui en a condamné 1,565 ou 67 p. %.

Prusse. Les documents que nous avons sous les yeux ne comprennent pas le ressort de la cour d'appel de Cologne; par conséquent ils sont incomplets. Ils distinguent entre les crimes et les délits. Le nombre des accusés de crimes et de délits a suivi la marche indiquée ci-après :

		1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
Accusés de	crimes	15,613	16,515	16,530	18,884	13,296
	délits	102,976	108,191	110,879	125,291	107,938

La diminution des crimes et des délits en 1857 est très-sensible; peut-être s'explique-t-elle par une modification dans les compétences judiciaires. Voici le résultat de la répression :

Accusés de crimes	condamnés	13,281	14,178	14,475	16,598	11,507
	acquittés	2,133	2,096	1,858	1,984	1,625
	décédés avant le jugemt	199	241	197	302	164
Accusés de délits	condamnés	85,862	92,224	95,537	107,856	91,424
	acquittés	15,799	14,695	13,934	15,508	14,919
	décédés avant le jugemt	1,315	1,272	1,408	1,927	1,595

Pour les accusés de crimes, le nombre moyen des condamnés a été de 87 p. %; c'est la répression la plus sévère que nous ayons encore constatée. Pour les accusés de délits, elle a été à peu près la même, soit de 86,34 p. %.

Angleterre. La différence, au point de vue de la classification des crimes et délits et des compétences, entre la France et l'Angleterre, rend particulièrement difficile le rapprochement de la statistique criminelle des deux pays. Le tableau qui suit fait connaître, pour diverses époques, le nombre moyen annuel des accusés jugés par le jury.

	CRIMES		FAUSSE MONNAIE.	AUTRES CRIMES.	TOTAL.
	contre les personnes.	contre les propriétés.			
1834-1840	1,985	19,644	442	1,144	23,215
1841-1845	2,194	23,624	545	1,338	27,901
1846-1850	2,048	24,287	594	854	27,783
1851-1855	2,062	23,960	886	663	27,571
1856	1,919	16,108	893	517	19,437
1857	2,158	16,610	959	542	20,269

La diminution de la criminalité dans les dernières années se reproduit ici, comme dans les divers pays pour lesquels nous avons pu comparer un certain nombre de périodes. Seul le crime de fausse monnaie fait exception au mouvement rétrograde de la criminalité anglaise, qui, toutefois, ne s'applique qu'aux attentats contre les propriétés, les crimes contre les personnes étant à peu près restés stationnaires. Si l'on distrait des individus traduits devant le jury anglais, les accusés poursuivis pour des actes qui, en France, ne constituent que des délits, afin de comparer les infractions également qualifiées de crimes dans les deux pays, on constate que le nombre des accusés de crimes contre les personnes en Angleterre est moins élevé de moitié qu'en France, tandis que le nombre des accusés de crimes contre les propriétés est plus faible chez nous. Il ne faut pas perdre de vue dans ce rapprochement que notre population est double de celle de nos voisins. Il est remarquable que le nombre proportionnel des acquittements par le jury anglais a été, en 1857, le même que par le jury français : 25 p. %.

Si les infractions jugées par les cours d'assises des deux pays ne peuvent que très-difficilement être rapprochées, les délits et contraventions soumis aux juridictions inférieures ont des analogies bien plus faibles, bien plus lointaines encore. En somme, les juges de paix et les magistrats de police anglais ont jugé 369,233 individus en 1857, tandis que nos tribunaux correctionnels et de simple police ont vu comparaître à leur barre 765,601 prévenus et inculpés, dont 229,467 ont été jugés par les premiers et 536,134 par les seconds. Pour donner une idée de la dissemblance des délits entre les deux pays, nous ferons remarquer que, dans les relevés français de 1857, figurent 60,754 délits forestiers, tandis qu'il n'en existe pas un seul dans les statistiques anglaises. Même observation pour les 75,859 individus poursuivis, en Angleterre, pour ivrognerie ou désordres commis dans l'ivresse, genre de délit qui n'est pas réprimé par nos lois pénales. A. L.

(Annuaire de l'Encyclopédie du XIXe siècle.)

Armées européennes.

Nous avons donné, dans le premier numéro du journal, un état récapitulatif des armées européennes dont nous avions puisé les principaux éléments dans l'*Almanach de Gotha* de 1860. Nous trouvons dans un document officiel anglais (*The Armies of the World*), qui ne reçoit qu'une publicité très-restreinte, et que nous croyons avoir été préparé d'après les informations les plus sûres, un tableau de même nature pour 1860, mais beaucoup plus complet, que nous allons reproduire.

	PAYS.	SUR LE PIED DE PAIX.			SUR LE PIED DE GUERRE.		
		HOMMES.	CHEVAUX.	CANONS.	HOMMES.	CHEVAUX.	CANONS.
I.	Grande-Bretagne	220,180	30,072	360	458,061	46,703	370
	Belgique.	39,365	8,754	152	116,267	12,800	152
	Pays-Bas	25,555	5,000	120	114,351	8,000	120
	Danemark.	3,445	2,662	48	57,042	8,100	120
	Suède et Norwége.	9,027	1,400	240	156,000	9,000	240
	Russie.	944,500	110,000	1,252	1,349,000	184,000	2,584
	Turquie	123,750	20,000	396	468,000	65,000	396
	— d'Europe (dépendances d'Europe) . .	18,000	1,300	10	54,000	4,000	10
	— d'Afrique (dépendances d'Afrique) . .	39,000	5,000	100	70,000	13,000	118
	Grèce	9,861	823	24	13,994	2,000	24
II.	Autriche.	339,063	72,112	1,304	764,049	153,582	1,372
	Prusse	182,340	35,981	432	564,250	128,728	1,080
	Bavière	57,095	13,859	80	252,544	32,000	136
	États de la Confédérat. germ. fournissant — le 8e c. d'arm.	21,011	8,000	108	68,352	14,000	108
	— le 9e c. d'arm.	24,000	4,700	84	71,070	11,200	84
	— le 10e c. d'arm.	25,633	6,097	122	53,741	16,371	136
	— la rés. d'infant.	9,675	»	»	19,971	»	»
	Suisse	»	»	»	178,944	15,000	226
III.	France	406,000	88,200	1,362	580,000	172,000	1,362
	Espagne.	111,619	17,190	304	279,784	35,000	456
	Portugal.	24,444	1,786	32	50,000	5,800	120
	Sardaigne et Italie centrale.	115,431	12,947	176	226,265	29,386	276
	États du pape	16,000	1,000	18	40,000	6,000	50
	Deux-Siciles	84,144	9,424	136	137,872	21,430	136
	TOTAL	2,849,138	456,307	6,860	6,143,557	993,100	9,676

2° DOCUMENTS SPÉCIAUX A DIVERS PAYS.

Note sur la longévité et la mortalité à Turin de 1800 à 1859.

En juillet 1860, on a constaté à Turin le décès d'une femme âgée de 110 ans; quelques jours avant, était décédée une autre femme de 100 ans; en 1859, neuf décès de 90 à 95 ans ont été inscrits sur les registres de l'état-civil; en 1858, un homme est mort à 101, et en 1857, à 104 ans.

Ces faits de longévité remarquable m'ont déterminé à rechercher, d'une part, s'ils étaient ou non plus nombreux dans le passé que de nos jours; de l'autre, si la mortalité générale s'est élevée ou a diminué; en d'autres termes, si les conditions sanitaires de cette ville se sont ou non améliorées.

Des auteurs ont écrit qu'avec les progrès de la civilisation les mœurs s'affaissent, les excès de toute nature s'accroissent. Ils ont surtout insisté sur l'influence délétère des agglomérations urbaines. A les entendre, par suite de ce mouvement de concentration des populations, les maladies deviendraient plus fréquentes et plus graves, surtout sous la forme tuberculeuse et scrofuleuse; la durée de la vie moyenne s'affaiblirait; les cas de

grande longévité deviendraient de plus en plus rares; la taille diminuerait; en un mot, la décadence de la race deviendrait manifeste.

D'autres ont affirmé la thèse contraire. Ils ont soutenu qu'avec les progrès de l'hygiène publique et privée, avec l'accroissement du bien-être sous toutes ses formes, les affections morbides qui frappent l'humanité ont diminué et en nombre et en intensité.

J'étais déjà depuis longtemps partisan de cette dernière opinion, mais plutôt instinctivement et en quelque sorte *à priori,* que par une étude raisonnée des faits, lorsque je me suis décidé à en chercher dans les relevés de l'état-civil de Turin, la confirmation ou la négation.

L'état-civil a été tenu avec beaucoup de soin dans cette ville depuis 1800 jusqu'à nos jours. De 1800 à 1811, j'ai fait personnellement le relevé des naissances, des mariages et des décès. Pour la période postérieure, je me suis borné à consulter les publications officielles de MM. Berruti et Bonino, dont l'exactitude n'est contestée par personne. J'ai pu ainsi étudier, avec la certitude de puiser aux meilleures sources, les modifications survenues, dans la situation hygiénique de la capitale des États sardes, depuis plus d'un demi-siècle. Voici les résultats de ce travail :

LONGÉVITÉ MOYENNE ANNUELLE A DIVERSES ÉPOQUES.

PÉRIODES.	POPULATION MOYENNE de la ville.	DÉCÈS de 70 à 80 ans.	DÉCÈS de 80 à 90 ans.	DÉCÈS de 80 à 100 ans et au-dessus.	TOTAL.
De 1787 à 1792	89,198	236	85	11	332
1799 à 1814	70,000?	243	83	9	235
1819 à 1828	103,069	84	24	2	110
1828 à 1837	121,154	333	85	4	422
1853 à 1859	179,000	405	127	4	536

On voit qu'à la fin du dernier siècle, lorsque la population de Turin ne dépassait pas 90,000 habitants, les cas de grande longévité étaient au nombre moyen annuel de 332; tandis que, dans la période de 1854-59, avec une population doublée, ces cas ont à peu près suivi la même progression. Ce premier rapprochement semble indiquer qu'au point de vue de la longévité seulement, les conditions hygiéniques de Turin ne se sont pas affaiblies. Mais à un second examen, on vérifie qu'elles se sont améliorées, puisque, par suite des guerres auxquelles la population de la ville a pris part pendant son annexion à l'Empire français, il s'est fait des vides considérables dans les générations qui appartiendraient aujourd'hui aux âges les plus élevés.

Voici, en effet, le chiffre du contingent qu'elle a fourni de 1809 à 1814, à la Grande Armée. On remarquera qu'il a presque triplé de l'une à l'autre année, tandis que la population est restée stationnaire.

Années.	Population.	Conscrits.
1809	66,495	1,395
1810	66,366	1,755
1811	67,167	1,952
1812	66,781	2,282
1813	66,454	2,848
1814	66,548	3,662

Dans le premier des deux tableaux qui précèdent, nous avons donné par périodes le mouvement de la longévité; nous croyons qu'on en lira avec intérêt le détail par année, d'abord dans la période la plus ancienne (1799-1813), puis dans la plus récente (1854-1859) :

1re PÉRIODE.

AN.	POPULATION non compris LA GARNISON.	DÉCÈS de 70 à 80 ans.	DÉCÈS de 80 à 90 ans.	DÉCÈS de 90 à 100 ans et au-dessus.	TOTAL.
1799.	89,594	204	99	14	317
1801	80,000?	216	75	15	306
1803	70,187	238	74	14	326
1805	68,769	261	98	7	366
1809	64,740	242	70	7	319
1810	64,611	249	99	6	354
1811	65,210	256	87	8	351
1812	64,499	300	74	6	380
1813	63,606	226	68	2	296

2e PÉRIODE.

1854	173,000	511	133	»	644
1855	»	354	122	»	476
1856	»	373	113	7	493
1857	»	391	126	7	524
1858	»	448	139	5	592
1859	186,423	356	129	9	494
1860 (1er sem.) .	»	267	96	5	368

En rapportant à la population le total des décès ci-dessus, on voit que les cas de longévité sont restés à peu près stationnaires. Mais si l'on ne tient compte que des décès aux âges les plus élevés, on constate un progrès remarquable de la première à la deuxième période. C'est ce qu'indique le tableau ci-après :

PÉRIODES.	DÉCÈS			
	de 95 à 100 ans.		de plus de 100 ans.	
	masc.	fémin.	masc.	fémin.
1805-1813	4	3	»	1
1828-1837	7	6	1	1
1854-1859 . , ...	1	8	3	»
1860 (1er semestre) . . .	»	»	»	2

La progression est ici manifeste, soit relativement, soit absolument.

Les décès qui précèdent (moins le 1er semestre de 1860) se divisent ainsi qu'il suit par état civil et par professions.

1. ÉTAT CIVIL.

	SEXE		TOTAL.
	masc.	fémin.	
Célibataires	6	2	8
Mariés	2	»	2
Veufs	8	16	24
	16	18	34

2. PROFESSIONS.

	SEXE		TOTAL.
	masc.	fémin.	
Rentiers	6	4	10
Commerçants . . .	1	»	1
Agriculteurs	5	2	7
Industriels	»	4	4
Domestiques	1	3	4
Militaires	1	»	1
Prêtres et religieux	2	»	2
Indigènes inscrits .	»	5	5
	16	18	34

Mais l'étude de la longévité ne suffit pas pour donner une idée exacte des changements survenus dans l'état de la santé publique d'une ville à des époques diverses. Ce qu'il faut surtout déterminer, c'est le rapport de la mortalité générale à la population. Le tableau suivant résume les recherches que nous avons faites dans ce sens.

1re PÉRIODE.

Années.	Population.	Décès.
1799	89,594	4,209
1801	80,000?	5,168
1803	70,187	4,481
1805	68,769	3,760
1809	64,740	3,107
1810	64,611	2,950
1811	65,210	3,362
1812	64,499	4,051
1813	63,606	3,823

2e PÉRIODE.

Années.	Population.	Décès.
1854	»	7,744 [1]
1855	»	5,851
1856	175,000	6,147
1857	»	6,498
1858	186,000	6,496
1859	190,000	6,381

1. Choléra.

Ces chiffres indiquent que la mortalité relative a sensiblement diminué de l'une à l'autre période. En effet, si elle avait suivi le mouvement de la population, elle aurait dû doubler en 1859, par rapport à 1799 ; tandis qu'elle ne s'est accrue que de moitié. En 1799, on avait compté 21,3 habitants pour 1 décès. En 1859, il n'y a plus eu qu'un décès pour 29,3 personnes. En d'autres termes, tandis que la population s'est accrue, de l'une à l'autre année, de 112 p. 100, la mortalité ne s'est élevée que de 54 p. 100.

Le chev. Dr Fedele Torchio,
Inspecteur de la salubrité publique à Turin.

(Communication à la Société de statist.)

Les faits qui précèdent seront lus avec beaucoup d'intérêt; nous croyons toutefois que notre correspondant aurait rendu sa démonstration plus complète, s'il eût prouvé qu'en même temps que la mortalité générale diminuait à Turin, le rapport des naissances à la population restait le même. Il n'ignore pas, en effet, qu'il existe entre les naissances et les décès un rapport de *cause à effet* tellement étroit, tellement intime, que l'on ne peut étudier séparément ces deux actes de la vie civile.

Il est évident que si les naissances diminuent, les décès doivent obéir au même mouvement. Vainement dirait-on, dans le cas qui nous occupe, que, puisqu'on se trouve en face d'une population qui s'accroît sans relâche, la question des naissances devient sans intérêt. Sans doute, si cet accroissement était le résultat unique de la supériorité de la fécondité sur la mortalité, le problème serait résolu; mais il est très-probable qu'il est dû surtout à l'immigration. La diminution des décès n'est point alors, *à priori*, et indépendamment de toute autre circonstance, une preuve sans réplique de l'amélioration de la santé publique; car on peut se trouver en face d'une population composée en grande partie d'adultes, et, par conséquent, donnant naturellement moins de décès qu'une population *normale*, et, en outre, d'une population peu féconde par le fait d'une diminution relative soit des mariages, soit du nombre des enfants par mariage.

A notre avis, l'enseignement que le docteur Fedele entend déduire des laborieuses et méritantes recherches auxquelles il s'est livré, serait bien plus concluant, s'il avait étudié parallèlement le mouvement des naissances et des décès, et démontré, par exemple, qu'à fécondité égale aux deux époques qu'il compare, la mortalité a diminué. Nous appelons son attention sur ce complément, suivant nous nécessaire, de l'excellent travail qui précède. *(Note de la rédaction.)*

Mouvement de la population en Angleterre, de 1845 à 1859.

ANNÉES.	POPULATION calculée en millions d'habitants.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.
1845. . . .	16,721	543,521	349,366	143,743
1846. . . .	16,925	572,625	390,315	145,664
1847. . . .	17,132	539,965	423,304	135,845
1848. . . .	17,340	563,059	399,800	138,230
1849. . . .	17,552	578,159	440,853	141,883
1850. . . .	17,766	593,422	368,986	152,738
1851. . . .	17,983	615,865	395,174	154,206
1852. . . .	18,208	624,171	407,938	158,439
1853. . . .	18,403	612,391	421,097	164,520
1854. . . .	18,618	634,506	438,239	159,349
1855. . . .	18,787	635,123	426,242	151,774
1856. . . .	19,045	657,704	391,369	159,262
1857. . . .	19,305	763,071	419,815	159,097
1858. . . .	19,523	655,481	449,656	156,070
1859. . . .	19,745	689,558	441,249	164,700
	273,253	9,278,621	6,163,403	2,285,520

Le rapport des trois actes de la vie civile à la population moyenne, calculée pour chacune des trois sous-périodes quinquennales dont se compose la période ci-dessus, s'établit ainsi qu'il suit :

SOUS-PÉRIODES.	NOMBRE D'HABITANTS POUR		
	1 naissance.	1 décès.	1 mariage.
1845-1849 . . .	30.6	42.7	121.5
1850-1854 . . .	29.5	44.8	115.1
1855-1859 . . .	28.9	44.8	120.7

Le gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Des chertés en France et de leur influence sur le mouvement de la population.

La hausse du prix des produits agricoles, sauf en ce qui concerne, et peut-être momentanément, les céréales, est un fait général en Europe, nous pourrions presque dire dans le monde entier. Cette hausse, qui s'est étendue successivement à tous les objets nécessaires à l'alimentation, inflige aux classes qui vivent d'un revenu fixe, dans les cas où ce revenu touchait déjà aux limites du nécessaire, les souffrances les plus vives.

Notre intention n'est pas de rechercher ici les causes (causes multiples) de ce phénomène. Cette recherche, qui rentre dans le domaine de l'économie politique, est étrangère à nos travaux, dont le but est surtout de constater et de préciser les faits. Par la même raison, nous n'examinerons pas davantage s'il a sa source dans des circonstances accidentelles ou permanentes. Nous dirons cependant qu'il y a deux sortes de chertés. L'une se produit à la suite de récoltes insuffisantes; ses effets, quoique transitoires, sont brusques, violents, et soumettent les populations à des épreuves d'autant plus redoutables, que, le plus souvent, elles les frappent à l'improviste et les trouvent sans défense. L'autre, plus lentement, mais sûrement progressive, résulte de circonstances économiques diverses, dont il n'est pas toujours facile de déterminer exactement le rôle et qui agissent sous les formes les plus compliquées.

C'est de la première que nous entendons nous occuper ici. Après avoir constaté historiquement ses diverses apparitions en France en prenant pour guide les autorités les plus respectables, nous rechercherons, dans la mesure des documents existants, ses effets sur le mouvement de la population; car c'est dans ce sens surtout que se manifestent ses conséquences les plus graves et cependant les moins connues. Il est certain que, lorsque sous son influence, on voit la mortalité s'accroître, les mariages diminuer ou devenir moins féconds, des déplacements considérables de population s'opérer, on peut dire que, dans le pays où se manifestent ces faits graves, les sources mêmes de la vie sont atteintes et qu'il importe que l'assistance publique et privée s'empresse d'élever ses sacrifices à la hauteur des besoins.[1]

1. Nos principaux guides pour cette revue historique sont : Delamarre (*Traité de la police,* 1738); Léopold Delisle (*Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge,* 1851); Pierre Clément (*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert,* 1846); l'auteur anonyme de la *Culture et du commerce des grains en France,* 1776); Herbert (*Essai sur la police générale des grains,* 1755); l'abbé Baudran (*Demande d'éclaircissements à M. Necker,* 1775); Moheau, *Recherches sur la population,* 1778); le *Moniteur* pour la période 1789-1800.

DU V^e AU X^e SIÈCLE.

La première famine locale mentionnée par nos plus anciennes chroniques, remonte au cinquième siècle. Elle éclata en Bourgogne en 481. La misère fut telle qu'un seul seigneur, parent de l'évêque Sidoine Apollinaire, fut obligé de nourrir 4,000 pauvres pendant toute sa durée.

La première famine générale sur laquelle on ait des renseignements précis, est généralement rapportée à l'année 514, sous Childebert. La mortalité fut énorme.

En 588, la pénurie des grains fut telle que le boisseau d'*avoine* (l'avoine formait alors la principale nourriture des classes agricoles) se vendit le tiers d'une livre d'or, c'est-à-dire l'équivalent d'environ 95 fr. monnaie de nos jours.

En 651, le roi Clovis II dut convertir en monnaie la châsse d'argent de Saint-Denis, pour en distribuer le produit aux pauvres qui mouraient de faim par milliers.

En 778-779, Charlemagne se vit obligé de prescrire des *jeûnes* et d'ordonner que des aumônes seraient faites par les évêques, les religieux de tous les ordres et par les seigneurs. Les mêmes mesures furent prises en 793-794. L'empereur crut devoir y ajouter un édit qui fixait un maximum pour le prix de l'avoine, de l'orge, du seigle et du froment. Pour lui, il fit vendre au-dessous de ce minimum les grains de ses domaines et ordonna aux grands-vassaux de suivre son exemple.

Pour la première fois, en 805, on signale une défense d'exporter les subsistances. En 806, les réserves en magasin sont interdites.

En 813, l'empereur autorise l'exécution des canons des conciles d'Arles et de Tours qui prescrivent: 1° aux seigneurs de faire vivre tous leurs serfs et gens de leur maison; 2° aux évêques d'affecter les trésors des églises aux besoins des pauvres *en présence des moines;* 3° aux marchands, d'avoir des poids et mesures justes et de ne pas acheter à vil prix le bien des pauvres.

DU X^e AU XIV^e SIÈCLE.

Nouvelles famines en 942 et 945. D'après la chronique de Rodulfius Glober, de 970 à 1040, c'est-à-dire dans un intervalle de 70 ans, on aurait compté 48 années de famines ou d'épidémies. Le grave Moheau assure (*Recherches sur la population*) que, dans une de ces famines dont il fixe la date aux années 1032 et 1033, on aurait exposé en vente à Tourennes de la chair humaine!

En 1043 commence une série de mauvaises récoltes qui, au moins en Normandie et dans l'Anjou, dure sept ans. La misère, arrivée à son comble, produit des épidémies meurtrières.

En 1053, sécheresse et disette; — en 1082, famine; — en 1091, disette occasionnée par une sécheresse prolongée; — en 1095-1096, sécheresse et famine; — en 1109, pluies torrentielles, disette de grains et de vin; la famine se prolonge pendant les deux années suivantes; — en 1125-1126, famine et mortalité; — en 1138 commence une famine qui *dure sept ans.* — En 1141, la mesure de froment, qui se vendait en Normandie, dans les temps ordinaires, de 8 à 10 sols, s'élève à 40 sols et la mesure d'avoine de 2 à 16 sols. — On constate le même fait en 1146. Disette par suite d'un hiver rigoureux en 1149-1150; — disette en 1151 par suite de pluies continuelles et d'inondations; — en 1156, des pluies torrentielles empêchent la récolte; — en 1162, famine et mortalité; — en 1174, disette; — en 1194, disette provoquée par des tempêtes et des grêles qui hachent les blés; elle dure trois ans et provoque une grande mortalité. Selon la chronique de Reims, les pauvres dévorent les charognes; un grand nombre de malheureux meurt de faim. — Famine en 1223-1224; elle sévit surtout en Flandres; — cherté en 1225; — famine en 1235; — famine générale en 1257-1258; le blé et le vin ont manqué; la peste décime la population de Paris. — Disette en 1263; la fabrication de la bière d'orge est interdite; — en 1272 disette; même interdiction; — en 1275, disette de blé et de vin; déjà en 1259, la récolte des vins avait été nulle; — en 1277, par suite de pluies torrentielles, les blés sont engrangés dans un état d'humidité qui compromet leur conservation; d'un autre côté, les semailles, par suite d'un hiver

précoce, se font dans de mauvaises conditions. Le prix du blé s'élevant rapidement, plusieurs parlements prohibent l'exportation des vins et céréales dans les provinces de leur ressort.

XIVe SIÈCLE.

Disette en 1304; le roi (Philippe-le-Bel) fait dresser un état des approvisionnements en grains dans le vicomté de Paris, ainsi que des quantités nécessaires pour les ensemencements, et ordonne de porter le reste au marché: cette mesure ne produisant pas l'effet attendu, un édit royal fixe un prix maximum pour les céréales et les autres objets de consommation alimentaire. Ce maximum provoque, comme il fallait s'y attendre, une hausse nouvelle. Le roi rappelle alors son édit et se borne à prescrire de nouveau l'envoi au marché du superflu de chaque famille. En même temps, un arrêt du parlement *interdit le commerce des grains* et défend d'enlever ceux de Paris.

La récolte de 1305 est mauvaise; le roi ordonne que les greniers de Paris seront visités et les blés découverts distribués aux boulangers pour être convertis « en une quantité suffisante de pain toutes les semaines. »

En 1315, le blé et le raisin ne mûrissent pas; une famine éclate qui dure deux ans et fait périr un grand nombre de personnes. — En 1334, famine et mortalité.

Les guerres presque continuelles du règne de Philippe-le-Bel amènent une nouvelle famine en 1338. *Elle dure dix ans.* En juillet 1344 notamment, le prix du blé s'élève, à Paris, au taux de 50 sols la mesure, ou cinq fois le prix courant.

En 1359, cherté du blé et manque absolu de vin et de fruits.

Disette en 1389. Une ordonnance du roi Charles VI du 14 août interdit l'exportation, sauf en ce qui concerne le Languedoc, où la récolte a été suffisante.

Mauvaise récolte en 1390. Une ordonnance du prévôt de Paris, du 10 juin 1391, prescrit à chaque famille, sous des peines sévères, de porter son superflu au marché, interdit le commerce des blés, ordonne aux cultivateurs de vendre directement leurs blés au marché, sans aucun intermédiaire, et *de vendre à un prix juste et raisonnable.*

XVe SIÈCLE.

Disette en 1415. Une ordonnance du prévôt de Paris enjoint d'apporter, à un jour fixé, au Châtelet de Paris, un état des quantités de grains que chacun possède, sous peine d'amende et de confiscation en cas de dissimulation.

La cherté continue en 1416, 1417, 1418 et 1419. Dans cette dernière année, un arrêt du conseil fixe le prix du blé. Un second arrêt élève ce prix, sur les observations des marchands qu'ils sont obligés d'aller faire leurs achats loin du rayon d'approvisionnement de Paris et que les *provinces sont pleines de soldats qui les pillent ou les rançonnent, et les grands chemins infestés de voleurs.* Deux autres arrêts l'élèvent encore, et des mesures extraordinaires sont prises pour assurer l'approvisionnement de Paris.

Famine de 1430 à 1439, provoquée beaucoup moins par les intempéries que par les guerres acharnées qui désolent l'intérieur du pays. Le célèbre chroniqueur Moustrelet raconte, avec des détails horribles, la mortalité qui sévit, particulièrement de 1437 à 1439, et enleva, dit-il, *le tiers de la population de Paris et des environs.* On peut juger de l'intensité du mal par les mesures de l'autorité pour approvisionner Paris et réduire la consommation dans les limites de l'extrême nécessaire. Parmi ces mesures, il faut citer l'élévation successive de la taxe du pain, les apports forcés au marché, la visite des maisons pour découvrir les blés cachés, la défense de fabriquer des pains de luxe et plus tard du pain de froment pur, l'interdiction d'exporter, etc.

Nouvelle disette en 1455 et 1459; en 1459 les états du Languedoc tenus à Béziers, se plaignent de ce que leur province a vu, en pleine paix, la *population diminuer d'un tiers par la famine et la peste.*

En 1466, l'insuffisance de la taxe décide un grand nombre de boulangers de Paris à cesser de cuire; les autres fabriquent du pain de mauvaise qualité. La taxe

ayant été relevée, mais probablement sans laisser un bénéfice suffisant aux boulangers, la fraude continue et soulève des plaintes unanimes.

Chertés de 1475 à 1477. — Famine en 1481; l'autorité recourt aux moyens les plus arbitraires, les plus violents, pour approvisionner Paris, l'objet de son unique préoccupation. — En 1484, on voit les états du Languedoc, réunis à Tours, signaler de nouveau les ravages que fait la disette dans la population.

XVI^e SIÈCLE.

Mauvaise récolte en 1520. La province affamée arrête les grains qui se dirigent sur Paris. Le parlement prend des mesures sévères contre les coupables. Les blés étant plus chers dans la province qu'à Paris, les marchands les font sortir de nuit de cette ville; arrêt du parlement qui interdit cette évacuation clandestine et enjoint aux marchands des provinces de vendre leurs approvisionnements au marché de Paris *dans un délai fixé.*

Famine en 1528 *qui se prolonge jusqu'en* 1534. « Il y eut des chaleurs si conti-« nuelles et si excessives depuis la fin de 1528 jusqu'au commencement de 1534, « que toutes les plantes languissaient dans la campagne. Il n'y eut pas, pendant ces « cinq ans, deux jours de gelée de suite. Cette chaleur énervait pour ainsi dire la « nature et la rendait impuissante. Rien ne venait à maturité; les blés s'en ressen-« taient plus qu'aucune autre plante, et, faute d'hiver, il y avait une si grande « quantité de vermine qui en rongeait le germe, que la *récolte fournissait à peine* « *la semence nécessaire pour l'année suivante.* » (Delamarre, titre XIV, p. 355.)

La récolte de 1544 est insuffisante. Des lettres patentes remettent en vigueur celles du 28 octobre 1531, aux termes desquelles il était défendu d'acheter les récoltes sur pied et de vendre ailleurs qu'au marché. En même temps la vente sur le marché est réglémentée de manière que « le populaire qui achète pour vivre du jour en la journée, soit servi le premier, et après, ceux qui veulent faire provision à temps. »

En 1548, le haut prix du blé oblige le prévôt de Paris à retirer la taxe du pain.

En 1560, la cherté est telle, qu'un arrêt du parlement prescrit au chapitre Notre-Dame et à un certain nombre de monastères riches (que l'arrêt désigne par leur nom), à venir au secours des pauvres de la ville de Paris.

L'année 1565 fut des plus calamiteuses: « Il y avait longtemps que la disette des « grains n'avait été si grande en France qu'elle le fut en 1565. Les grandes pluies « et les inondations de l'hiver, les fortes gelées et les neiges extraordinaires qui « troublèrent la saison du printemps, noyèrent ou arrêtèrent en hiver la plus grande « partie des semences; et le peu qui vint à maturité fut beaucoup gâté par les bruines « et par les nielles qui précédèrent la moisson. » (Delamarre, ibid.)

Pour assurer l'approvisionnement de Paris, l'autorité recourt à des mesures plus inquisitoriales plus violentes que jamais, et contribue ainsi à accélérer la hausse exorbitante des grains. Les habitants de la campagne, chassés par la faim, se portent en masse sur Paris, dont les rues sont bientôt envahies par une nuée de mendiants. Dans cette situation, un arrêt du conseil du 22 décembre ordonne que « Chacun des « bourgeois, manants et habitants de Paris, doubleront pour six mois le payement « de leur aumône à quoi volontairement ils se sont cotisés au bureau de la police « des pauvres, pour être distribué, par les commissaires desdits pauvres de chacune « paroisse, en deniers ou pain. » — Par le même arrêt, il est enjoint « aux pauvres « valides d'aller besoigner aux fortifications pour deux années, ou de s'occuper aux « œuvres publiques esquelles le prévôt des marchands et échevins les voudraient « employer, sous *peine de fouet* en cas de refus, ou s'ils sont trouvés mendiants. »

Cherté en 1567. — Un règlement de Charles IX du 4 février règle les mesures à prendre dans les villes pour en conjurer les conséquences. Ce règlement est renouvelé par Henri III en 1577, dans des circonstances semblables.

Les guerres religieuses de cette partie du seizième siècle, en exigeant des approvisionnements considérables pour les armées, mais surtout en dévastant les campagnes, amènent, encore plus que les perturbations atmosphériques, une nouvelle et cruelle disette en 1572 et 1573. Le mal devient tel, que le parlement, par un

arrêt du 30 mai 1573, qui enjoint aux habitants de faire connaître leur approvisionnement, ne craint pas d'encourager la délation en assurant au dénonciateur la moitié des blés confisqués, en cas de fausse déclaration.

Le 1er juillet, la même cour ordonne à ses propres membres de déclarer au greffe de la police les quantités de blé en leur possession. La disposition de cet arrêt signale le fait, habituel en pareil cas, d'une affluence considérable de pauvres à Paris, mais surtout les difficultés qu'éprouvent les marchands à faire venir du blé à Paris, les voitures et bateaux étant pillés en route, et les mendiants ou voleurs infestant les grandes routes. On y trouve ce passage : « Un receveur de Nemours qui « avait pouvoir du Roy de faire emmener 100 muids de blé pour le plat pays de « delà *qui mourait de faim, vivant d'herbes comme les bestes*, à grande prière, en « a laissé ici 40 muids. »

Le mal s'aggravant, et Paris étant menacé de la peste, par suite des maladies épidémiques que faisait naître l'insuffisance de l'alimentation publique, le parlement fait un nouveau pas, et le plus hardi de tous peut-être, dans la voie des expédients désespérés. Il commence par remettre en vigueur les édits somptuaires, *sur la superfluité des habits et des banquets ;* puis il *défend et déclare nuls tous achats de « blé, vins et foins*, ensemble les monopoles, déguisements et autres abus faits « esdits contrats. » Ce n'est pas tout : il ordonne que « dorénavant, tous les baux à « fermes des terres labourables, jusqu'à neuf ans et au-dessous, seront faits à grains « et non à prix d'argent; et que les baux à argent en cours d'exécution seront « réduits à grains pour le temps restant des dits baux. Et seront les fermiers con- « traints par toutes voies dues et raisonnables, de continuer et entretenir les dits « baux jà faits à la réduction et raison que dessus; et les laboureurs qui ont accou- « tumé de prendre à ferme d'argent, de les prendre et labourer à ferme de grain « raisonnable, sans qu'ils puissent être reçus à délaisser le labour et agriculture, « sous peine de tous dommages-intérêts, amende arbitraire et plus grande punition « s'il y échet. »

Ainsi, voilà la première cour souveraine du royaume intervenant dans les intérêts privés les plus sacrés, pour prescrire la violation des contrats en cours d'exécution, et apportant ainsi, dans toute l'étendue de sa vaste juridiction, la perturbation la plus profonde et la plus inique dans les relations des possesseurs et des cultivateurs du sol !

De pareils remèdes ne pouvaient qu'empirer le mal. Aussi le même parlement est-il obligé de prescrire au prévôt des marchands d'employer en achats de blés les fonds destinés aux fortifications qui s'élevaient alors autour de Paris, et de faire un emprunt (probablement forcé) aux bourgeois et habitants, pour venir au secours des pauvres.

Cherté en 1574. — Une ordonnance royale du 25 septembre interdit l'exportation des substances alimentaires.

En 1587, « les guerres civiles de la ligue attirèrent la disette des grains, par la « consommation qu'en faisaient les armées, et par *l'abandon presque total de la « culture des terres*. L'on fit des descentes dans les provinces pour en faire venir « des grains à Paris. » (Delamarre, *ibidem.*)

Un arrêt du 4 juillet, reconnaissant l'impuissance de la sagesse humaine à conjurer le fléau, ordonne « la descente de la châsse de sainte Geneviève et une proces- « sion générale. »

Le 15 juillet, un autre arrêt, se fondant sur la nécessité de venir en aide aux pauvres, au nombre de 17,000 (*sic*), que la caisse de la ville ne peut secourir et qui meurent de misère dans les rues, ordonne que les bourgeois et manants feront une avance de trois années sur leur cotisation au profit des pauvres. Mais en même temps, la cour fait injonction aux pauvres valides, qui ne veulent aller à la moisson et préfèrent mendier, de quitter la ville dans les 24 heures, sous peine du fouet, et de se retirer « ès-lieux de leur nativitez. »

La dernière cherté de ce siècle eut lieu en 1596. Elle ne paraît pas avoir eu la même intensité que la précédente.

XVII^{e} SIÈCLE.

Par une sorte de fatalité, difficile à comprendre aujourd'hui, au lieu de prodiguer les encouragements au commerce des blés, commerce si difficile, si onéreux, et même si dangereux en tout temps, mais surtout à cette époque, et qui seul cependant peut prévenir ou adoucir les chertés, nous allons trouver encore dans ce siècle, de la part du parlement et de l'autorité royale ou municipale, un luxe inoui de dispositions restrictives, essentiellement propres à accroître le péril ordinaire qui s'attache à ses opérations.

Une ordonnance du lieutenant civil du 8 janvier 1622, année de cherté, est une sorte de chef-d'œuvre dans ce genre. Tout ce qui peut décourager, éloigner la spéculation, y est soigneusement prévu. On ne s'y prendrait pas mieux pour affamer un pays. Défense de vendre au delà d'un certain prix; injonction de vendre dans un délai déterminé, sous peine de vente forcée au rabais; défense d'acheter des blés dans certaines localités; défense de vendre ailleurs qu'au marché; défense aux boulangers de se présenter au marché avant une certaine heure et d'acheter au delà d'une quantité déterminée, etc., rien n'est oublié de tout ce qui peut écarter les marchands et empêcher l'approvisionnement par leurs soins.

Après un répit de deux années, la cherté reparaît en 1625 et se *prolonge jusqu'en* 1631. On voit en 1629 plusieurs parlements, indifférents aux souffrances des provinces voisines, interdire la sortie des blés dans toute l'étendue de leur ressort, et cela sans que l'autorité royale intervienne pour casser de pareils arrêts! L'exemple des parlements est suivi, la même année, par les diverses villes du royaume. L'instinct de la conservation écartant tout autre sentiment, on retient partout les blés; les marchands, les cultivateurs eux-mêmes, ne peuvent approvisionner les localités situées à une certaine distance, sans courir le risque d'être punis ou sans s'exposer aux violences populaires. La ville de Paris subit la première les conséquences de cette triste situation qu'aggravent encore les dispositions barbares de sa police des grains. Aussi, non-seulement la misère y est affreuse, mais encore l'ordre public n'y est que très-difficilement maintenu. Les vagabonds et les mendiants se livrent surtout aux plus graves désordres: « Des séditions, dit Delamarre, arrivent tous les jours de marché aux halles; tous les jours, soir et matin, on tue plusieurs personnes, faute par les commissaires des quartiers de faire rechercher les vagabonds.» Une assemblée a lieu au Châtelet; elle se compose d'un certain nombre de membres du parlement, du lieutenant civil, du lieutenant criminel et de quelques autres magistrats. Cette assemblée, après s'être fait rendre compte des besoins de chaque quartier, des dispositions déjà prises par l'autorité compétente pour y satisfaire, délibère sur les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la famine. Tout à coup il se fait dans la délibération un trait de lumière qui aurait dû illuminer toute l'assemblée, et amener un changement radical dans l'esprit des règlements locaux sur la vente des grains; le lieutenant civil donne lecture d'une lettre d'un marchand de Soissons, qui se fait fort d'amener 15,000 muids de blé à Paris, *si la vente est déclarée libre!!* Mais le trait de lumière n'éclaire personne; l'offre n'attire que faiblement l'attention, et l'assemblée décide, d'une part, que des mesures plus sévères que jamais seront prises pour obliger les marchands à faire une déclaration exacte de leurs blés; de l'autre, que les vagabonds seront recherchés *et envoyés aux galères sans autre forme ni figure de procès.* Le président de la réunion, qui n'était autre que le premier président du parlement, va même jusqu'à émettre l'opinion: « que lorsqu'un vagabond est inscrit sur le livre rouge du Châtelet, et qu'il a été banni et flétri, *il ne faut point faire difficulté de le faire pendre.* »

En 1631, des lettres-patentes du 30 septembre, motivées par le fait que la récolte paraît ne pas être abondante, défendent l'exportation et *autorisent le transport de province à province.* C'est pour la première fois que cette disposition apparaît dans la minutieuse analyse que Delamarre nous a laissée des mesures législatives provoquées par la cherté. Elle indique l'existence, déjà à cette époque, de lignes de douane à l'intérieur, lignes qui ne pouvaient être momentanément supprimées que par une décision royale.

En 1643, un arrêt du conseil interdit l'exportation, et cette fois non plus seulement sous peine de confiscation des denrées et des bâtiments, mais encore pour la première fois, *sous peine de mort!* Un autre avis motivé «sur ce qui a été démontré que la nécessité des grains est grande dans la plupart des provinces de ce royaume», interdit aux marchands de *faire des amas.*

Un autre arrêt du 4 septembre 1649 interdit de nouveau l'exportation *sous peine de vie*, mais autorise le transport de province à province.

En 1660 le prix des blés s'élève rapidement. Selon l'usage, l'autorité attribue cette hausse aux spéculations des marchands de blé, et par ses ordres, des commissaires du Châtelet se rendent dans les diverses localités où la délation a fait connaître l'existence de magasins, les font ouvrir, s'emparent des grains, souvent au mépris des oppositions et saisies pratiquées par les créanciers, et les expédient sur Paris pour y être vendus au-dessous du cours. Quant aux marchands, ils sont arrêtés et mis en prison, *pour le procès leur être fait et parfait.* Après avoir raconté longuement et avec un vif sentiment d'approbation, ces attentats violents à la propriété, Delamarre, président lui-même au Châtelet, conclut par ces mots: *Et la cherté cessa avec la disette.* A Paris peut-être et momentanément; mais au dehors?

En 1661, un arrêt du conseil du roi, du 2 décembre, renouvelle l'autorisation du transport des grains de province à province. La cherté s'aggravant à Paris, des commissaires sont expédiés dans les provinces pour faire venir des blés, de gré ou de force. Ces commissaires rencontrent de vives résistances de la part des autorités locales, chargées, elles aussi, de pourvoir à la subsistance de leurs administrés, dont la misère est profonde. Un arrêt du conseil du 30 août ordonne alors «que les blés achetés pour la provision de la ville de Paris, seront amenés et voiturés en icelle, sans avoir égard aux défenses des juges et officiers des provinces pour empêcher l'enlèvement.» [1]

En 1662, la famine éclate avec toutes ses horreurs. Il faut lire dans des pièces originales, reproduites par M. P. Clément dans son *histoire de la vie de Colbert* et signées de témoins oculaires des plus honorables, les détails des indicibles souffrances des populations de certaines villes, mais surtout des populations rurales. Les provinces du nord de la Loire furent particulièrement atteintes: *la mortalité y enleva des villages entiers.*

A Paris, malgré des efforts extraordinaires et des dépenses énormes pour approvisionner le marché, le prix du pain s'éleva, d'après Delamarre, à 8 sols la livre, soit environ 21 sous de notre monnaie. Ce seul fait donne une idée du prix qu'il dut atteindre dans les provinces. «.... La moisson était encore éloignée, dit Dela-«marre, et la calamité publique se faisait sentir de tous les côtés. Mais le roi avait «fait acheter une quantité considérable de blés à Dantzick et ailleurs dans l'extré-«mité de l'Europe; S. M. y envoya jusqu'à 2 millions de livres. La flotte qui était «chargée de ces grains arriva dans nos ports en avril 1672, et Paris (toujours Paris, «la province jamais) s'en trouva à l'instant secouru.» (Delamarre, *ibidem.*)

Cet allégement ne fut d'ailleurs que de courte durée, si l'on en juge par les détails que Delamarre donne, en quelque sorte malgré lui [2], sur les tristes effets de la misère à Paris: «Il *parut* (le mot est heureux) dans ce même temps, que la mau-«vaise nourriture que le pauvre peuple avait prise pendant ces deux dernières années «de disette, causait plusieurs maladies dangereuses, et qu'il était à craindre que le «mal n'augmentât»; et plus loin: «.... on craignait la peste par suite des maladies «occasionnées par l'insuffisance de la nourriture.»

L'avocat général Turon s'exprime ainsi dans une requête au roi: «Cette grande «disette de blés cause dans la ville quantité de malades, dont plusieurs meurent «journellement.... Il faudrait purger les *prisons* des malades qui y sont en grand «nombre et particulièrement le grand Châtelet, où il y en a grandes quantités,

---

1. A Nogent-sur-Seine, le substitut du procureur général du roi, touché de l'effroyable misère qui régnait dans cette ville, avait fait arrêter un bateau chargé pour Paris et distribuer le contenu aux habitants.

2. Delamarre, qui écrivait au second quart du dix-septième siècle, fait les plus grands efforts pour dissimuler les déplorables conséquences des mesures prises à cette époque contre la cherté, et auxquelles il a été personnellement associé comme magistrat.

« quoique ces prisons soient fort petites et malsaines.» Ainsi, faute d'hôpitaux, on entassait les malades dans les prisons.

Dans une assemblée au Châtelet, un membre (et son nom mérite d'être reproduit), M. D'Aubray, lieutenant civil, propose d'essayer du régime de la liberté absolue du commerce des blés et de la vente du pain, dont il démontre les avantages avec une grande autorité de raison. Sa proposition est adoptée, mais seulement en ce qui concerne la suspension de la taxe du pain et du monopole de la boulangerie. Toutefois on ne laisse pas à ces deux mesures libérales le temps de produire leur effet; intimidée par les cris des pauvres et aussi par l'empressement des boulangers à profiter de la liberté qui leur est accordée pour surhausser le prix de leur pain, l'autorité s'empresse de revenir aux anciens règlements qu'elle aggrave par de nouvelles rigueurs.

La récolte de 1663 est médiocre; aussi la baisse des prix ne se fait-elle que très-lentement.

Interdiction de l'exportation par un arrêt du conseil du 16 mai 1679.

Des pluies diluviennes, des débordements, puis au printemps des gelées excessives compromettent la récolte de 1684. « On est menacé, dit Delamarre, d'une stérilité universelle. Dès le mois d'avril, le prix du blé est porté de 14 à 24 livres, et « peu après à 10 écus. Mais le roi avait fait acheter des blés en Barbarie et autres « lieux.» Ces blés, *amenés à Paris*, furent vendus au-dessous du prix d'achat, et « alors, continue Delamarre, l'abondance fut rétablie, et le bon marché à proportion.»

Cette abondance ne fut pas telle toutefois, que la cherté n'ait exercé une influence sensible sur la mortalité. Nous voyons, en effet, dans un tableau officiel du mouvement annuel de la population de la ville de Paris de 1670 à 1821 [1], le chiffre des décès qui avait été en moyenne, dans les deux années précédentes, de 17,500, s'élever, en 1684, *pour les neuf premiers mois seulement* [2], à 18,737.

Nouvelle prohibition de la sortie des grains en 1687.

Une disette très-intense, résultant de l'insuffisance de la récolte, se déclare en 1692. « ....Après la moisson, le froment est porté jusqu'à 24 livres le septier et les « autres grains à proportion, et le prix alla toujours en augmentant.» (Del.). Un arrêt du conseil du 13 septembre interdit l'exportation. Des désordres graves éclatent sur le marché et à la porte des boulangers. Le 18 décembre, deux individus, convaincus d'avoir fait partie d'une bande qui avait pillé une boutique de boulanger, sont condamnés à *être pendus;* deux autres sont envoyés aux galères. Nous n'avons pas de document officiel sur la mortalité dans le cours de cette année [3]; mais elle dut être considérable, si l'on en juge par le renseignement suivant donné par Delamarre. «....Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les mouvements qui parurent alors, et jusqu'à *la moisson de* 1694, des commencements d'émotions popu- « laires, *des cris et des gémissements des pauvres* qui se trouvèrent, par le dénom- « brement qui en fut fait au mois de mars 1694, au nombre de 3,420 mendiants. « Pendant l'année, il était entré à l'Hôtel-Dieu 36,707 malades, dont 5,412 étaient « morts.» (4)

La cherté continue et passe à l'état de famine en 1693. Les provinces sont le théâtre d'attroupements séditieux ayant surtout pour but d'arrêter les grains qui se dirigent sur Paris. La force armée envoyée pour les dissiper, est repoussée; le sang coule sur plusieurs points. A Paris, les mesures les plus extraordinaires sont prises pour assurer l'approvisionnement. Malheureusement, comme toujours, les blés disparaissent en raison même des efforts de l'autorité pour les attirer. D'un autre côté, le nombre des mendiants s'accroît, malgré des expulsions en masse, dans des proportions alarmantes. Le parlement ordonne alors l'ouverture d'ateliers de charité où sont admis les indigents valides des deux sexes de plus de douze ans.

La sollicitude du gouvernement se porte enfin sur la province où le mal a atteint

1. Ce document se trouve dans le 2e volume des *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publiées par la préfecture de la Seine.
2. Les trois autres manquent.
3. Le tableau du mouvement de la population à Paris contient une lacune de 1685 à 1708.
4. Le nombre moyen annuel des admissions était de 16,000 environ à cette époque.

des proportions effrayantes. Une ordonnance du roi du 5 septembre « commet dans « toutes les villes et autres lieux, des personnes de probité qui visiteront les fermes, « *abbayes, couvents, communautés religieuses et maisons*, et dresseront un état « de ce qui s'y trouve en blé. Une moitié de ces blés devra être portée aux marchés « voisins, pour y être vendue au prix courant, sans qu'elle puisse être remportée « sous quelque prétexte que ce puisse être. » Un arrêt du parlement limite la fabrication de la bière aux provinces de Flandres, Hainaut et Artois, et interdit la fabrication de l'eau-de-vie de grain. Un autre arrêt supprime : 1° tous droits à l'importation ; 2° les droits d'entrée, d'octroi, de péage, au profit du roi, des pays d'états, des villes ou communautés et des seigneurs, sur les blés transportés de province à province. En même temps, tout rassemblement tumultueux et toute violence contre les boulangers sont interdits, *à peine de vie*. Beaucoup de cultivateurs ayant résolu, pour pouvoir soutenir leur famille, de consommer jusqu'aux grains destinés à la semence, un arrêt du conseil du 13 octobre 1693 enjoint « à tous laboureurs d'en-« semencer leurs terres, sinon permet à toutes sortes de personnes de les ensemen-« cer sans en payer aucuns loyers, ni autres redevances. » Un arrêt du conseil établit un rôle des pauvres dans chaque paroisse, ordonne une cotisation obligatoire pour leur entretien et prescrit l'ouverture de nouveaux ateliers de charité, particulièrement pour les femmes et les enfants. En même temps, le parlement fulmine de nouveaux arrêts contre les mendiants valides, auxquels il enjoint de se retirer au lieu de leur naissance, sous peine d'être enfermés à l'hôpital général pour la première fois, et, en cas de récidive, de *servir comme forçat sur les galères de Sa Majesté pendant 3 ans*. Ces arrêts restent sans exécution.

La famine ayant poussé quelques malheureux à manger *les blés encore verts*, un arrêt du parlement, du 28 mai 1694, prescrit la nomination, dans chaque paroisse, d'un certain nombre de messiers chargés de veiller à la conservation des récoltes.

Paris était toujours l'objet de la principale préoccupation du gouvernement; au mois d'octobre 1693, des fours installés au Louvre livrent cent mille livres de pain par jour, qui sont vendus au peuple sur le pied de *deux sols* la livre. Les pauvres ne pouvant l'acheter même à ce prix, un arrêt du conseil substitue au système des ventes à bas prix, une distribution de 120,000 livres en argent par mois. A la même époque, des commissaires avaient été envoyés dans les provinces pour fouiller les greniers, faire porter aux marchés, diriger sur Paris les plus grandes quantités possibles de grains, et instruire sommairement *contre les monopoleurs*.

Boulainvilliers, dans son *État de la France*, et Expilly, dans son *Dictionnaire des Gaules*, citent quelques exemples de la mortalité extraordinaire due à la famine de 1693-1694. D'après le premier, la généralité de Pau aurait vu mourir de misère, 6,000 personnes sur 198,000. Parlant du dénombrement de la généralité de Moulins, par l'intendance, en 1696, Expilly s'exprime ainsi : « Lorsque le recensement fut fait, la généralité avait perdu au moins un cinquième de ses habitants par la famine de 1694. »

Des pluies extraordinaires, en juillet et en août, compromettent la récolte de 1698, et les prix atteignent presque aussitôt un taux très-élevé. Aux premiers symptômes de la cherté, le conseil du roi et le parlement renouvellent toutes leurs rigueurs contre les détenteurs de blé, que des commissions extraordinaires envoyées dans les provinces poursuivent avec une rigueur inouïe.

XVIII^e SIÈCLE.

Les pluies de l'automne 1708 et les froids excessifs de l'hiver, en détruisant une grande partie des semences confiées à la terre, suscitent les inquiétudes les plus vives sur le résultat de la prochaine récolte. Les dispositions suivantes, entièrement nouvelles, de la déclaration du roi du 27 avril 1709, attestent combien ces inquiétudes étaient fondées. Elle *permet* de ressemer les terres inondées ou dont les semences ont été détruites par les gelées, et concède un privilége « au prêteur des semences, » jusqu'à concurrence de la valeur du prêt, par préférence aux proprié-

taires et aux seigneurs censiers ou fonciers. Elle interdit la saisie des grains, même pour la taille et autres deniers royaux, jusqu'au 31 décembre. Une seconde déclaration du 11 juin interdit d'élever, en 1710, la taille de ceux qui ensemenceront leurs terres en 1709, et permet aux créanciers d'ensemencer les terres de leurs débiteurs, sur le refus de ceux-ci de le faire. En l'absence de créanciers, la même autorisation est accordée à toute personne, et *les fruits doivent appartenir en totalité* à celui qui aura ensemencé. Il est défendu aux propriétaires et aux créanciers de faire saisir le bétail ou le matériel agricole de ceux de leurs fermiers ou débiteurs qui voudront continuer la culture de leurs terres. Enfin, le droit de chasse est suspendu sur les terres ensemencées jusqu'après la récolte.

A Paris, un arrêt du parlement rétablit la taxe des pauvres et l'on remarque pour la première fois que les exempts de la taille doivent être imposés, mais seulement dans le rapport des deux tiers de leur revenu dans la paroisse. Les commissions extraordinaires, nommées habituellement en temps de disette pour juger les contraventions aux règlements sur le commerce des blés, sont autorisées, également pour la première fois, *à juger en dernier ressort.* Une troisième déclaration, du 20 juillet, permet aux propriétaires : 1° sur le refus des fermiers de continuer la culture des terres qu'ils ont prises à bail, de les faire cultiver à leurs frais; 2° de saisir entre leurs mains les blés nécessaires aux semences, et même, au besoin, les récoltes pendantes.

Inutile de dire que tous les édits, arrêts et règlements sur le commerce et la police des grains, sont renouvelés avec un redoublement de sévérité. On remarque notamment l'obligation imposée aux cultivateurs de déclarer leur récolte avant d'en avoir disposé, ainsi que *les quantités de terres à ensemencer*, sous peine de galères pour les hommes, à temps ou à perpétuité, et pour les femmes, de bannissement, *et même de mort, s'il y échet.*» (Décl. du 25 juin.)

La récolte étant restée au-dessous des prévisions même les moins favorables, on voit se renouveler ce drame terrible de la famine, dont nous avons déjà indiqué les effrayantes péripéties en 1629, en 1662, en 1692, etc. Une déclaration du 29 octobre décrète une imposition extraordinaire dans Paris: «Pour le produit en être employé en achats de blés pour cette ville.» Cette mesure et toutes celles que peuvent suggérer au gouvernement sa vive sollicitude pour la capitale sont insuffisantes pour assurer un approvisionnement régulier, et, sous l'influence de la misère, la mortalité, qui, dans les années ordinaires, ne dépasse pas de 15 à 17,000, s'élève à 29,288. Elle est encore de 23,389 en 1710.

Les naissances diminuent dans une proportion sensible. De 16,000, chiffre moyen annuel, leur nombre descend, en 1710, à 13,634; c'est une diminution d'un cinquième. Il est vrai que celui des mariages tombe de 4,500, moyenne annuelle, à 3,047 en 1709, et 3,382 en 1710.

Les auteurs que nous consultons constatent encore des chertés, et même des disettes, sinon des famines, en 1723; en 1725, année où les pluies détruisent une partie des récoltes, et le prix du blé s'élève au triple de son taux normal; en 1736; en 1740, où une déclaration du roi signale l'*existence de mauvaises récoltes depuis plusieurs années;* en 1754, où, pour la première fois, le gouvernement dispense de toute permission le transport des blés de province à province; en 1761, année pendant laquelle le gouvernement fait acheter des blés à l'étranger, et avance des sommes considérables à plusieurs provinces pour les mettre en mesure d'effectuer les mêmes achats.

La cherté de 1775-1776 mérite une mention spéciale. On voit, cette année pour la première fois, le gouvernement accorder des primes à l'importation, exempter de tous droits de fret les navires importateurs français ou étrangers, et suspendre la perception des droits d'octroi et de marché sur les grains dans toutes les villes, Paris et Marseille exceptés. Ces mesures, combinées avec les avantages résultant du libre commerce des blés, ne pouvaient cependant produire une baisse immédiate.

D'un autre côté, le commerce averti peut-être un peu tard et ne disposant d'ailleurs, à cette époque, que de ressources limitées, avait besoin de quelques mois

pour effectuer ses achats. Dans l'intervalle, les prix s'élèvent sans relâche et provoquent des troubles d'une extrême gravité. Dans les provinces, des bandes de paysans affamés se livrent aux plus graves désordres, incendiant, dans un incroyable égarement, les blés, les farines et les moulins. L'émeute, menaçante, se porte même jusque sous les fenêtres du roi, à Versailles. A Paris, les boutiques des boulangers sont pillées, et le marché envahi par une foule furieuse. C'est à cette disette que Moheau fait allusion, lorsqu'il dit ; « J'ai vu le dernier période de la misère; j'ai vu « la faim transformée en passion, l'habitant d'un pays sans récolte, errant, égaré par « la douleur, et dépouillé de tout, envier le sort des animaux domestiques, se ré- « pandre dans les prés pour manger l'herbe et partager la nourriture des animaux « immondes... D'un bout du royaume à l'autre, un cri national s'est élevé sur le « manque d'aliment, et il n'est presque aucune ville, aucune province, dont la sub- « sistance n'ait été compromise » (*Rech. sur la popul.* 1778). Cette disette ne fut pas heureusement de longue durée; l'arrivée des blés achetés par le commerce, les mesures prises pour assurer la libre circulation des grains à l'intérieur, firent bientôt sentir leur salutaire influence, qu'accrut encore la perspective d'une récolte satisfaisante. Toutefois les souffrances avaient été cruelles. A Paris, les décès, de 16,061, en 1774, s'étaient élevés à 18,662, en 1775, et à 19,966 en 1776. Et cependant, grâce aux sacrifices du gouvernement, les prix y avaient été, comme toujours, bien moins élevés que dans les provinces.

La récolte de 1788 est insuffisante; le prix du blé s'élève jusqu'à 50 livres le setier.

Par un regrettable oubli des principes posés par Turgot dans la mémorable déclaration de 1774, M. Necker ordonne des achats considérables à l'étranger, et renouvelle ainsi cette concurrence doublement funeste pour le consommateur et pour le Trésor, que la plupart des gouvernements qui l'ont précédé n'ont cessé de faire au commerce. Revenant ensuite aux plus fâcheux errements de ces mêmes gouvernements, il envoie dans les provinces des commissaires chargés de visiter les greniers ou magasins, et de faire conduire de gré ou de force les grains au marché, en ayant soin, avant tout, d'en diriger la plus grande partie possible sur Paris.

Cet expédient n'avait pas seulement pour résultat immédiat de favoriser, comme toujours, la dissimulation des blés, et, par conséquent, d'arrêter l'approvisionnement des marchés; à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, c'est-à-dire, au milieu des mouvements révolutionnaires dont le pays commençait à être le théâtre, il faisait naître deux dangers très-graves. D'abord il poussait jusqu'à l'hostilité la jalousie, la malveillance instinctives des provinces contre Paris, et provoquait, en outre, à la haine du gouvernement, dont la sollicitude un peu trop exclusive peut-être pour la capitale, apparaissait ainsi à tous les yeux. Le second danger, dont les troubles sanglants de 1775 avaient donné la mesure, consistait à faire croire aux accaparements, par conséquent, aux accapareurs, et à soulever contre les détenteurs de blé à un titre quelconque, des haines redoutables.[1]

C'est sur ces entrefaites que se réunissent les états généraux. La cherté, les moyens d'y remédier, sont tout d'abord l'objet de leurs préoccupations. Mais au moment où les divers ordres, séparés d'abord, puis réunis bientôt en une seule assemblée, confient à des commissions l'étude de ces moyens, des désordres d'une violence encore inconnue éclatent dans les provinces. D'abord la circulation des grains est partout compromise; sur toutes les routes, les convois de blés, surtout ceux qui se dirigent sur Paris, sont livrés au pillage. Bientôt, sur un mot d'ordre parti probablement de Paris, où les plus mauvaises passions se sont déjà donné rendez-vous, et où une poignée d'hommes, futurs coryphées de 1793, croit accélérer le triomphe des idées révolutionnaires en semant le deuil et la désolation dans le pays tout entier, des bandes armées se lèvent en quelque sorte simultanément de

---

1. Les ennemis de M. Necker ont prétendu que cette cherté était factice, qu'elle n'eut d'autre cause que la publicité qu'il donna à ses appréhensions et à des achats de grains au dehors. La vérité est que les froids excessifs de l'hiver de 1789, pendant lequel le thermomètre descendit à 17 degrés Réaumur à Paris, des grêles fréquentes en juin et juillet, compromirent très-gravement la récolte.

toutes parts et commencent le pillage, puis l'incendie des châteaux. «De tous côtés, dit Dupont de Nemours, dans la séance de l'Assemblée nationale du 5 août 1789, on se plaint d'entreprises contre les personnes et les propriétés par des brigands qui courent les provinces.» Le *Moniteur* lui-même (n° du 7 août) donne sur les méfaits de ces bandes les nouvelles les plus alarmantes.

Le 30 juin, une émeute formidable éclate à Paris; une multitude égarée pille les boulangers, envahit le marché, et pousse des cris de mort contre les accapareurs. Après quelques mois d'un calme apparent, mais qu'elle emploie à s'organiser, l'émeute reparaît tout à coup, plus nombreuse, plus formidable, et accomplit, grâce à la faiblesse, à l'insuffisance ou à la connivence de la force armée, ces funestes journées des 5 et 6 octobre, où l'on voit la royauté franchir la première étape qui la sépare de l'échafaud.

Vainement l'assemblée accumule décret sur décret pour assurer la circulation des grains, pour punir les incendiaires et les assassins qui sèment la terreur dans les provinces, pour encourager l'importation par des primes, pour empêcher l'exportation, ses efforts et ceux du gouvernement restent impuissant; et un jour, les ministres, à bout de ressources et d'expédients, viennent lui déclarer qu'ils «déclinent la responsabilité de l'approvisionnement de Paris.»

La cherté continue en 1790 et 1791, en grande partie par le fait des entraves apportées à la circulation des grains. L'assemblée met successivement à la disposition du gouvernement des sommes considérables pour venir en aide aux départements nécessiteux et faire des achats de grains à l'étranger. Le mal s'aggrave en 1792; aux causes d'enchérissement déjà connues viennent s'ajouter la sortie ou l'enfouissement du numéraire, la prompte dépréciation des assignats, les énormes approvisionnements exigés par la guerre, les bras qu'elle enlève à la culture, les violentes et continuelles déclamations de la tribune contre les *accapareurs* et les marchands de blé, et bientôt, enfin, la fatale mesure du *maximum*. Des ateliers de charité s'organisent de toutes parts, grâce aux sacrifices de l'État, des départements, des communes et des particuliers; mais ces faibles palliatifs n'arrêtent pas un instant la marche du fléau, et, le 6 février 1792, le ministre Roland vient déclarer à l'assemblée que *la situation est alarmante.*

Nous arrêterons ici ce lamentable récit, pour nous borner à rappeler que la cherté qui eut, de 1792 à 1795, le caractère d'une véritable famine(1), ne cessa complétement que dans la seconde année du Consulat, après avoir exercé sur les crimes de la période révolutionnaire, une influence à laquelle les historiens n'ont pas, selon nous, donné un relief suffisant.

Bien que, par suite des sacrifices extraordinaires de la Convention, le pain ait été à bas prix à Paris, pendant la plus grande partie de la crise révolutionnaire (2), ce-

---

1. On lit dans les considérants d'un projet de règlement sur le commerce des bestiaux soumis à la Convention, le 24 juin 1795, au nom du Comité de salut public : « . . . convaincu de la nécessité d'arrêter le surhaussement effrayant de la viande qui déjà coûte à la nation 12 francs la livre, et qui « bientôt lui en coûtera 18 à 20. . . . . »

Le 31 mars, Lecointre de Versailles conjure la Convention « de prendre enfin des mesures pour em- « pêcher qu'on vende le pain 25 sols la livre (monnaie métallique) au palais Égalité; de 20 à 25 sols à « Versailles; de 30 à 40 sols à Lyon. » — Le 24 avril, Piette déclare, à la tribune, que la hausse des subsistances et la misère générale n'ont plus de limites. « J'ai vu, dit-il, des infortunés obligés de » manger l'herbe des champs, des racines d'arbustes. » — Le 24 octobre, Hardy donne lecture d'une lettre de Rouen qui apprend « que les députés nommés par cette ville pour le Corps législatif refusent « d'accepter; que les administrateurs font de même, parce qu'ils ne peuvent, disent-ils, *administrer* « *un peuple qui meurt de faim.* — Il est à ma connaissance, ajoute Hardy, que, depuis deux ans, les « habitants de cette ville sont reduits à 4 onces de pain par jour. Cette commune n'a aucun moyen de « s'approvisionner et déjà une maladie contagieuse y régne. . . . »

2. Dans un rapport de Boissy d'Anglas, au nom du Comité de salut public, sur les subsistances de Paris, on remarque cette phrase ; « Habitants de Paris, pourriez-vous réclamer le moindre superflu, « quand vos frères manquent souvent du nécessaire ? ... Vous ne payez le pain *que* 3 *sols*, et presque « partout on le paie plus de 20 sols ! ... »

Dans son livre sur les *finances de la République* en l'an x, Ramel parlant d'une émission de 48 milliards d'assignats, signale parmi les nécessités de la situation celle qui consistait à mettre la commune de Paris en mesure de donner *presque pour rien* à tous ses habitants indistinctement, riches ou pauvres, un pain qui coûtait à l'État *huit sols* la livre, valeur métallique.

pendant la cherté s'y est manifestée par un accroissement sensible de la mortalité. Le nombre des décès, de 17,952 en 1791, s'élève tout à coup, pour les neuf premiers mois seulement de 1792, à 17,416; pour l'année 1793, à 21,167; pour 1794, à 30,388; pour 1795, à 26,978; pour 1796, à 27,779. Si, d'une part, il faut tenir compte de l'accroissement dont la population de Paris devait être l'objet, à cette époque, par suite des immigrations provoquées par le bas prix du pain; de l'autre, il est de notoriété publique qu'à Paris, comme dans le reste de la France, la tenue des régistres de l'état civil, pendant la période révolutionnaire, a été l'objet des plus graves négligences et par conséquent de nombreuses omissions.

Cette influence de la cherté sur la mortalité, à Paris, a été, pour la période 1724 à 1763, l'objet d'une étude intéressante et peu connue de Messance dans ses *Recherches sur la population.* Les nombreux documents qu'il a réunis à ce sujet tendent à démontrer que le haut prix du blé a presque toujours coïncidé avec une élévation sensible du chiffre des décès. Voici les résumés de ces documents divisés en deux périodes, comprenant l'une les années 1724 à 1743; l'autre les années 1744 à 1763.

PREMIÈRE PÉRIODE.

ANNÉES DE CHERTÉ.		ANNÉES DE BAS PRIX.	
PRIX MOYEN du septier de blé (156 litres), à Paris, dans les années 1724, 27, 29, 34, 38, 39, 40, 41, 42 et 43.	MORTALITÉ MOYENNE dans les mêmes années.	PRIX MOYEN du septier dans les années 1725, 26, 28, 30, 32, 33, 35 et 37.	MORTALITÉ MOYENNE.
21 liv. 10 sols.	21,174	17 liv. 5 sols 5 den.	17,529

DEUXIÈME PÉRIODE.

ANNÉES DE CHERTÉ.		ANNÉES DE BAS PRIX.	
PRIX MOYEN du blé dans les années 1748, 49, 53, 54, 55, 57, 58, 60, 61 et 63.	MORTALITÉ MOYENNE.	PRIX MOYEN du blé dans les années 1744, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 56, 59 et 62.	MORTALITÉ MOYENNE.
18 liv. 10 sols 6 den.	19,913	16 liv. 17 sols 6 dén.	17,543

L'auteur examine ensuite si les années des décès les plus nombreux coïncident toujours avec les années des prix les plus élevés et réciproquement; mais il n'arrive pas, sous ce rapport, à une affirmation absolue. On comprend, en effet, que des épidémies, indépendantes de la cherté, peuvent exercer sur la mortalité une influence très-sensible. Toutefois il constate qu'un grand nombre de décès coïncide toujours avec un prix élevé du blé.

Le tableau suivant résume ses recherches sur ce point:

ANNÉES DU PLUS GRAND NOMBRE DES DÉCÈS.					ANNÉES DU MOINS GRAND NOMBRE DES DÉCÈS.				
ANNÉES.	DÉCÈS.	PRIX DU SEPTIER.			ANNÉES.	DÉCÈS.	PRIX DU SEPTIER.		
		LIV.	SOLS.	DEN.			LIV.	SOLS.	DEN.
1753	21,716	20	3	9	1744	16,205	11	15	»
1754	21,724	19	5	»	1745	17,322	12	1	3
1755	20,021	14	16	3	1751	16,673	19	13	9
1757	20,120	22	»	»	1756	17,236	16	3	9
Moyennes. . .	20,895	19	1	3	Moyennes. . .	16,859	14	8	5

On voit que, pour l'année 1757 seulement, le plus grand nombre des décès ne coïncide pas avec le prix le plus élevé du blé.

Il ne paraît pas, d'ailleurs, exister un rapport étroit entre les années des moindres décès et celles du moindre prix du blé.

En continuant les recherches de Messance jusqu'en 1788, M. le docteur Melier, dans un excellent mémoire lu à l'académie des sciences en 1738, a constaté les résultats analogues que nous résumons ci-après:

PÉRIODE DE CHERTÉ.			PÉRIODE DE BAS PRIX.	
PRIX de l'hectolitre de blé dans les années de cherté relative 1768, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 84 et 86.	MORTALITÉ MOYENNE ANNUELLE dans l'année même de la cherté.	dans l'année suivante.	PRIX de l'hectolitre dans les années 1756, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66 et 80.	MORTALITÉ MOYENNE.
15f 91c	19,370	19,054	9f 74c	18,986

La différence entre les deux mortalités est plus sensible si, pour la même période, on en relève le chiffre dans les années de la plus grande et de la moindre cherté.

PÉRIODE DE GRANDE CHERTÉ.			PÉRIODE DE TRÈS-BAS PRIX	
PRIX DU BLÉ DANS LES ANNÉES 1768, 70, 71 et 75.	MORTALITÉ MOYENNE dans la première année de la cherté.	dans la seconde année.	PRIX DU BLÉ DANS LES ANNÉES 1761, 62, 63 et 64.	MORTALITÉ MOYENNE.
17f 21c	19,741	19,870	8f 48c	18,760

Selon Messance, le chiffre de la mortalité n'est pas le seul indice des souffrances d'une population dans les années de cherté; il en existe un autre bien plus significatif encore dans le nombre des malades admis aux hôpitaux pendant les mêmes années.

Voici l'analyse des documents qu'il a réunis sur ce point:

PREMIÈRE PÉRIODE, DE 1739 A 1743.

ANNÉES DE CHERTÉ.			ANNÉES DE BAS PRIX.		
PRIX du septier de blé en 1739, 40, 41 et 42.	NOMBRE MOYEN ANNUEL des malades admis.	des décès.	PRIX du blé en 1728, 34, 35 et 43.	NOMBRE MOYEN ANNUEL des malades admis.	des décès.
26 liv. 1 s. 11 d.	26,080	6,704 ou 1 décès sur 3.89 admis.	12 liv. 15 s. 4 d.	17,930	3,727 ou 1 décès sur 4.84 admis.

DEUXIÈME PÉRIODE, DE 1744 à 1763.

ANNÉES DE CHERTÉ.			ANNÉES DE BAS PRIX.		
PRIX du blé en 1749, 52, 53, 54, 57, 59, 60, 61, 62 et 63.	NOMBRE MOYEN ANNUEL des malades admis.	des décès.	PRIX du blé en 1744, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 55, 56 et 58.	NOMBRE MOYEN ANNUEL des malades admis.	des décès.
19 liv. 4 s. 11 d.	23,352	4,841 ou 1 décès sur 4.82 admis.	16 liv. 3 s. »	18,839	4,263 ou 1 décès sur 4.42 admis.

Ici les faits sont concluants: dans la première période où se rencontrent, il est vrai, des années de très-grande cherté, les admissions s'accroissent de près de moitié (45 p. %). Le rapport des décès aux admissions s'élève à près du quart (24 p. %). On constate des résultats analogues, mais naturellement moins sensibles, dans la deuxième période où la cherté est moins sensible. Cependant si, même dans cette période, on choisit, pour les grouper, les années de la plus grande et de la moindre cherté, on trouve encore que l'influence des hauts prix est très-sensible sur les admissions et la mortalité.

PRIX du blé dans les années 1753, 54, 60 et 63.	NOMBRE MOYEN ANNUEL des admissions.	des décès.	PRIX du blé dans les années 1744, 45, 46 et 47.	NOMBRE MOYEN ANNUEL des admissions.	des décès.
18 liv. 15 s. 7 d.	23,696	5,140 ou 1 décès sur 4.61 admis.	13 liv. 10 s. 9 d.	19,040	3,925 ou 1 décès sur 4.34 admis.

Ainsi l'accroissement des admissions dans les années de plus grande cherté est de plus du tiers (39 p. %), et l'accroissement du rapport des décès aux admissions d'un peu plus de 6 p. %.

Messance a constaté des résultats analogues à Londres de 1736 à 1752.
Le tableau ci-après en contient l'analyse :

PÉRIODE DE CHERTÉ.		PÉRIODE DE BAS PRIX.	
PRIX MOYEN du quarter de blé dans les années 1736, 37, 40 et 41.	NOMBRE moyen annuel des décès.	PRIX MOYEN du quarter dans les années 1744, 45, 51 et 52.	NOMBRE moyen annuel des décès.
47 liv. 17 s. 6 d.	29,596	36 liv. 19 s. 2 d.	20,853

Ces résultats sont aussi concluants que ceux qui précèdent.

CHERTÉS DU XIXe SIÈCLE.

Sur les cinquante-neuf années déjà écoulées de ce siècle on compte six périodes de cherté. Mais, sur ces six périodes, quatre seulement méritent véritablement ce nom ; et enfin sur ces quatre, une seule, celle qui comprend les années 1854-57, a provoqué, dans le mouvement normal de la population, une perturbation dont on ne saurait méconnaître la gravité.

L'influence des autres chertés sur le nombre des naissances, des mariages et des décès, quoique bien moins sensible, mérite cependant d'être étudiée. Elle montre, en effet, dans quelle mesure le prix des subsistances accélère, ralentit ou arrête même complétement le progrès de la population.

Nous allons résumer le plus succinctement possible les résultats de cette curieuse étude.

Première période (1801, 1802, 1803). — Le prix moyen de l'hectolitre de blé s'élève de 20 fr. 34 c. en 1800, à 23 fr. 76 c. dans les deux autres années. Le nombre moyen des décès, qui n'avait été que de 731,208 en 1800, atteint le chiffre énorme de 840,514 en 1802-1803. Celui des mariages et des naissances n'offre que des oscillations d'une faible importance et ne paraît pas, par conséquent, avoir subi l'influence de la cherté. Nous serions tenté d'en conclure que cette mortalité exceptionnelle, bien que les documents statistiques soient muets sur ce point, est plutôt due à une épidémie qu'à l'effet de la cherté. Nous allons voir en effet que lorsque, sous l'influence des hauts prix, le nombre des décès s'élève notablement, le chiffre des mariages et des naissances subit toujours une diminution correspondante.

Deuxième période (1811, 1812, 1813). — 1811 fut une année calamiteuse. Une sécheresse brûlante, succédant à de brusques variations de température, tarit presque toutes les sources, suspendit le cours de plusieurs rivières, et porta une atteinte irrémédiable à la récolte. En 1812, malgré les efforts extraordinaires du gouvernement pour assurer, par des achats extraordinaires, non plus cette fois l'approvisionnement de Paris seulement, mais encore celui des régions les plus gravement atteintes, le prix moyen du blé s'éleva à 34 fr. 34 c., véritable prix de famine ! [1]

On devrait s'attendre à une mortalité extraordinaire ; eh bien, les documents officiels ne constatent, pour les trois années de la période, qu'un chiffre moyen de 739,688 décès, soit une augmentation de 41,000 seulement sur l'année 1810, où le prix du blé n'avait été que de 19 fr. 61 c. Les relevés de l'état civil contiendraient-ils des omissions graves, notamment en ce qui concerne les décès militaires si nombreux dans les années 1812 et 1813 ? Où bien une prospérité matérielle, très-grande, aurait-elle amorti l'effet de la disette ?

Il est remarquable, et ce fait, d'ailleurs, se reproduit fréquemment, que la mortalité s'est surtout accrue dans l'année qui a vu finir la cherté, c'est-à-dire en 1813, où elle s'est élevée à 744,596, bien que le prix du blé fût descendu à 22 fr. 51 c. Ainsi

1. Les préoccupations causées par cette cherté, en retardant outre mesure le départ de l'Empereur pour l'armée, ont été considérées comme la cause principale des désastres de la campagne de Russie, commencée beaucoup trop tard, et, par conséquent, de la chute du trône impérial.

les malheureux, après avoir soutenu une lutte désespérée contre les privations et la misère, viennent tomber haletants, épuisés, sur le seuil de l'abondance!

Nos soupçons relatifs à l'omission des décès militaires sur les registres de l'état civil, trouvent une sorte de confirmation dans le fait de l'influence sensible de la cherté sur le nombre des mariages et des naissances. En 1810, on avait compté 232,943 mariages. Ce chiffre descend dans la période qui nous occupe, à 213,147. Les naissances qui, en 1810, avaient atteint le chiffre de 931,799, ne sont plus que de 902,143.

Troisième période (1817-1818). — Le prix moyen du blé calculé pour ces deux années, s'élève à 30 fr. 40 c., il était de 19 fr. 53 c. en 1815. La mortalité moyenne, de 690,885 en 1815, monte à 721,610 dans les deux années suivantes; accroissement 30,725. Ici encore nous voyons le nombre des décès s'accroître, surtout dans l'année qui a vu finir la cherté, c'est-à-dire en 1819, où elle atteint le chiffre de 752,551, bien que le prix du blé soit descendu à 18 fr. 42 c.

Les efforts du gouvernement pour suppléer, par des achats à l'extérieur, à l'insuffisance de la récolte, ne sont pas moindres que sous les gouvernements précédents. On évalue à 83 millions les sommes affectées à ces achats. La levée du blocus de nos ports par les flottes anglaises, les rend d'ailleurs plus faciles, plus prompts et moins onéreux qu'en 1812-13, où le gouvernement dut employer, à grands frais, le pavillon des neutres.

Comme dans cette dernière période, le nombre des mariages subit un mouvement décroissant très-marqué; de 249,247, en 1816, ils rétrogradent jusqu'à 209,610. Cette diminution est la plus considérable que nous ayons encore constatée. Il en est de même de celle des naissances dont le nombre moyen pour les deux années (929,526) est inférieur de 39,408 à celui de 1816 (968,934).

Quatrième période (1828, 1829, 1830, 1831). Le prix moyen du blé, qui a été de 16 fr. 43 c., dans les six années antérieures à 1828, et de 18 fr. 21 c. en 1827, s'élève à 22 fr. 28 c. dans cette 4e période. C'est une cherté bien moins sensible que les deux précédentes; aussi le nombre moyen des décès (779,246) ne dépasse-t-il que de 20,875 celui de l'année 1827 (758,371). La hausse du blé en 1816-1817, avait été de 55 p.$^0/_0$ et l'accroissement de la mortalité de 4.4 p.$^0/_0$ seulement; en 1828-1831, la hausse n'est que de 22 p. $^0/_0$, par rapport à 1827, et l'accroissement de la mortalité de 2.7 p. $^0/_0$. Ces rapports présentent une concordance assez remarquable. L'influence des hauts prix sur le nombre des mariages est à peine sensible; mais il n'en est pas entièrement de même en ce qui concerne les naissances, qui descendent de 980,135, chiffre de 1827, à 974,415, nombre moyen de la période.

Cinquième période (1839 et 1840). Une hausse légère se manifeste dans ces deux années; de 19 fr. 50 c., le prix du blé s'élève, en moyenne, à 21 fr. 88 c. Mais ici la différence est trop peu sensible et de trop courte durée pour produire un effet appréciable sur le mouvement de la population. Seul, le nombre des naissances descend de 963,099 en 1838, à 955,288, moyenne de 1839-1840.

Sixième période (1846, 1847). Le prix du blé s'élève, dans ces deux années, à 24 fr. 05 c. en 1846, et à 29 fr. 01 c. en 1847. La moyenne de ces deux prix (26 fr. 53 c.) est supérieure de 6 fr. 78 c. à celui de 1845 (19 fr. 75 c.). Sous l'action meurtrière de cette hausse considérable, la mortalité moyenne de 1846-1847 s'élève de 741,985, en 1845, à 834,986, différence 93,001, soit un accroissement de 12 p. $^0/_0$. Le nombre moyen des mariages (258,966) diminue de 24,272 par rapport à 1845 (283,238) et celui des naissances (933,863) de 48,664 (982,527 en 1845). Ici, l'effet de la cherté dépasse en intensité celui de toutes les périodes antérieures du même siècle. Cet effet se prolonge sur l'année suivante où le chiffre des décès (836,693) est encore supérieure de 94,708 à celui de 1845. Il est vrai que les graves évènements politiques de 1848, en provoquant immédiatement une crise industrielle et commerciale des plus profondes, ont pu exercer quelque influence sur la mortalité de cette année. Le nombre des mariages a subi son mouvement rétrograde ordinaire dans ces tristes circonstances.

De 283,238 en 1845, il n'a plus été que de 258,966, chiffre moyen des deux années de cherté. Les naissances, de 982,527, sont descendues à 933,863.

Le temps d'arrêt de la population, par rapport à 1845, est surtout remarquable en 1847, année des prix les plus élevés, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

	MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	PRIX DU BLÉ.
1845	283,238	982,527	741,985	19f 75
1847	149,625	901,861	849,054	29 01
Diminution	33,613	80,666	»	9 26
Augmentation.	»	»	107,069	»

On a même lieu d'être surpris d'un effet aussi considérable, quand on songe à la prospérité relative du pays en 1846-1847, et quand on le rapproche des faits bien moins graves constatés en 1812-1813 et en 1817-1818. Comment expliquer qu'à ces deux dernières époques, la population ait mieux résisté au fléau? On pourrait, à la rigueur, en ce qui concerne 1812-1813, en trouver la cause dans l'omission de tout ou partie des décès militaires; mais cet élément d'inexactitude n'existe pas en 1817-1818. L'assistance publique et privée auraient-elles fait moins d'efforts en 1846-1847 que par le passé? La misère aurait-elle produit des épidémies locales meurtrières? ou bien enfin les mercuriales officielles n'auraient-elles pas donné les prix vrais? Les ventes sur échantillon, si nombreuses en temps de cherté et dont ces mercuriales ne peuvent tenir aucun compte, se seraient-elles faites à des prix supérieurs à ceux des marchés et auraient-elles porté sur des quantités plus considérables?

Il est certain, en outre, que la cherté n'a réellement duré que 12 mois. Commencée au mois d'août 1846, elle a fini au mois d'août 1847, où le prix du blé est déjà descendu à 23 fr. 63 c. Toutefois la récolte de 1845 avait déjà laissé à désirer. Dès le mois d'août 1845, les prix avaient haussé et il était évident que les blés vieux étaient rares. La hausse s'accroît dans les premiers mois de 1846, mais avec des oscillations en sens divers. Tout à coup, au mois d'août, c'est-à-dire lorsque le résultat de la récolte peut être apprécié, les prix s'élèvent en quelque sorte subitement et suivent, jusqu'au mois de mai, un mouvement rapidement ascendant. Mais, à cette époque, les blés d'Amérique et de la mer Noire arrivent en quantités considérables et, d'un autre côté, des renseignements certains présentent la nouvelle récolte sous l'aspect le plus favorable. Les prix commencent alors, et dès le mois de juin, un mouvement rétrograde non moins rapide, pour entrer dans une des périodes de bon marché les plus prolongées que l'on ait constatées en France.

Septième période. (1853-1857). Nous arrivons à la dernière cherté. Cette cherté se distingue de celles qui l'ont précédée depuis le commencement de ce siècle, d'abord par sa durée et, par conséquent, son incessante aggravation, puis par son extension successive à tous les objets de consommation alimentaire. Commencée au mois d'août 1853, elle atteint un premier maximum au mois de janvier 1854 (31 fr. 76 c.); après quatre mois d'oscillations, mais dans de faibles limites, elle touche en juin, à un second maximum plus élevé que le premier (32 fr. 08 c.). Une baisse peu sensible, il est vrai, se déclare à partir de juillet et se prolonge jusqu'en juillet suivant. L'insuffisance de la récolte de 1855 ayant été reconnue immédiatement après la récolte, les prix se relèvent de nouveau et montent jusqu'à 33 fr. 27 c. en décembre de la même année. Nouveau ralentissement de la hausse jusqu'en mai. Les intempéries de ce mois et du suivant ayant renouvelé les appréhensions, les prix reprennent aussitôt leur essor, malgré la conclusion de la paix, et en juillet se déclare un troisième maximum, le plus élevé de tous, 33 fr. 93 c. La récolte de 1856, excellente dans le Nord et l'Ouest, suffisante dans l'Est, médiocre dans le Centre, est déplorable dans le Midi. Toutefois, calculé pour l'ensemble de la France, le prix moyen obéit, à partir du mois d'août, à un mouvement de baisse, très-lent sans doute, mais continu. Déjà, en décembre, il tombe à 28 fr. 66 c.; il se relève en février 1857 pour atteindre 29 fr. 02 c.; mais bientôt après une baisse considérable se déclare et, à la fin de la même année, l'hectolitre n'est plus qu'à 18 fr.

Dans la période qui nous occupe, la cherté ne doit pas être mesurée seulement par le prix du blé. Par une douloureuse coïncidence qui ne s'était point encore produite ou du moins, dont nous n'avons nulle part trouvé la trace dans les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles, toutes les autres céréales d'abord, puis la pomme de terre, la châtaigne, le vin, les fruits, les légumes secs ou verts, la viande enfin atteignent des prix de disette. La pomme de terre, ce précieux succédané du blé et qui joue, depuis un siècle, un rôle si considérable dans l'alimentation de la France, frappée dès 1845, d'un mal mystérieux et peut-être incurable (1), n'offre plus que d'insuffisantes ressources. L'engraissement du bétail, l'une des industries agricoles qui ont le plus besoin, pour prospérer, de compter sur un avenir de paix et de stabilité, presque abandonné de 1848 à 1851, sous une menace incessante de crises révolutionnaires, commence à peine à renaître, lorsque la cherté des céréales et celle des fourrages, en ajoutant, sans relâche, aux frais d'éducation, viennent réduire le nombre des élèves, précisément au moment où, par suite du progrès exceptionnellement rapide des agglomérations urbaines, les besoins de la consommation augmentent. La vigne atteinte, depuis 1851, et de la stérilité et de l'oïdium, ne donne plus que de rares produits, abordables seulement pour les bourses les plus aisées.

Enfin, pour comble d'affliction, l'industrie séricicole, qui occupait autrefois dans 60 départements un nombre de bras considérables, et permettait aux classes agricoles de lutter efficacement contre la cherté, subit, dans la même période, par suite de l'aggravation de la maladie du ver, une décadence jugée pour longtemps irrémédiable.

Telle est la situation contre laquelle notre pays a lutté pendant environ cinq ans. Évidemment, elle a dû entraîner des souffrances, des privations énormes et, par suite, les lois qui président au mouvement de sa population ont dû subir une perturbation plus ou moins profonde. Examinons :

En plaçant en regard du relevé de l'état civil de 1853 (année qui peut être considérée comme l'expression assez exacte du mouvement ordinaire de la population en France) le même relevé pour 1854 à 1858, on arrive aux rapprochements suivants qui décident la question.

	NAISSANCES (mort-nés non compris)	DÉCÈS (mort-nés non compris).	MARIAGES.
1853	936,967	795,596	280,609
1854	923,461	992,779	270,906
1855	902,336	937,942	283,846
1856	952,116	837,082	287,029
1857	940,709	858,785	295,510
1858	967,638	872,622	307,218

Nous avons vu que la cherté des céréales a commencé en 1853 ; son effet se fait sentir dès l'année suivante, avec une intensité tout à fait extraordinaire, par la diminution combinée des naissances et des mariages ; mais surtout par un accroissement énorme de la mortalité. Cet accroissement est tel, qu'un fait, entièrement nouveau en France depuis le commencement de ce siècle, se produit tout à coup : *le nombre des décès dépasse celui des naissances!* La cherté, il est vrai, n'est pas la seule cause de ce résultat douloureux. Il ne faut pas non plus lui attribuer exclusivement la nouvelle diminution du nombre des mariages, inférieur de 10,000 à celui de 1853. Une part considérable doit être faite au choléra, puis à la guerre, pour les décès, et peut-être au recrutement extraordinaire de 1854, pour les mariages.

D'après les documents officiels, le nombre des décès cholériques aurait été de 139,000 ; si nous tenons compte des omissions inévitables résultant de l'insuffisance du service médical dans les campagnes, nous ne devons pas hésiter à le porter à

1. On a pu croire, un instant, cette année, que la maladie touchait à son terme, parce que, sur plusieurs points, la récolte avait été abondante et saine ; mais ce n'était qu'un retard dans l'explosion de la maladie ; à peine rentrés, en effet, les tubercules ont été atteints de cette gangrène végétale qui en rend la consommation impossible pour les hommes et dangereuse pour les animaux.

150,000. Les décès de l'armée d'Orient s'élèvent, d'après les chiffres publiés par l'administration de la guerre, à 70,000 pour les années 1854 et 1855. En supposant que cette perte se répartisse également entre les deux années, et que, sur les 35,000 décès afférant à 1854, 15,000 aient été inscrits sur les registres de l'état civil en France dans le cours même de l'année, nous aurons 165,000 décès étrangers à la cherté. Si nous éliminons un instant ces 165,000 décès, nous rentrons dans des conditions à peu près normales. La mortalité totale s'abaisse à 827,000, et bien que supérieure encore de 16,000 à celle de 1852, que nous avons considérée comme normale, elle reste inférieure de 100,000 aux naissances; tandis qu'en 1847 l'excédant des naissances n'a été que de 52,807. Néanmoins, pour ne rien taire de notre pensée, nous croyons qu'une partie de la mortalité cholérique est due à l'action de la cherté et nous sommes confirmé dans cette supposition par le fait que l'épidémie a particulièrement sévi dans les campagnes où il est certain que la misère a été plus profonde que dans les villes. Nous ne saurions oublier, d'ailleurs, que le choléra, jusqu'à présent, a toujours éclaté, au moins en France, au milieu des privations qu'entraîne la cherté, que cette cherté soit le résultat d'une insuffisance de récolte comme en 1854, ou d'une crise industrielle qui laisse sans ouvrage des milliers, des millions d'individus comme en 1832 et en 1849.

En résumé, les pertes de notre population en 1854 peuvent être récapitulées ainsi qu'il suit :

Mortalité cholérique.	150,000
Mortalité militaire inscrite	15,000
Mortalité; — cherté	16,000
Diminution des naissances	41,000
	222,000
Diminution des mariages.	11,000

En 1855, l'aggravation de la cherté produit, comme il fallait s'y attendre, des conséquences non moins funestes. Toutefois, grâce à Dieu, le choléra a presque entièrement disparu; mais, par suite, nous ne pouvons plus lui attribuer qu'une très-faible part dans la mortalité extraordinaire de cette année.

Comparativement à 1853, année ordinaire, les naissances ont diminué de 34,631 ou de plus de 3 p. %; les décès se sont accrus de 142,346 ou de plus de 19 p. %. Seuls les mariages ont repris leur essor et ont atteint un chiffre supérieur; mais on sait que dans les années qui suivent les mortalités extraordinaires, le nombre des nouvelles familles, par une sorte de loi de compensation, obéit à un mouvement d'accroissement tout spécial.

Hâtons-nous de dire que la grande mortalité de 1855 n'est pas due exclusivement à la cherté. Les décès de l'armée d'Orient inscrits cette année, peuvent être évalués à 20,000, ce qui réduit à 917,000 la somme de ceux de l'intérieur et à 15,000 environ le chiffre de leur excédant sur les naissances. Toutefois n'oublions pas que, dans les années normales, les naissances dépassent habituellement les décès de 150,000 en moyenne. En 1852 notamment, cet excédant a été de 153,000 ou de près de 19 p. %.

On peut donc dire hardiment qu'en 1855 les pertes résultant de la cherté ont été plus sensibles qu'en 1854, et cela malgré l'immense et heureux développement des travaux publics et particuliers, malgré les grands efforts de la charité publique et privée.

L'année 1856, malgré la persistance de la cherté, se présente sous un aspect plus favorable : les naissances sont remontées à leur taux normal; les mariages ont continué leur mouvement ascendant, et la mortalité, comme il était facile de le prévoir, après les fléaux qui ont sévi en 1854 et 1855 et moissonné de préférence les générations les plus accessibles aux fatales influences de la misère ou de la maladie, la mortalité a diminué de 100,000 décès, bien qu'elle dépasse encore de 42,000 celle de 1853. Elle est l'objet d'une recrudescence marquée en 1857. En 1858, la cherté, mais la cherté des céréales seulement, a cessé, et les pertes de notre armée d'Orient peuvent être considérées comme ayant été entièrement inscrites. Cependant les décès se sont encore accrus et dépassent de 77,000 ou de plus de 9 p. % ceux de 1853. Quant aux mariages, dont l'essor continu semble contraster

avec les vides cruels qui se font dans notre population, leur accroissement ne saurait guère s'expliquer que par le fait même des fortes mortalités auxquelles nous assistons, mortalités qui ont pour effet habituel de multiplier les secondes unions, et d'obliger, par exemple, une foule de jeunes filles restées sans parents, à chercher auprès d'un époux l'appui dont la nature les a prématurément privées.

L'action de la cherté sur la population s'est manifestée, à partir de 1853, par deux phénomènes entièrement nouveaux, ou du moins qui ne s'étaient point encore produits en France avec la même intensité; nous voulons parler: 1° des émigrations; 2° des migrations à l'intérieur.

En 1853, le nombre des cultivateurs, ouvriers et artisans industriels, qui ont quitté la France, et très-probablement avec le projet de s'établir au dehors, s'est élevé à 14,192. En 1854, ce nombre a été de 20,631, et en 1855, de 28,510. Or, les individus appartenant à ces trois professions ne sont certainement pas les seuls émigrants proprement dits, il peut s'en trouver encore un certain nombre parmi les autres personnes qui, dans ces trois années, ont quitté la France avec un passe-port pour l'étranger, et dont le chiffre total a été de 44,579 en 1853, de 50,315 en 1854; de 53,820 en 1855.

D'après un document publié par le ministère de l'intérieur, l'émigration française aurait compris 18,809 personnes en 1857. Mais ce chiffre se serait réduit à 13,813, en 1858.

Ce qui paraît certain, c'est que l'émigration réelle, c'est-à-dire avec projet d'établissement au dehors, ne dépassait pas de 7 à 8000 personnes dans les années précédentes. Nous ne voudrions cependant pas affirmer que la cherté a seule provoqué ce résultat. Nous ne nous dissimulons pas, en effet, qu'il peut également être dû en partie à l'attraction exercée par la découverte des gîtes aurifères, aux encouragements à la colonisation en Algérie, à la facilité, à la rapidité et au bon marché relatifs des moyens de transport.

D'un autre côté, quelle que soit la part de chacune des causes qui ont déterminé ce mouvement extérieur de notre population, quand on le compare, pour les mêmes années, mais surtout pour 1853, 1854 et 1855, aux émigrations en masse de l'Allemagne, de l'Irlande et même de l'Angleterre, n'a rien d'alarmant. La France, quoique baignée par trois mers, et disposant ainsi des plus grandes facilités de déplacement, est encore, après l'Autriche peut-être, et par d'autres raisons, le pays qui perd le moins de sa population par l'émigration. Dût-il en être autrement un jour, par suite de la continuation des hauts prix, ou de la suspension brusque, imprévue du rapide développement actuel de la richesse publique, il faudrait encore s'en féliciter. Mieux vaut l'émigration, avec la certitude pour les expatriés de trouver au dehors des moyens d'existence et la chance de conquérir l'aisance, peut-être même la fortune, qu'une lutte prolongée avec la misère sur le sol natal. Mieux vaut, pour la sécurité intérieure et la prospérité de la France, que ceux de ses enfants qu'un écart momentané entre la production et les besoins de la consommation condamne ici aux plus cruelles privations, aillent porter au dehors sa langue, ses idées, son génie, son influence, et ouvrir de nouveaux marchés à son industrie. Sans les inépuisables débouchés que ses cinquante-deux colonies offrent à l'exubérance continue de sa population, qui sait si l'Angleterre n'aurait pas péri depuis longtemps au milieu d'effroyables convulsions!

Les migrations à l'intérieur nous ont été révélées par le dénombrement de 1856. Cette grande opération a mis en lumière deux *courants* de population très-distincts: l'un de département à département; l'autre dans le même département, des campagnes dans les villes.

D'après des calculs que nous avons lieu de croire exacts, le déplacement de département à département, ou, plus exactement, de la zone plus particulièrement atteinte par la cherté et la plus destituée des moyens de la combattre, dans la zone la plus favorisée sous ce double rapport, a été, en nombres ronds, de 370,000 individus. Sur ce nombre, 295,000 environ se sont portés sur Paris, attirés par les grands travaux publics et privés et par le bas prix relatif du pain. Les 75,000 autres se sont dispersés entre les principaux départements manufacturiers et commerciaux.

Les documents officiels permettent de déterminer encore plus exactement la force du *courant intérieur,* c'est-à-dire de l'émigration des campagnes dans les villes. Si l'on prend le nombre des habitants des villes de 10,000 âmes en 1836, 1841, 1846, 1851 et 1856, et si l'on calcule, d'après les dénombrements de ces cinq années, son accroissement absolu et proportionnel, on arrive aux résultats suivants :

	1836.	1841.	1846.	1851.	1856.
	4,161,792	4,528,940	5,109,618	5,183,011	6,063,849
Accroissement p. % .	»	8.6	12.8	1.4	17.0

Ainsi le mouvement des agglomérations urbaines, très-rapide de 1836 à 1846, c'est-à-dire pendant la période la plus calme et la plus prospère du gouvernement de juillet, et presque nul de 1846 à 1851, par suite de l'énorme ralentissement du travail industriel et de l'attitude menaçante des classes ouvrières, s'est accru, de 1851 à 1856, dans des proportions jusque-là inconnues. Il n'est pas douteux pour nous que la cherté a joué le plus grand rôle dans cet accroissement exceptionnel. Mais il ne faudrait pas perdre de vue que les progrès de notre industrie manufacturière, progrès bien supérieurs à ceux des années précédentes, si nous en jugeons par les remarquables résultats de notre commerce extérieur, l'achèvement, dans la dernière période quinquennale, de notre réseau de chemins de fer ou au moins de nos lignes artérielles, sont pour une part considérable dans ces migrations vers les villes.

Si nous récapitulons, à partir du XI^e^ siècle seulement, époque à laquelle les renseignements que nous avons recueillis commencent à mériter quelque confiance, les famines, disettes ou simples chertés qui ont sévi en France jusqu'à nos jours, nous trouvons les résultats suivants :

Le XI^e^ siècle n'aurait compté que 17 années de mauvaises récoltes ; le XII^e^, 23 ; le XIII^e^, 10 seulement ; le XIV^e^, 16 ; le XV^e^, 22 ; le XVI^e^, 18 ; le XVII^e^, 18 ; le XVIII^e^, 23 ; le XIX^e^, 20. Il semblerait d'après ces documents, et en les supposant exacts, que ce sont les siècles les plus rapprochés du nôtre qui ont vu le prix du blé s'élever le plus fréquemment ; mais quand on étudie l'histoire de nos crises alimentaires, on constate qu'elles deviennent de moins en moins sensibles, et leurs effets sur la population de moins en moins meurtriers. *Famines* dans les premiers temps de notre histoire, elles n'ont bientôt plus été que des *disettes*, et aujourd'hui nous ne connaissons que des *chertés.* Sans doute, des privations excessives, une insuffisance prolongée de nourriture, peuvent encore de nos jours, élever momentanément le chiffre normal de la mortalité ; mais heureusement les temps sont loin de nous où la faim, avec son cortége habituel d'épidémies, semait le deuil et la solitude dans nos villes et nos campagnes. (1)

En fait, le prix du pain a cessé depuis longtemps d'atteindre le taux calamiteux que nous trouvons à d'autres époques de notre histoire, et les causes de cet heureux changement sont telles que nous pouvons compter sur leur durée. Ce sont d'abord et avant tout, les progrès incontestables de notre agriculture, au double point de vue d'un rendement plus considérable à superficie égale, et d'une plus grande variété dans les cultures. Lorsque le blé formait la sole unique, il est facile de comprendre qu'une récolte insuffisante était un désastre irréparable ; il n'en est plus de même aujourd'hui, où les autres farineux ont une large place dans notre système d'assolement. Nous trouvons en outre une garantie certaine contre le retour des anciens prix dans la rapidité des voies de communication, qui permet, lorsque les besoins d'un pays sont connus, d'y conduire en peu de temps l'excédant de ressources alimentaires que peuvent offrir les régions du globe les plus éloignées ; dans la sagesse des gouvernements auxquels les leçons du passé ont appris à borner leur intervention, en cas de cherté, à la suppression des droits de douane, à des avis

---

1. Nous ne parlons ici que pour la France ; car nous ne saurions oublier que l'Irlande en 1846-1847, la Silésie prussienne en 1844-1845, les Flandres belges un peu plus tard, la Finlande en 1856-1857, ont donné, dans des mesures diverses il est vrai, le spectacle de ces navrantes mortalités.

donnés en temps utile au commerce, et à des mesures de police destinées à assurer la libre circulation des subsistances à l'intérieur; dans l'immense développement du commerce maritime, et par conséquent des moyens de transport; enfin dans les progrès de la richesse publique, et surtout de l'association des capitaux, qui permettent à la spéculation d'affronter plus aisément que par le passé, les risques inhérents au commerce des blés, le plus exposé de tous aux méprises, aux mécomptes ruineux.

La cherté, dans son action sur la population, n'a pas au surplus la même intensité partout et toujours; en ce sens, l'idée qu'elle exprime est essentiellement relative. Même, avec des prix égaux, elle peut être, selon les circonstances, inoffensive ou fatale. Coïncide-t-elle avec un grand développement de l'activité industrielle, elle est facilement supportée, parce qu'alors le salaire qui, dans les temps ordinaires, ne suit qu'à de grandes distances la hausse des prix, atteint rapidement leur niveau. Il en est de même là où, par suite d'une longue prospérité, les classes laborieuses ont pu faire d'importantes économies. Ce n'est pas tout : une organisation efficace de l'assistance publique, des encouragements extraordinaires accordés à l'émigration, peuvent adoucir notablement de nos jours les rigueurs d'une crise alimentaire. L'Angleterre nous a fourni plusieurs fois des exemples remarquables de la puissance de neutralisation que peut exercer sur la cherté l'heureuse réunion de ces conditions économiques. Grâce à son immense prospérité industrielle, aux fortes épargnes de ses classes ouvrières, attestées par le chiffre énorme de leurs dépôts aux caisses d'épargnes, aux facilités exceptionnelles accordées à l'émigration à l'aide du concours combiné du gouvernement central et des gouvernements coloniaux, aux secours accordés, sur une vaste échelle, par les paroisses, et les innombrables sociétés charitables ou de prévoyance dont s'enorgueillit ce grand pays, les souffrances que produit ailleurs le haut prix des subsistances y sont en grande partie conjurées.

Si ces avantages n'existent pas en France, au moins au même degré, il importe que nos populations s'efforcent d'y suppléer par des habitudes d'ordre, de prévoyance et de rigoureuse économie. Sous ce rapport, nos campagnes donnent à nos villes un salutaire exemple.

A. Legoyt.

DEUXIÈME PARTIE. — STATISTIQUES DIVERSES.

I.

Les finances de l'Angleterre.

(Deuxième article. — Voir le 1er numéro du journal.)

Nous avons montré, dans un premier article, le mouvement croissant des recettes et des dépenses de l'Angleterre, et signalé les articles des deux budgets sur lesquels l'augmentation a principalement porté. Nous avons constaté notamment que la dépense, surtout à partir de 1854, s'est plus rapidement élevée que la recette. Toutefois on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'étendue des ressources que ce pays, par le seul effet du développement de sa richesse, met à la disposition de son gouvernement, quand on a sous les yeux le tableau des suppressions ou des réductions successives des taxes depuis l'inauguration du système financier de Sir Robert Peel.

En voici le résumé :

ANNÉES.	ÉVALUATION du produit des taxes supprimées ou réduites.	ANNÉES.	TAXES réduites ou supprimées.
1845	4,546,306 £	1852	95,928 £
1846	1,151,790	1853	3,247,474
1847	344,886	1854	1,284,108
1848	585,968	1855	312,960
1849	388,798	1856	2,203,475
1850	1,310,151	1857	10,753,582
1851	2,679,864	1858	2,100,000
		1859	»

Dans ces quatorze années, le produit total des taxes supprimées ou réduites s'est élevé à la somme énorme de 31 millions sterling, ou de 775 millions de francs! Ces suppressions ou réductions ont surtout porté sur les droits de douane et d'accise; mais elles ont eu également pour objet des taxes directes, telles que la contribution des fenêtres (*Window duty*), supprimée en 1851; le timbre, les taxes somptuaires et la taxe sur le revenu, réduite, en 1857 et 1858, d'une somme évaluée à 280 millions de francs.

Il est vrai que des taxes nouvelles ont été établies, et que la quotité d'un certain nombre de taxes anciennes a été plus ou moins sensiblement élevée. C'est ce qui résulte des documents ci-après, qui portent à environ 24 millions sterling ou 600 millions de francs, le produit de ces aggravations d'impôts :

1845	53,720 £	1852	» £
1846	2,000	1853	3,356,383
1847	»	1854	9,854,643
1848	84	1855	6,226,907
1849	»	1856	»
1850	»	1857	92
1851	600,000	1858	456,780
		1859	4,340,000

On voit que c'est sous la pression des besoins créés par la guerre d'Orient que des ressources nouvelles ont dû être demandées à l'impôt. Il est remarquable que, précisément dans les années où ces besoins commençaient à se faire sentir, c'est-à-dire en 1853 et 1854, et au moment même où la quotité de certaines taxes était accrue de manière à donner une recette supplémentaire de 300 millions de francs, des réductions ou des suppressions étaient opérées jusqu'à concurrence de 112 millions. Les aggravations d'impôt ont porté en grande partie sur ce que nous appelons en France les contributions directes, signe manifeste de la tendance des hommes d'État de l'Angleterre, depuis Sir Robert Peel et à son exemple, à substituer les impôts de cette nature, dont les produits sont réguliers et assurés, aux taxes indirectes dont le produit est essentiellement incertain et aléatoire. Nous voyons, en effet, figurer parmi les produits nouveaux du budget anglais, la taxe sur les maisons (substituée à l'impôt sur les fenêtres) pour 15 millions de francs; l'impôt sur les successions (véritable impôt direct, quoique non classé sous ce titre dans notre technologie financière) pour 50 millions, et la taxe sur le revenu pour 344 millions.

On trouve une preuve remarquable de la facilité avec laquelle l'impôt est perçu en Angleterre, ou de la lenteur avec laquelle les dépenses y sont liquidées, par le chiffre élevé des balances en caisse à la fin de chaque exercice. De 1846 à 1852, années relativement prospères, la somme de ces balances a varié entre 212 et 244 millions de francs, et dans la période 1853-1859, entre 112 et 193 millions.

La dette anglaise se compose de trois éléments: la dette permanente, la dette viagère et la dette flottante. L'intérêt de la première s'élevait, à la fin de 1859, au même chiffre qu'à la fin de 1845, c'est-à-dire à 595 millions de francs. On peut en dire autant de la dette viagère dont le service exigeait, aux deux époques, une somme de bien près de 100 millions. Quant à la dette flottante, elle a eu des oscillations plus considérables, puisque la somme de ses intérêts a varié entre 25 millions en 1856, année de guerre, et 10 ½ millions en 1845. En réunissant les trois dettes, on trouve que le service des intérêts a absorbé une somme de 717 ½ millions (maximum) en 1857, et de 688 millions (minimum) en 1855. Quant au capital, après avoir oscillé, de 1845 à 1853, entre 19.8 milliards (maximum) en 1848, et 19 ¼ milliards (minimum) en 1855, il a obéi, à partir de cette dernière année, à un mouvement de progression marquée dont le maximum tombe en en 1856 (20,5 milliards), pour n'être plus ensuite que de 20,2 milliards en 1857; de 20,1 milliards en 1858, et de 20 milliards en 1859.

Nous avons vu que le produit des douanes contribue pour la plus forte part aux ressources budgétaires du Royaume-Uni (600 millions sur 1500 ½ millions en 1859, ou 40p. %). Il n'est pas sans intérêt de rechercher à quelle valeur d'exportation et d'importation répond une recette aussi considérable. Cette valeur a suivi la progression ci-après dans les six dernières années (ces chiffres sont en millions sterling):

1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
268.2	260.2	311.7	334.0	304.3	334.9

En six années l'accroissement a été de 25 p. %. Cet accroissement avait déjà été presque atteint en 1857, c'est-à-dire en quatre années. Ainsi la somme des valeurs importées et exportées, de 6 milliards 700 millions de francs en 1854, s'est élevée 8 milliards 350 millions en 1857, et à 8 milliards 375 millions en 1859. Comme il n'existe pas de droits à l'exportation en Anglèterre, c'est sur les importations seulement que les 600 millions de francs de recettes de douane ont été perçues, c'est-à-dire sur une valeur qui a varié ainsi qu'il suit dans la même période:

1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
152.4	143.5	173.5	187.8	146.6	179.3

Ici le maximum (4 milliards 695 millions de francs) tombe en 1857, et le minimum (3 milliards 587 millions de francs) en 1855. La recette des douanes en 1859 a été d'environ 7 p. % des valeurs importées.

Les exportations anglaises se divisent, dans les documents officiels, en exportations d'objets fabriqués dans le Royaume-Uni et de produits coloniaux et étrangers. Voici quelles ont été, pour les six années que nous étudions, ces variations dans la valeur des deux natures d'exportations:

	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
Produits britanniques	97.2	97.7	115.8	122.0	116.6	130.4.
Produits étrangers et coloniaux. . . .	18.6	21.0	23.4	24.1	23.2	25.2.
	115.8	118.7	139.2	146.1	139.8	155.6.

Il résulte du rapprochement des deux tableaux qui précèdent: 1° que les importations de l'Angleterre sont plus considérables que ses exportations; 2° que son commerce d'exportation ne comprend pas seulement ses propres produits, mais encore les produits qu'elle achète à l'étranger et à ses colonies pour les revendre plus tard, lorsque la différence des prix lui assure un bénéfice. L'Angleterre est peut-être le seul pays qui ait assez de capitaux pour faire un commerce de cette nature, au moins sur une aussi vaste échelle; le plus grand nombre des autres n'achètent guère que pour les besoins de leur consommation. La différence notable que l'on constate entre la valeur des importations et des exportations n'est très-probablement qu'apparente, d'une part, les déclarations faites à la douane par les exportateurs n'étant qu'approximatives et pouvant rester au-dessous de la vérité; de l'autre, la valeur des objets importés comprenant tous les frais de transport, de commission, d'assurance et autres, tandis que ces frais n'entreront qu'au lieu de destination dans la détermination de la valeur des produits exportés.

On remarque, au surplus, que l'écart entre les deux valeurs va diminuant sensiblement de l'une à l'autre période. Ainsi de 31 p. % en 1854, il est tombé à 15 p. % en 1859.

Dans les chiffres qui précèdent nous n'avons pas compris un article très-important du commerce britannique ; c'est le mouvement des métaux précieux. Nous n'avons de documents convenables sur ce point, au moins en ce qui concerne les deux métaux, que pour 1858 et 1859. Dans ces deux années, l'importation et l'exportation ont compris les valeurs ci-après (en millions sterling) :

	IMPORTATION.		EXPORTATION.	
	1858.	1859.	1858.	1859.
Or	22.8	22.3	12.6	18.1
Argent	6.7	14.8	7.1	17.6
	29.5	37.1	19.7	35.7

L'importation a été notablement supérieure à l'exportation en 1858; la différence n'a pas été très-sensible en 1859. L'écart entre les deux métaux, à l'entrée et à la sortie, très-considérable en 1858, l'a été beaucoup moins en 1859. On remarque la forte diminution de l'exportation de l'or en 1859, et, par contre, l'accroissement considérable des envois d'argent à l'étranger. L'entrée de l'or a été à peu près la même en 1858 et 1859; mais celle de l'argent a plus que doublé : c'est l'indice du besoin extraordinaire que l'Angleterre avait de ce métal pour l'expédier dans ses colonies de l'Inde.

Les pays qui, en 1858 et 1859, ont exporté le plus de métaux précieux pour l'Angleterre sont les suivants (les valeurs sont en millions de francs) :

1858.

	Or.		Arg.
Australie	225.0	Amérique du Sud	75.0
Californie	112.0	France	50.0
Amérique du Sud et Indes occidentales	85.0	Belgique	13.3
Villes anséatiques	37.5	Portugal	8.5
Russie	35.0	Villes anséatiques	4.5
Égypte	30.5	États-Unis	7.7
France	16.3	Chine	2.5
Portugal	3.0	Gibraltar	1.3
Côtes occ. d'Afrique	2.7	Espagne	0.7

1859.

	Or.		Arg.
Australie	215.2	France	160.0
Californie	197.5	Amérique du Sud et Indes occidentales	85.0
Russie	50.1	États-Unis	45.0
Amérique du Sud et Indes occidentales	43.4	Belgique	38.0
France	23.4	Villes anséatiques	25.0
Villes anséatiques	8.7	Hollande	9.2
Égypte	4.2	Portugal	6.3
Turquie	3.5		
Côtes occ. d'Afrique	2.4		
Portugal	1.9		

Pour les deux métaux, ce sont à peu près les mêmes pays qui figurent parmi les plus forts importateurs, quoique dans un ordre très-différent, surtout pour quelques-uns. C'est ainsi que la France, qui n'avait envoyé que pour 50 millions d'argent en 1858, a plus que triplé son exportation en 1859; la Belgique a également triplé la sienne; les villes Anséatiques ont presque sextuplé la leur. La Hollande, qui n'en avait envoyé qu'une quantité insignifiante en 1858 (75,000 fr.), a porté son exportation à plus de 9 millions. On peut juger, par ces accroissements, des sacrifices considérables qu'a dû faire l'Angleterre pour se procurer, en dehors de la voie naturelle de la balance des échanges, les quantités énormes de métal-argent dont elle a eu besoin pour ses possessions de l'Inde.

Les pays auxquels l'Angleterre a envoyé le plus de métaux précieux, en 1858 et 1859, sont les suivants :

OR.

	1858.	1859.
France	272.0	372.0
Brésil	72.2	2.4
Turquie	16.3	»
Belgique	4.9	4.7
États-Unis	3.4	»
Indes occid. danoises, St. Thomas	3.3	3.4
Égypte	3.2	15.3
Portugal et dépendances	3.1	9.8
Maurice	2.6	»
Villes anséatiques	2.5	10.6
Colon. angl. de l'Afrique mérid.	1.6	»
Hollande	0.3	7.9
Gibraltar	»	2.7
Russie	»	2.4

ARGENT.

	1858.	1859.
Égypte	125.0	400.0
Hollande	16.7	0.7
Villes anséatiques	13.9	21.4
France	9.7	12.0
Brésil	3.1	24.8
Indes occidentales danoises	1.8	»
États-Unis	1.7	»
Belgique	0.7	1.7

C'est la France qui, en paiement du métal-argent qui lui a été acheté en quantités si considérables, a reçu le plus d'or en 1858 et 1859. Seulement il est remarquable que, pour 210 millions qu'elle a envoyés en 1858 et 1859, elle a reçu 644 millions. La différence représente très-probablement la dette contractée par l'Angleterre par suite d'un excédant d'importations françaises. Il est évident que les énormes exportations d'argent pour l'Égypte n'ont pas ce pays pour destination, mais les Indes et la Chine. La France voit s'accroître, quoique bien faiblement encore, ses importations d'argent. De 9.7 millions en 1858, elles se sont élevées à 12 en 1859. Mais ces quantités sont encore à une grande distance de celles que l'Angleterre nous a envoyées jusqu'en 1852 et qu'indiquent les chiffres ci-après (en millions de francs) :

1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.
65.5	30.5	57.5	95.4	153.5	47.0	35.0	25.0

Les envois d'argent tombent tout à coup à 12 ¼ millions en 1853, à 7 millions en 1854, pour se relever à 16 ½ millions en 1855, à 20 ¼ millions en 1856, et retomber à 8 millions en 1857.

Remarquons, en terminant sur ce point, que, tandis que le mouvement des échanges semble se balancer au préjudice de l'Angleterre, celui des métaux précieux, se liquide au contraire en sa faveur. Il faut en conclure qu'une certaine quantité de ces métaux est envoyée dans le Royaume-Uni, en dehors de toute opération de commerce. Tel est le cas notamment des mineurs de l'Australie et de la Californie qui adressent, soit à la Monnaie, pour les convertir en numéraire, soit aux banquiers de Londres, dans un but de placement, l'or qu'ils ont recueilli.

L'influence de la découverte des gîtes aurifères paraît avoir exercé, de 1851 à 18ˇ6, une influence sensible sur le monnayage en Angleterre. Le montant des monnaies d'or, frappées de 1845 à 1851, avait oscillé entre le minimum de 37,3 millions en 1850, et 128,9 en 1847. Il a subi, de 1851 à 1859, les variations suivantes (valeurs en millions de francs) :

1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
110.0	218.5	300.0	103.8	225.0	150.0	121.5	30.7	66.2

On voit que cette influence, très-sensible jusqu'en 1853, a cessé, après une forte recrudescence en 1855, de se faire sentir depuis, probablement par le fait de l'établissement d'hôtels de monnaies dans les pays de production et de l'accroissement de l'exportation des métaux précieux.

Les caisses d'épargne figurent en Angleterre parmi les institutions financières les plus intéressantes de ce pays. Comme en France, l'actif de ces caisses est versé à l'échiquier qui en sert l'intérêt au taux de 3 p. %, et peut l'appliquer aux besoins de l'État contre une émission correspondante de bons du trésor, remis aux commissaires de la dette publique chargés de l'administration des caisses. Le tableau ci-après indique par année, de 1846 à 1859, le chiffre (en millions sterling) des versements, des remboursements et le montant du capital dû aux déposants :

	VERSEMENTS.	REMBOURSEM.	CAPITAL.
1846	7.3	7.2	31.7
1847	6.6	9.0	30.2
1848	5.9	8.6	28.1
1849	6.2	6.5	28.5
1850	6.4	6.8	30.3
1851	6.8	6.3	31.7
1852	7.3	6.7	31.7
1853	7.6	7.1	33.4
1854	7.4	7.9	33.7
1855	7.2	7.6	34.3
1856	7.7	8.0	34 9
1857	7.6	8.4	35.1
1858	7.9	7.8	36.2
1859	9.0	7.3	39.0

L'effet des crises industrielles se manifeste clairement dans ce tableau. Ainsi on voit s'élever tout à coup, en 1848 et 1849, le montant des retraits et diminuer celui des versements. Si le même fait se reproduit en 1856 et 1857, années de prospérité industrielle, il faut l'attribuer très-probablement aux retraits opérés avec l'intention de prendre part aux nombreux emprunts qui se sont négociés, dans ces deux années, sur les principales places de l'Europe. Malgré les oscillations survenues dans ces deux branches d'opérations,

on constate, à partir de 1848, un accroissement continu du chiffre du capital des déposants, qui de 28.1 millions (702.5 mill. de fr.) s'élève, en 1859, à 39 millions (975 mill. de fr.), soit un accroissement de 38 p. %.

Si les caisses d'épargne fournissent à l'État les moyens de satisfaire à des besoins urgents, la Banque d'Angleterre lui rend d'autres services bien plus importants encore, d'une part en négociant à l'échiquier une notable partie de ses bons, de l'autre en faisant, moyennant une certaine redevance proportionnelle, le service de la dette publique et de la trésorerie. Il est regrettable que les comptes rendus de cet établissement, le plus considérable qui existe dans le monde entier, d'une part, soient peu répandus, de l'autre, ne fassent connaître que les résultats nets des opérations de l'année. Ainsi préparés exclusivement au point de vue de l'intérêt de l'actionnaire, ils ne jettent aucune lumière sur les diverses phases de la situation économique du pays dans le cours du dernier exercice. Les seuls renseignements de quelque intérêt que les publications hebdomadaires de la Banque permettent de recueillir, consistent dans le mouvement de l'actif et du passif à diverses époques et notamment à la fin de chacun des trimestres de son année financière. En voici le relevé pour les 14 dernières années (en mill. sterl.). L'actif comprend le capital social, la dette du gouvernement envers la Banque, le portefeuille et l'encaisse métallique; le passif, les billets en circulation et les dépôts.

		22 mars.	14 juin.	6 sept.	27 déc.			22 mars.	14 juin.	6 sept.	27 déc.
1846.	Actif. .	46.1	46.0	43.6	40.9	1853.	Actif. . .	47.0	46.0	44.1	45.0
	Passif . .	42.6	42.5	40.1	37.4		Passif . .	43.6	42.6	41.0	41.6
1847.	Actif. . .	40.0	38.2	37.8	39.3	1854.	Actif. . .	42.8	39.9	39.0	39.0
	Passif . .	36.4	34.6	34.2	35.6		Passif . .	39.4	36.5	35.6	35.8
1848.	Actif. . .	39.0	37.4	37.1	37.5	1855.	Actif. . .	39.0	41.6	43.1	40.0
	Passif . .	35.2	33.8	33.4	34.0		Passif . .	35.5	38.5	39.6	36.7
1849.	Actif. . .	39 0	38.3	38.4	40.1	1856.	Actif. . .	41.0	38.7	40.2	39.6
	Passif . .	35.3	35.2	35.1	36.9		Passif . .	37.4	35.4	36.7	36.3
1850.	Actif. . .	41.3	41.0	41.5	41.9	1857.	Actif. . .	40.1	39.4	39.9	43.8
	Passif . .	37.9	37.8	38.3	38.8		Passif . .	36.6	36.0	36.2	40.4
1851.	Actif. . .	41.0	39 3	40.0	41.0	1858.	Actif. . .	45.2	43.6	44.0	45.1
	Passif . .	37.7	36.1	36.6	38.0		Passif . .	41.4	40.5	40.5	42.0
1852.	Actif. . .	43.0	44.3	46.2	47.0	1859.	Actif. . .	47.0	47.6	47.0	47.1
	Passif . .	39.5	44.1	43.0	43.7		Passif . .	43.6	44.4	43.4	44.0

On voit, au moins d'après la comptabilité de l'établissement, que l'actif moyen de chacun des trimestres ci-dessus est toujours supérieur au passif. Dans certaines années, et à certains trimestres de la même année, l'écart entre les deux valeurs s'élargit ou se resserre, selon que le portefeuille s'élève ou s'abaisse et que, par conséquent, la circulation des billets s'accroît ou diminue. En examinant avec quelque attention le tableau qui précède, on reconnaît les années de crise financière à la diminution, pendant ces années, des opérations de la Banque. On constate notamment un ralentissement sensible de ses avances au commerce dans les années 1847 et 1848. En 1852 et 1853, au contraire, elle en élève notablement le chiffre; elle les modère en 1854, pour se montrer plus libérale en 1855 et 1856. Voulant faciliter la liquidation de la crise de 1857, crise qu'elle a cherché à prévenir jusqu'au dernier moment en obtenant même du gouvernement l'autorisation de franchir la limite statuaire posée à ses émissions, elle porte, en 1858 et 1859, des escomptes au chiffre le plus élevé qu'ils aient encore atteint.

On trouve des enseignements de même nature dans le chiffre des émissions de l'ensemble des banques au Royaume-Uni autorisées à mettre en circulation des billets payables à vue. Ces émissions sont indiquées dans le tableau ci-après, ponr la période 1846-1859 :

	MOYENNES DES TRIMESTRES finissant les					MOYENNES DES TRIMESTRES finissant les			
	1er mars.	21 juin.	13 sept.	6 décemb.		1er mars.	21 juin.	13 sept.	6 décemb.
1846. .	38.5	38.6	38.7	40.7	1853. .	38.8	40.5	39.9	39.6
1847. .	37.9	35.7	34.6	35.5	1854. .	39 8	38.8	36.9	38.2
1848. .	32.9	33.0	32.4	33.7	1855. .	37.1	37.9	37.3	37.9
1849. .	32.4	32.9	32.2	33.8	1856. .	36.5	38.0	37.9	38.2
1850. .	33.6	34.4	34.3	34.1	1857. .	37.0	37.8	37.0	37.6
1851. .	33.6	34.2	33.9	34.0	1858. .	35.9	37.6	36.7	38.2
1852 .	35.1	37.2	38.2	39.9	1859. .	38.2	39.9	39.1	40.3

Dans ces émissions la banque figure pour une moyenne de 21 millions sterling (525 millions de francs); les banques particulières de l'Angleterre proprement dite et du pays de Galles pour 3 ½ millions (87 millions de francs); les banques par actions de la même partie du Royaume-Uni pour 3 millions (75 millions de francs); la banque d'Écosse, les banques particulières et les banques par actions du même pays pour 3 ½ millions (87 millions de francs); la banque d'Irlande pour le même chiffre; les banques particulières et par actions pour 2 ½ millions (62 ½ millions de francs).

A. L.

II.

Mouvement de la population en Écosse, de 1855 à 1859.

ANNÉES.	POPULATION calculée.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.
1855	3,004,290	93,599	62,249	19,690
1856	3,033,177	101,748	58,456	20,497
1857	3,064,566	103,628	61,925	21,314
1858	3,093,870	104,195	63,532	19,603
1859	3,123,174	106,782	61,754	21,127

Les rapports à la population moyenne, calculée pour la période entière (5 ans), de chacun des trois actes de la vie civile, s'établissent ainsi qu'il suit :

POPULATION MOYENNE.	NOMBRE D'HABITANTS pour 1 naissance.	1 décès.	1 mariage.
—	—	—	—
3,065,855	30.06	49.7	150

Si ces résultats sont exacts, l'Écosse est le pays de l'Europe (seulement après les pays scandinaves) qui compte, relativement à sa population, le moins de décès et de mariages. Mais il ne faut pas perdre de vue, d'une part, qu'il n'existe dans ce pays un état civil laïque régulier que depuis cinq ans; de l'autre, que la déclaration des mariages, naissances et décès est purement facultative, au lieu d'être obligatoire sous une sanction pénale comme en France. D'après les chiffres qui précèdent on a officiellement constaté, en Écosse, dans la période 1855-1859, 509,952 naissances et 307,916 décès; d'où un excédant de 202,036 naissances; ce qui constitue un accroissement annuel de la population de 40,401, soit de 1.31 pour 100 habitants. Si toutes les naissances qui figurent au tableau ci-dessus étaient légitimes, chaque mariage donnerait le jour à près de 5 enfants, l'une des plus grandes fécondités que nous connaissions. A. L.

BIBLIOGRAPHIE. — Un de nos collègues, M. le Dr Isidore Bourdon, membre de l'Académie de médecine, vient de publier sous le titre de : *Précis d'hydrologie médicale des eaux minérales de France*, une véritable et très-curieuse monographie statistique de ces eaux. Cet excellent petit livre, écrit à la fois pour les savants et les gens du monde, se recommande aux premiers par l'exactitude rigoureuse et la variété des documents scientifiques; aux seconds par les indications les plus propres à les guider dans le choix des sources auxquelles ils doivent aller demander le rétablissement de leur santé. Il est précédé d'une introduction dans laquelle on retrouve cette facilité, cette élégance spirituelle du style qui caractérise les travaux, déjà nombreux et considérables, du savant docteur. A. L.

ERRATA AU 3e NUMÉRO.

Page 83, ligne 14 (par en bas) — au lieu de : *Si elle a été déduite....* lisez : *Si, comme nous avons lieu de le croire, elle a été déduite....*

Même page, 2e ligne (par en bas) — au lieu de : *...d'une alimentation moins animalisée, moins alcoolisée surtout....* lisez : *d'une alimentation peu animalisée, peu alcoolisée surtout.*

Le gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

I.

Études statistiques sur les moyens de diminuer la mortalité des Européens dans les pays chauds, par M. le Dr BOUDIN.

« *Quæ a frigidis regionibus corpora traducuntur*
« *in calidas, non possunt durare, sed dissolvuntur;*
« *quæ autem ex calidis locis sub septentrionum re-*
« *giones frigidas, non modo non laborant immuta-*
« *tione loci valetudinibus, sed etiam confirmantur.*»
(VITRUVE, *De architecturâ.*)

Nous avons publié dans le numéro d'août de ce journal un mémoire qui a mis en lumière l'énormité des pertes que subissent les populations et les armées européennes transportées dans les pays chauds, spécialement de l'hémisphère nord.

Le fait de ces pertes, longtemps méconnu, est aujourd'hui irrévocablement acquis à la science. Il s'agit désormais de rechercher les moyens de les diminuer.

Pour nous, ces moyens, au nombre de trois, consistent: 1° dans l'installation sur des points d'une altitude suffisante pour mettre à l'abri de l'influence de la *malaria;* 2° dans le choix des localités dont l'*expérience* aura démontré la salubrité, c'est-à-dire dans lesquelles on aura constaté une mortalité relativement faible; 3° enfin, dans la diminution de la durée réglementaire du séjour des troupes dans les pays chauds, et surtout dans la réduction de leur séjour temporaire au milieu des localités insalubres.[1]

A ces trois grands moyens, d'une efficacité déjà constatée, quelques personnes en ont ajouté un quatrième, celui du *croisement* des races[2]. On nous permettra de ne pas le prendre au sérieux. Nous nous bornerons à rappeler qu'à Java les *Lipplappes*, métis issus du croisement des Hollandais avec les Malais, sont signalés, par le comte Gœrtz, comme ne produisant que des filles qui, elles-mêmes, sont stériles; et qu'à la Jamaïque les mulâtres sont déclarés, par Long, incapables de se perpétuer en s'unissant à des mulâtresses.

---

1. Pour plus de détails, voy. *Traité de Géographie et de Statistique médicales*, t. I et II.
2. Feu le docteur Jacquot exprimait « le regret que l'autorité n'eût pas compris ce qu'il appelait la *haute* « et *féconde* question du croisement. En Algérie, où les intérêts politiques sanctionnent tout, il ajoutait: « Nous connaissons de bons endroits où l'on a quelque chose de bien pour 200 à 300 fr.; ce n'est réelle- « ment pas cher. Que la marchandise soit trompeuse, ... ceci n'est point notre affaire. » (Gaz. méd. de Paris, 1848, p. 787.) — Selon M. Vital (Gaz. méd. de Paris du 6 novembre 1852), il existe « deux « moyens de faire cesser l'incompatibilité actuelle du milieu africain. Le premier, le plus direct, le plus « prochainement profitable, consisterait à favoriser les alliances entre les Européens et les femmes « indigènes et à créer une race intermédiaire. . . . Oui, si chaque commandant supérieur de camp usait « avec adresse de son influence pour provoquer et aider ces unions, de nouvelles familles arab-euro- « péennes se constitueraient. »

Chapitre I. — De l'installation sur les lieux élevés.

Dès la plus haute antiquité, les peuples attachèrent une importance hygiénique spéciale à l'occupation des lieux élevés, et il est digne de remarque que les premiers temples d'Esculape étaient construits sur des hauteurs. On lit dans Plutarque: Ἕλληνες ἐν τόποις καθαροῖς καὶ ὑψηλοῖς ἐπιεικῶς ἱδρυμένα τα Ἀσκλήπια ἔχουσιν (*Quæst. roman.*). Dans le chapitre intitulé: *De electione locorum salubrium*, Vitruve s'exprime ainsi: *Primum electio locis saluberrimi. Is autem erit excelsus*[1]. Tite-Live considérait l'installation de la cité éternelle sur les sept collines comme une inspiration divine: *Non sine causa, Dii hominesque hunc urbi condendæ locum elegerunt, saluberrimos colles*[2]. Les anciens rois perses, de même que ceux des Parthes, afin de jouir d'un printemps perpétuel, et par raison hygiénique, changeaient successivement de demeure, avec les saisons. Ils passaient l'hiver à Suze, l'été à Ecbatane, l'automne à Persépolis, et l'autre partie de l'année à Babylone.[3]

On peut affirmer que, dans un grand nombre de circonstances, l'habitation des lieux élevés est le plus puissant des moyens auxquels il soit donné à l'homme de recourir, pour se garantir contre l'action des maladies endémiques ou épidémiques. Dans sa statistique du département de l'Ain, M. Bossi, ancien préfet, signale l'échelle décroissante ci-après, dans la mortalité de ce département:

Pays d'étangs et marais	1 décès sur	20,8	habitants.
Plaine emblayée	—	24,6	—
Rivage	—	26,6	—
Montagne	—	38,3	—

Dans les contrées les plus fiévreuses de l'Italie, on voit certains lieux situés entre 400 et 800 mètres d'altitude échapper complétement à l'action des marais. « *Generalmente*, dit M. Puccinotti, *fra 120 e 130 metri aldi sopra del livello del piano, comincia sempre una zona meno insalubre... Si potrebbe costruire una carta indicante i gradi di salubrita simile a quelle de geologhi che indicano i gradi di produzione vegetabile.*[4]»

C'est sur le principe de cette salubrité proportionnelle à l'altitude que sont basés les grands établissements de convalescence de l'Inde anglaise, dont nous avons rendu compte dans un autre travail.[5]

Plusieurs maladies ont une limite altitudinale manifeste. Le crétinisme s'élève

En Suisse	jusqu'à	1,000 mètres.
En Piémont	—	2,000 —
Dans l'Amérique du Sud	—	4,700 —

L'enquête du gouvernement sarde a signalé sur 10,000 habitants: 100 goîtreux et 35 crétins dans les montagnes; 16 goîtreux et 4 crétins dans les plaines.

D'après de Humboldt, la fièvre jaune, au Mexique, ne dépasserait pas 924 mètres d'altitude. Des remarques analogues ont été faites sur la peste; ainsi, dans plusieurs épidémies, cette maladie, qui causait de grands ravages au Caire, n'a pu s'élever jusqu'à la citadelle de cette ville.[6]

La maladie appelée *mallazahuatl*, qui frappe au Mexique les indigènes, paraîtrait, selon de Humboldt, ne se manifester qu'entre 2,400 et 2,600 mètres d'altitude. M. Tschudi affirme que les *verugas*, espèce de *framboesia*, endémique sur le seul versant occidental des Andes du Pérou, ne se rencontrent qu'entre 660 et 1,660 mètres au-dessus du niveau de la mer, jamais au delà ni en deçà. D'après de Hum-

---

1. Vitruve termine ainsi l'éloge de la situation de Rome: *Ita divina mens civitatem populi Romani egregiâ, temperatâque regione collocavit, uti orbis terrarum imperio potiretur.*
2. Strabon, liv. XI, chap. 18.
3. *De l'hygiène en Algérie.* Paris, 1847; 2 vol. in-8°, faisant partie de la collection des travaux de la commission scientifique d'Afrique.
4. Puccinotti, *Storia delle febbre intermittenti perniciose di Roma.* Pisa, 1839.
5. *Statistique de l'état sanitaire, etc., des armées*, p. 50 à 54. Paris 1846.
6. Dans un rapport du 30 germinal an IX, Desgenettes signale au général Bonaparte l'absence complète de cas de peste dans cette citadelle (*Hist. méd. de l'armée d'Orient*). En 1835, M. Clot-Bey a constaté le même fait.

boldt[1], «les blancs et les métis qui habitent le plateau intérieur du Mexique contractent plus facilement le *vomito* lorsqu'ils descendent au port de la Vera-Cruz, que les Européens et les habitants des États-Unis qui arrivent par mer..... Il y a peu d'années, sur 300 soldats mexicains, tous de l'âge de 18 à 25 ans, on en a vu périr en trois mois 272.» A son départ du Mexique, le gouvernement comptait confier la défense de la ville de Saint-Jean-d'Ulua à des compagnies de nègres et d'hommes de couleur acclimatés.

En examinant les divers quartiers de Londres au point de vue de leur élévation au-dessus du niveau de la Tamise, et en les divisant en terrasses successives de 20 en 20 pieds, on trouve les nombres ci-après de décès causés par le choléra en 1849 :

Jusqu'à 20 pieds de hauteur	102	décès sur	10,000 habitants.
De 20 à 40	65	—	—
De 40 à 60	34	—	—
De 60 à 80	27	—	—
De 80 à 100	22	—	—
De 100 à 120	17	—	—
De 340 à 360	6	—	—

Non-seulement la décroissance de la mortalité est constante, mais encore elle se montre, pour ainsi dire, rigoureusement proportionnelle à l'élévation. En effet, en divisant le chiffre initial de 102 décès par le nombre des terrasses de 20 pieds que renferme chaque niveau, on obtient :

$$\frac{102}{1} = 102 \qquad \frac{102}{5} = 20$$
$$\frac{102}{2} = 51 \qquad \frac{102}{7} = 17$$
$$\frac{102}{3} = 34 \qquad \frac{102}{18} = 7$$
$$\frac{102}{4} = 26$$

On voit que ces nombres, obtenus par le calcul, sont très-sensiblement ceux que donne l'observation, et la faible distance qui les sépare s'explique, au moins en partie, par la différence de bien-être, ainsi que par quelques autres circonstances que le tableau suivant contribuera à mettre en lumière :[2]

NOMBRE DE DISTRICTS.	ÉLÉVATION EN PIEDS au-dessus de la Tamise.	MORTALITÉ ANNUELLE SUR 10,000 PERSONNES. Par choléra, 1849.	Toutes les causes réunies, de 1838 à 1844.	NOMBRE DE PERSONNES. Par acre.	Par maisons.	LOYER ANNUEL MOYEN des maisons en livres sterling.
16	00 — 20	102	251	74	6,8	31 £
7	20 — 40	65	237	105	7,6	56
8	40 — 60	34	235	184	8,5	64
3	60 — 80	27	236	152	8,8	52
2	80 — 100	22	211	44	7,7	38
1	100	17	227	102	9,8	41
1	350	8	202	5	7,2	40
Moyenne de 38 districts.		66	240	107	7,6	46
Tout Londres.		62	252	29	7	40

A Leblond[3], médecin français, appartient l'honneur d'avoir le premier insisté sur l'influence prophylactique et curative de l'altitude du séjour, spécialement dans les contrées tropicales. En 1824, un chirurgien militaire anglais, le docteur Jeffreys[4], eut l'ingénieuse idée de proposer de substituer aux dispendieuses et difficiles évacuations des malades sur le cap de Bonne-Espérance ou même sur l'Europe, leur simple placement sur des points élevés de l'Himalaya. Une belle application de cette idée a été faite, il y a quelques années, dans la province de Madras, à 11 degrés de l'équateur, sur les monts Neilgherries, qui s'élèvent en amphithéâtre jusqu'à une hauteur

1. A. de Humboldt, *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne.* Paris, 1827, t. IV, page 196.
2. *Voy.* la remarquable introduction du docteur Farr, dans le rapport officiel ayant pour titre : *Report on the mortality of cholera in England,* 1848-1849. London, 1852.
3. Leblond, *Observations sur les maladies des tropiques.* Paris, an XIII, p. 131.
4. *A brief dissertation on the climate of the Hill Provinces as connected with pathology.* Calcutta, 1824.

de 2,000 et de 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Voici quelques données météorologiques sur cette localité comparée avec l'Angleterre :

	NEILGHERRIES.	ANGLETERRE.
Température moyenne	13°,70	13°,50
Températures extrêmes	22°,78 et 0°,56	33°,22 et 11°,7
Jours sans pluie	265	220
— à ciel couvert	28	60
— à ciel serein	237	160
Quantité annuelle de pluie	1m,193	

Voici l'échelle de décroissance de la mortalité de l'armée à mesure que du niveau de la mer on s'élève au *sanatorium* des monts Neilgherries :

Bellary	94	décès sur 1,000 habitants.
Arni et Arcot	56	—
Cananore	52	—
Trichinopoli	40	—
Bangalore	29	—
Neilgherries	20	—

Un point important dans le choix des lieux consiste à ne pas s'arrêter à de faibles élévations qui, loin de modérer, accroissent souvent le chiffre de la mortalité des Européens. Ainsi la garnison anglaise de Sierra Leone, à 133 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, perdait encore près de 500 hommes sur 1,000 ; celle de Stony-Hill (Jamaïque), à 453 mètres, perdait 96 ; enfin celle de Kandy à Ceylan, à 556 mètres, éprouvait une mortalité de plus de 97 décès sur 1,000 hommes.

Une circonstance ajoute encore à l'importance militaire des monts Neilgherries, c'est qu'ils sont situés au centre d'une ceinture de postes occupés par 14,000 hommes de troupes, et que leur accès est des plus faciles.

Dans la présidence de Bombay, un dépôt de convalescents a été formé à Malcolm-pett, sur le plateau de Mahabaliwar, à 17°,56 de latitude nord, et à 1,500 mètres d'altitude.

Le *Sanatorium* de la province de Delhi a été établi à Landur (2,630 mètres au-dessus du niveau de la mer), dont la température annuelle oscille entre 8 et 20 degrés du thermomètre centigrade. En descendant vers la mer, on trouve successivement les dépôts suivants de convalescents :

Massura	à 2,700	mètres d'altitude.
Giri Pani	à 2,030	—
Raypour	à 2,060	—

Dans la présidence du Bengale, des dépôts de convalescents et des stations militaires ont été établis à diverses hauteurs sur les monts Himalaya. On trouve aujourd'hui un régiment européen à Bareilly, à 1,485 mètres d'altitude, deux corps d'artillerie et deux régiments indigènes à Almora, à 1,800 mètres. Enfin, on rencontre un dépôt de convalescents à Sumla, à 2,330 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

Entre les parallèles de 38° et 71° une élévation de 78 à 85 mètres produit, selon de Humboldt, le même effet qu'un déplacement vers le nord de 1° en latitude. Sous l'équateur, voici quelle serait, de 1,000 en 1,000 mètres d'altitude, la décroissance thermométrique :

ALTITUDE.	TEMPÉRATURE MOYENNE.	DIFFÉRENCE.
0m	27°,5	—
1,000	21°,8	5°,7
2,000	18°,4	3°,4
3,000	14°,3	4°,1
4,000	7	7°,3
5,000	1°,5	5°,5

L'instruction suivante du maréchal Bugeaud, datée du camp de Sidi-Aïchoun et adressée le 22 mai 1847 aux généraux et chefs de colonne, prouve que l'importance du campement des troupes sur les lieux élevés commence à être comprise en Algérie :

« J'ai remarqué que MM. les commandants de colonne choisissent leur campement au bord des cours d'eau, dans l'intention louable sans doute d'éviter à leurs troupes des corvées pour aller à l'eau. Mais l'expérience a démontré que cette manière de camper donne un nombre considérable de malades..... *Une seule nuit passée dans un bas-fond suffit quelquefois pour donner une centaine de malades sur un effectif de 3,000 hommes.* On comprend avec quelle rapidité une colonne serait fondue si cette manière de camper se renouvelait. Je recommande donc de la manière la plus formelle à tous les commandants de colonne de choisir toujours leurs campements sur des hauteurs et des coteaux, toutes les fois que le terrain le permettra..... Pourvu que l'on puisse bien se garder dans la position que l'on choisit, peu importe la forme donnée au camp si l'on est dans un endroit salubre. Il vaut infiniment mieux imposer quelques corvées aux hommes pour aller à l'eau et pour mener les chevaux et mulets à l'abreuvoir. La santé des soldats en souffrira beaucoup moins que de camper dans un endroit soumis à des influences morbides. »

Il est bien entendu que le simple campement des troupes sur des points élevés ne suffit point, à lui seul, pour leur assurer dans les pays chauds un bon état sanitaire; il faut encore que le soldat soit mis dans l'impossibilité de se rendre même momentanément dans les régions inférieures.

Nous terminerons en indiquant l'altitude de diverses localités de l'Algérie :

Tenez	45 mètres	Constantine	650 mètres
Boufarik	47 —	Milianah	800 —
Oran	50 —	Aumale	830 —
Coléah	190 —	Médéah	920 —
Douéra	210 —	Sétif	920 —
Blidah	250 —	Boghar	1070 —
Guelma	280 —	Tiaret	1300 —
Mascara	400 —	Teniet el Had . . .	1150 —

Chapitre II. — Du choix des localités.

Les anciens attachaient une importance spéciale à la constatation de la qualité du sol sur lequel ils se proposaient de construire leurs villes ou leurs camps, et, à cette occasion, ils n'hésitaient pas à interroger les viscères des animaux. Voici le langage de Vitruve[1]: « *Itaque etiam veterum revocandam censeo rationem. Majores enim e pecoribus immolatis, quœ pascebantur in iis locis, quibus aut oppida, aut castra stativa constituebantur, inspiciebant jecinora..... Cum pluribus experti erant, et probaverant integram et solidam naturam jecinorum ex aqua et pabulo, ibi constituebant munitiones. Si autem vitiosa inveniebant, inditio transferebant idem in humanis corporibus pestilentem futuram nascentem in iis locis aquœ cibique copiam. Et ita transmigrabant et mutabant regiones, quœrentes omnibus rebus salubritatem. Hoc autem fieri, uti pabulo ciboque salubres proprietates terrœ videantur, licet animadvertere et cognoscere ex agris Cretensium qui sunt circa Pothoreum flumen quod est Cretœ inter duas civitates Gnoson et Gortynam. Dextra enim, et sinistra ejus fluminis pascuntur pecora : sed ex iis, quœ pascuntur proxime Gnoson, splenem habent; quœ autem ex altera parte, proxime Gortynam non habent apparentem splenem.* »

Nous ne nous opposons nullement à ce que l'on interroge les viscères des animaux avant de fonder un établissement. Mais, lorsque les localités sont habitées depuis un temps plus ou moins long, il nous paraît plus logique de consulter les registres mortuaires. Les deux tableaux suivants, qui résument la mortalité de l'armée anglaise dans une partie de l'Inde, montreront, mieux que ne le feraient tous les raisonnements, les énormes différences qui peuvent exister dans l'état sanitaire des localités plus ou moins rapprochées entre elles ;

---

1. *De architectura*, liv. II, chap. 4.

PRÉSIDENCE DU BENGALE.			PROVINCE DE BOMBAY. DE 1830 A 1849 INCLUSIVEMENT (20 ANNÉES).	
LOCALITÉS.	PÉRIODE D'OBSERVATION.	NOMBRE ANNUEL des décès sur 1000 homm.	LOCALITÉS.	NOMBRE ANNUEL des décès sur 1000 homm.
Rawal Pindi	1849 à 1855	27,6	Kolapore	20,5
Jullunder	1846 à 1855	28,6	Sholapore	22,2
Dugshai	1851 à 1855	29,8	Kirkel	26,4
Kussowlie	1844 à 1855	41,2	Belgaum	27,5
Meerut	1844 à 1853	41,2	Armée du Penjaub	28,9
Benarès	1844 à 1853	42,2	Aden	29,9
Agra	1844 à 1853	50,4	Deesa	34,0
Chinsurah	1831 à 1837	50,8	Ahmednuggur	34,5
Dum-Dum	1844 à 1853	54,0	Bhooj	38,3
Subathoo	1844 à 1855	59,1	Pouna	41,1
Umballah	1844 à 1855	60,7	Kanark	43,7
Dinapore	1844 à 1853	62,0	Mhow	49,7
Ferozepore	1844 à 1855	63,4	Armée de l'Indus	73,6
Peshawur	1850 à 1855	65,1	Kurachi	90,2
Berhampore	1825 à 1834	68,8	Bombay et Colaba	109,2
Fort William	1844 à 1853	70,0	Hydrabad et Scinde	235,2
Lahou	1846 à 1855	75,4		
Cawnpore	1844 à 1853	78,2		

Chapitre III. — De l'influence de la durée du séjour dans les pays chauds sur la mortalité.

D'après un travail du général Préval, les pertes de l'année se répartissent ainsi qu'il suit dans les sept années qui constituent la période légale du service militaire en France :

	PERTES SUR 1000 HOMM.
Première année	75
Deuxième année	65
Troisième année	52
Quatrième année	45
Cinquième année	30
Sixième année	20
Septième année	20

On voit que les pertes de la première année de service sont, en France, aux pertes de la sixième année comme 75 à 20 ou comme 15 à 4; c'est-à-dire que les pertes diminuent en France d'une manière sensible à mesure que les hommes s'éloignent de l'époque de leur admission dans les rangs de l'armée, au moins pour la période réglementaire du service, dont la loi fixe la durée à sept années. Il résulte de là que si 1,000 soldats français, après avoir perdu en France :

75 hommes dans la première année de service,
65 — — deuxième — —
52 — — troisième — —
45 — — quatrième — —

perdaient en Algérie, ou ailleurs, 40 sur 1,000 dans la sixième année de service, cette apparente diminution ne dénoterait cependant ni plus ni moins qu'une augmentation de mortalité de 200 pour 100. On voit par là combien le problème de l'acclimatement est complexe, et combien son étude exige de connaissances préalables.

Thévenot, médecin de la marine (*Traité des maladies des Européens dans les pays chauds*), en parlant du Sénégal, dit : « Les différentes classes d'Européens sont d'*autant plus maltraitées, qu'elles sont plus longtemps soumises à l'action des causes de la maladie;* les soldats plus que les commerçants sédentaires, ceux-ci plus que les marins, et parmi ceux-ci les équipages marchands plus que les équipages mili-

1. Ewart, *On the vital statistics of the troops in India.*

taires» (p. 269). «La mortalité des troupes au Sénégal *paraît augmenter à mesure qu'elles séjournent davantage;* les organismes sont usés par des rechutes, les maladies sont chroniques et irrémédiables; *il n'y a donc pas d'acclimatement possible pour le soldat*» ((p. 227). Les équipages du commerce donnent, en terme moyen, un cinquième ou peut-être un huitième seulement de leurs hommes à l'hôpital de Saint-Louis, tandis que la garnison blanche donne un nombre de malades trois fois plus fort que l'effectif» (p. 163). «C'est en fuyant que les marchands européens et les marins se guérissent; c'est en restant que les soldats périssent en grand nombre» (p. 158). «Fuyez donc, dirai-je toujours à l'Européen qui transige avec lui-même; les médications les plus spécifiques ne pourront bientôt plus rien» (p. 367).

Le tableau suivant résume la mortalité constatée parmi les troupes anglaises à Malte, à Gibraltar et dans les îles Ioniennes. Les hommes sont classés par catégories d'âge qui, dans le cas particulier, peuvent être considérées comme représentant assez exactement l'arrivée plus ou moins ancienne dans les possessions de la Méditerranée.

	NOMBRE DES DÉCÈS SUR 1000.		
	Gibraltar.	Malte.	Iles Ioniennes.
Au dessous de 18 ans	10	13	6,6
De 18 à 25 ans	18,7	16	12,2
De 25 à 35 ans.	23,6	23,3	20,1
De 35 à 40 ans.	29,5	34	24,1
De 40 à 50 ans.	34,4	56,7	24,2
Total.	22,3	22,3	19,5

On voit que dans toutes les possessions de la Méditerranée, la mortalité du soldat anglais augmente avec l'âge, c'est-à-dire aussi avec la durée du séjour.

Cap de Bonne-Espérance. — Le tableau suivant résume le nombre des décès constatés, de 1831 à 1836, parmi trois régiments anglais, de force égale, arrivés au Cap à des époques diverses :

ANNÉES.	74e arrivé en 1828.	77e arrivé en 1831.	98e arrivé en 1825.	TOTAL des DÉCÈS.
1831.	8	8	10	26
1832.	13	9	4	26
1833.	12	6	10	28
1834.	16	2	10	28
1835.	13	10	11	43
1836.	8	13	12	33
Totaux.	70	48	57	175

Ile Maurice. — La mortalité de trois autres régiments, encore de force égale, est représentée dans le tableau ci-après à diverses époques après le débarquement :

SÉJOUR.	29e arrivé en 1826.	99e arrivé en 1826.	87e arrivé en 1831.
1re année	13	7	13
2e —	25	6	18
3e —	19	10	12
4e —	13	14	15
5e —	17	15	18
6e —	34	22	18
7e —	17	15	»
8e —	18	12	»
9e —	18	18	»
10e —	16	23	»
11e —	3	20	»
Totaux	195	162	94
Moyenne	18	15	15⅔

On voit, dans ces deux colonies la mortalité augmenter avec la prolongation de séjour, loin de subir une diminution, et ce résultat est d'autant plus remarquable que les fièvres paludéennes sont très-rares à Maurice et même inconnues au Cap.

Antilles et Guyane anglaises. — Ici 1,000 décès se répartissent ainsi sous le rapport de l'ancienneté du séjour des individus décédés :

1re année de séjour	77 décès.
2e — —	87 —
3e — —	89 —
4e — —	63 —
5e — —	61 —
6e — —	79 —
7e — —	83 —
8e — —	33 —
9e — —	120 —
10e — —	109 —
11e — —	140 —
	1,000 décès.

Jamaïque. — Les troupes ont éprouvé la mortalité ci-après :

Individus ayant moins de 1 an de séjour	77 décès sur 1,000 hommes.
— — de 1 an à 2 ans de séjour	87 —
— — 2 ans de séjour	81 —
— — plus de 2 ans de séjour	93 —

En présence d'un tel accroissement de la mortalité, il est permis de se demander si le défaut de bien-être n'aurait pas une part plus ou moins prononcée. Pour répondre à cette objection, nous donnons dans les deux tableaux suivants le nombre proportionnel des décès parmi les sous-officiers, les caporaux et les hommes de tous grades dans les deux divisions dont il vient d'être question.

1° Antilles et Guyane.

	DÉCÈS SUR 1,000 HOMMES.		
	SOUS-OFFICIERS.	CAPORAUX.	HOMMES de tous grades.
1830	75	90	65
1831	68	63	69
1832	74	61	64
1833	94	55	50
1834	54	55	43
Moyenne	73	64	57

2° Jamaïque.

	DÉCÈS SUR 1,000 HOMMES.		
	SOUS-OFFICIERS.	CAPORAUX.	HOMMES de tous grades.
1830	91	66	97
1831	178	147	133
1832	65	105	111
1833	79	83	86
1834	111	89	93
Moyenne	108	95	109

Ainsi, malgré la différence de solde, qui implique différence de bien-être, malgré la différence des fatigues des gardes, des factions et du service de nuit, l'avantage se dessine en faveur du jeune âge, et en faveur de l'arrivée plus récente du simple soldat. Cet avantage est plus prononcé encore pour la classe plus jeune des tambours, classe qui, au delà comme en deçà du détroit, ne se distingue pas toujours par une grande sobriété à l'endroit des boissons spiritueuses. Dans la période de 1830 à 1834, on compte aux Antilles et à la Guyane 18 décès sur 68 tambours, ou 52 sur 1,000 individus; à la Jamaïque, 11 décès sur 40, ou 55 décès sur 1,000. Ces deux chiffres dénotent une mortalité inférieure à celle de toutes les autres catégories.

Les documents publiés par le gouvernement des États-Unis d'Amérique sont

d'accord avec les faits qui précèdent. Nous y trouvons en effet (p. 310) que les maladies et la mortalité des troupes américaines, loin de diminuer, se sont, au contraire, accrues dans la Floride, sous l'influence de la prolongation de leur séjour dans cette province.[1]

D'un autre côté, les rapports de l'autorité militaire (*Adjutant general's Returns*) indiquent les proportions suivantes annuelles pour la mortalité dans chacune des trois grandes divisions des États-Unis :

Nord	18,8 décès	sur 1,000 hommes.
Centre.	44,2 —	—
Sud	52,3 —	—

Ceylan. — Pour Ceylan, les documents officiels donnent les indications suivantes sur la mortalité dans ses rapports avec la durée du séjour des troupes, pendant la période de 1830 à 1836 :

Moins de 1 an de séjour	44 décès	sur 1,000 hommes.
De 1 à 2 ans	48,7 —	—
Plus de 2 ans.	49,2 —	—

Présidence de Madras. — Voici les résultats fournis en 1847 par 4,692 soldats européens de l'armée de Madras :

DURÉE DU SÉJOUR.	MALADES sur 1,000 h.	MORTS sur 1,000 h.
Moins de 1 an	1,099	42
De 1 an à 3 ans	2,477	11,8
De 3 à 5 ans.	1,639	13,1
De 5 à 7 ans.	1,555	23,4
De 7 à 10 ans.	1,188	12,6
De 10 à 14 ans.	1,671	30,5
De 14 à 20 ans et au delà . .	952	37,5

Ainsi, la première année du séjour dans l'Inde est celle où l'Européen offre en quelque sorte le plus de résistance aux influences pathogéniques, à telles enseignes que, entre la fin de la première année et le commencement de la quatrième, un effectif de 1,000 hommes fournit 2,477 malades aux hôpitaux, alors qu'il en donnait moins de la moitié dans le cours de la première année. Quant à la mortalité, son maximum se manifeste ici dans la première année; mais, après avoir diminué d'une manière sensible dans les quatre années suivantes, elle reprend une marche ascendante à l'expiration de cette dernière période.

Présidence du Bengale. — Dans cette présidence, l'examen de la mortalité de 1,184 officiers de divers grades a fourni les résultats suivants :

GRADES.	AGE MOYEN.	DÉCÈS sur 1,000.
Sous-lieutenants	de 18 à 33 ans.	23,4
Lieutenants.	de 18 à 33 —	27,5
Capitaines	36 —	34,5
Majors	40 —	41,0
Lieutenants-colonels	51 —	48,4
Colonels	61 —	59,4

Ici encore une fois, la mortalité croît en raison directe de l'élévation du grade, élévation qui correspond à un accroissement de bien-être, à un séjour plus prolongé dans l'Inde, mais aussi à un âge plus avancé.

Le tableau suivant résume la mortalité des employés civils européens de la province du Bengale, pendant les quatre années de leur séjour :

	NOMBRE d'employés.	NOMBRE des décès.	RAPPORT à 1,000.
1re année de séjour	975	19	19,5
2e — —	933	22	23,3
3e — —	906	18	20
4e — —	874	19	22

1. *Statistical Report on the sickness and mortality in the army of the United States.* Washington, 1840.

De 1790 à 1836, la mortalité des employés civils avait suivi, dans la même présidence, la marche ci-après :

AGE.	ANNÉES de service.	DÉCÈS sur 1,000.
De 20 à 25 ans	1 à 5	19,9
— 25 à 30 —	5 à 10	20,8
— 30 à 35 —	10 à 15	16,6
— 35 à 40 —	15 à 20	23,4
— 40 à 45 —	20 à 25	35,4
— 45 à 50 —	25 à 30	36,4
Au-dessus de 50 ans .	30	48,6

Les employés civils sont autorisés, après leur dixième année de service, à faire une absence de trois années en Europe; ils en profitent ordinairement avant leur quinzième année de service aux Indes. Ceci explique l'apparente diminution de la mortalité des fonctionnaires de la série de dix à quinze ans de service.

L'établissement du chemin de fer de Strasbourg à Bâle a forcé de défoncer, sur divers points et sur une profondeur de 1 à 2 mètres, les champs qui le bordent pour leur emprunter les terres nécessaires aux terrassements. Il en est résulté des excavations qui, en automne et au printemps, se remplissent d'eau, et qui, en été, se convertissent en marais. Sous l'influence de ces marais, la commune de Bollwiller, sur une population de 1,446 habitants, a offert le nombre croissant ci-après d'individus atteints de fièvres intermittentes :[1]

En 1843	36 malades.
En 1844	166 —
En 1845	743 —
En 1846	1,166 —

La moyenne annuelle des décès qui, de 1836 à 1845, avait été de 36, s'est élevée en 1846 à 54; dans cette même année, la somme représentant les journées de travail perdues, les honoraires des médecins, les dépenses pour médicaments, s'est élevée à 116,515 francs. Voici pour la commune de Feldkirch la marche croissante du nombre des habitants atteints de fièvre intermittente :

En 1843	2 malades.
En 1844	20 —
En 1845	135 —
En 1846	376 —

Ainsi à Feldkirch, comme à Bollwiller, les habitants, loin de s'acclimater aux émanations miasmatiques, ont fourni au contraire un nombre toujours croissant de malades. Dans la commune de Soultz, les quantités de sulfate de quinine vendues ont suivi la même progression; elles ont été :

En 1843	de 120 grammes.
En 1844	de 150 —
En 1845	de 970 —

Il résulte de ces documents, auxquels il serait facile d'en joindre d'autres, que, dans les localités palustres, le nombre proportionnel des malades croît avec la prolongation du séjour. Ce fait a d'autant plus d'importance que la presque totalité des pays chauds de l'hémisphère nord se compose de foyers de fièvres paludéennes, circonstance qui, à elle seule, constitue déjà un grave obstacle à l'acclimatation.

Dans ces derniers temps le gouvernement anglais est parvenu à réaliser une diminution notable des pertes de l'armée par un ensemble de mesures hygiéniques et administratives, dont les principales ont été : 1° l'adjonction aux troupes nationales, de troupes auxiliaires, recrutées parmi les races adaptées au climat des diverses colonies[2]; 2° l'installation des troupes blanches sur des points élevés, dans les pays chauds; 3° le renouvellement fréquent des garnisons.

---

1. Communication du docteur Baumann à l'Institut, séance du 10 mai 1847.
2. Voy. *Traité de Géogr. et de Statist. méd.*, t. II.

La mortalité des troupes avait été pendant la période antérieure à 1836 :[1]

	Décès sur 1,000 h.
Gibraltar	22
Malte	18,7
Iles Ioniennes	28,3
Commandement de la Méditerranée	23,5

Pendant les deux années finissant au 31 mars 1846, la mortalité s'était abaissée aux proportions ci-après :

	Décès sur 1,000 h.
Gibraltar	12,2
Malte	18
Iles Ioniennes	13,4
Méditerranée	23,5

Ces résultats présentent, en faveur de la période de 1844 à 1845, une diminution

	Décès sur 1,000 h.
Pour Gibraltar	9,8
Pour Malte	0,7
Pour les Iles Ioniennes	14,9
Pour la Méditerranée	9,5

chiffre qui correspond à une diminution de mortalité de 50 p. 100.

Voici la mortalité de Maurice, de la Jamaïque, des Antilles, de la Guyane, enfin de Ceylan.

	DÉCÈS SUR 1,000.	
	1844 et 1845.	avant 1836.
Maurice	22,2	30,1
Jamaïque	29,7	128,6
Antilles et Guyane	59,1	82,5
Ceylan	44,2	75
Totaux	42,1	84,2

Ici donc encore, la mortalité a subi les réductions suivantes :

	Décès sur 1,000 h.
A Maurice	7,8
A la Jamaïque	98,9
Aux Antilles et à la Guyane	23,4
A Ceylan	30,8
En tout	42,1

II.

Du mouvement de la population en France.

PREMIÈRE PARTIE. — DÉNOMBREMENTS.

Il est peu d'études plus attrayantes et en même temps plus instructives, plus fécondes en enseignements d'un haut intérêt, que celle du mouvement de la population d'un pays, mais surtout d'un grand pays. On a dit avec raison qu'elle est le miroir fidèle de tous les grands faits politiques, sociaux, humanitaires, qui s'y accomplissent et que, dans ce sens, elle est l'un des monuments les plus précieux

1. Nous tenons le renseignement suivant de M. Smith, ancien directeur-général du service de santé de l'armée anglaise. Il y a quelques années la mortalité annuelle des médecins servant sur la côte occidentale de l'Afrique était de SOIXANTE-DIX-HUIT SUR CENT, et telle était l'intensité du mal, que l'administration ne trouvait plus de candidats pour les emplois vacants. On réduisit à *une année* le séjour des médecins et la mortalité fut immédiatement abaissée à 25 décès pour 100.

de l'histoire. Épidémies, disettes, révolutions, guerres, crises industrielles, toutes ces afflictions de la vie des peuples, toutes ces calamités nationales, viennent, en effet, s'écrire d'elles-mêmes, en traits ineffaçables, dans ses diverses évolutions.

A un autre point de vue, l'étude du mouvement de la population n'offre pas un sujet d'observations d'une moindre portée. C'est ainsi qu'elle fournit la preuve que, même dans les actes en apparence de pure spontanéité, de libre mouvement, dans les actes où la volonté humaine semble jouer le rôle dominant, cette volonté paraît être soumise à une puissance supérieure, dont elle subit l'empire à son insu, c'est-à-dire en gardant le sentiment de sa liberté et de son initiative. Telle est même en général, disons-le en passant, la grande valeur des recherches statistiques, que, faites avec soin sur une échelle étendue, avec des méthodes éprouvées et uniformes, elles conduisent à la découverte des lois du monde moral avec le même degré de probabilité que les observations astronomiques à la constatation des lois du monde physique. Quoi de plus surprenant, en effet, que le retour périodique, dans des conditions presque identiques de nombre, de durée, d'intensité, de certains phénomènes que l'on supposerait être le résultat des délibérations les plus intimes, les plus indépendantes de la conscience humaine! Pour citer quelques exemples, la vindicte publique n'a-t-elle pas à réprimer, chaque année, à peu près le même nombre de méfaits accomplis dans les mêmes circonstances, par le même nombre d'individus, du même sexe, du même âge, du même degré d'instruction, appartenant aux mêmes professions, ayant la même origine, le même état civil, les mêmes antécédents! Quel acte plus spontané, quelle émanation plus directe, plus immédiate du libre arbitre que le suicide! Et cependant la statistique officielle ne montre-t-elle pas, chaque année, à nos yeux étonnés, le même nombre d'individus des deux sexes quittant volontairement la vie pour se soustraire à des douleurs qu'ils jugeaient supérieures à leur force! Et non-seulement le nombre moyen annuel des suicides ne subit que des oscillations insignifiantes, mais encore le choix des instruments de mort est toujours le même, et cette similitude se reproduit jusque dans les moindres détails de l'acte de destruction. Le mariage ne semble-t-il pas devoir être rangé parmi les manifestations les plus réfléchies, les plus mûries de la volonté dans le plein exercice de sa puissance? Eh bien, chaque année, à quelques faibles variations près que l'usage des moyennes fait complétement disparaître, le même nombre de jeunes gens épouse le même nombre de jeunes filles ou de veuves; le même nombre de veufs épouse le même nombre de filles ou de veuves; enfin le même nombre de veuves s'unit à un nombre égal de garçons ou de veufs; et ce qui est plus merveilleux encore, c'est que ces divers mariages se contractent absolument aux mêmes âges! — Où classer ce fait si grave, si funeste pour la société, de la séduction, si ce n'est dans la série des accidents, des causes fortuites, des éventualités les plus imprévues? Eh bien, chaque année, le même nombre de filles trompées donne le jour au même nombre d'enfants illégitimes!

Nous pourrions multiplier ces citations; elles suffisent pour démontrer l'existence de lois que l'homme moral, l'homme social, ne peut enfreindre malgré l'exercice le plus illimité des facultés de libre examen, de libre décision, qu'il tient de Dieu. N'abaissons pas trop toutefois le rôle de la volonté humaine dans ce mécanisme des grandes fonctions sociales. Si le cercle dans lequel elle est appelée à se mouvoir a d'étroites limites, cependant il faut reconnaître que, dans quelques cas, son action est réelle et efficace. Elle est visible surtout aux époques de crises et d'épreuves, lorsqu'un événement imprévu et violent vient troubler la marche paisible et régulière de la société. On voit alors se produire certains résultats qui attestent l'intervention d'une pensée fortement conçue, d'une résolution fermement arrêtée et prise dans la plénitude d'une raison libre. Ainsi, dans les temps de stagnation industrielle ou de cherté, le nombre des mariages diminue subitement, et ce qui n'est pas moins concluant, la fécondité des couples mariés se ralentit. Il est ainsi évident que, sous l'influence des circonstances qui appauvrissent le pays tout entier et portent surtout atteinte aux ressources des classes ouvrières, l'homme ajourne volontairement tout changement de situation qui pourrait réduire ses moyens d'existence. Dans ce sacrifice quelquefois douloureux des penchants les plus naturels au

sentiment de la conservation, peut-on méconnaître l'exercice d'une volonté en pleine possession d'elle-même? La même observation s'applique à un phénomène non moins caractéristique qui se manifeste, depuis un quart de siècle environ, dans tous les grands États de l'Europe, mais particulièrement en France; c'est la diminution graduelle des naissances. Cette diminution est l'un des faits de physiologie sociale les plus remarquables de notre temps, en ce sens qu'il coïncide avec un nombre croissant de mariages, avec le plus grand développement et la plus égale répartition de la richesse publique dont l'histoire fasse mention, avec un accroissement considérable de la durée de la vie humaine, et qu'il ne peut, par conséquent, être considéré comme l'effet d'une atteinte prolongée et croissante au bien-être des masses.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion, dans le cours de l'étude qui va suivre, de revenir en détail sur la plupart des observations qui précèdent. Cette étude comprendra deux parties. Dans l'une, nous examinerons le mouvement de la population française tel qu'il se manifeste d'après les dénombrements prescrits, à diverses époques, par le gouvernement. La seconde partie sera consacrée à mettre en lumière les résultats les plus remarquables du relevé annuel des naissances, des mariages et des décès. Ces deux documents (dénombrement et relevé de l'état civil) se complètent au surplus l'un par l'autre. Le premier fait connaître la proportion d'accroissement d'une population entre deux périodes; mais il n'indique pas pour quelle part l'excédant des naissances sur les décès, ou de l'immigration sur l'émigration, a contribué à cet accroissement. C'est ce renseignement que fournit, en supposant le dénombrement exactement fait, le relevé annuel de l'état civil.

§ 1. Dénombrements antérieurs au XIX^e siècle.

Les premiers documents recueillis officiellement sur le nombre des habitants de la France remontent à la fin du dix-septième siècle. En 1697, une volumineuse instruction, inspirée par le maréchal de Vauban, que l'on peut considérer comme le créateur de la statistique en France, prescrivit aux intendants d'ouvrir une enquête très-étendue sur la situation politique, économique et morale du pays. Dans la pensée de Louis XIV, le résultat de cette enquête était particulièrement destiné à compléter l'éducation d'homme d'État de son successeur présumé, le duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon. La population devait naturellement figurer dans le vaste programme tracé par l'instruction ministérielle; elle s'y trouve, en effet, non pas au point de vue statistique, non pas avec l'intention de la part du gouvernement de connaître exactement ce premier élément de la force du pays, et l'influence qu'ont pu exercer sur son mouvement les guerres continuelles qui ont rempli ce règne, mais uniquement dans ses rapports avec l'impôt. « ..... Dans les provinces d'impôts, écrit le ministre, il faut observer que le règlement dudit impôt a été fait depuis fort longtemps, et que, depuis, il n'a presque point été changé; et comme ce règlement a été fait eu égard au nombre des habitants qu'il y avait pour lors en chacune paroisse ou communauté, et que le nombre a changé, soit par les guerres, soit par diverses autres raisons qui causent l'augmentation ou la diminution en plusieurs lieux, il se trouve qu'à présent le règlement n'a presque plus de proportion avec le nombre des peuples. Et comme il est absolument nécessaire de rétablir cette proportion, il faut se faire représenter le premier règlement en chacun grenier[1] et voir la différence qui se trouve avec le dernier... et même faire une information sommaire... du nombre des habitants, afin de pouvoir faire un nouveau règlement des impôts plus juste et plus proportionné à ce nombre. » (*Analyse des mémoires des Intendants*, par Boulainvilliers, édit. de 1752, Londres).

Les intendants recoururent aux expédients les plus sommaires pour connaître l'état de la population. Au lieu d'une énumération par tête, seule base rationnelle d'un dénombrement effectif, les uns se bornèrent à déduire le nombre des habitants de leur province des rôles de capitation dressés pour les trois années précé-

---

1. Il s'agit ici de l'impôt des gabelles dont l'assiette reposait sur le nombre des habitants de chaque communauté ou paroisse.

dentes. Les autres l'évaluèrent d'après le nombre des feux, là où le mot *feu* pouvait être considéré comme l'équivalent de *famille* ou *ménage*.

Vauban est le premier qui ait recueilli et publié (*Dixme royale*, 1707), les matériaux rassemblés par les intendants sur la population. En les complétant par des recherches personnelles, pour les généralités de Metz et de Perpignan, dont les habitants n'avaient point été recensés par ces fonctionnaires, il a cru pouvoir évaluer la population de la France, en 1700, à 19,094,146 âmes, non compris la généralité de Bourges, omise par l'auteur, la Lorraine réunie à la France en 1766 seulement, la Corse réunie en 1768, le comtat Venaissin et la ville d'Avignon réunis en 1791, la ville de Mulhouse et son territoire, le comté de Montbéliard, réunis en 1793.

Vauban fait suivre le tableau dans lequel il a consigné ces résultats approximatifs de l'observation suivante, dont il a le tort de ne pas indiquer la source : « On a remarqué qu'en général, dans le nombre des habitants du royaume, il y a près de 1/10e de femmes et de filles de plus que d'hommes et de garçons, presque autant *de vieillards et d'enfants, d'invalides, de mendiants et de gens ruinés qui sont sur le pavé, que de gens propres à bien travailler;* » — et plus loin : «.... On doit prendre bien garde de ménager le menu peuple, afin qu'il s'accroisse et puisse trouver dans son travail de quoi soutenir sa vie et se vêtir avec quelque commodité. *Comme il est beaucoup diminué dans ces derniers temps* par la guerre, par les maladies et par la misère des chères années qui en ont fait mourir de faim un très-grand nombre et réduit beaucoup d'autres à la mendicité, il est bon de faire ce qu'on pourra pour le rétablir.

Le fait de l'existence d'un grand nombre de mendiants est attesté par un dénombrement de la province de Languedoc en 1700, que l'abbé Expilly, qui en reproduit les résultats dans son *Dictionnaire de la France et des Gaules*, assure avoir été fait par l'intendant de Baville avec un soin tout particulier. Ce dénombrement est en outre très-curieux à ce point de vue qu'il indique le rapport qui existait, à cette époque, entre les diverses professions et même entre les diverses classes de la société. Si les chiffres donnés par Expilly sont exacts, on aurait compté en Languedoc, à la fin du dix-septième siècle, sur une population totale de 1,566,089 habitants, 4,497 gentilshommes, 11,369 bourgeois, 6,910 marchands, 79,025 artisans, 93,255 laboureurs, et 34,247 *mendiants*. Bien que cette énumération soit incomplète, puisqu'on n'y trouve ni le clergé, ni l'armée, ni les étrangers, ni probablement les domestiques, on est frappé du petit nombre de laboureurs par rapport aux artisans et surtout du chiffre relativement énorme des mendiants; 1 sur 45 habitants! Les diverses omissions que nous venons de signaler sont d'ailleurs attestées par l'écart insolite que l'on trouve dans le rapport des hommes et des femmes adultes. Sans doute, les guerres qui avaient ensanglanté la plus grande partie du dix-septième siècle avaient dû faire des vides considérables dans la population mâle adulte; cependant les pertes de cette population n'avaient pu être telles, que, pour 308,516 femmes, selon Baville, on n'ait trouvé que 195,056 hommes. Ce qui frappe encore dans ce document, s'il mérite quelque confiance, c'est la proportion considérable et inusitée des enfants des deux sexes au total de la population : 1,028,270 sur 1,566,089 ou 65 p. 100. En considérant comme appartenant à l'enfance les âges de 0 à 15 ans, ce rapport n'était en 1851, d'après le dénombrement opéré cette année, que de 27 p. 100. Cette grande différence est significative; elle atteste qu'au dix-septième siècle un petit nombre d'enfants seulement arrivaient à la virilité et elle donne une idée des ravages que devaient causer, dans une population adulte si clair-semée, les guerres de cette époque, bien que, comparativement à celles du dix-neuvième siècle que l'on a justement appelées les guerres des masses, elles fussent faites avec de petites armées.

Il paraît d'ailleurs certain qu'à cette époque, la population de la France avait subi une certaine diminution. Les intendants sont unanimes sur ce point, bien que leurs évaluations soient probablement très-exagérées. M. de Phélippeaux, dans son *Mémoire sur la généralité de Paris*, écrit en 1700, en indique les causes en ces termes (*Manuscrit,* vol. Ier, p. 649) : « Le peuple a été autrefois plus nombreux qu'il n'est présentement. C'est un fait constant. La preuve s'en tire des registres anciens des

villes et des rôles des tailles des paroisses qui contiennent l'ensemble des feux; lesquels comparés à ceux d'aujourd'hui, la diminution s'y trouve assez considérable..., Les causes générales de cette diminution, qui est de moitié dans quelques élections, du tiers ou du quart dans les autres, sont la guerre, la mortalité de 1693, la cherté des vivres, les impositions extraordinaires. Les causes particulières sont les logements et les passages fréquents des gens de guerre; la sortie des religionnaires hors ce royaume (révocation de l'édit de Nantes), etc... »

L'intendant de Champagne, parlant de la ville de Troyes, signale ainsi la décadence de cette ville: « ... Troyes, naguère la plus marchande ville de France, est tellement tombée, qu'il n'y reste plus 20,000 âmes de 60,000 qui y étaient autrefois. »

L'intendant de Picardie: « Autrefois la population était plus élevée de 1/12^e.»

L'intendant de l'Orléanais: « La population est diminuée de 1/5^e; les protestants sont réduits au tiers.»

L'intendant de Tours: « .... On connaît sensiblement cette diminution des habitants par celle des loyers des maisons, qui sont réduits au tiers de leur ancien prix, et par la ruine des maisons, dont on vend les matériaux, au lieu de les rétablir.»

L'intendant d'Anjou: « Le peuple est diminué de 1/4 depuis trente ans.»

L'intendant de Lyon: « .....Avant la dernière guerre et les mortalités de 1693-94, il y avait 1/6^e d'habitants de plus : la ville de Lyon seule est diminuée de 20,000.»

L''intendant de Lorraine: « Le peuple lorrain est diminué des 2/3 depuis l'année 1632; cela paraît par les anciens rôles et autres renseignements.»

Vers le milieu du dix-huitième siècle, on voit se produire, en l'absence d'un nouveau dénombrement ou d'une nouvelle évaluation officielle[1], les conjectures les plus diverses et les plus hasardées sur le chiffre réel de la population de la France. Les économistes, dans l'intérêt de leurs doctrines, propagent l'idée d'une diminution considérable. L'un d'eux, le marquis de Mirabeau, écrit dans l'*Ami des hommes*, on ne sait sur quelles données, que la France ne compte plus que 18,107,000 habitants. L'auteur de l'article *Population* de *l'Encyclopédie* (Quesnay fils, selon les uns, Damilaville selon d'autres), va bien plus loin: «..... La guerre ruineuse d'Espagne, dit-il, la diminution des revenus du royaume, causée par la gêne du commerce et par les impositions arbitraires, la misère des campagnes, la désertion hors du royaume, l'affluence des domestiques que la pauvreté et la milice obligent de se retirer dans les grandes villes, où la débauche leur tient lieu de mariage; les désordres du luxe *dont on se dédommage malheureusement par une économie sur la propagation*, etc., etc., toutes ces causes n'autorisent que trop l'opinion qui réduit aujourd'hui le nombre des hommes du royaume à *seize millions !....* » Herbert, partisan des économistes, publie le tableau le plus sombre de la population de nos campagnes: «.... Quand on s'éloigne de la capitale et des grands chemins, il n'y a pas d'endroits où on ne rencontre des terres incultes. L'on voit, surtout dans l'intérieur du royaume, les tristes restes de villages abandonnés. Dans des cantons entiers, les habitants, mal couverts, mal nourris, livides et décrépits avant l'âge, ne promettent point une postérité vigoureuse.» (*Essai sur l'agriculture*, 1765). Montesquieu, subissant, sans les discuter, l'influence des opinions accréditées par les économistes, se range également à l'idée d'un mouvement de dépopulation en France et dans le reste de l'Europe. «...Il y eut, dit-il, dans la plupart des contrées de l'Europe, plus de peuple qu'il n'y en a aujourd'hui.» Et plus loin: «.... De tout ceci, il faut conclure que l'Europe est, même aujourd'hui, dans le cas d'avoir besoin de lois qui favorisent la propagation de l'espèce humaine.» *Esprit des lois*, livre XXIII, chap. XXVI.)

Les cours souveraines se font elles-mêmes l'écho des plaintes générales sur la dépopulation. Le Parlement de Dijon, dans des remontrances du 9 janvier 1767; le Parlement de Bordeaux, dans le dispositif d'un arrêt du 27 février 1765, signalent une prétendue diminution du nombre des habitants du ressort. Cette dernière cour, voulant constater les progrès du mal, ordonne un dénombrement triennal de toutes

1. Des recherches faites avec soin nous autorisent à penser que le prétendu dénombrement de 1762, cité dans divers documents, même officiels, est tout simplement le résultat d'une évaluation due à l'abbé Expilly (*Dict. de la France et des Gaules*, art. *Population*, p. 806).

les *villes* (pourquoi les villes seulement?) de la juridiction, comprenant « les hommes et les femmes, les maisons religieuses, les pensionnaires, les domestiques de ces maisons, les hôpitaux et établissements de charité, les manufactures, les maisons de force....» Il y a lieu de croire que ce dénombrement n'eut jamais lieu.

C'est alors qu'entrent en lice les adversaires des économistes pour démontrer le peu de fondement et surtout le peu de sincérité de leurs évaluations. Répondant à l'article *Population* de *l'Encyclopédie* par son article *Population* du *Dictionnaire philosophique*, Voltaire évalue le nombre des habitants de la France, vers le milieu du siècle, à 20 millions. « Je me trouve d'accord dans ce calcul avec l'auteur de la *Dixme royale*, attribuée au maréchal Vauban, et surtout avec le détail des provinces donné par les intendants, à la fin du siècle dernier. Si je me trompe, continue-t-il en faisant allusion aux économistes, ce n'est que de 4 millions, et c'est une bagatelle pour les auteurs.» Plus tard, il reproduit la même évaluation dans l'*Homme aux quarante écus,* pamphlet dirigé contre les économistes.

Les sarcasmes et même les observations judicieuses de Voltaire ne pouvaient avoir la même autorité que les faits consciencieusement observés. En 1766, Messance (pseudonime, dit-on, de M. de Monthyon), publie, sous le titre de *Recherches sur la population*, des documents recueillis avec le plus grand soin, par lesquels il démontre que, dans les généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, d'Alençon, d'Auch, de Pau; dans les provinces de Bourgogne et de Provence, et dans un grand nombre de villes prises au hasard sur divers points de la France, la population, mesurée par l'excédant des naissances sur les décès et, dans quelques cas, par des dénombrements locaux, doit s'être accrue d'un treizième depuis 60 ans. Appliquant au reste de la France cette proportion d'accroissement, il trouve un chiffre de 23,109,000 habitants, en 1763.

A peu près en même temps, l'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France*, est amené, par des recherches personnelles très-nombreuses, à évaluer la population, en 1764, à 20,905,413, non compris la Lorraine, à laquelle il attribue un chiffre de 620,000 habitants, ce qui porterait la population totale à 21,525,413. Plus loin, il croit pouvoir l'élever à 21,821,881. Le savant abbé justifie ainsi cette dernière évaluation: « Des recherches immenses, faites avec le plus grand soin, et la plupart *à nos frais* (les autres nous ayant été fournies gratuitement), nous mettent en état d'assurer que la population de la France est actuellement telle que nous la publions dans le tableau suivant.» (Suit un tableau de la population, par généralités.) Il ajoute: «La France est donc peuplée de plus de 20 millions d'âmes, et non pas de 14, 16 ou 18 comme quelques-uns l'ont prétendu. Il y a plus, nous osons soupçonner que ce beau royaume est encore plus peuplé que nous ne le faisons présentement, et nous ne croyons pas trop hasarder en ajoutant qu'il contient au moins 22 millions d'habitants. Nous nous fondons: 1° sur nos propres documents, recueillis avec le plus grand soin, et desquels il résulte que, depuis 60 ans environ, la population est augmentée d'au moins 1/7 dans plusieurs provinces. D'où il suit que, si, vers 1700, le royaume était peuplé, selon Vauban, de 19,094,146 habitants, il doit l'être présentément de 21,821,881.» L'auteur cite à l'appui de sa thèse divers dénombrements postérieurs à ceux des intendants, et dont il garantit la sincérité. Nous résumons ci-après les plus importants.

PROVINCES OU GÉNÉRALITÉS.	CHIFFRES DE VAUBAN.	DATES des nouveaux DÉNOMBREMENTS.	RÉSULTATS.
Franche-Comté	340,720	1761	650,000 [1]
Généralité de Lyon	363,000	1757	520,000
Province d'Auvergne.	557,068	1757	638,000
Dauphiné.	527,397	1730	582,426 [2]

1. Expilly fait remarquer que le chiffre de 340,720 habitants, attribué à la Franche-Comté, en 1698, est très-probablement de beaucoup inférieur à la vérité. Il en donne pour preuve ce fait assez concluant, qu'en multipliant seulement par 25 le nombre moyen annuel des naissances de cette province de 1753 à 1762, on arrive à un chiffre de 654,432. Or, dit-il, il est difficile de croire que sa population ait pu doubler en 70 ans.

2. Malgré la distraction, par le traité d'Utrecht, au profit du roi de Sardaigne, d'un territoire contenant 16,188 habitants.

Forbonnais ne croyait pas à une dépopulation de la France, et il en donne la raison dans ses *Principes et Observations économiques*: «...... Par les rôles des Gabelles, il paraît que la population est augmentée graduellement depuis 1696, et cette preuve nous paraît sans réplique, parce que personne ne va au-devant de l'impôt. Les dénombrements faits en Alsace, en Auvergne et dans le Limousin par des personnes de mérite, attestent également que la population s'y était trouvée accrue depuis cette époque. Or, ces trois généralités forment un préjugé si favorable pour le reste, qu'il ne pourrait être détruit que par des faits authentiques et multipliés. Il paraît donc que les dénombrements qui portent la population à 20 millions, non compris la Lorraine, ne sont pas exagérés... Si la dépopulation a eu ses causes, la population n'a-t-elle pas aussi les siennes? *Une paix de quinze années, l'essor du commerce rendu plus vif par la stabilité des monnaies, la révolution très-marquée qu'il a faite dans le travail et l'aisance du peuple*, toutes ces causes réunies ont contribué à rendre les mariages plus fréquents et plus féconds, en multipliant les moyens de nourrir une famille.... Rien n'est plus injuste que les plaintes sur la dépopulation des campagnes. Lorsque ces années dernières, le gouvernement a écrit dans toutes les généralités du royaume pour s'informer de l'emploi que l'on pourrait donner à quatre ou cinq mille familles canadiennes, les bureaux d'agriculture ont tous répondu *qu'il y avait plus de monde dans les campagnes qu'il n'en fallait*, etc.»

Buffon recourt à un calcul assez étrange et peu digne de lui pour déterminer la population de la France en 1767. «Suivant l'abbé Expilly, dit-il, tout le royaume de France contient 41,000 paroisses. Les deux bailliages de Semur et de Saulieu, contenant 138 paroisses, sont donc dans le rapport de 138 à 41,000. Le nombre des décès annuels dans ces deux bailliages étant de 2,020 14/15, et (d'après la formule qui admet le rapport de 1 décès sur 35 habitants) ce nombre devant être multiplié par 35, on a 70,732 pour la population des bailliages. *Ce nombre multiplié à son tour par* 41,000 (nombre des paroisses), *et divisé ensuite par* 138, *produit* 21,014,777 *pour la population du royaume*, non compris Paris, ayant 658,000 habitants, ce qui ferait 21,672,777 habitants.» (*Hist. nat.*, édit. de l'an VII, tome 24, p. 63.) Il est assez singulier que le résultat obtenu par un procédé aussi empirique concorde à peu près exactement avec le chiffre déterminé, après de laborieuses recherches, par Expilly.

Moheau (*Recherches et considérations sur la population*, 1778) estime, d'après un petit nombre de faits recueillis dans diverses généralités, et séparément pour les villes et les campagnes, que, de son temps, la population de la France est assez approximativement égale au résultat de la multiplication du nombre moyen annuel des naissances par 25, ou des mariages par 114, ou des décès par 30. «Le nombre commun des naissances du royaume pendant cinq années, est de 928,918; or, comme deux naissances doivent, dans l'évaluation de la population du royaume, faire présumer l'existence au moins de 51 individus, on doit compter en France environ 23,500,000 ou 24,000,000 d'habitants; le nombre juste, suivant ce calcul, serait 23,687,409. Si l'on prend pour base le nombre des mariages, base moins sûre que la précédente, ce nombre, qui est de 162,180, donnerait 23 millions d'habitants et plus. Si la supputation est faite d'après les décès (genre d'estime sur lequel nous avons témoigné notre défiance), 793,931 décès, nombre commun pris sur cinq années, donnent, suivant le terme d'appréciation adopté pour le royaume, 23,817,930 habitants.» (Page 65.)

Le chevalier des Pommelles, auteur de l'ouvrage intitulé: *Tableau de la population de toutes les provinces de France* (1789), paraît être, de tous les écrivains dont nous venons de parler, celui qui a fait les recherches les plus considérables pour déterminer le chiffre de la population d'après le nombre annuel des naissances, mariages et décès. «...J'ai parcouru, dit-il, tout le royaume; j'ai vu le relevé des registres de toutes les intendances; j'ai fait ou vérifié tous les calculs moi-même: d'après cela, je crois pouvoir assurer que, dans l'état actuel des choses, l'estimation de 25,065,883 âmes est ce qu'on peut avoir de plus certain.»

Ce chiffre diffère peu de celui que Necker a déduit du nombre moyen annuel des

naissances × 25 3/4. L'évaluation de Necker, quoique antérieure à celle de des Pommelles, étant la plus accréditée et ayant donné lieu, de nos jours, à des discussions très-animées, nous croyons nécessaire de reproduire le passage de son livre de *l'Administration des Finances* où il l'a consignée : « Les opinions ne pouvant pas être réunies sur la proportion précise qu'on doit adopter pour juger de la population par le nombre des naissances, et ayant hésité moi-même entre 25 1/2 et 26, je prendrai ici un terme moyen. Ainsi, pour évaluer la population du royaume, je multiplierai les naissances par 25 3/4.» Necker fait suivre cette observation d'un tableau contenant le nombre annuel des naissances pour chacune des années de la période 1771 à 1780. « .... Si, au lieu de ce tableau, composé de dix années, continue-t-il, on arrêtait seulement son attention sur les cinq dernières (1776-1780), on trouverait que, pendant cet intervalle, le nombre des naissances s'est élevé à 4,816,038, ce qui fait pour l'année commune 963,207. Et ce nombre, × 25 3/4, donnerait un total de 24,802,580 individus.» Après avoir indiqué les circonstances qui lui permettent de croire que ce chiffre est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, il termine ainsi : «.....C'est par toutes ces raisons, et d'autres encore, que je suis fermement persuadé qu'aujourd'hui, dix-huit mois après la paix, les naissances du royaume, y compris la Corse, s'élèvent à plus de 1 million, ce qui indiquerait une population de près de 26,000,000 d'âmes. Cependant, pour ne point trop s'écarter des idées communes et des bases le plus généralement adoptées, c'est sur une population de 24,800,000 âmes que l'on fondera tous les calculs dans la suite de cet ouvrage.»

Quelques années auparavant, en 1775, Necker, dans son livre sur *la Législation et le Commerce des grains*, avait cru devoir déterminer la population non pas d'après le nombre moyen des naissances × 25 3/4, mais par le nombre moyen des décès × 31. «....D'après divers renseignements donnés par MM. les intendants, dit-il, on a fait un relevé des naissances, des mariages et des décès dans tout le royaume, en 1770, 1771 et 1772. L'année commune des morts est de 780,040. On les a multipliés par 33 pour trouver le nombre des habitants, comme quelques auteurs sur ces matières ont cru qu'on pouvait le faire ; et il résulterait de ce calcul une population de 25,741,430. Mais comme cette proportion n'est pas généralement adoptée, j'ai formé mon calcul sur 31. Il paraîtra d'autant plus modéré, qu'il y a toujours une quantité de morts non enregistrés dans les livres mortuaires, et que, dans les recensements qu'on fait, il est plus aisé d'oublier que de multiplier. Quoi qu'il en soit, sur le pied de 31 vivants pour un mort, on trouverait, en 1775, 24,181,333 habitants dans le royaume.» (P. 39 en note.)

M. Bonvalet-Desbrosses, dans son livre des *Ressources et Richesses de la France* (1789), porte la population de la France à 27,957,267 habitants, dont 20,645,335 dans les campagnes, et 7,311,832 dans les villes. Cet auteur a le tort grave de ne pas faire connaître les éléments de son calcul. Enfin, pour épuiser la nomenclature des évaluations émanées d'hommes plus ou moins connus et qui ont fait autorité de leur temps, nous rappellerons que, dans son *Aperçu de la Richesse territoriale et des Revenus de la France*, écrit en 1787 et imprimé en 1790 par l'ordre de l'Assemblée nationale, Lavoisier n'estime la population qu'à 25 millions, dont 8 millions dans les villes et 17 dans les campagnes.

Toutes ces estimations sont fondées, comme on l'a vu, et quoi qu'en aient dit leurs auteurs, sur un très-petit nombre d'observations faites, soit dans quelques paroisses rurales, soit dans quelques villes, et ils n'ont pu déterminer le rapport des naissances aux habitants que d'après des dénombrements opérés pour l'assiette de l'impôt de la capitation et à des dates plus ou moins anciennes. Elles ne sauraient donc inspirer une grande confiance. Nous avons sous les yeux les résultats du dénombrement d'une des plus grandes provinces de France, la Bourgogne. Ce dénombrement, opéré, non dans un but financier, mais dans l'intention de connaître le véritable chiffre de la population de la généralité, a été effectué en 1786 par l'ordre des États, et imprimé en 1789 à l'imprimerie impériale. Il fait connaître le nombre des habitants, divisé par sexe et par âge pour chaque sexe. En voici le résumé :

De 0 an à 15.	De 15 ans à 30.	De 30 ans à 50.	De 50 ans à 60.	De 60 ans et au-dessus.	De 100 ans et au-dessus.	Total.
355,277	300,786	274,963	102,033	72,407	20	1,005,486

Le nombre moyen annuel des naissances de la province, déduit du relevé de l'état civil pour les années 1776, 1778, 1781 et 1784 (les années intermédiaires nous manquent), est de 41,409, ainsi qu'il résulte des chiffres de détail ci-après :

1776	43,091
1778	40,134
1781	42,488
1784	39,924

En divisant la population trouvée en 1786 par ce nombre moyen, on trouve 26,7 habitants pour une naissance. Si on prend le rapport des naissances à la population dans l'année la plus rapprochée du dénombrement, c'est-à-dire en 1784, le rapport descend à 1 sur 27.7. En multipliant par ce nombre celui des naissances dans la France entière en 1784, on trouve une population de 26,748,843.

Sir Francis d'Ivernois, dans sa brochure sur *la Mortalité proportionnelle des Peuples* (1834), critique comme notablement au-dessous de la vérité les divers rapports des naissances à la population adoptés par Messance, Moheau et Necker, et cite le fait suivant à l'appui de son opinion : — « La cour de Turin, dit-il, ordonna un recensement général dans la province de Savoie.... Cette enquête fut achevée en 1789. Ses résultats n'ont été mis au jour que vingt ans après par le préfet du Mont-Blanc, qui, en retrouvant dans les bureaux de Chambéry les pièces de ce travail, se fit un devoir de le faire connaître. Il s'agissait d'une province qui, quant à son climat, à son sol, ses productions, les mœurs de ses habitants, leur religion et leur répartition entre les villes et les campagnes, a d'intimes affinités avec la France prise en masse. Or, « en 1789, dit le préfet du Mont-Blanc (M. de Vernheil), « le rapport des naissances était à la population totale comme 1 à 32.57, et le « nombre des morts (non compris les militaires), comme 1 à 37.21.» Si M. Necker avait pu connaître ce qui se passait si près de lui, il n'eût pas hésité à appliquer à la France deux multiplicateurs semblables à ceux de Savoie. Or, ceux-ci lui auraient révélé une population effective d'environ 30 millions et demi en 1775, milieu de la période décennale qu'embrassaient ses registres des naissances et des décès.»

Nous avons quelque peine à croire à un rapport mortuaire aussi favorable que 1 : 37.21 dans un pays où, d'après les documents publiés par le gouvernement sarde en 1838, il atteint à peine *aujourd'hui* ce chiffre. Fût-il exact, il n'aurait que la valeur d'un chiffre isolé, applicable seulement à un pays placé dans des conditions matérielles et morales toutes spéciales, et ne pourrait, par conséquent, raisonnablement servir à déterminer la population d'un grand État comme la France à la fin du dix-huitième siècle. Nous n'hésitons pas, pour nous, à adopter de préférence comme base d'un calcul plus rationnel, plus voisin de la vérité, le rapport des naissances à la population de la province de Bourgogne en 1784.

Il existe aux archives de l'Empire un carton appelé *le carton de M. Necker.* Ce carton contient, entre autres documents, les minutes des calculs à l'aide desquels cet homme d'État a déterminé le chiffre de la population en 1778. Autorisé à faire des recherches dans ce carton, nous y avons trouvé plusieurs exemplaires d'un tableau faisant connaître la population de la France en 1790. L'un de ces exemplaires nous ayant paru la mise au net des autres, nous eûmes l'idée de le comparer avec un tableau de la population par département qu'Arthur Young a inséré dans ses *Voyages en France dans les années* 1787-88-89 *et* 90. Les deux documents étant identiques, nous dûmes en conclure qu'ils émanaient de la même source. Maintenant, quelle était cette source ? Un dénombrement avait-il eu lieu réellement, ou ne s'agissait-il encore que d'une nouvelle évaluation d'après un année moyenne des naissances les plus récentes ? Le carton Necker ne contenant aucune indication à ce sujet, nous avons dû nous reporter aux explications dont A. Young fait précéder son tableau de population, explications d'une exactitude d'autant moins douteuse, qu'il est évident qu'elles lui ont été données, avec le tableau lui-même, par un membre de l'Assemblée nationale, peut-être même du gouvernement.

Voici le texte du célèbre voyageur anglais :

« L'Assemblée nationale a fait faire des recherches sur la population de l'Empire, et elles ont donné une solution plus exacte qu'aucun des calculs précédents. Cela s'est pratiqué par le moyen des rôles des taxes, dans lesquels toutes les personnes non sujettes à l'imposition sont enregistrées dans ce que nous nommerions des duplicata, et comme les ordres pour faire ces rôles sont positifs et explicites; que, d'ailleurs, il n'en revient aucun avantage à ceux qui cachent leur nombre, mais qu'au contraire ils sont, dans bien des cas, favorisés en raison du nombre de leurs enfants, on peut conclure que ce sont les guides les plus sûrs, etc., » (vol. III, page 206 *et passim*, traduction de F. S., 2e édition, 1794). Ainsi, d'après Young, il ne s'agirait pas ici d'un dénombrement, mais bien du résultat d'un dépouillement des rôles de capitation.

Si l'on se reporte soit aux statistiques préfectorales dressées en l'an XI en vertu des ordres et d'après un plan émané du gouvernement, soit aux statistiques locales, rédigées sous les auspices des préfets avec les documents des archives des préfectures, on trouve, sur les opérations qui ont servi à déterminer la population en 1790, des détails qui seraient de nature à faire croire que les chiffres réunis à cette époque sont supérieurs à la vérité.

En voici quelques extraits :

«.... Les évaluations de 1790 portent la population à 314,630, tandis qu'elle n'était plus en 1796, d'après un dénombrement réel, que de 308,452 ; aussi on peut croire qu'à peu près partout les évaluations de 1790 ont été supérieures à la vérité, mais cependant dans d'assez faibles proportions. Cette affirmation est même une chose assez remarquable.» (*Statistique des Bouches-du-Rhône*). L'auteur semble oublier que, de 1790 à 1796, il s'est produit des faits de révolution et de guerre qui ont du, non-seulement arrêter le mouvement progressif de la population, mais encore lui faire subir des pertes notables.

— «.... Les recensements faits en 1790 et en l'an IV portaient la population du département, le premier à 483,286, le second à 441,385. Ces recensements, le premier surtout, sont fort exagérés. Des intérêts politiques, en tête desquels il faut mettre celui de la représentation au Corps législatif, ont présidé, pendant quelque temps, à la confection des états de population dans plusieurs départements. » (*Annuaire statistique de la Dordogne* pour l'an XII de la république.)

— «.... Avant 1790, la population était évaluée à 418,507 habitants. Elle fut portée cette année à 425,622, suivant les états du recensement fournis par les municipalités à l'administration centrale du département. Mais il *fut reconnu* (par qui ?) que les chiffres indiqués dans la plupart de ces états avaient été exagérés par les communes pour se donner plus d'importance et pour nommer en même temps un plus grand nombre d'électeurs. (*Statistique générale du département de l'Isère*, 1846.)

— «.... On a fait plusieurs dénombrements depuis la Révolution ; mais comme les premiers eurent lieu dans des circonstances où toutes les prétentions se développaient, où chaque localité espérait obtenir quelque établissement public, où toutes les villes demandaient à être chef-lieu de département, ou tout au moins d'un district ou d'un tribunal ; où chaque commune voulait être le centre d'un canton ou d'une justice de paix, où l'ambition des individus secondait cette tendance des masses, on exagéra beaucoup la population. A des époques plus récentes, on conservait les mêmes vues, et on chercha surtout à augmenter les produits des recensements lorsque chaque commune voulut avoir des ministres des cultes salariés par l'État. D'ailleurs, pour éviter les longues opérations d'un dénombrement rigoureux, on prit toujours pour base le premier, qui avait été fait sous l'influence des prétentions locales.

« Celui qui fut demandé aux maires en 1790 portait la population totale des communes qui font encore partie du Lot à 258,750. Nous avons eu l'occasion de nous convaincre que, bien que la population ait augmenté depuis cette époque, les communes auxquelles on avait donné de 8 à 900 habitants n'en ont encore (l'auteur écrit en 1831) que 625 à 630.

«.... A la même époque (1790), l'Assemblée constituante fit faire des recherches sur

toute la population du royaume, en prenant pour base les rôles des contributions et d'autres rôles sur lesquels on inscrivait toutes les personnes non sujettes à l'impôt. Ce dénombrement, qui se fit par les soins du bureau topographique de l'Assemblée[1], paraît être resté notablement au-dessous du chiffre réel de la population. » (*Statistique du Lot*, par Delpon, 1831.)

— «.... Mais tout contribuait alors (dénombrement de 1790), à faire exagérer la population. Les officiers municipaux voulaient favoriser leurs curés, dont le traitement avait la population pour base. Chaque commune voulait être chef-lieu, ou avoir des établissements, ou fournir un plus grand nombre d'électeurs. Il n'est pas un recensement, fait à cette époque, qui n'ait ressenti plus ou moins l'influence de ces petits intérêts. La crainte des impôts n'arrêtait pas; c'était le moment ou l'on persuadait au peuple qu'il ne payerait plus rien. » (*Statistique des Deux-Sèvres*, par Dupin, préfet, an XII.)

— « ... En 1790, l'administration départementale envoya au comité de division de l'Assemblée constituante un tableau de population. J'ai longtemps douté de la sincérité de ce dénombrement, qui me paraissait exagéré. Je savais que, dans le commencement de la Révolution, les plus petites communes cherchaient à se donner de l'importance, et je soupçonnais que le désir de présenter un grand nombre d'électeurs avait pu faire exagérer la population. *Mais en y réfléchissant, j'ai remarqué que, à l'exception de quatre, tous les cantons du département étaient composés de communes rurales et qu'il était peu vraisemblable que les maires se fussent concertés pour exagérer leur population.* » (*Statistique descriptive générale de la Vendée,* 1844.)

Cette opinion nous paraît la plus sage, la plus plausible de toutes.

Maintenant, quelle que soit la valeur des appréciations qui précèdent, il paraît hors de doute que deux opérations ont eu lieu, en 1790, pour connaître la population de la France. La première a consisté dans un dénombrement réel, effectif par les soins des maires. La seconde, qui paraît être l'œuvre d'un comité de l'Assemblée constituante, a consisté à calculer, par département, le nombre des habitants d'après celui des redevables de la capitation.

Au surplus, quand on examine avec attention le tableau publié par Young, on constate, pour un grand nombre de départements, que les trois dernières unités des nombres sont identiques (tantôt 000, tantôt 333), signe évident d'un calcul dont la donnée ne nous est pas connue. On trouve encore, au besoin, la preuve de son caractère purement évaluatif dans ce fait que la répartition des habitants entre les villes et les campagnes qui l'accompagne est tout simplement calculée d'après la base des deux tiers pour les communes rurales et d'un tiers pour les communes urbaines.

Si nous avons discuté avec quelques détails le prétendu dénombrement cité par le célèbre touriste anglais, c'est qu'il s'est fait récemment un certain bruit autour de ce document, décrié par les uns, accueilli avec faveur par d'autres, sans raisons bien concluantes dans un sens ou dans l'autre.

En fait, d'après Young, la France comptait en 1790, 26,363,074 habitants, moins la Corse et Vaucluse, et avec ces deux départements (d'après leur population en 1800), 26,718,390. Dans notre conviction, fondée sur des faits trop nombreux pour pouvoir être reproduits ici, ce chiffre doit être accru de près d'un million. Nous en donnerons la preuve dans un travail spécial et détaillé que nous préparons sur le mouvement de la population en France avant 1800.

Dans le but de déterminer le nombre des députés à envoyer au Corps législatif, la Convention, par un décret du 20 août 1793, ordonna un nouveau dénombrement de la population. Les graves préoccupations résultant de la guerre civile et étrangère et de la désorganisation de l'administration départementale, ne permirent pas de l'exécuter. Déjà, avant ce décret, par une circulaire des 10 mai et 17 juin de la même année, le ministre de l'intérieur avait vainement demandé aux administrateurs de département un état de population pour les villes de 2,000 âmes et

1. C'est très-probablement le résultat de ce travail qui a été communiqué à A. Young.

au-dessus. «... Le retard que vous apportez à me fournir ces états, écrit le ministre Garat, suspend mes opérations personnelles sur ces objets, et m'empêche de faire dresser le *Tableau général de la population* de la République, qui devrait déjà être mis sous les yeux de la Convention.» En exécution du décret du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) sur l'organisation administrative et judiciaire de la France, l'administration supérieure prescrivit encore un dénombrement. Les résultats de cette opération paraissent avoir été transmis au moins partiellement par l'autorité locale; mais il n'en existe aucune trace aux archives du ministère de l'intérieur, ou aux archives de l'Empire.

De l'an IV (1795) à l'an VIII (1800), l'administration semble avoir renouvelé ses efforts, mais sans succès, pour obtenir des tableaux de population exacts. «*Depuis l'an IV*, écrit le ministre de l'intérieur aux préfets par sa circulaire du 26 floréal an VIII (16 mai 1800) l'administration générale a fait des efforts inutiles pour se procurer des états *complets* de la population de la France. Le grand *nombre d'objets dont on avait désiré que ces états présentassent la réunion* peut avoir été un des principaux motifs de l'inexactitude ou de l'omission du renvoi;» — et plus loin: «... J'espère que je n'aurai point à me plaindre désormais d'une négligence semblable à celle qui *a empêché jusqu'ici* que l'administration eût sous les yeux des tableaux *complets*.»

§ 2. Dénombrements du XIXe siècle.

La circulaire dont sont extraits les passages précédents est précisément celle qui a prescrit le premier dénombrement dont les résultats aient été publiés officiellement, le dénombrement de 1801. On remarque avec surprise qu'elle ne contient aucune instruction sur la manière dont les habitants seront recensés, et notamment sur la grave question de savoir si tous les individus trouvés présents à un titre quelconque dans la commune au moment de l'opération, ou les *domiciliés* seulement, devront y être compris.

L'authenticité de ce dénombrement ayant été souvent contestée en ce sens qu'au lieu des résultats d'une véritable énumération, les préfets n'auraient transmis au gouvernement que de simples évaluations, nous nous sommes reporté aux originaux déposés aux archives de l'Empire et nous avons été conduit à penser, autant que la correspondance administrative et la forme extérieure d'un document manuscrit peuvent fournir des indices suffisants à ce sujet, que les tableaux transmis par les préfets, *par commune, par canton et par arrondissement,* sont bien réellement la récapitulation d'un recensement effectif. Amené à comparer le manuscrit des archives avec la publication faite par le bureau de la *Statistique générale de la France* (vol. de 1837), nous avons constaté dans les deux documents des différences assez notables en ce qui concerne les chiffres afférents à 10 départements. La somme des différences est de 96,294 en plus dans le manuscrit; ce qui élèverait le total fourni par ce dénombrement non plus à 27,349,003, chiffre imprimé, mais à 27,445,297.

L'exactitude de ce résultat a été vivement discutée de nos jours. On a prétendu qu'il devait être notablement inférieur à la vérité. Malgré les pertes résultant des faits de révolution et de la guerre (guerre civile et étrangère), de l'émigration, des mortalités exceptionnelles dues aux chertés qui ont régné pendant à peu près toute la période révolutionnaire, on a soutenu que la population de la France devait être de 30 millions au moins au commencement de ce siècle. Si l'on s'en rapporte aux auteurs des statistiques départementales qui ont été contemporains des opérations ou qui ont puisé aux archives des préfectures, on serait assez disposé à admettre cette opinion. Ils sont en effet à peu près unanimes à présenter le recensement de 1801 comme fait avec une grande précipitation et sans aucun des soins qu'exigent ces vastes et difficiles enquêtes. Mais l'argument principal à l'appui de la thèse qui en conteste l'exactitude, c'est l'accroissement de population énorme que met en lumière celui de 1806, accroissement qui ne peut se justifier que par les omissions commises en 1801.

La circulaire du 30 novembre 1805, qui a prescrit le second dénombrement

opéré depuis 1800, appelle une attention toute particulière, d'une part, parce qu'elle contient la critique des opérations analogues effectuées antérieurement, de l'autre parce qu'elle prescrit de recenser, non pas tous les habitants indistinctement trouvés dans les communes par les agents du recensement, mais seulement *les citoyens domiciliés*[1]. «.... Vous ne saurez trop recommander aux sous-préfets, écrit le ministre, de donner une scrupuleuse attention à ce travail. *Il faut éviter les diverses erreurs dans lesquelles de faux calculs d'intérêts opposés ont successivement entraîné les auteurs des dénombrements qui ont eu lieu jusqu'à ce jour : les uns ont exagéré la population, croyant par là donner plus d'importance à la ville qu'ils habitaient; d'autres l'ont diminuée, dans l'espérance de se dérober aux charges publiques.* Il faut se garder de ces deux excès.» Et plus loin : «...Vous remarquerez que ce recensement doit comprendre tous les citoyens *domiciliés*.... Il n'y a d'exceptés absolument que les militaires, lesquels n'ont pas pour domicile le lieu où ils sont actuellement en garnison. Cependant, vous me donnerez le nombre des militaires du département aujourd'hui sous les armes, sans vous occuper du lieu où ils sont aujourd'hui. Je ne vous demande pas le nombre des hommes *dans* le département, mais le nombre des hommes *du* département, actuellement au service.»

On comprend, à la simple lecture, les vices de cette instruction. Le domicile devenant la base du dénombrement, si ce mot a été entendu dans le sens que lui donne la loi, d'un trait de plume, la plus grande partie des populations flottantes, c'est-à-dire de 2 à 300,000 individus, s'est trouvée éliminée de l'opération. Les dispositions relatives au recensement des militaires ne laissent pas moins à désirer. En recommandant de porter au compte de la population de chaque département les militaires incorporés, sans que l'autorité locale ait à se préoccuper de leur existence, on s'exposait, surtout à cette époque de guerre à peu près continuelle, à inscrire comme vivants un assez grand nombre d'individus décédés.

Malgré ces causes d'erreurs, le dénombrement de 1805 accusa un résultat de 29,107,425, soit un accroissement de population, depuis 1800, de 1,662,128; chiffre énorme et bien difficile à justifier, dans l'hypothèse de l'exactitude de celui de 1800. En essayant de déterminer, d'après l'excédant des naissances sur les décès, de 1801 à 1805, la population probable au 1er janvier 1806, le chiffre de 1800 pris comme point de départ, on ne trouve que 27,785,089. Et encore ce chiffre est-il trop élevé, car il est certain qu'un grand nombre de décès militaires n'ont pas été inscrits en France, et, par conséquent, l'excédant officiel des naissances est supérieur à l'excédant réel. Cette observation confirme l'hypothèse de nombreuses omissions volontaires ou involontaires en 1800.

De 1806, il faut remonter à 1820 [2] pour trouver le troisième dénombrement exécuté en France. Cette lacune est fort regrettable. Une nouvelle énumération en 1816, c'est-à-dire immédiatement après le rétablissement de la paix générale, eût offert le plus grand intérêt, en révélant les vides de la population masculine par suite des guerres à peu près continuelles qui ont rempli les années 1806 à 1815. Si l'on pouvait admettre que, de 1816 à 1836, les émigrations et les immigrations se soient balancées, ce que nous ignorons complétement, et si l'on considère avec nous le dénombrement de 1836 comme le plus sincère qui ait encore été fait jusqu'à cette époque, par suite des précautions particulières que l'administration prit, comme nous le verrons, pour en assurer l'exactitude, on peut, par le simple mouvement des naissances et des décès, déterminer approximativement la population par sexe de la France en 1816. *(La suite au prochain numéro.)*

1. Cette prescription indique que la question de la simple résidence ou du domicile légal comme base du dénombrement avait été soulevée en 1801. C'est la preuve indirecte qu'au moins dans un certain nombre de départements, le recensement de cette même année a été le résultat d'une véritable énumération.

2. Il a été publié dans un document officiel un prétendu dénombrement de 1811. Ce dénombrement, emprunté à l'*Exposé de la situation de l'Empire* pour les années 1811 et 1812, n'est pas autre chose que la reproduction, avec quelques légères modifications, de celui de 1806, mais d'après les *états manuscrits* déposés aux Archives de l'Empire, états que nous avons examinés avec le plus grand soin, et qui présentent un certain nombre de différences en moins avec le document imprimé.

DEUXIÈME PARTIE. — STATISTIQUES DIVERSES.

I.

Statistique de l'assistance publique en Angleterre, en Écosse et en Irlande.

1° Angleterre.

Voici, d'après les documents officiels, quel a été, dans ce pays, le mouvement de ce que nous appellerons le paupérisme officiel de 1849 à 1860.

ANNÉES	NOMBRE DE PAUVRES qui étaient assistés au 1er janvier de chaque année		TOTAL.
	dans les maisons de travail.	à domicile.	
1849	119,375	815,044	934,419
1850	118,559	801,984	920,543
1851	110,565	750,328	860,893
1852	106,413	728,011	834,434
1853	104,186	694,636	798,822
1854	113,676	704,661	818,337
1855	121,563	729,806	851,369
1856	125,597	752,170	877,767
1857	123,382	720,424	843,806
1858	126,481	781,705	908,186
1859	123,305	737,165	860,470
1860	119,026	731,994	851,020

Ainsi, de 1849 à 1860, le nombre total des pauvres recevant l'assistance publique le premier janvier de chaque année, s'est élevé à 10,360,057; c'est en moyenne 863,338 par an.

Sur le nombre total des indigents ainsi secourus, 1,412,129 ou un peu plus de 13 p. % étaient secourus dans les *Workhouses* (maisons de travail); pour les autres, l'assistance était donnée à domicile. Pour une population moyenne de 17 millions d'habitants (population des paroisses dans lesquelles le nombre des indigents a été relevé), on a constaté en moyenne, à la date ci-dessus, un indigent sur 19 habitants.

Mais il importe de remarquer qu'il ne s'agit ici que des indigents recevant l'assistance paroissiale à un jour donné et non du total des indigents secourus pendant l'année entière, total que les documents officiels ne font pas connaître on ne sait trop pourquoi.

Il résulte de l'insuffisance de ces documents sur ce point, qu'il n'est pas possible de comparer le paupérisme en Angleterre et dans ceux des autres États européens qui publient la statistique de leurs pauvres. En ce qui concerne la France, nous nous bornerons à faire remarquer qu'en 1853, date des derniers renseignements officiels sur la matière, les bureaux de bienfaisance ont assisté, *dans l'année entière,* environ un million d'indigents, soit un pour 36 habitants. Il est vrai que l'organisation de l'assistance publique n'est pas la même dans les deux pays, un tiers seulement des communes ayant un bureau de bienfaisance en France tandis, qu'en Angleterre toute paroisse est tenue d'assister ses pauvres. Il ne faut pas perdre de vue, en outre, que l'émigration enlève en moyenne annuelle 60,000 habitants à l'Angleterre, et l'on peut admettre que les deux tiers de ces émigrants sont indigents. En France, l'émigration est sans importance et, dans tous les cas, elle ne porte pas sur des indigents proprement dits.

Quand on examine en détail le tableau qui précède, on remarque une diminution sensible et continue des pauvres assistés de 1849 à 1853; une recrudescence marquée se manifeste dans les trois années suivantes, très-probablement par suite de la cherté des subsistances. Après une légère diminution en 1857, un nouveau mouvement ascendant très-caractérisé se produit en 1858, sous l'influence de la stagnation industrielle relative déterminée par la liquidation des opérations désastreuses de 1857. Cette liquidation opérée, le travail a repris son cours en même temps que le prix du blé a baissé, et le paupérisme a ainsi naturellement décru.

Les documents anglais distinguent les indigents assistés en adultes valides et invalides (enfants, vieillards et infirmes). Sur les 10 millions et un tiers assistés de 1849 à 1860, on en a compté environ 1,800,000 de la première catégorie et 8 millions et demi de la seconde.

Les chiffres qui précèdent ne s'appliquent qu'aux indigents et non aux malades admis et soignés dans les hôpitaux.

2° Écosse et Irlande.

Le nombre moyen annuel des pauvres assistés dans 883 paroisses d'Écosse, pendant une période de onze ans, a été de 78,595. La population des paroisses qui ont fourni ces renseignements n'étant pas donnée, nous ne pouvons faire connaître ce que nous appellerons l'indigence spécifique de cette partie du Royaume-Uni.

Nous nous bornerons à faire remarquer qu'à une diminution sensible du nombre des assistés, de 1849 à 1852, a succédé un mouvement d'accroissement dont l'apogée a été atteint en 1856, et qu'une amélioration notable et croissante s'est manifestée dans les trois dernières années.

A ce dernier point de vue, l'Irlande offre un spectacle intéressant. Après avoir atteint, pendant l'effroyable famine de 1846-47, un chiffre énorme, mais que la statistique officielle n'a pas recueilli, le nombre de ses indigents, sous l'influence d'une émigration immense, a successivement diminué dans les proportions suivantes.

ANNÉES.	NOMBRE DES INDIGENTS recevant l'assistance à la fin de la première semaine de janvier de chaque année.	ANNÉES.	NOMBRE DES INDIGENTS recevant l'assistance à la fin de la première semaine de janvier de chaque année.
1849	620,747	1855	86,819
1850	307,970	1856	73,083
1851	209,187	1857	56,094
1852	171,418	1858	50,582
1853	141,822	1859	44,866
1854	106,802	1860	44,929

Nous avons parlé de l'influence que la diminution du prix du blé pouvait avoir eue sur celle du paupérisme dans le Royaume-Uni.

Le tableau ci-après fait connaître les variations de ce prix de 1845 à 1859, par quarter impérial valant 2.90 hect, pour le froment, l'orge et l'avoine. (Les prix sont en shill. = 1 f. 20 c. et en deniers = 0 f. 10 c.

ANNÉES.	FROMENT.		ORGE.		AVOINE.		ANNÉES.	FROMENT.		ORGE.		AVOINE.	
	Sh.	d.	Sh.	d.	Sh.	d.		Sh.	d.	Sh.	d.	Sh.	d.
1845	50	10	31	8	22	6	1853	53	3	33	2	21	0
1346	54	8	32	8	23	8	1854	72	5	36	0	27	11
1847	69	9	44	2	28	8	1855	74	8	34	9	27	5
1848	50	6	31	6	20	6	1856	69	2	41	1	25	2
1849	44	3	27	9	17	6	1857	56	4	42	1	25	0
1850	40	3	23	5	16	5	1858	44	2	34	8	24	6
1851	38	6	24	9	18	7	1859	43	9	33	6	23	2
1852	40	9	28	6	19	1							

On remarque que, pour le froment, la cherté a été supérieure en 1854 et 1855, et presque égale en 1856, à celle de 1847. Les deux autres céréales ont obéi au même mouvement.

En rapprochant les prix du nombre des indigents secourus en Angleterre, on est surpris de ne trouver aucune coïncidence entre ces deux ordres de faits. C'est ce qui résulte du tableau synoptique ci-après où nous avons mis en regard des années des prix les plus élevés, les nombres d'indigents qui leur correspondent.

ANNÉES.	PRIX DU FROMENT.	INDIGENTS.	ANNÉES.	PRIX DU FROMENT.	INDIGENTS.
1855. . . .	74.8	851,369	1858. . . .	44.2	908,186
1854. . . .	72.5	818,337	1859. . . .	43.9	860,470
1856. . . .	69.2	877,767	1852. . . .	40.9	834,424
1857. . . .	56.4	848,806	1850. . . .	40.3	920,543
1853. . . .	53.3	798,822	1851. . . .	38.6	860,893
1849. . . .	44.3	934,419			

Le défaut évident de parallélisme entre les hauts prix et le nombre des pauvres, ne peut guère s'expliquer que par ce fait que, dans les années de cherté, l'effet de cette cherté est conjuré par un accroissement du travail industriel et conséquemment par une plus grande quantité de salaires mis à la disposition des classes ouvrières.

Si la cherté ne paraît exercer, en Angleterre, aucune influence sur le mouvement du paupérisme, est-elle également sans effet sur le nombre des décès et des mariages ? Examinons :

ANNÉES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT		
DU PRIX DU BLÉ.	DES DÉCÈS.	DES MARIAGES.
1855	1858	1859
1854	1859	1853
1856	1849	1854
1857	1854	1856
1853	1855	1857
1849	1853	1852
1858	1857	1858
1859	1851	1851
1852	1851	1850
1850	1856	1855
1851	1850	1849

L'action de la cherté sur la mortalité semble n'être pas sensible, bien que nous trouvions un grand nombre de décès dans les années de cherté relative 1854, 1855 et 1853 ; mais elle l'est encore moins sur les mariages, puisque, abstraction faite de l'année 1859, nous trouvons le plus grand nombre des mariages dans les années des prix les plus élevés (1853, 1854, 1856 et 1857). Il est certain que, si les années de cherté ont été, par un heureux hasard, des années de prospérité industrielle et si leur effet a été ainsi conjuré en ce qui concerne le paupérisme et la mortalité, il n'a pas dû se faire sentir davantage pour les mariages.

II.

Note sur la justice criminelle (crimes soumis au jury) dans le Royaume-Uni.

1° Angleterre et province de Galles.

Nous diviserons cet aperçu en deux périodes : la première de dix années (1845 à 1854): la seconde, de cinq années seulement (1855-1859). Cette division est justifiée par ce fait qu'un bill de 1855 a attribué aux juges de paix le jugement des faits répressibles qui sont du domaine de la cour d'assises, lorsque les accusés consentent à ce déplacement de compétence.

	NOMBRE MOYEN DES ACCUSÉS.		TOTAL.	NOMBRE MOYEN	
1re PÉRIODE.	Hommes.	Femmes.		des condamnés.	des acquittés.
1845-1849	21,819	5,462	27,281	20,196	7,085
1850-1854	21.883	5,854	27,737	21,444	6,233
2e PÉRIODE.					
1855-1859	15,586	4,455	20,041	15.145	4,896

Ces chiffres donnent lieu aux rapports proportionnels ci-après :

PÉRIODES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	NOMBRE d'habitants pour 1 accusé.	CONDAMNÉS.	ACQUITTÉS.
1845-1849	79.9	20.1	100	628	74.0	26.0
1850-1854	78.8	21.2	100	655	77.3	22.7
1855-1859	77.7	22.3	100	958	75.5	24.5

Dans les deux premières périodes, on remarque : 1° une diminution notable du rapport des accusés à la population; 2° l'accroissement du rapport des femmes au total des accusés; 3° une plus grande sévérité dans la répression. Dans la troisième période, la part de la femme à la criminalité générale, devient encore plus considérable. C'est le seul fait que cette période ait de commun avec les deux autres. On constate, d'ailleurs, comme on devait s'y attendre, un abaissement sensible du nombre des crimes déférés au jury, un certain nombre des infractions à la loi pénale ayant été soumis à une juridiction inférieure. Par des raisons qui nous sont inconnues, la répression s'est affaiblie dans cette période.

On s'est souvent demandé si la cherté détermine un plus grand nombre de crimes. Voici les faits en ce qui concerne l'Angleterre. En 1846 et 1847, années de hauts prix, le nombre des accusés s'est élevé de 24,303, chiffre de l'année précédente, à 25,107 et

28,833. La cherté ayant continué en 1848, quoique dans une moindre proportion, mais ayant coïncidé avec un ralentissement très-sensible du travail industriel, le nombre des accusés a monté à 30,349. On constate également, en 1854, un accroissement de la criminalité dans le rapport de 27,057, en 1853, à 29,359. Or, nous avons vu que le prix du froment s'est élevé, en 1854, à 72 shell. 5 den. le quarter, ou 31 fr. 20 c. l'hectolitre. Sans le changement introduit dans les compétences par le bill de 1855, on aurait très-probablement trouvé, cette même année, un chiffre encore plus considérable d'accusés, le prix du blé ayant atteint 74 sh. 8 d. le quarter ou 32 fr. 18 c. l'hectolitre.

2° Irlande et Écosse.

Le bill de 1855 n'étant applicable qu'à l'Angleterre, les circonstances qui ont pu déterminer les divers mouvements dans un sens ou dans l'autre de la criminalité des deux autres parties du Royaume-Uni, sont restées les mêmes. Le tableau ci-après en indique la marche par périodes quinquennales :

	Écosse.			Irlande.		
Périodes	1845-1849	1850-1854	1855-1859	1845-1849	1849-1854	1855-1859
Nombre moyen des accusés — hommes	3,090	2,958	2,604	22,133	14,132	5,149
Nombre moyen des accusés — femmes	1,210	1,090	1,053	7,248	5,992	1,950
Total	4,300	4,048	3,657	29,381	20,124	7,099
Nombre moyen d'habitants pour 1 accusé	674	738	838	»	»	»
Nombre moyen des condamnés	3,252	3,052	2,764	14,076	11,541	3,851
Nombre moyen des acquittés	1,047	996	903	15,305	8,583	3,248

Le rapport des accusés aux accusées a été de 71.86 dans la première période, de 73,07 dans la deuxième; de 71.20 dans la troisième. — En Irlande, de 75.33, 70,22 et 72.53.

Le rapport des condamnés aux accusés a été, en Écosse, de 75.65; 75.40 et 73.03. — En Irlande, de 47.91, 57.35 et 54.24.

Le fait saillant de ce rapprochement, c'est la diminution, à la fois absolue et relative, de la criminalité en Écosse et en Irlande. Elle a un caractère tout à fait exceptionnel en Irlande et trouve très-probablement son explication dans les nombreuses émigrations dont ce pays est le point de départ depuis la famine de 1846-1847, ces émigrations portant surtout sur la classe la moins aisée de la société, c'est-à-dire sur celle qui fournit le plus de délinquants. On peut aussi en chercher la cause partielle dans les armements extraordinaires dont les deux dernières périodes ont été témoin. Ces deux explications s'appliquent également à l'Angleterre. L'accroissement de la part des femmes dans le mouvement de la criminalité ne se manifeste pas en Écosse et en Irlande aussi clairement qu'en Angleterre; mais il n'en existe pas moins. Il jette d'assez tristes lumières sur la situation sociale des femmes dans le Royaume-Uni, c'est-à-dire sur la part de moins en moins grande que l'homme et les machines lui laissent dans le travail national.

Le coefficient de répression est à peu près le même en Angleterre et en Écosse; mais il est déplorable en Irlande, où une foule de crimes restent forcément impunis, la terreur qu'inspire le ribbonisme ôtant aux témoins le courage de venir témoigner contre les accusés.

Nous avons mentionné l'influence probable des émigrations sur la diminution de la criminalité; on ne lira pas sans intérêt les chiffres officiels sur ce mouvement d'expatriation qui se manifeste avec tant d'intensité dans le Royaume-Uni, surtout depuis 1845, et détermine en Irlande une véritable dépopulation dont la fécondité de ses habitants est impuissante à conjurer l'effet.

De 1845 à 1849, la moyenne annuelle des émigrants a été de 205,942; elle s'est élevée à 329,739 de 1850 à 1854, pour descendre à 160,128 de 1855 à 1859.

La découverte des gîtes aurifères, les chertés, la rapidité et le bon marché des moyens de transport, les envois d'argent à leur famille par les colons établis et en voie de prospérité, ont été les principaux stimulants de l'émigration.

L'effet des chertés est ici manifeste : le nombre des émigrés, de 93,501, en 1845, grandit tout à coup jusqu'à 129,851, en 1846, et à 258,290 en 1847. A partir de ce moment, se déclare cet *exodus* de l'Irlande, qui, en cinq années (1851-1856), paraît avoir diminué sa population de plus d'un million d'habitants. Le mouvement ne se ralentit qu'à partir de 1855, et après une assez forte recrudescence en 1857, il se réduit à 114,000 émigrants, en 1858, à 120,000 en 1859. La reprise des affaires et la hausse de la main-d'œuvre en Europe, surtout par suite des vides faits dans la population ouvrière par l'expatriation et

les armements extraordinaires, la crise commerciale aux États-Unis et certaines difficultés législatives apportées par ce pays à une invasion excessive des travailleurs européens, trop souvent recrutés parmi des indigents invalides, peuvent être considérés comme les causes principales de ce temps d'arrêt.

Les États-Unis n'en sont pas moins le lieu de destination favori des émigrants du Royaume-Uni. En effet, sur 3,469,794 personnes qui ont quitté ses ports dans les quinze années de la période de 1845-1859, 2,321,435, ou un peu plus de 66 p. 100 ont débarqué dans les divers États de l'Union, mais principalement en Californie (au moins depuis la découverte des gîtes aurifères) et dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Les colonies australiennes et la Nouvelle-Zélande en ont reçu le plus grand nombre après l'Union américaine, surtout à partir de 1848. Le mouvement s'est surtout dessiné avec une grande énergie, en 1852, date du commencement de l'exploitation des mines d'or. Le Canada a eu le privilége d'attirer également un grand nombre d'émigrants de 1845 à 1857; mais cette attraction est, tout à coup, devenue très-faible dans les deux années suivantes, où de 25,000, en moyenne, dans les quatre années suivantes, ce nombre est tombé à 9 et 6,000.

Malgré cette perte de trois millions et demi d'habitants en 15 ans, le Royaume-Uni n'en voit pas moins le nombre de ses habitants s'accroître sans relâche; mais cet accroissement ne s'est manifesté qu'en Angleterre, et on calcule que le dénombrement de 1861 trouvera une population à peu près stationnaire en Écosse, et de nouveau considérablement réduite en Irlande.

A. L.

Le gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

I.

Du mouvement de la population en France, par M. LEGOYT.

(Fin de la première partie.)

La population relevée en 1836 se divise ainsi qu'il suit, par sexe :

Hommes.	Femmes.	Total.
16,460,701	17,080,209	33,540,910

Ceci posé, on constate que, du 1er janvier 1816 au 1er janvier 1836, l'excédant des naissances féminines sur les décès féminins est de 1,475,614. Le recensement de 1836 ayant eu lieu, selon l'usage, à la fin de juin, il faut ajouter à ce chiffre l'excédant des naissances féminines pour les six premiers mois de l'année, soit 47,031; on obtient alors un excédant total de 1,522,645. En déduisant ce chiffre de 17,080,209, on trouve, au 1er janvier 1816, 15,557,564 femmes. Si l'on détermine par le même procédé le nombre des hommes à la même date, on obtient le chiffre de 14,466,645. Un dénombrement opéré au 1er janvier 1816 eût donc donné, dans les conditions que nous avons supposées, les résultats ci-après :

Femmes.	Hommes.	Total.	Excédant des femmes.
15,557,564	14,466,645	30,024,209	1,090,919

On peut juger de l'énormité de cet excédant par ce fait qu'il a diminué à chaque dénombrement, et qu'en 1851 il n'était plus que de 193,242, bien que l'armée d'Afrique et le corps expéditionnaire de Rome n'aient pas figuré dans cette énumération.

Revenons au dénombrement de 1820. La circulaire ministérielle (26 juin 1820), qui en prescrit l'exécution, ne contient aucune disposition nouvelle. « Le cadre que je vous envoie, dit le ministre, *est semblable à celui qui a été dressé en* 1806, avec cette seule différence qu'il y est ajouté une colonne pour indiquer la population agglomérée de 1,500 âmes et au-dessus de celles des communes qui ont cette popu-

lation. » Cette disposition avait pour but de faciliter l'assiette du droit d'entrée sur les boissons, au profit du trésor.

D'après le nouveau dénombrement, la population s'élevait, en 1820, à 30,461,875. En prenant pour mesure de son accroissement, dans cette période, l'excédant des naissances sur les décès, on aurait dû trouver 30,779,433. La différence est probablement due en grande partie à l'omission des populations flottantes.

En 1825, l'administration, reculant devant les difficultés d'un nouveau dénombrement et obligée cependant, aux termes de l'ordonnance royale du 16 janvier 1822, d'établir de nouveaux états de population à partir du 1er janvier 1826, ne trouva rien de mieux à faire que d'inviter les préfets à *composer* une nouvelle population à l'aide du calcul de l'excédant des naissances sur les décès ou réciproquement dans les communes de leur département. Cette opération d'un genre nouveau qui faisait abstraction du mouvement *extérieur* de la population, donna, d'après les tableaux annexés à l'ordonnance du 15 mars 1827, un résultat de 31,858,937, soit un accroissement de 1,397,062 par rapport à 1820. Cet accroissement est considérable sans doute, et cependant, d'après l'excédant des naissances constaté par le relevé des tableaux du mouvement de l'état civil que les préfets transmettent annuellement à l'administration, on aurait dû trouver un chiffre encore plus élevé, c'est-à-dire 31,996,956.

Le 25 mars 1831, le ministre invita les préfets à procéder à un nouveau dénombrement. «.... Le but de ce travail, dit la circulaire, étant d'obtenir des résultats de la plus grande exactitude, j'ai pensé qu'on *n'y parviendrait que fort imparfaitement en employant le procédé qui a été suivi en* 1826. J'ai décidé, en conséquence, qu'il serait procédé à un recensement général de la population. » Ce recensement fit constater une population de 32,569,223, soit un accroissement de 2,107,348 par rapport au dénombrement de 1821, et de 750,286 relativement à l'évaluation de 1826. D'après l'excédant des naissances, la population se serait accrue, de 1821 à 1831, de 2,485,549.

La circulaire du 10 avril 1836 appelle l'attention, en ce sens surtout qu'elle prescrit, dans des termes plus précis que les instructions précédentes, de ne recenser que les *domiciliés*. Elle aggravait ainsi les chances d'erreurs que pouvaient présenter les dénombrements précédents. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'administration, en France, se préoccupait moins alors, dans ces vastes opérations, de l'intérêt statistique que de l'exacte application des lois politiques, financières, administratives, qui ont la population pour base; or, à ses yeux, cette application, pour être équitable, doit être basée, non sur une population flottante et incertaine, mais sur une population domiciliée et sédentaire. Disons, en passant, que cette opinion peut être très-justement contestée. Dans le plus grand nombre des cas, en effet, les populations dites *flottantes* (garnisons, élèves des établissements d'instruction publique, prisonniers, etc.), ne sont telles qu'en ce sens que les *individus* dont elles se composent changent fréquemment de résidence; mais elles sont sédentaires en fait par *leur nombre total* qui ne varie que faiblement.

La circulaire de 1836 se recommande d'ailleurs par des prescriptions nouvelles destinées à assurer l'exactitude du dénombrement. Ces prescriptions sont résumées dans l'extrait ci-après : «... Le tableau *nominatif* des habitants doit être établi par *famille* ou *ménage*, en portant en tête de chaque ménage le chef de famille, puis

sa femme, puis ses enfants, puis les aïeuls ou autres parents faisant partie du même ménage, puis enfin les domestiques attachés à la famille. » Enfin, dans les cadres annexés à cette instruction et que les maires étaient appelés à remplir, on trouvait, pour la première fois, l'indication des maisons, des ménages, des âges et des professions. C'était un progrès très-sensible sur les autres énumérations, et il est vivement à regretter que l'administration supérieure n'ait pas centralisé, dépouillé et publié ces renseignements dont la valeur serait si grande aujourd'hui !

On constata, en 1836, une population de 33,540,910 habitants, soit une augmentation de 971,687 par rapport à 1831. D'après l'excédant des naissances sur les décès, on aurait dû trouver, au 1er juillet 1836, 33,822,185 personnes. On voit que l'écart entre la population dénombrée et la population calculée tend à diminuer. C'est l'indice certain d'une amélioration sensible dans les procédés matériels du recensement.

En 1841, le principe de la *résidence* est enfin substitué à celui du *domicile*. Seulement, pour concilier les exigences administratives avec l'intérêt statistique, on décide (Circul. du 2 avril 1841) que les individus non domiciliés seront dénombrés *en bloc* et devront être distraits de la population totale, pour l'application des lois qui ont le chiffre des habitants pour base. Ce dénombrement aurait probablement donné des résultats plus exacts que les précédents, s'il n'eût été opéré sous l'influence des graves événements amenés par le recensement des valeurs locatives. Représenté par une presse hostile comme une annexe de cette délicate opération financière, il rencontra, de la part des habitants et des maires eux-mêmes, des résistances très-vives qui eurent pour résultats de nombreuses omissions. Il donna pour résultat un chiffre de 34,240,178 habitants; soit un accroissement de 689,268 depuis 1836, le plus faible qui eût encore été constaté.

En 1846, l'administration, en réglementant (Circ. du 6 mai 1846), le principe de la *résidence,* lui restitue, à tort, selon nous, quelques-uns des caractères du *domicile*. Mais, en même temps, par une heureuse compensation, elle prescrit, pour éviter les doubles emplois, que les populations flottantes seront recensées à *jour fixe*. Le dénombrement de cette année, effectué au milieu d'un calme profond, répara les omissions de 1841. La population recensée s'éleva au chiffre considérable de 35,400,486, ce qui indiquait un accroissement de 1,160,316, par rapport à 1841. Si l'excédant des naissances sur les décès eût seul contribué au progrès de la population, on n'eût recensé que 35,149,555 habitants, soit un accroissement seulement de 909,377. Il est évident qu'un grand nombre de personnes omises, volontairement ou non, en 1841, avaient été recensées en 1846.

Le dénombrement de 1851, opéré conformément à des instructions peu différentes de celles de 1846 quant au mode d'énumération, mais cependant un peu plus favorables au principe de la simple résidence, n'a mis en lumière qu'un accroissement de 382,684. Il est vrai que trois faits graves de nature à exercer l'influence la plus défavorable sur le mouvement de toute population, s'étaient produits dans l'intervalle : la cherté de 1846-1847, le choléra de 1849, et la révolution de 1848. D'après l'excédant des naissances sur les décès, on aurait dû trouver 35,922,055 habitants, soit un accroissement de 521,569. Le mouvement extérieur de la population s'était donc soldé par un excédant d'émigration notable. La révolution de 1848, de continuelles appréhensions sur le maintien de l'ordre, de vives préoccu-

pations sur l'avenir politique du pays, le ralentissement de la plupart des travaux publics et privés, expliquent suffisamment cette émigration.

Si le dénombrement de 1851 indique un ralentissement sensible dans le progrès de notre population, il appelle, sous d'autres rapports, toute notre attention. C'est pour la première fois, en effet, que l'administration française, dont le zèle commençait à être stimulé par l'exemple que lui donnaient déjà depuis longtemps les gouvernements étrangers et notamment l'Angleterre, la Belgique, la Saxe, la Suède, etc., se décide à recueillir et à mettre au jour les résultats du recensement au point de vue de l'âge, des professions, des nationalités et des cultes.

Ce document, imprimé en 1854, était, à cette date, le travail le plus étendu, le plus considérable qui eût encore été publié sur la population de notre pays. Mais nous croyons qu'il a été dépassé en importance et en exactitude par le *census* de 1856, dont nous allons reproduire les principaux détails en les rapprochant des faits analogues recueillis en 1851.

Disons d'abord que les circulaires des ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce (car les dénombrements, en France, se font par les ordres combinés des deux ministères représentant, le premier, l'intérêt purement administratif, le second, l'intérêt économique) n'ont rien changé aux instructions précédentes en ce qui concerne l'époque et la forme du dénombrement. Elles ne les ont point modifiées notamment au point de vue de la condition du domicile et de la résidence; seulement le département du commerce a cru devoir recommander, comme élément de contrôle et, par conséquent, comme garantie d'exactitude, l'emploi d'un *bulletin de recensement,* destiné à être rempli séparément pour chaque ménage. Ce bulletin, qui est imprimé, contient toutes les questions auxquelles il doit être répondu en ce qui concerne les noms et prénoms, l'état civil, l'âge, la profession, etc., et l'agent du recensement doit se borner à inscrire, dans la colonne afférente à chacune d'elles, la réponse à laquelle elle a donné lieu.

Les deux recensements n'ont pas, d'ailleurs, été identiques quant à la nature et au nombre des renseignements demandés. C'est ainsi qu'en 1856, le ministre du commerce a cru devoir éliminer du programme de l'enquête, sauf à l'y réintégrer, au besoin, en 1861, le document relatif aux cultes, une foule de personnes appartenant aux cultes non catholiques, qui avaient cru voir (chose singulière!), dans la question posée à ce sujet en 1851, une atteinte à la liberté de conscience, ayant à cette époque refusé d'y répondre. Pour simplifier une opération que le ministre de l'intérieur, se plaçant au point de vue exclusif du travail ainsi imposé à l'autorité locale, considérait déjà comme extrêmement compliquée, la nationalité n'a pas été non plus demandée en 1856. Il en a été de même, et par des raisons identiques d'un certain nombre des infirmités extérieures recensées en 1851, et dont il eût été du plus grand intérêt de continuer la monographie en 1856.

Mais il est juste de dire que les sacrifices ainsi faits par le ministre du commerce aux préoccupations de son collègue de l'intérieur, ont été compensés, dans une forte mesure, par l'élargissement du programme de 1851 en ce qui concerne les questions maintenues. Ainsi, au lieu de se borner à demander le nombre des maisons, comme en 1851, le ministre a voulu connaître, en outre, leur division en maisons: 1° habitées; 2° totalement ou partiellement inhabitées; 3° en construction. Le mode de couverture des maisons bâties (chaume, tuiles, ardoises ou zinc) lui a également

paru un renseignement utile à recueillir. Enfin, il a demandé leur classement d'après le nombre de leurs étages, conformément aux résolutions adoptées par le congrès international de statistique en 1853. Une extension analogue a été donnée à la statistique des ménages, qui ont été répartis par catégories d'après le nombre des personnes qu'ils comprennent. Une tentative importante a également été faite en 1856, pour connaître le nombre des mariés et veufs de chaque sexe *ayant* ou *n'ayant pas d'enfants,* moyen indirect de constater la fécondité croissante ou décroissante des mariages. — Les populations flottantes ont donné lieu à des spécifications plus nombreuses, plus détaillées et cependant plus précises que par le passé, et, par suite de ces améliorations, l'administration a pu se procurer une statistique satisfaisante : 1° des établissements pénitentiaires; 2° des établissements de bienfaisance; 3° des établissements d'instruction secondaire, et 4° des communautés religieuses d'après leur destination, autorisées ou non.

Le questionnaire des infirmités a également été élargi. Les aliénés qui, en 1851, avaient été confondus avec les idiots et les crétins, en ont été séparés. Les aveugles et les sourds-muets ont été recensés d'après l'origine de leur infirmité, selon qu'elle était congénitale ou postérieure à la naissance. Ces tristes, mais curieuses études auraient pu être encore étendues dans l'intérêt de la science; le classement par âge, pour chaque sexe, des divers infirmes eût été notamment un renseignement d'une grande valeur. Évidemment la crainte d'imposer un travail excessif aux agents du recensement n'a pas permis de l'insérer dans le cadre de l'enquête de 1856.

La statistique des professions n'a pas été recueillie d'après les mêmes bases en 1856 qu'en 1851. Dans cette dernière année, il avait été recommandé de classer séparément les femmes et les enfants qui auraient été reconnus *vivre exclusivement du produit de la profession du chef de la famille.* L'extrême difficulté de constater exactement ce fait ayant déterminé les agents du recensement à considérer le plus grand nombre comme étant à la charge du chef de la famille, près de 12 millions de femmes ou d'enfants, dont un grand nombre, peut-être, avait des professions distinctes ou concourait utilement à la profession de l'époux ou des parents, ont été placés dans la catégorie des personnes entièrement étrangères à la production nationale.

Pour prévenir le retour d'une pareille erreur, l'administration eut, en 1856, la pensée, non plus de rechercher la part de chaque individu dans chaque branche de cette production, information qui présente peut-être des difficultés inextricables, mais le nombre des individus vivant *directement* ou *indirectement* d'une profession quelconque, comme le chef de la famille, sa femme, ses enfants, ses domestiques, ses ouvriers, ses employés, etc. On arrivait ainsi à déterminer l'importance de chaque profession par rapport à l'ensemble des professions, idée neuve et essentiellement pratique, en ce sens que, dans le cas où des réformes douanières eussent été soit à l'étude, soit dans la pensée du Gouvernement, la statistique des professions ainsi conçue lui permettait de juger de l'importance des intérêts engagés dans les industries que ces réformes pouvaient affecter.

Ces renseignements préliminaires étaient nécessaires pour bien faire comprendre le rapprochement qui va suivre des principaux résultats des deux recensements de 1851 et 1856, rapprochements dont l'étude spéciale de ce dernier va servir de base.

§ 1. Mouvement de la population de 1851 à 1856.

D'après le *Bulletin des Lois*, la population officielle de l'Empire s'élevait au 1er juillet 1851, à 35,783,172, et au 1er juillet 1856, à 36,039,364 habitants. L'accroissement (256,192 ou 51,238 en moyenne par année) est le plus faible que l'on ait constaté jusqu'à ce jour en France. Il s'explique par une diminution sensible des naissances et par la mortalité exceptionnelle des années 1854 et 1855, sous la triple influence du choléra, de la guerre et de la cherté. Malgré cette mortalité, il est remarquable que les relevés de l'état civil, dans les cinq années de la période 1851-1856, ont mis en lumière un excédant sur les décès de 328,833 naissances. On aurait donc dû trouver en 1856, 36,112,005 habitants. Le recensement n'en ayant constaté que 36,039,364, il faut admettre ou que des omissions ont été commises jusqu'à concurrence de 72,641 âmes, ou que les émigrations ont été supérieures de la même quantité aux immigrations. En fait, une omission considérable a eu lieu; nous voulons parler de la portion de notre armée d'Orient qui, au mois de juin se trouvait encore en Crimée, et dont l'effectif, d'après un document officiel, s'élevait à 165,428 hommes. En tenant compte de cette omission, et en supposant que les 165,428 militaires absents aient tous revu leur pays, la balance s'établit au profit de l'immigration, et dépasse 90,000 individus. Cet excédant se justifie d'ailleurs par l'immense impulsion donnée en France aux travaux publics à partir de 1852, et par le développement non moins rapide de l'industrie depuis cette époque.

Si l'on étudie, pour chaque département, le mouvement de la population de 1851 à 1856, on remarque que 4 sont restés à peu près stationnaires, tandis que 54 ont vu leur population diminuer. Sur ces 54, 30 ont perdu au-delà de 5000 âmes chacun, et sur ces 30, 16 en ont perdu plus de 10,000. La diminution a été surtout sensible dans un groupe de départements formant l'angle Nord-Est du territoire et comprenant la Haute-Saône, la Meurthe, le Bas-Rhin, la Meuse, les Vosges, le Jura, la Côte-d'Or, l'Yonne, la Haute-Marne, le Doubs, les Ardennes et la Moselle. Ces 12 départements réunis ont perdu plus de 200,000 habitants. Dans la Haute-Saône, le plus éprouvé de tous, la perte a été énorme, puisqu'elle s'est élevée à 35,072 sur 347,469, c'est-à-dire à un dixième. L'émigration nous paraît avoir eu une forte part dans cette perte. Un second groupe, composé de six départements voisins de Paris, doit avoir contribué pour un chiffre important à l'accroissement de la population de la capitale. Il comprend le Calvados, la Manche, l'Orne, l'Eure, l'Oise et la Sarthe. Ces six départements réunis ont perdu 55,000 habitants. Il importe toutefois de faire remarquer que, bien qu'appartenant, pour la plupart, à la catégorie de ceux qui se trouvent dans les meilleures conditions d'aisance et de vie moyenne, ils se font remarquer depuis longtemps par le faible accroissement, et même, pour quelques-uns, par la diminution graduelle de leur population. — A l'extrémité de la Bretagne, le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan ont perdu 26,000 habitants. — Dans le Centre, le Puy-de-Dôme, la Creuse, le Cantal et la Corrèze, pays à forte émigration intérieure, ont fait une perte à peu près égale. — Dans le Midi, le petit département de l'Ariége a subi une réduction de 16,117 âmes sur 267,435. En y joignant les Hautes- et Basses-Pyrénées, le Tarn et l'Aude, on arrive, pour ce groupe, à une perte totale de près de 50,000 âmes. — Dans les

Alpes, la population de l'Isère a diminué de 26,860; c'est la perte relative et absolue la plus considérable après celle de la Haute-Saône.

En résumé, à l'exception de la Lorraine, de l'Alsace, de la Normandie et de la Picardie, où ont agi des causes particulières, ce sont les départements les moins riches de la France qui ont payé le plus lourd tribut à ce mouvement de dépopulation partielle.

Au premier rang des 28 départements qui ont gagné, figure la Seine, dont la population s'est élevée de 1,422,065 à 1,727,419; c'est une augmentation de 305,354 ou légèrement supérieure à celle des 15 années antérieures réunies. Elle dépasse de 50,838 l'accroissement afférent à la France entière. — Le Nord, le second en importance de nos départements, s'est accru de 54,068 habitants; le Rhône, de 51,246; les Bouches-du-Rhône, de 44,376; la Loire, de 32,672; la Gironde, de 26,370; la Loire-Inférieure, de 20,330. On reconnaît là l'influence de ces grands centres d'attraction qui s'appellent Lyon, Marseille, Saint-Étienne, Bordeaux et Nantes. — Viennent ensuite le Pas-de-Calais, l'Allier, le Var, Seine-et-Oise, le Gard, l'Hérault, Maine-et-Loire, le Cher et les Landes. Ces deux derniers départements, naguère si déserts, si délaissés, ont gagné, le premier 8,583, le second 7,636 habitants. Cet heureux résultat est dû à la puissante impulsion donnée à leur agriculture par la création récente de fermes impériales sur leur territoire.

§ 2. Populations rurale et urbaine.

Quelle est, par département, d'après les deux derniers recensements, la population qui appartient aux villes, et celle qu'on peut considérer comme purement agricole? A quel signe certain reconnaître l'élément urbain et l'élément rural, et comment les distinguer l'un de l'autre? Le problème est d'autant plus compliqué, que la même commune peut avoir et a réellement le plus souvent à la fois ces deux catégories de population. Faut-il ne considérer comme urbaine que la population agglomérée? Mais, dans celle qui ne l'est pas, tout n'est pas rural ou agricole. L'industrie, par exemple, peut y jouer un rôle considérable; et c'est précisément ce qui se passe de nos jours, où les établissements industriels se fondent surtout dans les banlieues des grandes villes. Le document officiel que nous analysons a cru donner à la question la seule solution qu'elle comportait, en supposant qu'au-dessous ou au-dessus d'un certain chiffre d'habitants agglomérés, une commune est exclusivement rurale ou urbaine. Il est certain que, dans ce système, il s'établit une sorte de compensation entre l'omission de l'élément urbain que peuvent contenir les communes considérées comme rurales et l'omission de l'élément rural des villes. Conformément à cette donnée, la population *totale* des communes comptant plus de 2000 habitants *agglomérés* (distraction faite des populations *flottantes*) a été considérée comme *urbaine* et celle des autres communes comme *rurale*. Le résultat des calculs faits dans ce sens attribue à la France, en 1856, une population urbaine de 9,844,828 et une population rurale de 26,194,536 habitants, soit pour 100 habitants, 27.31 habitant les villes et 72.69 les campagnes. Cette répartition était sensiblement différente dans les deux précédents recensements, comme on peut le voir par les rapports suivants:

	1846.	1851.	1856.
	—	—	—
Population rurale	75.28	74.51	72.69
Population urbaine	24.72	25.48	27.31

§ 3. Répartition de la population par communes.

Le nombre des communes a varié ainsi qu'il suit d'après les cinq derniers dénombrements:

1836.	1841.	1846.	1851.	1856.
—	—	—	—	—
37,140	37,040	36,819	36,835	36,826

Si l'on considère que 27,829 communes, c'est-à-dire les 3/4 de leur nombre total, ont une population de moins de 1000 habitants, et ne réunissent ainsi que très-difficilement les éléments d'une bonne administration municipale; si l'on songe, en outre, que les communes nouvellemement créées ne sont généralement que des démembrements d'autres communes déjà sans importance, et que, n'ayant aucune ressource personnelle, elles sont obligées de satisfaire à leurs dépenses obligatoires avec des centimes additionnels, on regrette involontairement ce triste progrès du morcellement administratif du sol, qui se manifeste de 1836 à 1851, mais heureusement pour s'arrêter de 1851 à 1856.

Relativement à leur population totale, les communes se sont réparties comme il uit dans les deux derniers dénombrements:

NOMBRE DES COMMUNES ayant une population totale	1851.	1856.	DIFFÉRENCE.
	—	—	—
De 500 habitants et au-dessous. . .	15,684	16,225	+ 541
De 500 à 1,000 habitants	11,955	11,604	— 351
De 1,000 à 5,000 habitants	8,754	8,539	— 215
De 5,000 à 10,000 habitants	278	276	— 2
De 10,000 à 20,000 habitants	98	113	+ 15
De 20,000 habitants et au-dessus . . .	66	69	+ 3
Totaux.	36,835	36,826	— 9

L'élévation du chiffre des communes de 500 âmes confirme l'observation qu précède, que les communes nouvellement créées viennent presque toujours grossir le nombre des petites localités, c'est-à-dire des localités les plus mal administrées. La diminution des communes de 5 à 10,000 âmes peut s'expliquer par l'accroissement de celles qui en comptent de 10 à 20,000. Cet accroissement s'est très-probablement produit de deux manières: 1° Par des réunions de territoires empruntés à des villes voisines, ou même par l'annexion de ces villes (généralement des banlieues) à de plus grands centres de population; 2° par des augmentations de population qui ont fait passer un certain nombre de grandes communes d'une catégorie dans l'autre. Les mêmes faits expliquent le nombre progressif des communes de 20,000 âmes et au-dessus. En résumé, les mouvements de population qui se sont produits de 1851 à 1856, soit par des changements de circonscriptions administratives, soit par l'accroissement naturel du chiffre des habitants, se sont faits au profit des petites et des grandes communes.

En remontant au recensement de 1836 et en réduisant le nombre des catégories de population, on obtient les résultats suivants:

NOMBRE DES COMMUNES ayant une population totale	1836.	1846.	1851.	1856.	DIFFÉRENCE. de 1836 à 1856.	DIFFÉRENCE. de 1851 à 1856.
De 5,000 habit. et au-dessous.	36,747	36,389	36,393	36,368	— 379	— 25
De 5,000 à 10,000 habitants. .	274	275	278	276	+ 2	— 2
De 10,000 à 20,000 habitants. .	76	96	98	113	+ 37	+ 15
De 20,000 habit. et au-dessus. .	43	59	66	69	+ 26	+ 3
Totaux	37,140	36,819	36,835	36,826	— 314	— 9

Ainsi, dans cette période de 20 ans, les communes de moins de 5,000 âmes ont diminué de 379; celles de 5 à 10,000 ne se sont accrues que de 2 seulement; le nombre des villes de 10,000 à 20,000 âmes s'est élevé de près de moitié, et celui des villes de 20,000 âmes de plus de moitié. On ne pouvait trouver de preuve plus frappante de l'extension considérable des grandes villes au détriment des plus petites communes.

Voici comment en 1856, la population se répartissait entre les communes classées d'après le nombre des habitants:

COMMUNES ayant une population totale	NOMBRE de ces communes.	POPULATION.	NOMBRE MOYEN d'habitants par commune.	RAPPORT au NOMBRE TOTAL des communes.	NOMBRE D'HABITANTS pour 10,000.
De moins de 500 habitants . . .	16,225	4,958,699	306	4,406	1,377
De 500 à 1,000 habitants. .	11,604	8,196,768	706	3,151	2,276
De 1,000 à 5,000 habitants. .	8,539	14,972,740	1,753	2,319	4,158
De 5,000 à 10,000 habitants. .	276	1,834,510	6,647	75	509
De 10,000 à 15,000 habitants. .	82	994,957	12,134	22	277
De 15,000 à 20,000 habitants. .	31	547,021	17,646	8	152
De 20,000 à 30,000 habitants. .	25	603,014	24,120	7	167
De 30,000 à 40,000 habitants. .	15	531,611	35,441	4	148
De 40,000 à 50,000 habitants. .	10	428,975	42,897	3	119
De 50,000 à 60,000 habitants. .	6	325,694	54,283	2	90
De 60,000 à 80,000 habitants. .	4	285,161	71,290	1	79
De 80,000 habit. et au-dessus. .	9	2,333,519	259,280	2	648
Totaux et moyennes . . .	36,826	36,012,669	978	10,000	10,000

Les rapports proportionnels qui précèdent, indiquent que le nombre des communes est, par catégorie, en raison inverse de celui des habitants. La dernière catégorie présente seule une exception à cette règle. La loi de répartition des habitants est plus compliquée; ce sont les communes de 1000 à 5000 habitants qui donnent la plus forte population (plus de 40 p. 100 de la population entière). Les communes de 500 à 1000 habitants viennent ensuite et elles sont suivies immédiatement par celles de moins de 500 habitants, puis par celles de 80,000 habitants, et enfin successivement, quoique avec quelques irrégularités, par les communes de 5 à 10,000 habitants, de 10 à 15,000, etc., etc.

§ 4. Population des principales villes.

Comme dans les dénombrements antérieurs, on a recensé, en 1856, deux natures de population bien distinctes : 1° les populations *flottantes*, comprenant l'armée, les établissements d'instruction secondaire, les établissements pénitentiaires, religieux et de bienfaisance, les réfugiés et diverses autres catégories d'individus; 2° la popula-

tion *municipale*, qui n'est autre que la population totale, distraction faite des populations flottantes. A son tour, la population municipale se subdivise en agglomérée et éparse. Ces distinctions, qu'on ne retrouve pas dans les autres pays, sont fondées sur ce fait qu'en France, le chiffre de la population sert de base au règlement de divers intérêts financiers et administratifs, et que ce règlement est déterminé tantôt par le nombre absolu des habitants, tantôt par ce nombre, réduit de quelques catégories de personnes, tantôt enfin, par l'agglomération seulement. D'après la définition qu'en a donnée, dans diverses circulaires, l'administration des finances, l'agglomération comprend les maisons contiguës ou réunies entre elles par des parcs, jardins, vergers, chantiers, ateliers ou autres enclos de ce genre. En 1856, le nombre des communes ayant plus de 2000 habitants agglomérés (populations flottantes non comprises) était de 1,307, et le chiffre de cette population agglomérée, de 9,475,655. En 1851, on n'en avait compté que 1,083, ayant une population agglomérée de 7,519,981 habitants. La population agglomérée des communes, où cette population dépasse 2000 habitants, s'est donc accrue, en cinq ans, de 26 p. 100. Ce fait confirme les renseignements précédents sur le mouvement de concentration de plus en plus caractérisé de la population française sous l'influence des nouvelles conditions économiques du pays.

Ces observations devaient naturellement conduire à rechercher dans quelles proportions s'est accrue, de 1841 à 1856, la population de nos principales villes. Pour ne pas donner à cette étude des développements exagérés et d'un faible intérêt, l'auteur du document que nous analysons n'y a compris que les communes ayant, en 1856, plus de 5000 habitants agglomérés, distraction faite des populations flottantes. Le tableau ci-après résume les résultats des calculs faits à ce sujet, calculs qui portent sur un ensemble de 287 villes.

ANNÉES.	POPULATION.	ACCROISSEMENT pour 100.
1841	4,930,489	»
1846	5,360,792	8.37
1851	5,628,117	4.98
1856	6,200,187	10.16

Ainsi, le taux d'accroissement de la population domiciliée ou sédentaire de ces villes, très-sensible de 1841 à 1846, diminue dans la période suivante sous l'influence probable de la cherté de 1847, de la révolution de 1848 et du choléra de 1849, pour reprendre un essor rapide de 1851 à 1856. Cet essor, nous avons à peine besoin de le rappeler, n'est pas le résultat d'un excédant extraordinaire des naissances sur les décès, mais bien l'effet, au moins pour la plus grande partie, d'immigrations provenant des campagnes ou des petites localités. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le taux d'accroissement du reste de la population de l'Empire, qui avait été de 2.53 de 1841 à 1846, et s'était réduit à 0.38 dans la période suivante, a fait place, de 1851 à 1856, à une diminution de 1.05 p. 100. Quant à la population totale de la France, on sait que la proportion de son accroissement est descendue successivement de 3.42 à 1.08 et à 0.72.

Quand on étudie séparément la population attribuée successivement à chacune de ces 287 villes par les quatre derniers dénombrements, on constate que, de 1841 à 1846, 36, de 1846 à 1851, 66, et de 1851 à 1856, 106 ont vu diminuer leur population. Dans la dernière période, 5 ont perdu leur individualité par leur annexion

à de grandes cités, dont elles formaient de véritables annexes. En général, les accroissements de population les plus considérables portent principalement sur les banlieues des grandes villes. Cette observation s'applique surtout à celles de Paris, Lyon, le Havre et Lille, aujourd'hui annexées pour la plupart à leur centre d'activité.

§ 5. Maisons et ménages.

D'après les recensements opérés, non plus cette fois par les maires, mais par les agents des contributions directes, il existait en France, 7,519,310 maisons d'habitation imposables en 1851 et 7,698,815 en 1856. On sait que les maisons *imposables* ne comprennent pas celles que leur état de vétusté, de dégradation et de misère n'ont pas permis d'inscrire sur les rôles. Voici, d'après la même source, les chiffres afférents à quelques années antérieures et postérieures à 1856.

1826.	1835.	1842.	1852.	1857.	1858.	1859.
6,484,176	6,805,402	7,143,968	7,524,050	7,895,594	7,940,432	8,007,782

Les maires n'ont déclaré en 1856 que 7,431,187 ou 267,628 de moins que les agents des finances. Sur ces 7,431,187 maisons, 7,053,217 ou 94.91 p. 100 étaient entièrement habitées, en considérant comme telles les maisons de campagne qui ne sont occupées que pendant la saison d'été; 151,380 (2.04 p. 100) n'étaient habitées qu'en partie, et 188,249 (2.53 p. 100) ne l'étaient pas du tout; les maisons en construction s'élevaient à 38,341 (0.52 p. 100).

Au point de vue du mode de *couverture*, considéré comme signe de leur valeur et comme indice du bien-être de leurs habitants, les 7 ½ millions de maisons se répartissent ainsi qu'il suit : 1,499,662 ou 20.18 p. 100 étaient couvertes en chaume et 5,931,525 ou 79.82 en tuiles, ardoises ou zinc.

Dans le tableau qui suit, les maisons ont été subdivisées suivant leur hauteur ; il est à regretter que le département de la Seine n'ait transmis aucun renseignement sur ce point.

Maisons ayant un rez-de chaussée seulement.	4,452,387 ou	60.49	p. 100
— — un rez-de-chaussée et 1 étage	2,166,575 —	29.44	—
— — un rez-de-chaussée et 2 étages	583,207 —	7.92	—
— — un rez-de-chaussée et 3 étages	123,108 —	1.67	—
— — un rez-de-chaussée et 4 étages	24,822 —	0.34	—
— — un rez-de-chaussée et plus de 4 étages .	10,309 —	0.14	—
	7,360,408	100.00	—

Le nombre des ménages relevé en 1856 est de 9,387,561 ; il était en 1851, de 9,922,021. Par ménages, on a désigné non pas les familles, mais les individus, mariés ou non mariés, avec ou sans enfants, habitant un local distinct. Ainsi, aux termes des instructions ministérielles, une personne vivant seule dans un logement séparé, a été considérée comme formant un ménage, aussi bien qu'une famille composée du mari, de la femme, d'un ou de plusieurs enfants, d'un ou de plusieurs domestiques *demeurant ensemble* dans le même appartement. Les ménages ainsi définis, se subdivisaient de la manière suivante en 1856. La première ligne indique les nombres absolus; la seconde, les rapports p. 100.

NOMBRE DES MÉNAGES COMPRENANT						
1 personne.	2 personnes.	3 personnes.	4 personnes.	5 personnes.	6 personnes.	Plus de 6 pers.
914,788	1,628,037	1,753,806	1,600,211	1,166,205	786,730	946,499
10.40	18.51	19.94	18.19	13.26	8.94	10.76

On voit que ce sont les ménages de trois personnes qui sont les plus nombreux ; viennent ensuite ceux de deux et quatre personnes. En moyenne, on compte, pour la France entière, 3.84 personnes par ménage; cette proportion descend à 2.83 dans le département de la Seine; pour le reste du pays, elle s'élève à 3.90. Le nombre des ménages par maison suit un ordre inverse; il est, pour la France entière, de 1.26; pour la Seine, de 8.35; pour les autres départements, de 1.20.

En 1851, on avait pu établir cette comparaison, non-seulement pour la France entière, mais encore pour les villes chefs-lieux d'arrondissement et pour Paris, et cette comparaison avait donné lieu aux rapports suivants:

	HABITANTS pour une maison.	HABITANTS pour un ménage.	NOMBRE DE MÉNAGES par maison.
Paris	35.17	2.99	12.85
Villes	9.05	3.58	2.53
France entière	4.84	3.95	2.85

Ainsi, tandis que le nombre des habitants par maison est presque deux fois dans les villes et plus de sept fois dans Paris, plus élevé que dans la France entière, ce qu'expliquent suffisamment la dimension des maisons et la densité de la population, le nombre des personnes par ménage suit un ordre inverse. Il semble en résulter que le nombre des individus vivant seuls est en raison directe de l'agglomération. A Paris, comme dans les autres grandes villes, c'est surtout la présence de nombreux ouvriers non domiciliés ni mariés, d'étudiants, d'employés célibataires, etc., qui détermine ce résultat. Les enfants mis en nourrice pourraient encore servir à expliquer le petit nombre de personnes par ménage dans les villes et surtout à Paris. Enfin, si l'on trouve à Paris 35.17 personnes par maison et seulement 2.99 habitants par ménage, il est évident que le nombre des ménages par maison doit y être considérable ; c'est ce que confirment en effet les chiffres de la dernière colonne du tableau qui précède.

§ 6. Population par état civil.

En 1856, la population se répartissait par sexe et par état civil de la manière suivante. Pour le sexe masculin, on a compté 9,846,104 enfants et célibataires ou 27.34 p. 100; 7,129,021 mariés ou 19.80 p. 100; 882,314 veufs ou 2.45 p. 100. — Pour le sexe féminin, 9,328,763 enfants et célibataires ou 25.90 p. 100 ; 7,090,139 mariées ou 19.69 p. 100, et 1,736,328 veuves ou 4.82 p. 100. Le rapport exact était de 49.59 hommes pour 50.41 femmes. Il avait été, en 1851, de 49.73 pour 50.27. — Il résulte de la comparaison des résultats des deux derniers recensements, confirmés, d'ailleurs, par tous les précédents, que le nombre des garçons est, en France, supérieur à celui des filles; ce qui s'explique par le double fait de la prédominance du sexe masculin dans les naissances et du mariage plus tardif chez l'homme que chez la femme. Le léger écart que l'on observe entre les mariés des deux sexes

peut s'expliquer par le séjour en France d'un certain nombre d'étrangers venus sans leurs femmes. La différence numérique entre les veufs et les veuves est très-sensible, puisqu'il y a deux fois plus de veuves que de veufs. Mais il ne faut pas perdre de vue, d'une part, qu'il se remarie plus d'hommes que de femmes; de l'autre, qu'il survit un plus grand nombre de femmes à leurs maris, par suite de l'âge moins avancé auquel elles se marient, que de maris à leurs femmes. — On constate en 1856, par rapport à 1851, une légère diminution des célibataires de l'un et l'autre sexe; pour le sexe masculin, elle peut s'expliquer et par nos pertes en Orient et par l'omission de la portion de l'armée qui se trouvait en Crimée à l'époque du recensement.

§ 7. Population suivant les âges.

Nous trouvons dans le document que nous analysons, deux tableaux où sont récapitulés les résultats des essais faits en France, en 1851 et 1856, pour relever l'âge de chaque habitant. Ils font connaître, par périodes de cinq ans, le nombre relatif et absolu des individus des deux sexes aux divers âges de la vie. Ils permettent ainsi, dans une certaine mesure, de reconnaître les modifications survenues, de l'une à l'autre année, dans le nombre des habitants appartenant à ces âges. Nous regrettons que leurs dimensions ne nous permettent pas de les reproduire. En les étudiant avec soin, on remarque que, jusqu'à 20 ans, le sexe masculin conserve la supériorité numérique que lui donne l'excédant des garçons sur les filles à la naissance. Par suite d'une plus grande mortalité, qu'expliquent les décès militaires, toujours plus nombreux, même en temps de paix, que les décès civils, des dangers de toute nature auxquels l'homme est plus spécialement exposé à l'âge adulte, par suite des professions fatigantes ou périlleuses qu'il embrasse, enfin un plus grand débordement des passions, il la perd dans la période de 20 à 25 ans. On remarque, d'ailleurs, que l'infériorité numérique du sexe masculin de 20 à 25 ans et même de 25 à 30 ans, se manifeste surtout en 1856, par suite de l'omission des 165,000 hommes qui se trouvaient en Crimée au moment du recensement. Au delà de cet âge, commence à se faire sentir l'effet de l'immigration, dans laquelle les hommes, comme on le sait, ont la plus grande part. La prédominance numérique leur revient en effet, à 30 ans, sans toutefois être très-sensible, et ils la conservent jusqu'à 50 ans. Elle leur échappe à partir de quelques années au delà de cet âge, pour appartenir, jusqu'aux limites de la vie, et dans des proportions très-notables, au sexe féminin, signe évident des vides que les guerres de la Révolution et du premier Empire ont faits dans les générations qui ont atteint aujourd'hui les âges les plus avancés. — La prédominance du sexe masculin aux âges où elle existe étant peu marquée, tandis que celle du sexe féminin est considérable surtout aux âges très-élevés, il en résulte que l'excédant féminin, que l'on constate dans la population totale, se maintient et s'accroît même successivement, à mesure que l'on retranche les âges les uns des autres. C'est ainsi qu'en 1851, la proportion générale de 98.89 hommes pour 100 femmes se réduit à 98.51 pour les individus âgés de plus de 5 ans; à 97,96 pour ceux de 10 ans et au-dessus et tombe, par des diminutions successives, de 67.59 pour la population âgée de plus de 90 ans à 56.67 pour les centenaires. Les mêmes faits se reproduisent presque identiquement en 1856.

L'âge moyen approximatif de la population s'établit ainsi qu'il suit en 1851 et 1856 :

	1851.		1856.	
	ans.	mois.	ans.	mois.
Sexe masculin	30	6	30	8
Sexe féminin	31	5	31	3
Deux sexes réunis	30	11	31	»

Ces résultats présentent une concordance très-remarquable.

§ 8. Populations flottantes.

C'est en 1841 pour la première fois que ces populations (dont nous avons donné plus haut la définition) ont été recensées séparément et distraites de la population fixe ou sédentaire, destinée désormais à servir seule de base soit à l'impôt, soit à l'application des lois sur l'organisation municipale. Au premier rang de ces populations figurent *l'armée de terre et de mer*, ayant, d'après le dénombrement, la première, un effectif de 377,424, la seconde, de 62,291 individus. La 2e catégorie comprend les *marins du commerce embarqués pour des voyages au long cours*, au nombre de 28,567. Viennent ensuite les *établissements pénitentiaires,* renfermant 57,903 détenus, dont 43,486 hommes et 14,417 femmes; les *établissements hospitaliers*, dont 774 hospices contenant, au 1er juin 1856, 58,436 infirmes; 364 hôpitaux avec 35,888 malades; 108 maisons de refuge avec 8,929 personnes, et 60 asiles publics d'aliénés avec 19,442 malades; ensemble 122,695 malades, infirmes ou indigents, dont 53,524 hommes et 69,171 femmes; les *établissements d'instruction secondaire*, au nombre de 8,519, recevant 534,713 élèves; les *communautés religieuses d'hommes et de femmes*, au nombre de 2,592 et ayant un personnel de 49,527 individus, dont 9,136 hommes et 40,391 femmes. Les communautés vouées à l'instruction publique sont les plus nombreuses; elles comptent 1547 maisons réunissant 29,537 religieux des deux sexes. Les communautés charitables, au nombre de 712, ont un personnel de 11,109 personnes. Enfin celles qui se consacrent à des devoirs purement religieux, au nombre (que nous croyons très-exagéré) de 333, comptent 8,881 personnes. Cette statistique confond les communautés autorisées et celles qui ne sont que tolérées.

§ 9. Infirmités diverses.

Aliénés, idiots et crétins. — En 1856, comme en 1851, on a recensé les aliénés, mais en les distinguant des idiots et crétins. Les premiers, ou aliénés proprement dits, s'élevaient, au 1er juin 1856, à 35,031, dont 11,714 à domicile et 23,317 dans les asiles et établissements hospitaliers. À la même date, le nombre des idiots et crétins était de 25,259, dont 22,290 à domicile, et 2,969 dans les asiles publics; c'est un total de 60,290 malades. Ces chiffres admis, les aliénés seraient aux idiots et crétins comme 58.10 à 41.90, et on compterait, pour 100,000 habitants, 97 aliénés et 70 idiots ou crétins, soit en tout 167 malades ou 1 sur 598 habitants. Les résultats recueillis en 1851 paraissent, par suite de l'omission très-probable d'un grand nombre d'idiots et de crétins, ne pas mériter la même confiance.

On chercherait vainement à étudier, avec les documents recueillis en 1856, l'influence du climat ou de la situation géographique sur l'aliénation mentale proprement dite; d'une part, les malades traités dans les asiles publics ou privés ayant été attribués en masse aux départements où sont situés ces établissements; de l'autre, les

aliénés à domicile étant naturellement plus nombreux dans les départements qui n'ont pas d'asiles. Mais la plupart des idiots et crétins vivant au sein de leur famille, il est possible de rechercher utilement quels sont les départements où ils se trouvent en plus ou moins grand nombre. Toutefois, une étude de cette nature ne saurait offrir un résultat véritablement scientifique, que si l'on avait la certitude que le recensement de ces infortunés a été fait avec les mêmes soins dans chaque département; or nous avons à peine besoin de dire que cette certitude n'existe pas. C'est ainsi, pour citer un exemple, que la Seine paraît offrir, en ce qui les concerne, une lacune qui n'a pas permis de la faire figurer dans un travail de classement par département. Voici, au surplus, les faits les plus saillants de ce classement. Les vingt départements où l'idiotie et le crétinisme paraissent dominer sont : les Hautes-Alpes (329 pour 100,000 habitants); l'Ariége (180): les Hautes-Pyrénées (133); le Puy-de-Dôme (121); la Meurthe (117); le Bas-Rhin (110); la Meuse (107); le Haut-Rhin (101); les Pyrénées-Orientales (93); la Sarthe (93); Saône-et-Loire (90); le Calvados (89); l'Aisne (86); la Côte-d'Or (86); la Haute-Saône (85); Seine-et-Marne (84); l'Yonne (84); les Basses-Alpes (83); l'Eure (82) et l'Oise (82). — Les vingt départements qui en sont le moins affligés sont : la Haute-Marne (6 pour 100,000 habitants); le Gers (7); le Rhône (18); l'Orne (22); la Creuse (23); Tarn-et-Garonne (24); Bouches-du-Rhône (26); Landes (27); Drôme (29); Allier (30); Ain (33); Ille-et-Vilaine (33); Corse (37); Haute-Vienne (39); Côtes-du-Nord (40); Cher (42); Vienne (42); Gard (43); Aude (46); Charente (46). — Si l'on voit les départements les plus montagneux de la France (Hautes et Basses-Alpes, Ariége, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Puy-de-Dôme) figurer parmi ceux où cette cruelle infirmité semble faire le plus de victimes, et si l'on trouve ainsi la confirmation des observations nombreuses déjà faites dans le sens de l'influence de l'altitude sur son développement endémique, on est surpris de la rencontrer également dans des conditions géographiques entièrement différentes. Cette apparente anomalie peut être réelle et reposer sur des causes qui nous échappent; mais elle peut aussi être attribuée à des méprises de la part des agents du dénombrement sur le véritable caractère de la maladie qu'ils avaient à constater. Toutefois, quand on recherche, avec les résultats sur ce point du dénombrement de 1851, quels sont les départements qui renferment le plus de goîtreux (et l'on sait que le goître accompagne presque toujours le crétinisme), on remarque que ces départements sont précisément ceux dans lesquels on a recensé le plus de crétins en 1856. C'est ainsi que nous voyons figurer dans les deux listes les Hautes et Basses-Alpes, l'Ariége, les Hautes-Pyrénées, le Puy-de-Dôme, le Haut-Rhin et la Meurthe. Il existait un autre moyen de vérifier si la variété des zones géographiques au point de vue de la distribution de l'idiotie et du crétinisme est un fait réel. Il consistait à rechercher dans les *comptes rendus du recrutement*, quels sont les départements où le nombre des exemptions pour cette infirmité est le plus ou le moins élevé par rapport aux examinés. Cette recherche a conduit à retrouver dans la série de ceux qui en comptent le plus, une partie des départements signalés par le dénombrement de 1856. En fait, après avoir classé les 86 départements par ordre décroissant du rapport aux examinés des exemptés pour idiotie et crétinisme, on a reconnu, dans les 20 premiers, la présence de ceux qui appartiennent à la zone des Alpes, des Pyrénées, des Cévennes, et des montagnes du Centre et de l'Ouest. Tels sont notamment les Hautes-Alpes, l'Isère, les Hautes-Pyrénées, l'Ariége, la Haute-Garonne, l'Ardèche et la Drôme. Dans la série des 29 suivants se trouvent le

Cantal, la Creuse, les Basses-Pyrénées, la Corrèze, les Basses-Alpes, le Puy-de-Dôme et les Pyrénées-Orientales. L'influence de l'altitude est donc ici manifeste. Elle est énorme dans les Hautes-Alpes, comme l'atteste le chiffre afférent à ce département qui est de 295 exemptés pour 10,000 examinés, tandis que la moyenne de ce rapport, pour les 19 autres départements qui ont le plus d'exemptions pour le même fait, est de 54 seulement. — Maintenant quelle est la nature de cette influence qu'avait déjà signalée jusqu'à l'évidence la Commission royale de statistique sarde dans son beau travail sur le crétinisme? Est-elle exclusivement tellurique? A-t-elle pour cause, notamment, soit l'orientation, soit les conditions de l'air ambiant, soit les brusques changements de température plus fréquents dans les hauteurs que dans la plaine; soit la rigueur du climat; soit, enfin, comme l'assurent ceux qui ont observé les affinités du goître et de l'idiotie, l'absence ou l'insuffisance de l'iode dans les eaux vives et particulièrement dans les eaux torrentielles propres aux montagnes? Ne pourrait-on pas aussi en chercher l'explication dans l'insuffisance de l'alimentation, dans l'absence des soins hygiéniques les plus nécessaires, dans la misère, enfin, qui atteindrait particulièrement les habitants des montagnes où le sol maigre et naturellement infertile ne nourrit que difficilement une population chétive et malingre? Des recherches nombreuses sont encore nécessaires pour résoudre ce triste mais intéressant problème. — Le rapport des sexes varie selon qu'on l'étudie dans l'aliénation mentale ou dans l'idiotie. D'après les documents recueillis en 1856, pour 100 insensés du sexe féminin, on n'en aurait compté que 93.58 du sexe masculin; tandis que, pour l'ensemble de la population, le rapport sexuel était, la même année, de 100 femmes pour 98.35 hommes. Cette prédominance du sexe féminin disparaît dans l'idiotie et le crétinisme, pour faire place au phénomène contraire, c'est-à-dire à la supériorité du sexe masculin dans le rapport de 100 à 77.

Aveugles. — On a recensé, en 1856, 38,413 aveugles, dont 21,005 du sexe masculin et 17,408 du sexe féminin. C'est 120.10 hommes pour 100 femmes. Sur 27,499 aveugles, pour lesquels on a pu constater l'origine de leur infirmité, 4,801 (17.45 p. 100) l'étaient depuis la naissance et 22,698 (82.55 p. 100) l'étaient devenus postérieurement. Quelques savants ont été amenés, par des recherches particulières, à exprimer l'opinion que le nombre des aveugles est plus considérable dans les pays chauds ou froids que dans les zones tempérées. Cette opération semble trouver sa confirmation dans le classement par département des aveugles recensés en 1851 et 1856. On y remarque, en effet, que la liste des départements qui ont le *plus* d'aveugles n'en renferme que deux de la région du Centre (Cantal et Côte-d'Or), tandis qu'elle en compte 12 du Midi et 6 du Nord. On trouve au contraire dans la série qui a le *moins* d'aveugles, 16 départements du Centre, 2 du Nord et 2 du Midi. Le Midi aurait donc le plus et le Centre le moins d'aveugles; le Nord occuperait une position intermédiaire.

Sourds-muets. — Il résulte du recensement spécial (fort incomplet d'ailleurs sur ce point) de 1856: 1° que près des trois-quarts des sourds-muets le sont de naissance; 2° que le sexe masculin est particulièrement atteint de cette infirmité. Des observations faites à l'étranger, permettent de croire que le nombre des sourds-muets s'accroît, comme l'idiotie et le crétinisme, en raison de l'altitude, et les faits recueillis en 1851 semblent avoir confirmé cette double conclusion. En effet, en comparant la région orientale de la France, relativement très-élevée, avec la région occidentale qui s'abaisse vers la mer, on trouve (pour 1851): dans la pre-

mière, 1 sourd-muet sur 1,081 habitants; et dans la deuxième, 1 sur 1,402. Malgré des irrégularités et des lacunes, le dénombrement de 1856 conduit à des conclusions à peu près analogues.

§ 10. Professions.

Nous avons dit quel avait été le principe, entièrement nouveau, du recensement des professions en 1856.

Les informations recueillies, conformément à ce principe, ont donné les résultats ci-après :

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	RAPPORT pour 10,000.
I. Agriculture	9,512,092	9,551,979	19,064,071	5,294
II. Industrie	5,182,036	5,287,925	10,469,961	2,907
III. Commerce	779,702	852,629	1,632,331	453
IV. Professions diverses intéressant les précédentes	52,823	47,276	100,099	28
V. Professions libérales	886,503	475,542	1,362,045	378
VI. Clergé de tous les cultes	64,570	78,135	142,705	40
VII. Individus sans profession ou dont la profession n'a pu être constatée	1,379,713	1,861,744	3,241,457	900
Totaux	17,857,439	18,155,230	36,012,669	10,000

Quoique cette classification n'ait pas été rigoureusement observée dans quelques départements, et que, dans d'autres, les professions n'aient pas été constatées avec un soin suffisant, l'administration estime que les sept grandes divisions qui précèdent, représentent assez exactement la répartition de la population entre les diverses branches du travail. Le petit nombre relatif de personnes vivant des bénéfices du commerce, c'est-à-dire de la vente d'objets fabriqués par d'autres, peut s'expliquer par ce fait que beaucoup de commerçants sont en même temps fabricants, et que, dans le cas où la fabrication a paru constituer leur principal moyen d'existence, ils ont dû, aux termes des instructions, être classés parmi les industriels. Il importe en outre, de savoir que, conformément à la rigueur des définitions, on a dû considérer comme industriels, non-seulement les personnes qui fabriquent un produit en totalité, mais encore celles qui font subir à un produit soit naturel, soit en tout ou partie fabriqué, une modification, une altération, un changement quelconques.

Bien que le système du dénombrement des professions n'ait pas été le même en 1851 et en 1856, on peut, en opérant certaines fusions et certains déplacements de population, établir, entre les deux opérations, des rapprochements de quelque intérêt. En voici le résumé :

	1851.	RAPPORT pour 10,000.	1856.	RAPPORT pour 10,000.
Agriculteurs	21,992,874	6,146	19,064,071	5,294
Industriels et commerçants	9,283,895	2,595	12,202,391	3,388
Individus exerçant des professions libérales	3,483,538	973	3,262,282	906
Individus sans profession ou dont les professions n'ont pu être constatées	1,022,863	286	1,483,925	412
Totaux	35,783,170	10,000	36,012,669	10,000

Le résultat le plus remarquable de ce rapprochement est la diminution sensible des habitants de la campagne, déjà démontré plus haut par le progrès des agglomérations urbaines, et, comme mouvement correspondant, l'accroissement des populations vouées au commerce et à l'industrie. Il n'est pas probable que les professions libérales aient fait vivre en 1856 un moins grand nombre de personnes qu'en 1851 ; la différence nous paraît donc devoir être attribuée à des classements irréguliers dans la IV^e^ section.

Un mot en terminant cette première étude. Les dénombrements en général, et particulièrement en France, présentent-ils un degré d'exactitude suffisant pour que les faits qu'ils mettent en lumière puissent être considérés comme l'expression au moins approximative de la vérité? La valeur scientifique des résultats de ces vastes opérations dépend de quatre conditions: la clarté, la précision des instructions émanées de l'autorité supérieure; la valeur des procédés matériels employés pour obtenir les renseignements demandés; l'aptitude et la loyauté des agents chargés de les recueillir; l'absence de tout intérêt (réel ou supposé) pour les habitants de se soustraire à l'enquête dont ils sont l'objet.

En France, nous craignons qu'il ne soit pas également satisfait à ces diverses conditions. Certes, ce n'est pas la clarté qui manque, en général, à nos instructions ministérielles; mais, dans le cas qui nous occupe, la nécessité (contestable selon nous) de distinguer, dans un intérêt financier, politique, entre la population *domiciliée*, ou seulement *sédentaire,* oblige l'administration à établir des distinctions, des catégories, des classifications nombreuses, dont le sens peut quelquefois échapper à nos maires de campagnes, que la loi charge du dénombrement. Les prescriptions qui doivent les guider dans l'acte matériel de la constatation des faits, seraient d'ailleurs excellentes si elles étaient ponctuellement suivies. Ainsi, en principe, le recensement doit être personnel et nominatif; c'est-à-dire que le maire ou ses agents doivent se présenter à domicile et remplir le questionnaire transmis par l'autorité supérieure, avec les déclarations mêmes de l'administré. Mais il est permis de douter qu'il en soit toujours ainsi. Dans les grandes villes, la difficulté de rencontrer les habitants chez eux oblige souvent les recenseurs à se contenter des renseignements fournis par les amis, les parents, les domestiques et les concierges. Dans les communes rurales qui n'ont pas de garde champêtre et qui se composent de sections placées à de grandes distances, il est à craindre que le maire ne soit que trop disposé à suppléer, par de vagues et incomplètes indications, à une enquête qui exigerait un déplacement plus ou moins prolongé. Le recensement ne s'opère pas d'ailleurs partout le même jour, comme en Angleterre et en Belgique; loin de là, chaque maire choisit, pour y procéder, le jour dont ses affaires personnelles lui laissent la libre disposition. De là, la possibilité de doubles emplois par le fait du passage d'un certain nombre d'habitants d'une commune dénombrée dans une commune qui ne le serait pas encore. Il n'est pas certain, en outre, que l'opération, une fois commencée, soit continuée sans interruption, et que, par exemple, des habitants déjà dénombrés dans la portion de la commune recensée, ne le soient pas de nouveau dans celle qui ne l'a point encore été.

Mais l'une des causes les plus graves des erreurs dont peuvent être entachés nos recensements, ce sont les dispositions défavorables de la population pour toute enquête à domicile. Cette malveillance instinctive vis-à-vis des agents de l'autorité est

traditionnelle. Elle est un souvenir, perpétué de génération en génération, des recensements locaux de l'ancienne monarchie, qui avaient toujours pour objet l'assiette d'un impôt ancien, mais aggravé, ou d'un impôt nouveau. Aujourd'hui encore, surtout dans les campagnes, le recenseur, aux yeux des habitants, est un agent du fisc, venant surprendre le secret du contribuable et puiser dans ses déclarations les éléments d'une addition à sa cote. Les troubles sanglants provoqués par le dénombrement de 1841, sur les excitations, il est vrai, d'une presse violente et aveugle dans ses haines, qui affectait de confondre le recensement de la population avec celui des valeurs locatives entrepris en même temps, n'ont que trop mis à jour cette méfiance des masses contre toute recherche officielle, même sur les matières les plus étrangères à l'impôt.

A cette source d'erreurs résultant de dissimulations ou de fausses indications, mais à un rang inférieur par ordre d'importance, il faut joindre la fâcheuse influence qu'exerce en France sur la sincérité des recensements, en ce qui concerne le chiffre réel du nombre des habitants, l'intérêt pour un assez grand nombre de grandes communes, de rester toujours au-dessous d'une certaine limite de population, afin de ne pas voir s'élever le tarif des contributions qui ont cette population pour base, ou même de leur échapper entièrement. On comprend facilement en effet que les maires, organes de cet intérêt, soient peu tentés de donner au recensement le caractère de précision et de vérité consciencieuse qui seul en fait la valeur.

Il est d'ailleurs des causes spéciales d'inexactitude qui tiennent à la nature même du renseignement demandé. C'est ainsi que, dans les campagnes, bon nombre de vieillards ignorent encore aujourd'hui la date précise de leur naissance, et que, dans les villes, il est assez difficile d'en obtenir l'aveu, *même* et nous pourrions peut-être dire *surtout* dans les rangs les plus élevés de la société, de la plupart des femmes qui touchent à la maturité.[1]

Enfin c'est à tort, selon nous, que l'administration choisit le milieu de l'année pour faire procéder au dénombrement. A cette époque, un grand nombre de personnes, surtout avec les facilités actuelles de locomotion, sont absentes pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs. De là des omissions ou des doubles emplois.

Mais hâtons-nous de dire que, malgré ces chances d'erreurs ou d'infidélités, les recensements donnent en France, pour certains faits, des approximations suffisantes, à la fois pour la science et les besoins du gouvernement. Quant aux autres, il leur faudrait, pour être définitivement acceptés, la sanction d'un certain nombre d'expériences ultérieures.

Il n'en est pas de même de ces dénombrements annuels qui résultent du dépouillement des registres de l'état civil. Ceux-là, reposant sur des faits accomplis dont la preuve certaine est sous les yeux de l'autorité, portent avec eux un caractère irréfragable de vérité que ne sauraient affaiblir quelques erreurs locales et partielles de transcription. C'est ce que nous expliquerons dans une seconde et prochaine étude.

---

1. M. Rickmann, qui a dirigé en Angleterre tous les recensements, de 1801 à 1841, a écrit qu'il ne lui avait jamais été possible de connaître exactement l'*âge de sa femme et de sa servante*. Le même fonctionnaire assure que beaucoup de dames anglaises, placées dans l'alternative de faire connaître leur âge ou de dire *la chose qui n'est pas*, choisissent l'époque du dénombrement pour voyager sur le continent.....

II.

Études statistiques sur la mortalité des chevaux de l'armée française dans l'Intérieur, par M. Boudin.

Pendant la période de 1846 à 1853, les pertes se sont élevées, en France, à 22,824 chevaux morts ou abattus sur un effectif total de 438,157 ; ces pertes se répartissent ainsi entre les diverses années :

ANNÉES.	PERTES sur 1,000 chevaux.
1846	64,01
1847	53,76
1848	62,85
1849	54,76
1850	52,97
1851	44,59
1852	39,81
1853	45,97
Moyenne	52,00

La moyenne annuelle des pertes dans les huit dernières années sur lesquelles nous possédons des documents statistiques, indique une amélioration notable, si l'on considère que ces pertes étaient encore de 107 sur 1,000 en 1842, et de 77 sur 1,000 en 1845. Il y a plus, les dernières années de cette même période révèlent une amélioration croissante. En effet, les pertes, qui étaient encore, en 1846, de plus de 64 sur 1,000, et en 1848, de plus de 62, se sont abaissées, de 1851 à 1853, au-dessous de 45 sur 1,000.

Il y a lieu d'attribuer ce changement au progrès réalisé dans la remonte et dans le casernement, aux améliorations apportées dans la nature du régime alimentaire et dans l'hygiène en général, enfin aux pratiques prophylactiques qui découlent du principe de la contagion de la morve.

Le sexe des chevaux morts ou abattus n'a été relevé qu'à dater de 1850. Depuis cette époque jusqu'à 1853 inclusivement, c'est-à-dire pendant une période de quatre années,

130,048 chevaux ont perdu 5,966, ou 45 sur 1,000;
96,921 juments ont perdu 4,487, ou 46 sur 1,000.

Ces chiffres semblent dénoter dans les deux sexes une égale résistance aux fatigues du service ; cette proposition se justifie d'ailleurs par l'examen de chaque année en particulier. En effet, les pertes sur 1,000 ont été :

En 1850	de 52	chevaux et de	53 juments.
En 1851	de 44	—	45 —
En 1852	de 39	—	40 —
En 1853	de 47	—	46 —

La catégorie qui éprouve les pertes les plus faibles se compose des chevaux de 10, de 11 et de 12 ans. Ses pertes annuelles moyennes sont de 41 à 44 chevaux sur 1,000. Ajoutons qu'en 1849, les pertes des chevaux de 11 ans sont même tombées au-dessous de 15 sur 1,000.

Une seconde catégorie se compose des chevaux de 9 ans et de ceux de 13 ans et plus. Ses pertes annuelles moyennes ont été de 48 à 49 sur 1,000.

Une troisième catégorie a perdu annuellement de 54 à 59 sur 1,000. Ce sont les chevaux de 5, 6, 7 et 8 ans.

La quatrième catégorie se compose des chevaux de 4 ans; leurs pertes ont été de 65 sur 1,000; elles ont même, dans la dernière année, dépassé le chiffre énorme de 85 sur 1,000.

Il est permis de croire que l'élévation exceptionnelle des pertes des chevaux de 4 ans dépend, en partie, de la non-observation des règlements qui interdisent l'emploi de ces chevaux avant l'accomplissement de leur cinquième année.

Considérées au point de vue de la provenance, les pertes se rangent en quatre classes ainsi représentées:

		Pertes annuelles moyennes.
1re Classe.	Dépôts éventuels	31 sur 1,000.
2e Classe.	Provenances étrangères, Guingamp et Morlaix	44 —
3e Classe.	Caen, Guéret, Aurillac, Saint-Maixent	51 —
4e Classe.	Auch, achats directs et provenances diverses, Villers et succursales	62 —

On voit que les pertes de la première classe sont à celles de la quatrième, juste :: 50 : 100. Ajoutons que les pertes de la quatrième classe, dans certaines circonstances, se sont élevées au delà de 99 sur 1,000.

En ce qui concerne les dépôts éventuels, il faut noter que le relevé de leurs pertes ne date que de 1850, et que leurs pertes correspondent partant à une période d'état sanitaire généralement plus favorable; plusieurs fois, d'ailleurs, des pertes appartenant à ces dépôts ont été placées, par erreur, sur le compte des achats divers et des provenances étrangères. Quant aux provenances étrangères, elles ont été l'objet de quelques erreurs de classement; d'où il résulte que le chiffre des pertes indiquées dans le tableau n'est pas rigoureusement exact. Les pertes très-élevées des provenances d'Auch et de Villers méritent d'être étudiées. Il est digne de remarque, en effet, que des pertes si considérables pèsent d'une manière égale sur des chevaux d'origine et de nature si opposées. Il serait possible que les pertes des chevaux d'Auch fussent, au moins en partie, le résultat du croisement des chevaux du pays avec le cheval anglais, croisement qui a donné naissance à un produit décousu. Pour les chevaux de Villers, leurs pertes excessives tiennent peut-être en partie à une insuffisance d'alimentation avant et après leur admission dans les corps.

L'École impériale de cavalerie, dont les pertes annuelles n'atteignent pas même le chiffre de 35 sur 1,000, étant laissée à l'écart par des raisons faciles à concevoir, les pertes des diverses armes peuvent se classer ainsi en quatre catégories:

		Pertes annuelles moyennes.
1re Catégorie.	Artillerie, cavalerie de réserve et cavalerie légère	46 sur 1,000.
2e Catégorie.	Cavalerie de ligne	55 —
3e Catégorie.	Guides, trains des parcs, des équipages et du génie	64 —
4e Catégorie.	Dépôts des remontes	97 —

Les raisons de la différence notable des pertes, d'après les diverses armes, seront examinées à l'occasion de la morve. Pour le moment, nous nous bornerons à faire observer, en ce qui concerne les dépôts de remonte, que leurs pertes exceptionnelles tiennent à la fois à la grande proportion des chevaux de 4 ans, au change-

ment de régime et d'habitudes, et enfin à l'écart considérable qui existe entre le chiffre réel des chevaux et leur moyenne actuelle.

On a vu que, pendant la période de 1840 à 1853, un effectif total de 438,157 chevaux avait éprouvé une perte de 22,824. — Sur ce nombre :

10437	chevaux ont succombé	à la morve	ou 23,8 s^r 1000.
660	—	au farcin	ou 1,56 —
5460	—	à des affections aiguës de l'appareil respiratoire	ou 12,4 —
368	—	à des maladies typhoïdes	ou 1,45 —
5629	—	à des affect. div. autres que celles qui précèdent	ou 12,8 —

Il ressort de ces faits :

1° Que près de la moitié des pertes a pour cause la morve; 2° qu'un quart des pertes est causé par des maladies aiguës de l'appareil respiratoire; 3° que le farcin figure pour un 33^e et les affections typhoïdes pour un 36^e dans l'ensemble des pertes ; 4° enfin, qu'un quart des pertes est causé par d'autres affections. La morve est donc la cause dominante de mort pour notre cheval de guerre; elle mérite à ce titre une attention spéciale.

Les pertes causées par morve ont été :

En 1846	de 35 sur 1,000 chevaux.
En 1847	de 26 —
En 1848	de 23 —
En 1849	de 25 —
En 1850	de 26 —
En 1851	de 20 —
En 1852	de 16 —
En 1853	de 18 —

On voit que les pertes des deux dernières années sont à celles de 1846 :: 50 : 100, c'est-à-dire que, depuis huit ans, les pertes par morve ont diminué de moitié.

La diminution des pertes a-t-elle dit son dernier mot ? Nous ne le pensons pas ; tout, au contraire, autorise à espérer que, sous l'influence des progrès des soins hygiéniques et avec les pratiques impérieusement commandées par le principe désormais incontestable de la transmission de la morve, les pertes causées par cette affection subiront de nouvelles et notables réductions.

De 1850 à 1853, c'est-à-dire dans une période de quatre années, les pertes par morve ont été :

De 2,942 chevaux sur 130,048;

De 1,801 juments sur 96,921.

Ces chiffres donnent une perte annuelle moyenne par morve, de 22,6 chevaux et de 18,5 juments sur 1,000.

Il ressort de ces faits que le danger de la morve est inégalement réparti, et que celui que court le cheval, comparativement à celui que court la jument, peut être représenté par la proportion de 121.6 : 100. On pourrait objecter que les moyennes sont souvent trompeuses. Examinons donc chaque année en particulier ; or, la comparaison des chiffres des diverses années donne :

En 1850	28	chevaux et	24	juments sur 1,000.
En 1851	21	—	18	—
En 1852	18	—	14	—
En 1853	21	—	15	—

La constance de la production d'un fait implique loi, et il semble permis de conclure que, décidément, la jument est moins exposée que le cheval à contracter la morve.

Une autre question non moins importante que la précédente est celle-ci: «Le cheval offre-t-il, aux divers âges de la vie, une égale tendance à contracter la morve?» Les faits seuls pouvaient fournir la solution de ce problème.

Or, pendant la période de 1846 à 1853, les pertes se sont réparties ainsi:

7 ans	30,5 sur 1,000.	13 ans et plus	21 sur 1,000.
6 ans	30,1 —	12 ans	20 —
8 ans	29 —	5 ans	19 —
9 ans	25 —	11 ans	18 —
10 ans	23 —	4 ans	12 —

Ces chiffres donnent lieu aux rapprochements suivants:

	Pertes.
1er Groupe. Chevaux de 6, de 7 et de 8 ans	30 sur 1,000.
2e Groupe. Chevaux de 9 et de 10 ans	24 —
3e Groupe. Chevaux de 5, de 12 et de 13 ans et plus	20 —
4e Groupe. Chevaux de 4 ans	12 —

Les maxima des pertes par morve se présentent donc à l'âge de 6, de 7 et de 8 ans.

Le minimum correspond à l'âge de 4 ans, c'est-à-dire précisément à l'âge qui, chez le cheval, donne lieu, comme nous l'avons établi, aux pertes *générales* les plus fortes.

Les pertes par morve à 6, 7 et 8 ans sont donc à celles des chevaux de 4 ans comme 250 : 100.

Tel est le résultat qui ressort de la comparaison des moyennes annuelles; mais il importe d'ajouter que, dans certaines années, les pertes par morve des chevaux de 6, de 7 et de 8 ans se sont élevées à 39, à 49 et même au delà de 50 sur 1,000, tandis que les pertes des chevaux de 4 ans se sont abaissées, dans certaines circonstances, au-dessous de 7 sur 1,000.

Les pertes par morve diffèrent-elles selon la provenance des chevaux? Voici les faits qui peuvent aider à résoudre cette question. De 1846 à 1853, les pertes par morve se sont réparties ainsi qu'il suit:

	Pertes.
1° Villers, Auch, achats directs et provenances diverses	31 sur 1,000.
2° Saint-Maixent, Guéret et Aurillac	25 —
3° Caen et provenances étrangères	20 —
4° Guingamp, Morlaix et dépôts éventuels	16 —

Ainsi, les pertes par morve diffèrent d'une manière très-notable selon la provenance, car les chevaux du premier groupe perdent deux fois plus que ceux du quatrième. Ajoutons que, dans certaines années, les pertes par morve du premier groupe ont atteint la proportion de 45 et même de 61 sur 1,000, tandis que celles du quatrième groupe se sont abaissées au-dessous de 9 sur 1,000.

Pendant la période de 1846 à 1853 inclusivement, les pertes par morve se sont réparties ainsi:

	Pertes par morve.
1° École impériale de cavalerie	11 sur 1,000.
2° Dépôts de remonte, artillerie et cavalerie de réserve	19 —
3° Cavalerie légère, trains, cavalerie de ligne	26 —
4° Guides	38 —

En laissant de côté l'École impériale de cavalerie, à raison de son caractère exceptionnel, on voit que les pertes par morve sont très-inégalement réparties dans les diverses armes ; que le minimum se trouve dans les dépôts de remonte, l'artillerie et la cavalerie de réserve ; qu'en seconde ligne se présentent les trains, la cavalerie légère et la cavalerie de ligne; enfin que le maximum des pertes appartient aux Guides.

On peut attribuer les pertes si considérables à des refroidissements, à une alimentation insuffisante et dont la qualité laisse souvent à désirer, à un travail parfois exagéré, à la faiblesse d'un certain nombre de chevaux, enfin à la contagion, contre les dangers de laquelle on ne saurait trop recommander la rigoureuse observation des prescriptions réglementaires.

Pendant la période de 1846 à 1853, les pertes par maladies aiguës de l'appareil respiratoire ont été de 5,400 chevaux sur 438,157, soit de 12,46 sur 1,000. Cette proportion s'est élevée, en 1848, jusqu'à 17,74; elle s'est abaissée en 1852 à 10,5 sur 1,000.

Si les pertes générales sont égales dans les deux sexes, on a vu qu'il existe une différence notable en faveur de la jument, en ce qui regarde la morve. La conséquence forcée de ces deux données est évidemment que, pour d'autres maladies, ou pour d'autres causes de mort, l'avantage doit exister en faveur du cheval. C'est précisément ce que l'observation démontre. En effet, 130,048 chevaux ont perdu, par maladies aiguës de l'appareil respiratoire, 1,255 ou 9,49 sur 1,000, alors que 96,921 juments ont perdu 1,242 ou 12,81 sur 1,000.

Il ressort de ces calculs que, si les pertes des chevaux sont à celles des juments comme 22 à 18 en ce qui regarde la morve, elles sont en revanche comme 9 à 12, en ce qui concerne les maladies aiguës de l'appareil respiratoire.

Les pertes par maladies aiguës de l'appareil respiratoire sont-elles les mêmes aux diverses périodes de la vie? Pendant la période qui fait l'objet de notre examen :

35,385	chevaux	de	4 ans ont perdu	1,164 ou 32,8	sur 1,000.
48,340	—	5	—	960 ou 19,8	—
54,851	—	6	—	742 ou 13,5	—
50,159	—	7	—	565 ou 11,2	—
45,056	—	8	—	430 ou 9,5	—
42,928	—	9	—	386 ou 8,9	—
38,698	—	10	—	296 ou 7,6	—
37,937	—	11	—	242 ou 6,3	—
29,868	—	12	—	218 ou 7,2	—
54,937	—	13	—	457 ou 8,3	—

Il résulte de ces données que les pertes par maladies aiguës de l'appareil respiratoire se classent ainsi :

	Pertes annuelles.
Chevaux de 10, 11 et 12 ans	6 à 7 sur 1,000.
Chevaux de 8, 9 et 13 ans	8 à 9 —
Chevaux de 6 et 7 ans	11 à 13 —
Chevaux de 5 ans	19 —
Chevaux de 4 ans	32 —

On voit que le danger des maladies aiguës de poitrine est en raison inverse de l'âge, et qu'il atteint son maximum à l'âge de 4 ans, précisément à l'époque de la vie où le cheval court le moins de danger du côté de la morve. En effet, à cet âge, les pertes par affections aiguës de poitrine sont cinq fois plus fortes que parmi les chevaux de 10, 11 et 12 ans.

Les pertes par maladies aiguës de poitrine sont-elles les mêmes parmi les chevaux des diverses provenances? Une telle question peut, au premier abord, paraître singulière; mais, en présence des enseignements nombreux et si inattendus, déjà exposés dans ce travail, on ne saurait en contester la parfaite légitimité.

Les pertes des chevaux par maladies aiguës de poitrine se classent ainsi:

	Pertes annuelles.
Dépôts éventuels	4 sur 1,000.
Provenances étrangères	8 —
Guéret, Aurillac, achats directs et provenances diverses, Saint-Maixent et Morlaix, Auch et Caen	10 à 13 —
Villers et succursales	17 —

Ainsi, tout en laissant de côté les dépôts éventuels, qui ne perdent que 4 sur 1,000, on voit que les pertes des chevaux de Villers sont à celles des provenances étrangères comme 212 à 100.

En examinant les pertes par maladies aiguës de poitrine selon les armes, nous trouvons le classement ci-après:

	Pertes annuelles.
Cavalerie légère, de ligne, de réserve et artillerie	9 à 11 sur 1,000.
École impériale et trains des diverses armes	13 —
Guides	17 —
Dépôts de remonte	48 —

La prédominance de chevaux de quatre ans dans les dépôts de remonte peut expliquer le chiffre très-élevé de leurs pertes.

Pendant la période de 1846 à 1853, les pertes par farcin ont été de 660 sur un effectif de 458,137 chevaux, soit de 15,6 sur 10,000. Cette moyenne de huit années diffère peu de la proportion de chaque année considérée séparément. En effet, les pertes ont été:

En 1846	de 17 sur 10,000 chevaux.
En 1847	de 14 —
En 1848	de 13 —
En 1849	de 18 —
En 1850	de 16 —
En 1851	de 14 —
En 1852	de 10 —
En 1853	de 14 —

Il y a donc, pour le farcin, une grande fixité dans la mortalité.

Pendant la période de 1850 à 1853, nous trouvons 168 chevaux morts ou abattus pour farcin sur 130,048, et 175 juments sur 96,921.

Ces chiffres donnent une moyenne de 12 sur 10,000 pour les chevaux, et de 18 sur 10,000 pour les juments.

Ici, l'examen de chaque année en particulier ne confirme point la différence fournie par la moyenne générale en faveur du sexe masculin. En effet, on a compté sur 10,000 les pertes ci-après:

En 1850	13 chevaux	et 12 juments.
En 1851	14 —	et 13 —
En 1852	8 —	et 22 —
En 1853	15 —	et 14 —

Une période plus prolongée semble donc nécessaire pour légitimer une déduction d'une valeur réelle.

Les pertes par farcin donnent lieu aux rapprochements ci-après:

	Pertes.
Chevaux de 11 et 12 ans	9 sur 10,000.
Chevaux de 9, 10 et 13 ans.	12 —
Chevaux de 4, 5 et 8 ans	16 —
Chevaux de 6 et 7 ans.	20 —

Ainsi, les pertes des chevaux de 6 à 7 ans sont à celles des chevaux de 11 et 12 ans :: 222 : 100. Ajoutons que, dans les dernières années, les pertes des chevaux de 6 et 7 ans se sont élevées à 30 sur 10,000, tandis que les pertes des chevaux de 11 ans se sont abaissées au-dessous de 2 sur 10,000. On peut donc avancer que la disposition à contracter le farcin varie d'une manière notable avec l'âge, même en faisant une large part à l'admission récente ou au non-acclimatement d'une partie des chevaux de 6 et de 7 ans.

Les pertes ont varié considérablement selon la provenance des chevaux. En effet, elles ont été ainsi réparties :

	Pertes.
Achats directs, provenances diverses, Caen et Saint-Maixent. . .	16 sur 10,000.
Auch, Villers, Guéret et Aurillac	13 à 14 —
Provenances étrangères, Guingamp et Morlaix.	11 à 12 —
Dépôts éventuels	5 —

Les observations présentées à l'occasion des autres maladies s'appliquent ici également aux dépôts éventuels; mais il reste évident qu'il subsiste, pour les autres provenances, de grandes différences en ce qui regarde les pertes par farcin, différences dont les causes méritent d'être dans l'avenir l'objet d'une étude spéciale.

Les pertes pour farcin se classent ainsi selon les armes :

École impériale de cavalerie	2 sur 10,000.
Artillerie, cavalerie de réserve et cavalerie légère.	12 —
Trains	16 —
Cavalerie de ligne	19 —
Guides	22 —
Dépôts de remonte	26 —

En laissant de côté l'École impériale et les dépôts de remonte, à raison de leur caractère exceptionnel, on voit que les pertes des diverses armes diffèrent d'une manière considérable, puisque les pertes des Guides sont à celles de la cavalerie de réserve juste :: 200 : 100. Les causes d'une telle différence méritent une étude sérieuse, pour laquelle les renseignements nous ont fait défaut.

Pertes par maladies typhoïdes [1]. — Ces pertes n'ayant été relevées qu'à dater de 1847, notre période d'observation n'est ici que de sept années. Or, pendant la période

1. Ces documents ne doivent être acceptés qu'avec beaucoup de réserve, l'existence même des maladies typhoïdes n'étant pas admise par tous les vétérinaires.

de 1847 à 1853, les pertes causées par maladies typhoïdes ont été de 638 sur un effectif de 396,364 chevaux, soit de 16 sur 10,000.

Ces pertes ont varié ainsi qu'il suit :

1847	9 sur 10,000.
1848	31 —
1849	21 —
1850	9 —
1851	10 —
1852	7 —
1853	20 —

Ces chiffres dénotent de grandes différences selon les années. Celles des années 1848 et 1849 peuvent s'expliquer par les acquisitions plus nombreuses, qui impliquent toujours abaissement du niveau de la qualité moyenne de la remonte et plus grande agglomération de chevaux non acclimatés.

De 1850 à 1853 inclusivement, les pertes par maladies typhoïdes ont été :

De 148 sur 130,048 chevaux.
De 119 sur 96,921 juments.

Ici les pertes se montrent, à peu de chose près, égales dans les deux sexes ; elles sont en effet :

Pour les chevaux	de 11,3 sur 10,000.
Pour les juments	de 12,2 —

Cette égalité des pertes se reproduit à peu près dans chacune des années considérée en particulier. En effet, nous trouvons sur 10,000 les pertes ci-après :

En 1850	9 chevaux	et 10 juments.
En 1851	9 —	et 12 —
En 1852	7 —	et 7 —
En 1853	20 —	et 19 —

L'étude de la mortalité selon l'âge nous a révélé un fait aussi intéressant qu'il était peu soupçonné; à savoir la grande inégalité du danger des affections typhoïdes pour les chevaux des différents âges. En effet, les pertes donnent lieu au groupement que voici :

	Pertes.
1° Chevaux de 10 à 11 ans	5 sur 10,000.
2° Chevaux de 8, 12 et 13 ans	7 à 8 —
3° Chevaux de 7 et 9 ans	12 —
4° Chevaux de 6 ans	18 —
5° Chevaux de 5 ans	29 —
6° Chevaux de 4 ans	52 —

Il résulte de ce rapprochement que les pertes par maladies typhoïdes des chevaux de 4 ans seraient aux pertes des chevaux de 10 et 11 ans :: 1,000 : 100. Ajoutons que, dans plusieurs années, les pertes des chevaux de 9, 10, 11, 12, 13 ans et plus ont été absolument nulles, tandis que les pertes des chevaux de 4 ans se sont élevées dans la dernière année, c'est-à-dire en 1853, au chiffre énorme de 93 sur 10,000.

Les pertes selon les provenances donnent lieu aux rapprochements suivants :

	Pertes.
Dépôts éventuels	4 sur 10,000.
Provenances étrangères, Guéret et Aurillac	8 à 9 —
Villers, Guingamp et Morlaix, Saint-Maixent et Caen	13 à 16 —
Auch, achats directs et provenances diverses	23 —

Ainsi, les pertes par affections typhoïdes différeraient, selon les provenances, dans la proportion de 6 à 1. Il serait difficile, dès à présent, de préciser la cause d'une telle différence. Ajoutons que, dans certaines années, les pertes des chevaux de provenances étrangères se sont abaissées au-dessous de 2 sur 10,000, alors que celles des chevaux d'Auch ont dépassé 34, et celles des achats directs et provenances directes, 52 et même 74 sur 10,000.

Les pertes selon les armes ont varié d'une manière notable. Elles se classent ainsi qu'il suit :

	Pertes.
Guides	3 sur 10,000.
Cavalerie légère et École de cavalerie	10 —
Artillerie, cavalerie de réserve et de ligne	15 —
Trains	21 —
Dépôts de remonte	59 —

Il mérite d'être noté que, pendant cinq années, les guides n'ont perdu qu'un seul cheval par affections typhoïdes sur un effectif total de 2,697 chevaux; que l'École impériale est restée six années sur sept sans perdre un seul cheval par affections typhoïdes sur 4,454, tandis que les trains ont perdu, dans certaines années, au delà de 57 sur 10,000, et les dépôts de remonte au delà de 140 sur 10,000.

Pertes sur 1,000 chevaux selon les années.

	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.
Pertes générales	64,1	53,7	62,8	54,7	52,9	44,7	39,8	45,7
Pertes par morve	35,3	26,0	23,3	25,4	26,8	20,3	16,9	18,7
Pertes par maladies aiguës de l'appareil respiratoire	14,7	15,4	17,7	11,1	10,7	10,3	10,5	12,0
Pertes par farcin	1,7	1,4	1,3	1,8	1,6	1,4	1,0	1,4
Pertes par maladies typhoïdes	»	0,9	3,1	2,1	0,9	1,0	0,7	2,0

Le gérant, O. Berger-Levrault.

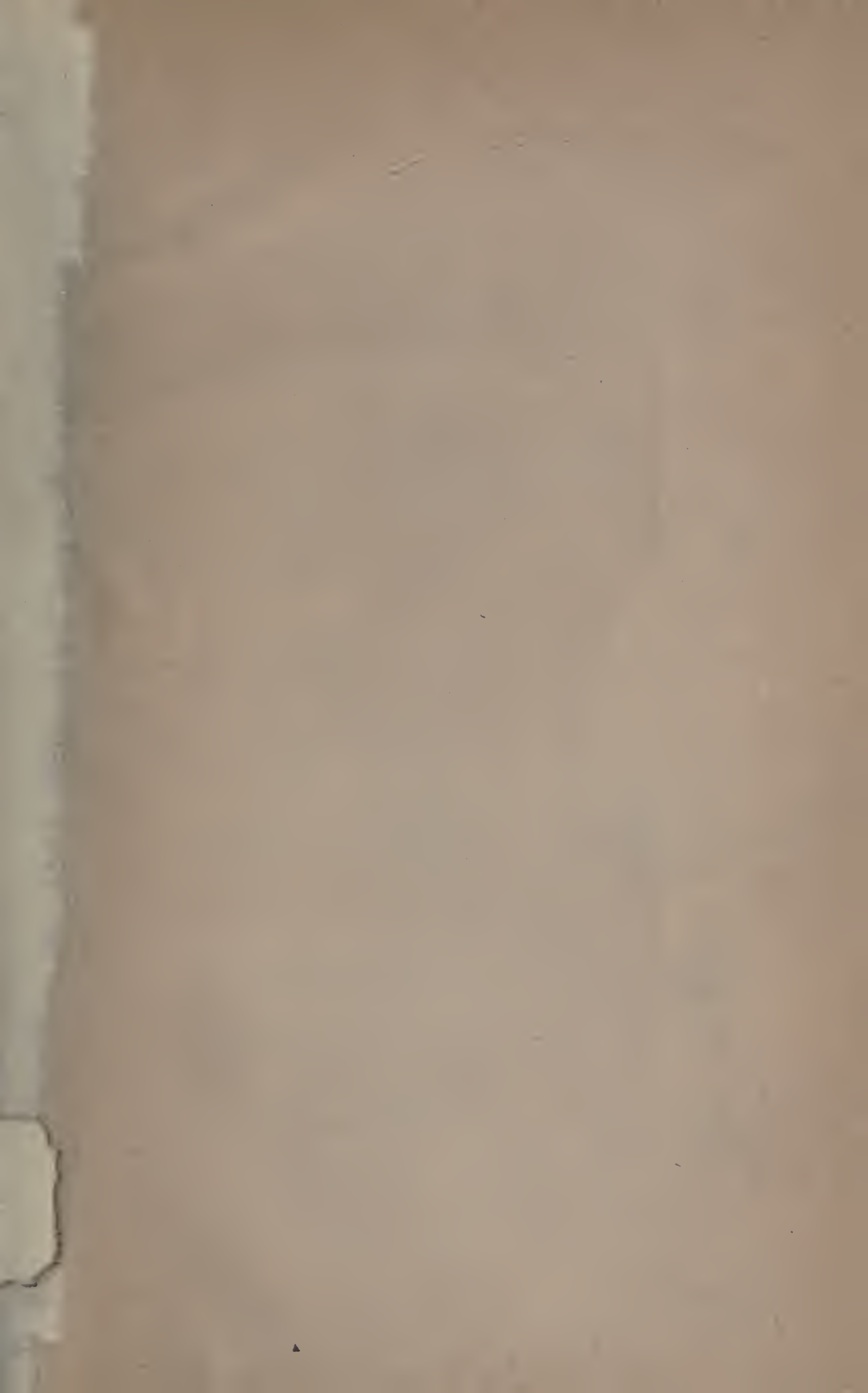

7 6 5 4 3 2 1 0 1 2 3 4 5 6
51
50
49
48
47
46
45
44
43
PAS DE CALAIS
NORD
SOMME
AISNE
ARDENNES
SEINE INF.
OISE
MOSELLE
CALVADOS
EURE
MANCHE
MARNE
MEUSE
BAS RHIN
SEINE
MEURTHE
ORNE
SEINE et OISE
SEINE et MARNE
CÔTES DU NORD
MAYENNE
EURE et LOIR
AUBE
VOSGES
FINISTÈRE
ILE et VILAINE
SARTHE
Hte MARNE
MORBIHAN
LOIRET
YONNE
Ht RHIN
Hte SAÔNE
LOIR et CHER
LOIRE INF.
MAINE et LOIRE
INDRE et LOIRE
CÔTE D'OR
DOUBS
CHER
NIÈVRE
INDRE
VENDÉE
DEUX SÈVRES
VIENNE
SAÔNE et LOIRE
JURA
ALLIER
Ligne de Séparation du Nord et du Midi
CREUSE
AIN
CHARENTE INF.
Hte VIENNE
RHÔNE
CHARENTE
PUY de DÔME
LOIRE
CORRÈZE
ISÈRE
DORDOGNE
CANTAL
Hte LOIRE
GIRONDE
ARDÈCHE
DRÔME
Htes ALPES
LOT
AVEYRON
LOZÈRE
LOT et GARONNE
TARN et GARONNE
VAUCLUSE
Bses ALPES
LANDES
TARN
GARD
GERS
HÉRAULT
Bes du RHÔNE
VAR
Hte GARONNE
Bses PYRÉNÉES
Htes PYRÉNÉES
AUDE
ARIÈGE
PYRÉNÉES Oles
6
7
43
CORSE
42
CARTE TEINTÉE
de la
MORALITÉ RELATIVE
des Départements
DE LA FRANCE
D'après la Criminalité.
Par M. A. de MALARCE.
Moralité Très Faible Faible Moyenne Bonne
Teintes.
Nos 1 à 10 11 à 26 27 à 60 61 à 86